



Association des Volontaires pour le Service International (AVSI)

PROJET INTEGRE D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE CÔTE D'IVOIRE (PIAAA-CI)

Rapport Final

EVALUATION FINALE DU PROJET INTEGRE D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE CÔTE D'IVOIRE DE 2015

Mars 2018

*Centre de Recherches
Microéconomiques du
Développement (CREMIDE)*

*Fondation AVSI
Côte d'Ivoire*

EVALUATION FINALE DU PROJET INTEGRE D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ARTISANS DE CÔTE D'IVOIRE DE 2015

*DOUA Tanoh Ruphin, Coordonnateur de l'étude
CREMIDE, UFR-SEG, UFHB (Côte d'Ivoire)
douaruphin@gmail.com*

en collaboration avec

*YAPI Hermann
AVSI, Responsable Suivi évaluation
resp.suivi.evaluation.avsi@gmail.com*

et

*Dr BAMBA Lassiné
AVSI, Coordonnateur du PIAAA-CI
bamba.lassine@avsi.org*

REDACTION DU RAPPORT

EQUIPE CONSULTANTE DE REDACTION DU RAPPORT DE BASE INITIALE

DOUA Tanoh. Ruphin
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)
CREMIDE

OUATTARA Dignakouho Pierre
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)
CREMIDE

AKAKPO Kossi Darra
Ingénieur Statisticien,

Dr. ABOU Pokou Edouard
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
CREMIDE

KOUAKOU Kouassi Josué
Ingénieur Statisticien Economiste

COMITE DE LECTURE

Professeur N'GBO Aké G.M.
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur MELEU Mathieu
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur KOUADIO Bénéé Marcel
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur KOUAKOU Kouadio Clément
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur BALLO Zié
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Professeur TIEHI Tito Nestor
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Dr KONE Salif
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Dr KOMENAN Aka Narcisse
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

YAO Koffi Edmond
Institut National de la Statistique (INS), Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Mélagne Dieu-Donné
UFR-SEG, UFHB, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ACTEURS DU PIAAA-CI

Fondation AVSI-CI

MANZONI Lorenzo,
Représentant Pays AVSI-Côte d'Ivoire

Équipe Projet AVSI

Dr. BAMBA Lassiné
Coordonnateur Projet

YAPI Hermann
Responsable Suivi évaluation
Bureau Abidjan

AYEMOU Laurent
Gestionnaire de Programme
Bureau Abidjan

KOMGUEP Cyrille
Responsable études/M&E
Bureau Abidjan

FRATTINI Gobbi Emmanuel
Chef de Projet Bouake

COULIBALY Issiaka
Bureau Yamousoukro

SIDY Haidara
Bureau Bouaké

GOGOUA Valentin
Bureau Bouaké

CNMCI

Collaborateurs techniques

BAMBA Kassoum
Président de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

TRAORE Dramane
Directeur Communication et Coopération

KOUEYOU Christophe
Conseiller Spécial du Président de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

YAO Kouadio Salomon
Chef de Projet

OUATTARA Abdoulaye
Chargé du Suivi Evaluation à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

Pour des informations concernant cette étude, merci de contacter :

MANZONI Lorenzo
Représentant Pays AVSI-Côte d'Ivoire
E-mail : lorenzo.manzoni@avsi.org

Dr BAMBA Lassiné
Coordonnateur Projet AVSI-Côte d'Ivoire
Cel : (+225) 49916384 ; E-mail : bamba.lassine@avsi.org

DOUA Tanoh Ruphin
Consultant Principal
08 BP 1295 Abidjan 08, CIRES, Abidjan (Côte d'Ivoire)
Cel : (+225) 47483624; E-mail : douaruphin@cires-ci.com

Sommaire

Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	10
Sigles et abreviations	12
Avant-propos.....	13
Remerciements.....	15
Résumé exécutif	17
Introduction générale	33
1. Contexte et justification de l'étude	34
2. Démarche méthodologique	44
Chapitre 1 : Pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI ..	52
1. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de travail des artisans.....	54
2. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de vie des ménages des artisans	68
Chapitre 2 : Perception du PIAAA-CI et de ses effets sur les conditions de travail et de vie des bénéficiaires par les parties prenantes.....	76
1. Perception des acteurs accompagnateurs	77
2. Perception des bénéficiaires	91
Chapitre 3 : Evolution des conditions de travail et de vie des artisans bénéficiaires et leur ménage.....	128
1. Evolution des conditions de travail des artisans bénéficiaires	129
2. Evolution des conditions de vie dans les ménages des artisans	141
Chapitre 4 : Evolution de la situation de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages	156
1. Analyse comparée de la distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité entre 2015 et 2017.	158
2. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017.	165
3. Analyse comparée de la distribution des ménages bénéficiaires par niveaux de vulnérabilité entre 2015 et 2017	172
4. Analyse de l'évolution de la situation de vulnérabilité des artisans et des ménages....	177
Chapitre 5 :Impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des artisans et leurs ménages..	184
1. Description du mode d'analyse	185
2. Description des échantillons et des variables d'étude.....	187
3. Résultats	190
Conclusion générale et recommandations	194

Liste des tableaux

Tableau 1 - 1 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas un appui en équipement	54
Tableau 1 - 2 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le sexe	55
Tableau 1 - 3 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas une formation en santé et sécurité au travail	59
Tableau 1 - 4 : Répartition des bénéficiaires de la formation en Santé et Sécurité au travail selon le sexe	60
Tableau 1 - 5 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas un cours d'alphabétisation	64
Tableau 1 - 6 : Répartition des bénéficiaires de l'alphabétisation fonctionnelle selon le sexe	65
Tableau 1 - 7 : Distribution des ménages selon qu'ils aient bénéficié ou pas d'un service destiné à l'amélioration des conditions de vie dans les ménages.....	69
Tableau 1 - 8 : Distribution des ménages par services selon la taille du ménage	71
Tableau 1 - 9 : Distribution des ménages par services selon le type de logement	73
Tableau 1 - 10 : Distribution des ménages par services selon le type de logement	74
Tableau 2 - 1 : Difficultés et propositions de solutions des CRM et ONG	83
Tableau 2 - 2 : Difficultés et propositions des responsables d'établissement d'assurance	87
Tableau 2 - 3 : Difficultés et propositions des responsables des CRM de Yamoussoukro et Yopougon.....	90
Tableau 2 - 4 : Satisfaction des attentes des OPA.....	92
Tableau 2 - 5 : Proportion des responsables des OPA ayant une connaissance des textes réglementaires régissant les activités.....	94
Tableau 2 - 6 : Observations des dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants selon les OPA.....	95
Tableau 2 - 7 : Estimation de la fréquentation des CRM par les membres des OPA.....	95
Tableau 2 - 8 : Satisfaction des membres des OPA concernant les informations mises à leur disposition	96
Tableau 2 - 9 : Proportion des OPA dont les formations répondent à leur besoin.....	96
Tableau 2 - 10 : Proportion des OPA dont la formation a facilité les relations extérieures de l'atelier de leurs membres.....	97
Tableau 2 - 11 : <i>Amélioration des conditions sanitaires et sécuritaires des sites</i>	97
Tableau 2 - 12 : Proportion des OPA dont les conditions d'hygiène et de sécurité sont améliorées	97
Tableau 2 - 13 : <i>Proportion des OPA dont les équipements ont accru les rendements dans les ateliers</i>	98
Tableau 2 - 14 : Proportion des OPA ayant un accroissement de revenu suite au renforcement des capacités.....	98
Tableau 2 - 15 : Proportion des membres des OPA ayant adhéré à une mutuelle de santé.....	99
Tableau 2 - 16 : Proportion des artisans vulnérables ayant une nette amélioration de la qualité de vie.....	99
Tableau 2 - 17 : Difficultés et contraintes rencontrées par les OPA dans le cadre du PIAAA-CI.....	102
Tableau 2 - 18 : Difficultés et contraintes à la mise en œuvre du PIAAACI et ses liens avec les préoccupations liées aux conditions de travail des artisans.....	106
Tableau 2 - 19 : Effets des GESCO sur les conditions de travail des artisans.....	109
Tableau 2 - 20 : Effets des GESCO sur les conditions de vie des artisans et autres avantages sociaux	111

Tableau 2 - 21 : Difficultés et propositions des artisans membres des GESCO	112
Tableau 2 - 22 : Attentes des adhérents et avantage liés à leur prise en compte	113
Tableau 2 - 23 : Difficultés et suggestions des artisans adhérents aux mutuelles d'assurance du MCMA	115
Tableau 2 - 24 : Analyse SWOT du dispositif d'autonomisation institutionnelle et professionnelle des artisans.....	117
Tableau 2 - 25 : Matrice SWOT du dispositif d'amélioration des conditions de vie et d'appui psychologiques	121
Tableau 2 - 26 : Matrice SWOT des GESCO	121
Tableau 2 - 27 : Matrice SWOT du MCMA	122
Tableau 3 - 1 : Evolution de la part des artisans suivant leur statut professionnel, entre 2015 et 2017	135
Tableau 3 - 2 : Résultat des tests sur la qualité statistique de l'évolution du nombre moyen d'employés par année	138
Tableau 3 - 3 : Evolution du type d'activités exercées par année	139
Tableau 3 - 4 : Résultat des tests sur la qualité statistique de l'évolution du revenu moyen des artisans par année	140
Tableau 3 - 5 : Evolution de la part des ménages prenant des repas équilibrés par CRM (avec effectifs)	145
Tableau 3 - 6 : Répartition de la part (%) des ménages selon le type de combustible utilisés, par CRM	147
Tableau 3 - 7 : Répartition (%) des ménages dont les enfants ont les vaccins à jour, par CRM	149
Tableau 3 - 8 : Répartition de proportions des ménages suivant l'état global de santé des enfants, par CRM	150
Tableau 3 - 9 : Répartition des proportions de ménages ayant déclaré leurs enfants à l'état civil, par CRM.....	151
Tableau 3 - 10: Répartition de la fréquence de pratique des activités récréatives extrascolaires par les enfants des ménages artisans par CRM	153
Tableau 3 - 11: Répartition (%) des ménages suivant le comportement général des enfants par CRM	154
Tableau 4 - 1 : Etat de vulnérabilité selon l'indice de vulnérabilité.....	158
Tableau 4 - 2 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité	158
Tableau 4 - 3 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité	159
Tableau 4 - 4 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âges.....	160
Tableau 4 - 5 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité suivant les tranches d'âge.....	161
Tableau 4 - 6 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les CRM	162
Tableau 4 - 7 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les CRM	163
Tableau 4 - 8 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveaux de vulnérabilité selon les branches d'activité	164
Tableau 4 - 9 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon es branches d'activité	165
Tableau 4 - 10 : Distribution des artisans bénéficiaires selon les niveaux de vulnérabilité ..	166

Tableau 4 - 11 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveau de vulnérabilité professionnelle	166
Tableau 4 - 12 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âge	167
Tableau 4 - 13 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les tranches d'âge	168
Tableau 4 - 14 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité professionnelle selon les CRM.....	169
Tableau 4 - 15 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveau de vulnérabilité professionnelle selon les CRM.....	170
Tableau 4 - 16 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les branches d'activité	171
Tableau 4 - 17 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité professionnelle selon les branches d'activité.....	172
Tableau 4 - 18 : Distribution des ménages bénéficiaires suivant les niveaux de vulnérabilité	173
Tableau 4 - 19 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité	173
Tableau 4 - 20 : Distribution des ménages bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les CRM	175
Tableau 4 - 21 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les CRM	175
Tableau 4 - 22 : Distribution des ménages bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon le type de logement	176
Tableau 4 - 23 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon le type de logement	176
Tableau 4 - 24 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de vulnérabilité	178
Tableau 4 - 25 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVA par service reçu par l'artisan	179
Tableau 4 - 26 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVP par service reçu l'artisan.....	180
Tableau 4 - 27 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVM par service reçu par le ménage.....	181
Tableau 5 - 1 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVA	188
Tableau 5 - 2 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVP	188
Tableau 5 - 3 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVM ...	189
Tableau 5 - 4 : Variables intervenant dans les modèles d'estimation	189
Tableau 5 - 5 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVA.....	190
Tableau 5 - 6 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVP.....	191
Tableau 5 - 7 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVM	192

Liste des graphiques

Graphique 1 - 1: Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le sexe	55
Graphique 1 - 2 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les tranches d'âge	56
Graphique 1 - 3 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le niveau d'éducation.....	56
Graphique 1 - 4 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le type de formation.....	57
Graphique 1 - 5 : Répartition (%) des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les branches d'activité.....	58
Graphique 1 - 6 : Répartition (%) des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les branches d'activité.....	58
Graphique 1 - 7 : Répartition (%) des bénéficiaires de la formation en santé et en sécurité au travail selon le sexe	60
Graphique 1 - 8: Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon les tranches d'âge	61
Graphique 1 - 9 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon le niveau d'éducation.....	62
Graphique 1 - 10 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon la type de formation.....	62
Graphique 1 -11 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon la branche d'activité.....	63
Graphique 1 - 12 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon le CRM.....	64
Graphique 1 - 13 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon le sexe	65
Graphique 1 - 14 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon les tranches d'âge.....	66
Graphique 1 - 15 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon le niveau d'éducation	66
Graphique 1 - 16 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon le type de formation	67
Graphique 1 - 17 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon les branches d'activité.....	67
Graphique 1 - 18 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon les CRM	68
Graphique 1 - 19 : Indice moyen de vulnérabilité selon la taille du ménage	71
Graphique 1 - 20 : Indice moyen de vulnérabilité selon le type de logement	72
Graphique 1 - 21 : Indice moyen de vulnérabilité de vulnérabilité des ménages selon la région	74
Graphique 3 - 1 : Evolution de la part des artisans inscrits à la Chambre Nationale de Métiers entre 2015 et 2017	131
Graphique 3 - 2 : Evolution par an, de la part des artisans inscrits suivant le type de structure	132
Graphique 3 - 3 : Evolution de la participation à une mutuelle d'épargne et de crédit.....	133
Graphique 3 - 4 : Evolution de la proportion des artisans possédant un compte épargne (uniquement institutions financières) entre 2015 et 2017.....	134
Graphique 3 - 5 : Evolution entre 2015 et 2017 de la part des artisans qui gèrent leur revenu en fonction d'une planification	134

Graphique 3 - 6 : Evolution de la part (%) des artisans ayant reçu une formation au cours de la dernière année.....	136
Graphique 3 - 7 : Evolution du niveau général d'équipements de travail des artisans par année	137
Graphique 3 - 8 : Evolution de la proportion (%) d'artisans propriétaires d'atelier	138
Graphique 3 - 9 : Evolution du revenu moyen (en FCFA) par année	139
Graphique 3 - 10 : Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et le revenu mensuel.....	141
Graphique 3 - 11 : Répartition (%) des ménages suivant les équipements qu'ils utilisent ...	142
Graphique 3 - 12 : Evolution de la part (%) des ménages selon leur revenu.....	143
Graphique 3 - 13 : Proportion (%) de ménages couverts par une assurance maladie	143
Graphique 3 - 14 : Part des ménages couverts par une assurance maladie.....	144
Graphique 3 - 15 : Evolution de la proportion (%) des ménages prenant des repas équilibrés par CRM	145
Graphique 3 - 16 : Evolution de la part des ménages selon les sources d'approvisionnement en eau	146
Graphique 3 - 17 : Répartition de la part des ménages selon le type de combustibles utilisés	147
Graphique 3 - 18 : Evolution des conditions d'hygiène dans les ménages bénéficiaires	148
Graphique 3 - 19 : Evolution de la part (%) des ménages dont les enfants ont les vaccins à jour.....	149
Graphique 3 - 20 : Evolution des proportions des ménages suivant l'état global de santé de leur(s) enfant(s)	150
Graphique 3 - 21 : Evolution des proportions de ménages ayant déclaré leur(s) enfant(s) à l'état civil	151
Graphique 3 - 22 : Evolution de la part (%) des ménages selon l'état de scolarisation des enfants.....	152
Graphique 3 - 23 : Evolution de la fréquence de pratique des activités récréatives extrascolaires par les enfants des ménages artisans	153
Graphique 3 - 24 : Evolution (%) des ménages suivant le comportement général des enfants	154

Sigles et abreviations

AGEFOP	<i>Agence Nationale de Formation Professionnelle</i>
AVSI	Association des Volontaires pour le Service International
BIT	Bureau International du travail
CELIA	Centre d'Electronique et d'Informatique Appliquée
CID	Comité Interprofessionnel Departmental
CNMCI	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CREMIDE	Centre de Recherche Microéconomique du Développement
CPMA	Centre de Perfectionnement aux Métiers de l'Automobile
CPM/Bois	Centre de Perfectionnement aux Métiers du Bois
CPME	Centre de Perfectionnement aux Métiers de l'Entretien
CPMME	Centre de Perfectionnement aux Métiers de la Mécanique et de l'Electricité
CRM	Chambre Régionale des Métiers
CS	Centres Sociaux
DAEMSI	Direction de l'Artisanat, de l'Encadrement et de la Modernisation du Secteur Informel
DAFC	Direction de l'Apprentissage et de la formation Continue
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DSST	Direction de la Santé et la Sécurité au Travail
EIBMA	Ecole Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes
ENSESI	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel
ENSETTE	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants
ENV	Enquête du Niveau de Vie
GESCO	Groupements d'Epargne et de Solidarité Communautaire
IVA	Indice de Vulnérabilité de l'Artisan
IVM	Indice de Vulnérabilité du Ménage
IVP	Indice de Vulnérabilité Professionnelle
MEMEASFP	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
MCMA	Mécanisme de Couverture Maladie Artisanale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Professionnelle des Artisans
PIAAA-CI	Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROM	Monitoring Orienté vers les Résultats
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
UE	Union Européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UPI	Unité de production Informelle
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine syndrome d'immunodéficience acquise

Avant-propos

De nombreux emplois dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne, se trouvent dans le secteur informel qui joue un rôle important au sein des économies de ces pays. Le Fonds Monétaire International (FMI), dans un rapport publié en 2017, indique en effet que le marché informel représente entre 20 et 65% du Produit Intérieur Brut (PIB) des pays d'Afrique subsaharienne.

Selon les données de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) publiées en 2013, le secteur informel demeure en 2012 le plus grand pourvoyeur d'emploi en Côte d'Ivoire, avec 89,4% des emplois contre 4,9% dans le secteur privé formel et 3,9% dans le secteur public. Parmi les catégories d'activités dites informelles, l'artisanat constitue un secteur essentiel. En effet, il représente un enjeu important en termes de croissance économique, car il offre des gisements importants de productivité et d'emplois d'une part et pourrait d'autre part, constituer une voie dans le processus d'industrialisation pour le développement et la structuration d'un tissu de PME/PMI.

Cependant, au regard des difficultés rencontrées par les acteurs de ce secteur, la loi n°2014-338 du 05 juin 2014 portant code de l'artisanat a été adoptée en vue de créer un environnement propice au développement dudit secteur. Malgré cette disposition et les acquis engrangés, le PND (2016-2020) reconnaît que le développement du secteur de l'artisanat est encore freiné par de nombreuses contraintes. Celles-ci sont relatives à un déficit d'emplois décents et une faible productivité. L'emploi y est marqué par la précarité des conditions de travail, la faiblesse des revenus, l'absence de protection sociale, le manque d'organisation et de réglementation. Le défi majeur à relever dans ce secteur est la mise en place d'une stratégie pour l'organisation, le développement et la valorisation de l'artisanat en vue d'améliorer sa contribution à la création de richesse et d'emplois.

Ainsi, pour contribuer à l'autonomisation et/ou à la prise en charge sociale des artisans évoluant dans le secteur informel, la FONDATION AVSI-CI, de concert avec la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), a mis en œuvre le Projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de Côte d'Ivoire sur les sites d'Abidjan, de Bouaké et Yamoussoukro de 2015 à 2017. Ce Projet, cofinancé par l'Union Européenne a adressé modestement cette question complexe des artisans, sujets à des vulnérabilités multidimensionnelles.

La mise en œuvre des activités du projet durant ces 3 années s'est appuyée sur les résultats de l'étude de base (baseline). Cela a aidé à une meilleure opérationnalisation et à une meilleure orientation des activités. Ce projet représente pour AVSI-CI et les parties prenantes une véritable opportunité car, il s'aligne non seulement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour les quinze prochaines années mais aussi s'insère dans les sillons tracés lors du Sommet mondial des Nations Unies pour les enfants, à New York, en septembre 1990. Par ailleurs, ce projet a le mérite de s'inscrire dans la perspective de plusieurs thématiques connexes ; entre autres la protection sociale et l'inclusion sociale des travailleurs du secteur

informel, la problématique de la transition de l'informel vers le formel, mais aussi des stratégies innovantes pour la promotion et le développement des activités dites informelles. Il cadre aussi clairement avec l'engagement et la politique de l'Union Européenne en faveur de la lutte contre la pauvreté. C'est là tout le mérite et la pertinence que revêt cette étude d'évaluation finale du projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans de côte d'ivoire.

Les résultats et les nombreux acquis obtenus par ce Projet et qui sont présentés dans cette étude finale, renforcent la conviction d'AVSI-CI, selon laquelle l'autonomisation des artisans est un vœu possible et réalisable. Cela passe nécessairement par l'adoption d'une approche intégrée des interventions, qui met en liaison toutes les parties prenantes institutionnelles et opérationnelles. Ainsi, ce Projet, fut-il pilote et innovant, ouvre le chemin à une réflexion plus large sur la stratégie de développement du secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire. Nous sommes convaincus, qu'il laisse des opportunités et une richesse insoupçonnée à capitaliser sur l'approche adoptée à travers des actions bien ciblées et concrètes et qui mettent les artisans eux-mêmes et leurs différentes corporations au cœur de la démarche.

« Un artisan, un avenir à bâtir »

Dr BAMBA Lassiné
Chef de Projet AVSI-Côte d'Ivoire

Remerciements

Le PIAAA-CI prend fin avec trois ans de collaboration, de conseils, d'écoutes. Ni ma modeste personne, ni AVSI toute seule, n'aurait jamais pu réussir à atteindre ce que cette évaluation finale nous permet de réaliser. Ces résultats ont été possibles grâce à l'apport de tous : Institutions et personnes ressources à quelque niveau que ce soit. Dans cette aventure, AVSI a beaucoup appris grâce à votre collaboration, à vos conseils, à vos suggestions et à vos efforts constants tout le long de ce projet. AVSI a confronté son expérience à de nouveaux enjeux avec le savoir-faire de chacun de vous et saura tirer des enseignements dans sa marche.

A mon nom personnel et au nom de la Fondation AVSI-Côte d'Ivoire, je voudrais saisir de nouveau l'opportunité que m'offre cette deuxième publication pour remercier tous ceux qui ont accompagné AVSI dans cette tentative d'apporter un mieux-être aux artisans et à leur famille en Côte d'Ivoire. Ces travailleurs du secteur informel sont en effet sujets à une vulnérabilité pluridimensionnelle qui demande l'engagement de tous les acteurs qui font de la réduction de la pauvreté leur combat. : Partenaires au développement, Gouvernants, chercheurs, Organisation Non Gouvernementale, etc., C'est pourquoi mes remerciements vont tout d'abord à nos Partenaires Techniques et Financiers qui nous soutiennent, particulièrement à l'Union Européenne pour son engagement à nos côtés dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans.

Nous adressons également nos infinies reconnaissances au Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers :

- le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- le Ministère de l'Emploi et de la protection sociale,
- et Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité.

Nos remerciements vont tout aussi à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire et à ses 5 Chambres Régionales de Métiers des zones du projet, aux Organisations Non Gouvernementales et Centres Sociaux partenaires clés de la mise en œuvre du projet, pour leur engagement constant.

Nous exprimons également notre reconnaissance :

- au Programme d'Appui aux Stratégies Mutualistes de Santé (PASS)
- au Cabinet SIGEM ;
- à la Mutuelle des Travailleurs et Retraites du Privé de Côte d'Ivoire,
- au Centre International de Développement et de Recherche (CIDR)
- à STANE International ;
- à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- à l'Agence Ivoirienne de Régulation des Mutuelles Sociales

Nous voudrions saluer aussi, pour l'intérêt porté aux études prévues dans le cadre du PIAAA-CI :

- le Professeur Jacques CHARMES et à travers lui le « Research Network Support Facility (RNSF) » ;
- le Professeur KOUAKOU Kouadio Clément, Directeur du Centre de Recherches Microéconomiques du Développement (CREMIDE) ;
- le Professeur ALBAN AHOURE, Directeur de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC).

Nous adressons nos plus vifs remerciements tout particulièrement à tous les membres du Comité de Lecture pour leur volonté manifestée à participer ardemment à la réussite de cette étude d'évaluation en consacrant de leur temps et de leurs réflexions.

Nous pensons tout aussi à tous les artisans et aux Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) des zones du projet pour la confiance à AVSI et pour leur disponibilité et leur étroite coopération tout le long du projet. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Nous ne sourions oublié les efforts déployés au quotidien par l'équipe AVSI sur le terrain aux côté des artisans pour donner vie à l'idée du PIAAA-CI.

Enfin, nos remerciements s'adressent à tous ceux qui directement ou indirectement ont facilité la réalisation de cette étude finale.

Lorenzo MANZONI,
Représentant Pays Fondation AVSI-Côte d'Ivoire

Résumé exécutif

Le Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI) est une initiative de la Fondation AVSI (Association des Volontaires pour le Service International) dans un partenariat avec la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI). Le projet est cofinancé par l'Union Européenne (UE) et s'inscrit dans son programme «*Investing in People*¹» qui vise à faire évoluer les emplois dans le secteur informel vers des emplois moins précaires, productifs et convenablement rémunérés, incluant un minimum de sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, par le renforcement des compétences des acteurs dans le secteur.

L'objectif du PIAAA-CI est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans du secteur de l'artisanat informel, avec une attention particulière à ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, en vue d'aider à la productivité, améliorer les revenus des artisans et de prévenir la dégradation de leur bien-être social.

Le projet est mis en exécution depuis 2015 dans cinq (5) Chambres Régionales de Métiers (CRM) dont Abidjan Lagune Est, Abidjan Lagune Nord, Abidjan Lagune Sud, Bouaké et Yamoussoukro à travers trois axes d'intervention suivants: le renforcement et la promotion du cadre institutionnel, l'amélioration des conditions de travail des artisans, et l'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles.

Suivant le premier axe, d'une part, l'intervention a consisté à un appui en matériels et à des formations à l'endroit de la CNMCI (et 5 de ses CRM couvertes par le projet) et de 11 Centres Sociaux (CS) et 21 ONG qui accompagnent les artisans sur le terrain. D'autre part, elle a consisté à la diffusion du nouveau cadre réglementaire de l'artisanat, à la mise en place d'un processus d'identification et d'immatriculation des artisans à la CNMCI et à des sensibilisations sur ce processus et sur la réglementation en vigueur dans le secteur. Suivant le deuxième axe, l'intervention a consisté notamment à un appui en équipements et à des formations (alphabétisation, formations techniques, formation en gestion d'une activité entrepreneuriale, et en éducation financière). Et, dans le cadre du troisième axe, l'intervention a consisté, notamment, à un appui en équipements des ménages (appui en abris et soins), un appui à l'éducation des enfants (remise de kits scolaires), un appui à la déclaration des enfants à l'Etat civil et un accompagnement à l'accès à couverture d'assurance maladie.

L'objectif de cette étude est de réaliser une évaluation finale du PIAAA-CI en vue d'analyser son impact sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans et leur famille sur la base de la situation de référence dans les cinq (5) CRM.

L'étude combine à la fois une démarche d'évaluation qualitative (à partir d'une revue de la documentation existante, d'entretien semi structurés et des focus groupes auprès de l'ensemble des parties prenantes au projet) et quantitative (s'appuyant sur une enquête auprès des artisans et ménage d'artisans bénéficiaires). Elle est organisée en cinq chapitres. Le premier chapitre analyse la pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI sur la base des indices de vulnérabilité de la situation de référence. Elle juge de la pertinence de l'affectation des services par rapport au besoin exprimé suivant les facteurs qui rendent compte de la vulnérabilité de départ. Le deuxième chapitre effectue une évaluation

¹ Programme thématique d'aide extérieure et de développement de la commission européenne qui finance des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et de la culture.

qualitative du PIAAA-CI à partir de la perception des bénéficiaires et des autres parties prenantes. Les chapitres trois et quatre analysent, entre 2015 (situation d'avant-projet) et 2017 (situation après traitement), respectivement, à partir de la méthode d'évaluation dite « Avant/Après projet », l'évolution des conditions de travail et de vie des artisans et l'évolution de la situation de vulnérabilité des artisans afin d'identifier les changements intervenus. Le dernier chapitre procède à l'évaluation de l'impact du PIAAA-CI à partir d'une méthodologie d'évaluation quasi-expérimentale (méthode dite « Avec/Sans projet » afin de rechercher le lien entre les changements observés et le projet.

Ce résumé exécutif fait le bilan de la mise en œuvre du PIAAA-CI et présente les limites de l'analyse. Le premier point restitue les principaux résultats de l'évaluation. Le deuxième point tire les leçons apprises et relève les acquis de la mise en œuvre du projet. Le troisième point identifie les bonnes pratiques en vue de la pérennisation des acquis. Le quatrième point fait des recommandations, à partir d'une matrice d'actions, pour l'adoption coordonnée d'un ensemble de mesures complémentaires pour la viabilité des dispositifs d'autonomisation mis en place par le PIAAA-CI. Le dernier point relève les limites de l'étude d'évaluation.

1. Principaux résultats de l'évaluation du PIAAA-CI

Pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI

L'analyse à ce niveau de l'évaluation du PIAAA-CI a montré que l'assignation des services (traitements proposés) aux bénéficiaires garde globalement une pertinence pour la réduction de la vulnérabilité des artisans et des ménages ; en ce sens qu'elle s'est dans l'ensemble alignée sur les principaux déterminants qui rendent compte de la vulnérabilité initiale des artisans et des ménages.

Perception du PIAAA-CI et de ses effets sur les conditions de travail et de vie des bénéficiaires par les parties prenantes

L'analyse sur la perception révèle, dans l'ensemble, une bonne appréciation positive d'une part du PIAAA-CI et de sa mise en œuvre et d'autre part de ses effets sur les bénéficiaires.

Par rapport au PIAAA-CI et à sa mise en œuvre, l'initiative PIAAA-CI, à travers ses différents dispositifs d'autonomisation, est perçue comme une approche novatrice d'autonomisation des artisans par l'ensemble des acteurs. Sa mise en œuvre a fait, dans l'ensemble, l'objet d'une bonne appréciation dans sa collaboration entre les différents acteurs accompagnateurs des artisans engagés dans la conduite des activités et dans sa stratégie de mobilisation des artisans basée sur la dynamisation des OPA.

S'agissant des effets induits sur l'environnement du secteur de l'artisanat et la situation des bénéficiaires, il ressort que les différents dispositifs d'autonomisation mis en place ont permis d'améliorer les conditions de travail et de vie des artisans et ont contribué à réduire leur vulnérabilité, malgré la persistance de certaines difficultés.

La perception des acteurs révèle en effet que le PIAAA-CI a dynamisé le secteur à travers les structures d'encadrement que sont les Chambres Régionales de Métiers (CRM), les Centres Sociaux (CS) et les ONG et les Organisations Professionnelles de l'artisanat (OPA) par :

- les appuis en équipements ;
- les renforcements des capacités et de compétences et aptitudes professionnelles sur diverses exigences du métier ;

- le processus de formalisation de l'activité (identification et immatriculation des artisans) ;
- les sensibilisations sur l'environnement institutionnel, les enjeux liés à la santé et la sécurité et sur la réglementation de mise au travail des enfants ;
- les initiatives sociales (GESCO, mécanisme de couverture maladie, soutien aux ménages vulnérables, etc.).

Ces actions ont ainsi permis de combler en partie les attentes des artisans sur la prise en compte de besoins aussi bien au niveau institutionnel que professionnel et social.

Au niveau institutionnel, il ressort que le processus d'identification et d'immatriculation a levé, pour de nombreux artisans, la barrière de méfiance envers la formalisation des activités, quoiqu'il rencontre quelques difficultés. Aussi, les sensibilisations sur le code de l'artisanat et la réglementation en matière du travail des enfants ont comblé un manque d'informations et de connaissances chez les promoteurs des OPA et les artisans sur l'environnement du métier en faveur de sa professionnalisation et les sanctions encourues en cas d'exploitation des enfants.

Au niveau professionnel, les services d'appui en équipements, les ateliers d'échanges d'expériences, les formations thématiques, l'alphabetisation, les sensibilisations sur les bonnes pratiques ont contribué au relèvement du niveau d'équipements, des compétences et aptitudes techniques. Ces actions ont également fait progresser les niveaux de connaissances et d'informations sur les opportunités du secteur et l'observation de bonnes pratiques dans l'exercice du métier, en termes de protection des droits des enfants et d'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents au métier.

Dans le cadre du dispositif GESCO, la participation des artisans aux activités des GESCO a permis à ceux-ci de bénéficier d'assouplissement de certaines contraintes à l'exercice des activités et de bien d'autres avantages sociaux, notamment des facilités d'accès au crédits à taux d'intérêt bas, la mise à disposition de matériels de travail, la formation des membres, un appui à la recherche de marchés et une entraide et solidarité entre membres. Cette participation leur offre également à la fois un cadre d'expression et d'épanouissement pour des activités de groupe (AGR) qui les rend moins vulnérables aux multiples chocs de l'environnement informel dans lequel ils opèrent.

Au niveau social, ces actions d'autonomisation à travers les initiatives d'appui en abris et soins ont comblé un manque de besoins en commodités basiques et en sanitaires indispensables au bien-être des membres du ménage. A ces initiatives s'ajoutent les sensibilisations dans les ménages par les visites à domicile et la remise des kits scolaires qui ont permis d'assurer aux enfants des artisans une protection de leurs droits face aux risques d'exploitation et de déscolarisation et ont élargi l'accès aux services sociaux de base aux ménages.

En tant que dispositif d'inclusion sociale, l'adhésion au MCMA, malgré les difficultés qu'il rencontre, a aussi apporté un début de réponses aux préoccupations liées à la prise en charge des soins de santé, en termes de réduction des frais de santé et des coûts des médicaments, d'hospitalisation et aussi de réconfort psychologique pour les adhérents. Ce mécanisme focalise de ce fait toutes les attentes des artisans compte tenu de l'énorme coût social que représente la prise en charge des soins face à l'instabilité du revenu tiré de l'activité. Il ressort sur ce point que la levée de nombreuses difficultés qui fragilisent le MCMA reste la

préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs associés en vue de véritablement permettre le déploiement de ces effets sur les bénéficiaires.

Ces transformations perçues par toutes les parties prenantes résultent d'un ensemble de stratégies mises en place et qui figurent parmi les facteurs de succès du PIAAA-CI. Il s'agit de :

- l'expression des besoins par les bénéficiaires eux-mêmes (OPA et artisans) qui a été en faveur de leur adhésion au PIAAA-CI et de leur collaboration plus accrue avec les structures accompagnateurs (les CRM, les ONG et les CS) ;
- la mobilisation des artisans autour des OPA qui constitue une des stratégies bien menées pour la diffusion des bonnes pratiques par corps de métier, en termes d'actions de renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ;
- le transfert de compétences par la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs (maîtres artisans, promoteurs des OPA et des GESCO) ;
- la centralisation de l'intervention sur la valorisation de l'artisan et de son métier;
- la promotion de la bonne gouvernance associative (redevabilité des responsables, entente entre membres, respect mutuel, etc.), la solidarité et l'entraide entre les membres des OPA et des GESCO ;
- l'accompagnement psychosocial des chefs de ménages par les visites à domicile.

Malgré ces résultats positifs enregistrés par les différents dispositifs d'autonomisation, il ressort que de profondes préoccupations restent insatisfaites et focalisent toujours les attentes des artisans.

Au premier niveau de ces préoccupations se trouve l'acquisition d'un site d'activité définitif pour les artisans dont l'inexistence est perçue comme un des obstacles à la pleine participation des artisans aux activités du projet. Il ressort sur ce point que l'obtention d'un site définitif sécurisé pour l'activité est d'un si grand enjeu que les artisans sont disposés à apporter leur contribution financière.

Aussi, les microcrédits et les prêts bancaires demeurent d'un accès limité pour la majorité des artisans.

La plupart des ateliers restent également sous-équipés et les structures d'encadrements insuffisantes et sous-équipées.

Le niveau d'éducation de la majorité des artisans demeure dans l'ensemble faible et le niveau de formation professionnelle encore médiocre.

A ces préoccupations s'ajoutent certains points faibles de la mise en œuvre du projet qui viennent amplifier les attentes des artisans.

Au niveau institutionnel, il s'agit d'un certain nombre de facteurs perçus par des artisans comme des obstacles à la formalisation des activités dont :

- le manque de suivi du processus d'identification et d'immatriculation des artisans à la CNMCI ;
- la lourdeur administrative du processus (inaccessibilité aux cartes professionnelles et aux registres du métier);

- le coût de l'opération d'identification et d'immatriculation jugé encore élevé par les artisans ; et
- la courte durée de validité de la carte professionnelle et du registre du métier.

Au plan professionnel, il s'agit des ratés dans la restitution des formations et de la diffusion des échanges des bonnes pratiques à la masse, dont :

- l'indisponibilité de certains maîtres artisans ; et
- la non prise en compte de la dispersion des sites d'activité et des niveaux d'éducation des artisans par les activités de restitution des formations.

Au niveau social, ces éléments de faiblesse identifiés par les acteurs associés au MCMA résultent notamment du dysfonctionnement de ce mécanisme. Il s'agit de :

- la lenteur du processus de production des cartes d'adhésion qui reporte le droit à l'accès aux soins de quelques artisans adhérents à une date indéterminée ;
- l'insuffisance du panier de soins ;
- le mauvais accueil dans les centres de santé ; et
- la méconnaissance de certains produits d'assurance par les prestataires de soins.

Il ressort que ces faiblesses participent à la démotivation des artisans et représentent un frein à l'extension de la couverture à plus de membres dans les ménages.

Evolution des conditions de travail et de vie des artisans bénéficiaires et leurs ménages

L'analyse menée sur l'évaluation des conditions de travail des artisans et des conditions de vie dans les ménages des artisans, deux ans après la mise œuvre du PIAAA-CI, conclue sur un changement globalement positif.

Conditions de travail des artisans

Dans les conditions de travail des artisans bénéficiaires, ces principaux changements s'observent, d'une part, au niveau de l'environnement institutionnel et de l'inclusion financière des artisans et au niveau professionnel d'autre part.

- *Au niveau de l'environnement institutionnel et financier,*

A ce niveau des conditions de travail, le projet enregistre un engouement en faveur de la formalisation se traduisant par accroissement des artisans inscrits à la Chambre Nationale des Métiers (CNMCI) de 7 points de pourcentage (de 32% en 2015 à 39% en 2017).

On observe également un engouement en faveur des organisations et autres associations professionnelles des artisans dans le cadre de leurs activités, avec un taux d'adhésion à une organisation professionnelle en progression (de 62% en 2015 à 64% en 2017).

L'accessibilité à une institution financière s'est améliorée. Cela s'est traduit par un accroissement de la proportion des artisans possédant un compte d'épargne dans une institution financière (de 35% en 2015 à 49% en 2017).

Ceci s'est accompagné d'une hausse du plus du double (de 13% à 27%) de la proportion de ceux qui participent désormais à une mutuelle d'épargne et de crédit et d'une amélioration

dans la gestion des revenus chez les artisans (avec la proportion de ceux qui gèrent leur revenu en fonction d'une planification passant de 17% à 48% entre 2015 et 2017).

- *Au niveau Professionnel*

Au ce niveau, les changements dans les conditions de travail des artisans rendent compte d'une amélioration du niveau d'équipements des bénéficiaires avec d'une part des proportions des artisans équipés (« moyennement équipés » ou « bien équipés ») et sous-équipés passant respectivement de 21% à 43% et de 79% à 57% entre 2015 et 2017.

On observe une évolution chez les artisans bénéficiaires suivant leur statut professionnel, avec une proportion plus grande des Maître-artisans en 2017 (avec 21%) qu'en 2015 (avec 16%).

L'accès à la formation des artisans s'est amélioré en 2017, portant désormais la proportion des artisans ayant bénéficié des séances de formation professionnelle et de gestion de leurs activités à 11%, contre 6% en 2015.

Le revenu moyen mensuel titré de l'activité artisanale par les bénéficiaires s'est accru dans les CRM couvertes par le PIAAA-CI, quoiqu'il soit encore inférieur au SMIG², passant de 43 341 FCFA en 2015 à 56 629 en 2017 ; soit une hausse de 30,65% par rapport au revenu mensuel procuré par l'activité en 2015.

Cet accroissement du revenu de l'artisan est associé à une création d'emplois dans les CRM bénéficiaires à deux niveaux. A un premier niveau, cela s'est traduit par la création d'unités de production artisanale (UPA), chez près de 3 bénéficiaires sur 5 (58%), désormais propriétaires d'ateliers en 2017, contre seulement 13,7% artisans possédant un atelier artisanal en 2015. Au deuxième niveau, l'on enregistre un accroissement, de la main d'œuvre de 3,12 employés par entreprise artisanale en 2015 à 3,50 en 2017 permettant de maintenir le niveau de la main d'œuvre dans les entreprises artisanales des bénéficiaires.

Cela s'est accompagné d'une amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur se traduisant par un accroissement de la proportion des artisans bénéficiaires exerçant des « emploi personnel bien structuré » passant de 16% (en 2015) à 37% (en 2017) et par une baisse de celle de ceux exerçant des « emploi occasionnel » passant de 26% (en 2015) à 12% (en 2017).

Cependant, l'emploi reste encore dominé par le « petit métier personnel » dans la mesure où la proportion des bénéficiaires exerçant ce type d'emploi s'est accrue entre 2015 et 2017 en passant de 75% à 81 %.

Conditions de vie dans les ménages des artisans

Dans les conditions de vie dans les ménages bénéficiaires, ces principaux changements s'observent d'une part au niveau du cadre de vie du ménage, du revenu du ménage et de l'accès aux services sociaux de base dans le ménage et d'autre part au niveau de la situation de l'enfant dans le ménage.

- *Au niveau du cadre de vie du ménage, du revenu du ménage et de l'accès aux services sociaux de base dans le ménage*

² Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est de 60.000 FCFA en Côte d'Ivoire depuis novembre 2013.

A ce niveau, divers changements rendent compte de transformations positives des conditions de vie dans les ménages des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI.

Deux premiers aspects de ces transformations renvoient à une amélioration du cadre de vie du ménage et de l'accès aux commodités basiques.

Par rapport au cadre de vie dans le ménage des artisans, l'on observe une amélioration au sein des ménages bénéficiaires entre 2015 et 2017. Cela s'est traduit, d'une part, par une hausse de la proportion des ménages équipés en biens et actifs divers pour la possession notamment d'un fourneau traditionnel (passant de 4% à 24% de ménages), d'un fourneau à gaz (passant de 9% à 59% de ménages), d'une armoire (passant de 0% à 34% de ménages) et d'un lit (passant de 58% à 69% de ménages), et d'autre part, par une amélioration des conditions d'hygiènes et sanitaires avec 46% de ménages disposant en 2017 de latrines modernes, contre 29% en 2015.

Les commodités basiques et les services sociaux sont de plus en plus accessibles aux ménages bénéficiaires. Cela s'est traduit notamment, d'une part par un approvisionnement en eau de SODECI touchant désormais près de 3 ménages bénéficiaires sur 5 (58%), contre 1 ménage sur 2 (50%) en 2015 ; et d'autre part, par une prise en compte désormais d'une assurance contre le risque de maladie chez 9% de ménages bénéficiaires par rapport à leurs préoccupations sociales en 2015.

Relativement au revenu du ménage, l'on enregistre une baisse de la proportion de 49% à 34% des ménages bénéficiaires dont le revenu par mois est inférieur à la moitié du SMIG (30 000 FCFA) et d'un accroissement de 5% à 10% de celle de ceux dont le revenu se situe dans la tranche 100 000 FCFA à 150 000 FCFA.

Un autre aspect de cette transformation des conditions sociales dans les ménages des artisans concernés la situation nutritionnelle dans le ménage. Celle-ci connaît une amélioration au sein des ménages bénéficiaires avec 62% des ménages ayant désormais un repas équilibré, contre 56% en 2015.

- *Au niveau de la situation de l'enfant dans le ménage*

La situation des enfants dans les ménages bénéficiaires s'est nettement améliorée dans diverses dimensions de l'état de bien-être de l'enfant.

Leur état général de santé (en termes de « santé normal », « bonne santé » ou « très bien ») s'est amélioré dans 64% de ménages bénéficiaires, contre 51% en 2015.

Le statut de déclaration des enfants à l'état civil s'est amélioré dans les ménages bénéficiaires avec en 2017 plus de 9 ménages bénéficiaires sur 10 (92%) dans lesquels les enfants sont déclarés à l'état civil, contre 84% en 2015.

La situation scolaire s'est également améliorée au sein des ménages des artisans entre 2015 et 2017. Cela se traduit par un accroissement des ménages dans lesquels les enfants sont « tous scolarisés » passant de 54% à 72% et une baisse de la proportion des ménages dans lesquels aucun enfant n'est scolarisé passant de 8% à 3%.

Les enfants participent de plus en plus à des activités récréatives dans les ménages bénéficiaires. Cela est désormais observé en 2017 dans 34% des ménages bénéficiaires, contre 20% en 2015.

Cela s'accompagne d'une amélioration des comportements des enfants au sein des ménages avec seulement 3% de ménages bénéficiaires abritant désormais des enfants se comportant encore violemment avec les membres du ménage, contre 20% en 2015.

Evolution de la situation de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages

L'analyse à ce niveau permet d'apprécier des changements globalement positifs à la fois dans la dimension individuelle (IVA), professionnelle (IVP) et sociale (IVM) de la vulnérabilité des artisans par rapport à leur état initial de vulnérabilité. Ces changements s'observent au niveau de chacune de ces dimensions analysées aussi bien au regard des facteurs qui rendent compte de la vulnérabilité et des services (trainements) reçus par les bénéficiaires.

Situation de la vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu

L'évolution de l'indice de vulnérabilité de l'artisan (IVA) montre que la situation de vulnérabilité des artisans s'est améliorée dans l'ensemble chez 45.5% de bénéficiaires. Cette amélioration s'est traduite, dans l'ensemble, par une baisse des effectifs des artisans bénéficiaires jugés « très vulnérables » entre 2015 et 2017.

Au regard des facteurs qui rendent compte de la vulnérabilité initiale de l'artisan, les résultats concluent sur une amélioration de la situation individuelle de l'artisan qui diffère relativement suivant la branche d'activité d'exercice, le statut sérologique et la CRM de résidence.

La situation de vulnérabilité de l'artisan s'est améliorée dans l'ensemble des branches d'activité. Cela s'est traduit par une baisse des effectifs dans les catégories « extrêmement vulnérables » et « très vulnérables » dans la plupart des branches d'activités du secteur analysées, bien que dans certaines branches, la situation ne se soit pas améliorée pour certains bénéficiaires dans la catégorie jugée « vulnérable ».

Au regard des CRM, on note une nette amélioration de la situation de vulnérabilité dans la CRM d'Abidjan Lagune Est dans laquelle on observe un passage des bénéficiaires de l'état « très vulnérable » à l'état « vulnérable », quoique la situation n'a pas beaucoup évolué dans les autres CRM.

Par rapport aux services reçus, les résultats montrent que les services destinés à la réduction de la vulnérabilité individuelle de l'artisan ont permis une amélioration de la situation de vulnérabilité pour plus de la moitié des bénéficiaires en tant qu'individu.

Pour le service d'assurance maladie, l'on enregistre 70,6% d'artisans d'adhérents pour lesquels la vulnérabilité individuelle s'est améliorée.

Ces proportions concernent 53,7% et 53,3% des artisans ayant bénéficié respectivement du service d'alphabétisation fonctionnelle et de la formation en santé et sécurité au travail qui ont enregistré une amélioration de leur situation de vulnérabilité en tant qu'artisan.

Situation de la vulnérabilité professionnelle

L'évolution de l'indice de la vulnérabilité professionnelle (IVP) des bénéficiaires en tant que travailleur informel montre que, dans l'ensemble, la situation de vulnérabilité professionnelle s'est améliorée pour de près de 3 artisans bénéficiaires sur 5 (58.2%).

Au regard des facteurs qui rendent compte de leur vulnérabilité initiale, l'on note que cette baisse de l'indice de vulnérabilité professionnel s'est opérée chez les bénéficiaires de toutes les tranches d'âge sans discrimination.

En se référant aux branches d'activité dans lesquels exercent les bénéficiaires, l'indice moyen de vulnérabilité professionnelle enregistre une baisse dans toutes les branches d'activité. Cette baisse du niveau de vulnérabilité a été la plus forte pour la catégorie jugée « extrêmement vulnérables » dans la branche « construction métallique, mécanique... » qui abrite le plus grand nombre d'artisans.

Suivant le service reçu par les artisans, il ressort que tous les services (trainements) destinés à la réduction de vulnérabilité des artisans en tant que travailleur informel a permis d'améliorer leur situation de vulnérabilité.

Toutefois, la situation s'est beaucoup plus améliorée chez les artisans bénéficiaires de l'appui en équipements dont 71,70% ont connu une baisse de leur indice professionnel, comparativement à ceux ayant bénéficié des services de l'éducation financière (57,80%) et de l'alphabétisation fonctionnelle (53,70%).

Situation de vulnérabilité sociale du ménage

Quant à la vulnérabilité sociale du ménage des artisans, ce sont 47,7% de ménages bénéficiaires qui ont vu leur situation de vulnérabilité s'améliorer entre 2015 et 2017. Cela s'est traduit par une baisse de la proportion des ménages bénéficiaires pour les catégories jugées « vulnérables » et « extrêmement vulnérable ».

Au regard des facteurs qui expliquent la vulnérabilité initiale du ménage, les résultats montrent une amélioration selon le type de logement habité par le ménage et la CRM de résidence du ménage.

Au regard des caractéristiques du logement, la situation de la vulnérabilité s'est améliorée dans presque tous les types de logement, à l'exception des ménages vivant dans les villas et dans les cours communes.

Par rapport aux CRM, on note que la vulnérabilité sociale a baissé dans l'ensemble des ménages des CRM du projet, à l'exception de celle de Bouaké, bien qu'elle ait vu une réduction de la proportion des ménages de la catégorie jugée « vulnérable ».

Au regard des services (traitements) reçus par le ménage, il ressort que la situation s'est améliorée beaucoup plus pour les bénéficiaires des services d'appui en abris et soins (54,3% des ménages), de kits scolaires (50% des ménages) et de la formation en éducation financière (44% des ménages dont le chef a été formé) que pour les bénéficiaires d'une assurance maladie (avec seulement 17,6% des ménages couverts par une assurance).

Impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des artisans et leurs ménages

Les résultats à ce niveau ont permis d'analyser le lien entre les traitements ou services reçus par les bénéficiaires (artisans et ménages d'artisans) dans le cadre du PIAAA-CI et les évolutions positives observées dans la situation de vulnérabilité et associées à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans.

Pour l'impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité de l'artisan (IVA), il ressort que l'alphabétisation et la formation en santé et sécurité au travail ont participé à la réduction de la vulnérabilité de l'artisan. Ces services ont en effet permis de réduire significativement la vulnérabilité moyenne des artisans en tant qu'individus.

Concernant l'impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité professionnelle (IVP), il ressort que les services d'appui en équipements et la formation en gestion financière ont permis de réduire la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires.

Quant à de l'impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité du ménage, il ressort que seuls les services d'aide en éducation des enfants et la formation en éducation financière du chef de ménage ont permis de réduire l'indice de la vulnérabilité du ménage.

L'appui en abris et soins, bien que présentant une tendance à réduire la vulnérabilité du ménage, n'a pas été assez suffisant pour induire une baisse conséquente de la vulnérabilité dans les ménages des artisans.

Aussi, les résultats à ce niveau de l'impact montrent que lorsqu'on tient compte de la combinaison des traitements, le fait pour un ménage de bénéficier à la fois d'un appui en éducation dans le ménage et d'une formation en éducation financière pour le chef de ménage a induit un effet sur la vulnérabilité plus important que les services pris isolément et pour toute autre combinaison des services.

2. Leçons apprises et acquis du projet

Au vu des changements positifs qui découlent de l'évaluation qualitative et quantitative, cette étude a montré que l'appui d'AVSI dans le cadre du PIAAA-CI a produit des résultats encourageants sur les conditions de travail et de vie des artisans. Ceux-ci ont permis de :

- relever le capital humain (compétences et aptitudes professionnelles) des artisans par la formation (en gestion d'une activité, éducation financière, comptabilité simplifiée, et santé et sécurité au travail) et par des cours d'alphabétisation fonctionnelle ;
- relever le niveau d'équipement des artisans,
- rendre les artisans plus résilients à des éventuels chocs dans le ménage.
- contribuer à l'amélioration de la situation des enfants des artisans par la scolarisation et la déclaration à l'état civil.

Le PIAAA-CI enregistre **des acquis** en faveur de sa viabilité à chaque niveau d'intervention. Au niveau institutionnel, ces acquis se traduisent par :

- la mise en place du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI qui est une avancée notable dans la dimension réglementaire de la formalisation des activités;
- une bonne compréhension de ce processus de formalisation et une volonté des OPA et des artisans à s'approprier les textes qui régissent leur métier et ;
- une ouverture sur les opportunités du secteur offertes par cette formalisation en termes d'acquisition de marchés et la progression des connaissances et des informations sur le code de l'artisanat.

Au niveau professionnel, il s'agit de :

- la valorisation du métier de l'artisanat et de l'artisan en tant que travailleur ayant droit à des privilèges (formations, reconnaissance par l'Etat);
- un relèvement du niveau de compétences et aptitudes techniques des artisans ;
- un transfert de compétences, notamment la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs (maîtres artisans chargés de la sensibilisation et la restitution de la formation des artisans) ;
- l'appropriation et la reconduite de certaines actions et services du projet par des GESCO et des OPA et ;
- la réhabilitation du centre métaux mécanique de Yamoussoukro et la mise en place du guichet d'informations de la CNMCI.

Au niveau social, ces acquis rendent compte de :

- une bonne perception des sensibilisations sur la déclaration à l'état civil et la scolarisation des enfants aux ménages des artisans ;
- une meilleure compréhension de l'idée de groupement de solidarité à base professionnelle et communautaire ;
- l'existence « de bons élèves ou de GESCO champions », malgré les difficultés, s'érigeant ainsi en modèle de réussites pour d'autres groupements et ;
- la mise en place d'une couverture assurance maladie et l'intérêt que celle-ci suscite pour les artisans, en dépit des difficultés auxquelles ce mécanisme fait face.

Toutefois, pour rendre les artisans plus résilients, le projet devra réussir à les autonomiser dans le long terme. Ce qui n'est pas véritablement encore le cas étant donnée la persistance des problèmes structurels qu'il faut nécessairement résoudre. Et pour cela, il serait préférable que les actions des différentes structures impliquées dans le PIAAA-CI (CRM, CS, ONG, OPA, autres associations) ne prennent pas fin en même temps que le projet, au risque de retomber dans la situation déshumanisante d'avant le PIAAA-CI. La pérennisation de ces activités permettra d'accompagner effectivement les artisans dans le processus de leur autonomisation entamé avec AVSI. Les actions de pérennisation devront s'appuyer sur les acquis enregistrés à chaque niveau d'intervention.

3. Les bonnes pratiques

Les actions ou services en guise de « bonnes pratiques » sur lesquels il faudra mettre l'accent sont énumérés ci-dessous. En plus de leur contribution à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans, le choix porté sur ces actions milite en faveur de leurs effets potentiels à long terme sur le revenu tiré de l'activité et sur le bien-être dans le ménage.

Pour les actions d'autonomisation en faveur des conditions de travail, les cinq appuis suivants se sont révélés indispensables.

- L'alphabétisation

En tant que fondement de relèvement du capital humain, elle constitue une action de développement dans la mesure où elle a permis d'accroître la participation du bénéficiaire à la vie professionnelle et sociale.

- L'appui en équipements

En tant que moyen de renforcement des capacités techniques, l'appui en matériels de travail a assoupli les contraintes de production de l'artisan et a permis d'accroître sa productivité.

- Les formations professionnelles et techniques

En que des actions de renforcement des compétences et aptitudes techniques, ces formations, notamment sur la mise à jour des techniques dans chaque corps de métiers (la gestion d'une activité professionnelle, l'éducation financière et la comptabilité simplifiée), ont fait évoluer le regard de l'artisan sur son activité : du petit métier à une entreprise artisanale individuelle, pour laquelle il doit prendre plus d'initiatives pour sa professionnalisation.

- La sensibilisation sur le code de l'artisanat et ses opportunités et sur la santé et la sécurité au travail

En tant qu'un apport d'informations et de connaissances, ces sensibilisations ont comblé un manque d'informations sur des réalités évidentes de leur environnement de travail de l'artisan. Ceci a induit un changement de comportement en termes de prise de conscience sur l'importance de l'immatriculation à la CNMCI et de l'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents à leurs métiers.

- Les ateliers d'identification et de diffusion de bonnes pratiques ;

En tant que des occasions d'échanges et de mutualisation des connaissances techniques, ces ateliers ont favorisé la mise en place du réseautage entre OPA dans différents corps de métiers; ce qui constitue une stratégie pour dynamiser les activités du secteur de l'artisanat.

S'agissant de l'intervention en faveur des conditions de vie des ménages, les actions à maintenir sont :

- L'aide à l'éducation (kits scolaires) ;

Elle a permis d'accroître la scolarisation des enfants dans les ménages des artisans. En plus, elle permet à long terme de briser le cercle vicieux pouvant entretenir l'analphabétisme générationnel, étant donnée la précarité des conditions de vie des parents.

- La formation des formateurs

Elle assure l'appropriation des activités par les bénéficiaires et produit des effets à long terme sur ceux-ci. Les maîtres artisans et les promoteurs des OPA et des GESCO ainsi formés sur diverses techniques ont transmis les connaissances à d'autres artisans dans le cadre des activités des GESCO ; ce qui participe à la pérennisation des activités.

- La formation sur la gestion des ressources familiales

Elle accroît les compétences familiales au profit du bien-être du ménage dans la gestion du revenu. Elle a permis à des membres dans certains groupements de femmes artisanes à la rationalisation des dépenses et d'entreprendre des AGR.

- La déclaration à l'état civil

Elle élargit l'accès aux services sociaux de base (éducation, soins de santé adéquat, etc.) aux enfants dans le ménage.

- L'accompagnement dans l'accès à l'assurance maladie des artisans et leur famille

En tant qu'une protection contre les risques de maladie notamment pour les femmes et les enfants. La mise en place du MCMA a apporté la protection et le réconfort moral à des artisans.

4. Recommandations

Pour préserver les acquis et assurer une viabilité des différents dispositifs d'autonomisation, en faveur d'une amélioration durable des conditions de travail et de vie des artisans, il est primordial d'adopter un ensemble de mesures recommandées dans la matrice ci-dessous. La mise en œuvre de ces mesures devra s'appuyer sur une stratégie d'intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs identifiés afin d'agir de façon efficace sur les facteurs de la vulnérabilité multidimensionnelle qui fragilisent encore la situation de l'artisan d'une part en tant qu'individu et travailleur du secteur informelle et en tant que chef de ménage d'autres part.

Matrice de recommandations d'actions pour l'autonomisation à long terme des artisans

Domaine d'intervention	Problèmes persistants	Recommandation générale	Actions spécifiques à mener	Acteur(s) à impliquer
Capital humain	La majorité des artisans reste analphabète ou n'a pas été au-delà de l'éducation primaire.	Mettre en place des actions dont les effets pourraient avoir une portée à long-terme telles que des programmes d'alphabétisation et des formations spécialisées et qualifiantes qui donnent plus de professionnalisme aux artisans et qui leur permettent de profiter des opportunités du secteur	Poursuivre les programmes d'alphabétisation au sein des OPA et des GESCO	Centre d'Alphabétisation des Métiers(CAM), CRM, OPA, GESCO, etc.
	La majorité des artisans reste sans formation professionnelle et continue de se former sur le tas		Poursuivre la formation technique et professionnelle des artisans et orienter ces formations sur les besoins des différents corps de métiers à travers leur plus forte implication à la définition, à la mise en place des programmes et au déploiement des activités sur le terrain	FDFP, AGEFOP, DAFC, CNMCI, DAEMSI, OPA, GESCO, et Etablissements de formations techniques
	La dispersion des sites d'activité n'a pas favorisé le regroupement des artisans		Procéder à des regroupements de proximité qui puissent permettre de rassembler les artisans par zone d'activité ne nécessitant pas de longs déplacements	CRM, OPA, GESCO, etc.
	Absence d'infrastructures et équipements appropriés pour la restitution des cours d'alphabétisation et des formations à la masse		Accompagner les OPA et les GESCO à entreprendre des démarches auprès des mairies et du Ministère de l'éducation nationale pour l'utilisation des infrastructures municipales et éducatives de proximité dans la restitution des activités d'alphabétisation et de formation	Ministère de l'éducation nationale, Mairies, CRM, OPA, GESCO, etc.
	La restitution des formations n'a pas tenu compte des différents niveaux d'éducation des artisans		Mettre en place un plan de restitution qui regroupe les artisans selon leur niveau d'éducation :	CAM, CRM, OPA, GESCO, etc.
	Faible niveau d'information et de connaissance sur les opportunités du secteur maintenant les artisans dans une vulnérabilité au niveau professionnel		Poursuivre les actions de promotion du cadre institutionnel par la diffusion du code de l'artisanat et des principes sur les droits fondamentaux au travail	CNMCI, CRM, OPA, GESCO, DEAMSI, Inspection Générale du travail, etc.
Environnement institutionnel	Faible niveau de coordination du processus d'identification et d'immatriculation	Mettre en place un plan d'action commun de formalisation des activités avec une plus forte implication de la CNMCI et une prise en compte des suggestions des artisans au déploiement des activités sur le terrain	Poursuivre le processus d'identification et d'immatriculation via une implication plus forte de la CNMCI	DEAMSI, CNMCI, CRM, OPA, GESCO, etc.
	Manque de suivi et lourdeur administrative du processus et d'identification et d'immatriculation des artisans		Impliquer plus fortement les structures publiques (DEAMSI), la CNMCI et les OPA.	DEAMSI, CNMCI, etc.
	La proportion des artisans inscrits à la CNMCI (39%) en 2017 reste encore faible		Simplifier le processus d'identification en le centrant sur des documents administratifs accessibles à tous les artisans et produire les cartes professionnelles et les registres du métier dans un délai d'un mois au plus	DEAMSI, CNMCI, CRM, OPA, etc.
			Poursuivre la sensibilisation sur le bienfondé de l'immatriculation et le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI	DAEMSI, CRM, OPA, CNMCI, etc.
Environnement professionnel	Les artisans occupent encore des sites provisoires et sujets à des déguerpissements fréquents	Trouver un site définitif d'exercice de l'activité artisanale dans chaque commune et impliquer plus fortement, les OPA, l'administration publique et les collectivités territoriales dans la définition de site	Appuyer la poursuite du plaidoyer pour l'acquisition d'un site définitif d'exercice de l'activité regroupant les artisans selon les corps de métiers	Ministère de la salubrité Mairie, DAEMSI, CRM, CNMCI, OPA, GESCO, etc.
	La majorité (57%) des ateliers reste sous-équipée en 2017		Diffuser les bonnes pratiques des GESCO ayant réussi à se doter de matériel de travail et à les mettre à la disposition de leurs membres	CRM, OPA, GESCO
			Sensibiliser par la même occasion les artisans à la participation aux activités des GESCO afin de développer des projets de groupe permettant de réduire la pénibilité de l'activité	MEMEASFP, AGEFOP, etc.
			Mettre en place une politique de subvention ou de crédit d'appui en équipements des ateliers	OPA, CNMCI, GESCO, IMF, etc.
	Les structures d'encadrements insuffisantes et sous-équipées		Equiper les structures d'encadrement des artisans (CRM, les OPA, les ONG et les SC) en matériels roulants notamment afin de permettre la poursuite des actions d'autonomisation	MEMEASFP (DAEMSI), etc.
			Initier des partenariats extérieurs avec les Organismes en faveur de la formalisation et le développement du secteur informel tels que le BIT, et l'UE afin de mettre en place des projets de renforcement des capacités opérationnelles des structures d'encadrement des activités artisanales	MEMEASFP, CNMCI, OPA, etc.

³ Il s'agit de centres de formations tels que le CELIA, CPM/Bois, CPMME, CPME, CPMA, et EIBM.

Gouvernance des Organisations professionnelles (OPA et GESCO)	Absence de structuration de la plupart des OPA et des GESCO (statut et règlement intérieur inexistant)	Poursuivre les actions de structuration des OPA et des GESCO par l'appui à l'adoption de statuts et règlements intérieurs et des principes élémentaires de gouvernance	Aider les OPA et GESCO à se doter de statuts et règlement.	CNMCI, OPA, GESCO, etc.
	Non-respect des principes élémentaires de gouvernance (tenue régulière des AG, processus démocratique de désignation des responsables et de prise de décision, décisions, redevabilité, transparence financière) limitant la participation d'un grand nombre d'artisans aux activités des coopératives professionnelles		Associer tous les membres à l'élaboration ou l'amendement des statuts et règlement de sorte à les amener à les observer	Responsables des OPA et des GESCO, et les artisans membres, etc.
			Former les responsables des OPA et GESCO sur l'amélioration des modes de gouvernance par l'observation des principes élémentaires	CNMCI, CRM, OPA, GESCO, etc.
Inclusion financière et mode de Gestion des revenus	Niveau de compréhension du fonctionnement des services financiers encore faible	Renforcer le niveau de compréhension et les compétences des artisans sur les notions d'épargne, de gestion et de planification financière afin de lever les attitudes de méfiance et de réticence à l'encontre de leur inclusion financière	Poursuivre les activités de sensibilisations sur les avantages de l'ouverture d'un compte bancaire et promouvoir la diffusion du modèle Mobile Money comme tremplin vers l'inclusion financière en zones rurales	Opérateurs Mobile Money, OPA, GESCO, CRM, etc.
	Faible inclusion financière avec 27% qui participent en 2017 à une mutuelle d'épargne et de crédit		Etablir des partenariats entre les organisations d'artisans et les établissements financiers	CNMCI, OPA, GESCO, IMF, etc.
	Moins de la moitié (49%) des artisans possèdent en 2017 un compte d'épargne dans une institution financière		Concevoir des plans de formation et des modules de formation sur les notions de finance et d'épargne qui tiennent compte du faible niveau d'éducation des artisans	CNMCI, DAEMSI, IMF, OPA, GESCO, etc.
	Moins de la moitié (49%) des artisans gèrent en 2017 les revenus avec une planification (suivi des entrées/sorties)		Maintenir les actions collectives et communautaires des OPA et des GESCO afin de permettre la formation d'un plus grand nombre d'artisans et de promouvoir l'accès au crédit via des mécanismes de solidarité	CRM, GESCO, OPA, ONG, SC, etc.
Inclusion sociale et risques sanitaires sécuritaires liés à l'environnement de travail	Persistance de nombreux risques sécuritaires et sanitaires liés au faible niveau d'aménagement des ateliers	Assurer une meilleure prise en charge sociale et médicales des artisans afin de réduire les facteurs de risque sanitaires et sécuritaires qui les affectent	Poursuivre les sensibilisations sur l'adoption des mesures de santé et sécurité au travail politique au sein des branches d'activité afin de réduire les facteurs de risques sanitaires et sécuritaires	DEAMSI, OPA, CRM, DSST-, ONG et SC, etc.
	Seuls 9% des artisans bénéficient de la couverture d'assurance maladie		Redynamiser les mutuelles d'assurance pour garantir aux artisans et à leur famille une sécurité sociale réelle en sensibilisant davantage les artisans sur les principes de fonctionnement et le bienfondé de la couverture d'assurance maladie	Ministère de la protection sociale, CNPS, STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, GESCO, CNMCI, etc.
			Négocier des produits d'assurance à coût réduit couvrant à la fois les artisans et certains membres de leur ménage.	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, etc.
			Intégrer les mutuelles dans les mécanismes de déploiement de la CMU	CNPS, STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Respecter les engagements vis-à-vis des mutualistes et des prestataires.	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Informar les prestataires sur l'existence des mutuelles	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Augmenter le nombre de centres de santé et pharmacies conventionnés	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Trouver des prestataires crédibles et qui disposent d'un minimum de plateau technique	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
	Difficulté pour la majorité des adhérents au MCMA d'avoir accès aux soins médicaux			
Situation des enfants dans les ménages des artisans	La situation des enfants dans les ménages en matière de déclaration à l'état civil et de scolarisation ne s'est pas améliorée dans certaines CRM	Poursuivre les actions d'accompagnement des ménages à l'accès aux services sociaux de base	Identifier les pesanteurs à l'encontre de l'amélioration de la situation des enfants dans les ménages des CRM de Yamoussoukro et de Bouaké notamment	MFPEs, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC
			Poursuivre les activités de sensibilisation et d'information sur le droit des enfants par les Visites à Domicile notamment dans les CRM de Bouaké et Yamoussoukro	Ministère de la femme et de l'enfant, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC
			Maintenir les actions d'appui à la déclaration à l'état civil et d'éducation dans les GESCO et initier des programmes de promotion de l'éducation préscolaire à grande échelle dans les ménages notamment dans la CRM de BOUAKE et Yamoussoukro	Ministère de la femme et de l'enfant, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC

5. Limites

Cette étude d'évaluation souffre cependant d'une limite. Celle-ci relève de la nature qualitative des données. En effet, certains critères tels que le niveau d'équipements des ateliers de travail des artisans qui rentrent dans le calcul de l'indice de vulnérabilité professionnel des artisans se mesurent à partir de la réponse à la question « comment jugez-vous le niveau d'équipements de votre atelier ? ». Etant donné qu'il n'y a pas de référentiel défini de façon objective à partir duquel l'atelier est reconnu comme sous-équipé ou bien équipé, l'artisan donne la réponse suivant sa perception de son état d'équipements. Cet état de fait rend les résultats sensibles à la perception de l'artisan qui change d'un individu à un autre. Pour atténuer le caractère subjectif qui en résulte, l'évaluation quantitative a été combinée avec une évaluation qualitative auprès des principaux acteurs parties prenantes du projet afin de disposer d'éléments de réponses beaucoup plus approfondis sur les résultats qui sortent de l'analyse quantitative. Malgré cela, ces résultats devront être pris avec un minimum de retenu.

Introduction générale

1. Contexte et justification de l'étude

1.1. Artisanat ivoirien un secteur fortement informel

S'il est reconnu qu'il est encore difficile d'évaluer la contribution du secteur informel à la croissance du PIB, son rôle hautement important en tant que principal secteur d'emploi et de sécurisation de la main d'œuvre dans de nombreux pays en développement fait l'objet d'un large consensus. En Côte d'Ivoire, cette réalité s'explique par la faible capacité de création d'emploi dans le secteur structuré et du développement d'un secteur informel devenu le refuge de nombreux candidats sur le marché du travail, depuis les années 1990. La destruction d'importantes activités économiques et de services socio-économiques de base, de même que la précarisation de l'environnement, qu'a connu le pays pendant la décennie de crise sociopolitique, ont accéléré la dégradation de la situation de l'emploi et en a fait une réalité « *presqu'exclusivement informel* » en Côte d'Ivoire. Les récentes statistiques nationales montrent à cet effet que la part des Unités de production informelles (UPI) non agricoles, par rapport à l'ensemble des emplois, estimée à 46,3% (ENSETTE, 2013), a plus que doublée et a atteint un taux de 93,6% (ENSESI, 2016), en espace de seulement trois ans.

Malgré cette forte concentration de l'emploi, le secteur informel se déploie en dehors des programmes nationaux de régulation du marché du travail et d'amélioration de la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire⁴. De même, l'intérêt dont il a fait objet dans la Politique Nationale de l'Emploi (PNE : 2012-2015) et l'incluant dans une stratégie politique d'ensemble visant à « *consolider et améliorer* » à la fois « *l'emploi informel et rural par des mesures d'appui à la transformation et à la modernisation* », a disparu en faveur d'une vision globale de promotion de l'emploi dans la PNE (2016-2020).

Dans ce contexte, un secteur tel que l'artisanat ivoirien s'enlise dans l'informel et la précarisation de ces activités, en dépit de sa forte contribution à l'emploi au niveau national estimée à près de 40% de la population active (PND, 2016-2020) Cela est le résultat de la combinaison de nombreux obstacles structurels qui freinent encore sa formalisation et qui se traduisent par la réalité suivante :

- i. il y a environ 245 corps de métiers regroupés en huit (8) branches d'activité porteurs ayant longtemps évolué dans un environnement institutionnel marqué par de profondes insuffisances de son cadre réglementaire et une absence de protection légale des œuvres artisanales ;
- ii. le secteur artisanal bénéficie d'un dispositif institutionnel d'encadrement notamment la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et de ses représentations régionales (CRM) et la Direction de l'Artisanat, de l'Encadrement et de la Modernisation du Secteur Informel (DAEMSI) ; mais ces structures sont confrontées à un manque de moyens opérationnels (techniques et financiers) ;

⁴ Ceux-ci peuvent se résumer en trois catégories de programmes et de projets mis en œuvre dans le cadre des différents plans nationaux de l'emploi, entre autres : les programmes destinés à la formation des demandeurs d'emploi, les programmes destinés à la prospection et au placement des demandeurs d'emploi, ainsi que les programmes destinés au financement des micro et petites entreprises (Kouakou K. Clément et Koba T. Adébo, 2015).

- iii. les structures d'encadrement sont méconnues par la majorité des artisans et ceux-ci manquent d'informations sur l'environnement du métier ;
- iv. les entreprises artisanales sont caractérisées dans leur grande majorité par des activités fortement précarisées ;
- v. les rares infrastructures dédiées aux activités de l'artisanat et quelques-unes des entreprises artisanales qui présentaient un minimum d'organisation ont été victimes de pillages et destructions lors de la crise postélectorale ;
- vi. il n'existe pas de zones d'implantation des activités artisanales et les artisans sont pour la plupart installés aux abords des routes et sur des espaces publics et sont de fait victimes de fréquents déguerpissement ;
- vii. il y a une insuffisance de centres d'apprentissage et de formation des artisans
- viii. les artisans sont pour la plupart analphabètes ou ont un bas niveau d'éducation et manquent de fait de formation professionnelle ;
- ix. ils sont sous équipés, et exercent avec des outils et matériel rudimentaires

La réforme de la loi n° 2014-338 du 05 juin 2014 portant code de l'artisanat récemment adoptée dans ce secteur, dans une perspective de consolider son cadre institutionnel⁵ et créer un environnement propice au développement dudit secteur, peine à produire de réels effets sur les conditions de travail. Cette réalité laisse tout entier, le défi d'une organisation et d'une structuration du cadre institutionnel, de l'environnement professionnel et du fonctionnement des entreprises artisanales elles-mêmes. De même qu'elle rend problématique la mise en place d'un système de protection sociale pour des artisans, qui permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Cet environnement d'exercice affecte négativement le revenu tiré de l'activité artisanale et réduit les opportunités de sécurisation des conditions de vie et de préservation de la dignité humaine des artisans. Ceci fragilise davantage leur situation et accroît leur vulnérabilité face aux chocs divers. Cette perte de bien-être des artisans se traduit entre autres par un accès limité aux principaux services sociaux de base, la précarité de l'habitat et ses commodités (AVSI, 2015), et une absence d'un minimum de protection sociale familiale.

1.2. Projet d'autonomisation des artisans

A un niveau plus concerté, la communauté au développement réaffirme sa préoccupation pour « ...l'emploi et le travail décent pour tous » dans les priorités accordées aux politiques publiques d'ici 2030 (Objectif 8 des Objectifs du Développement Durable). Cette mobilisation en faveur du travail décent a focalisé l'attention de la coopération au développement sur la situation de l'emploi informel et ses répercussions sur les conditions de vie des personnes qui en dépendent notamment, à partir de la déclaration du millénaire pour le développement en 2000. Cependant, les politiques pro-pauvres à travers des stratégies de

⁵ Le dispositif institutionnel d'encadrement du secteur est composé de : (i) la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et de ses représentations régionales (CRM), (une institution consulaire représentant les intérêts des opérateurs économiques du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers auprès des pouvoirs publics) ; (ii) du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP) dont la Directions de l'Artisanat, de l'Encadrement et de la Modernisation du Secteur Informel (DAEMSI) et la Direction de l'Apprentissage et de la formation Continue (DAFC) ; et (iii) l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (AGEFOP).

réduction de la pauvreté (DSRP) dans des pays comme la Côte d'Ivoire se sont heurtées à des crises politiques aiguës qui ont accentué les difficultés d'accès à des emplois formels. L'une des conséquences est que le pays présente un profil d'emploi fortement informel associé à un taux de pauvreté⁶ de 46,3% en 2015 (ENV, 2016) encore élevé, malgré les efforts déployés par le gouvernement. Ce niveau de pauvreté rend, en réalité, compte de la faiblesse des niveaux de revenus d'une grande partie de la population qui vit des activités informelles dans le pays ; et pour laquelle l'inexistence de programmes spécifiques d'amélioration des conditions de travail, surtout après une décennie de crise sociopolitique, accroît la paupérisation.

Pour apporter son appui au gouvernement ivoirien, dans la mise en place des politiques sectorielles de réduction de la pauvreté et des inégalités, l'Union Européenne (UE), dans son engagement de promouvoir des projets ciblés sur le renforcement des compétences des acteurs du secteur informel par l'éducation et la formation professionnelle, a accepté d'accompagner, la fondation AVSI-Côte d'Ivoire, dans le secteur de l'artisanat, par un appui financier à la mise en œuvre du «*Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI)*». Cette initiative de l'UE qui s'inscrit dans son programme «*Investing in People*⁷ vise à faire évoluer les emplois dans ce secteur vers des emplois moins précaires, productifs et convenablement rémunérés, incluant un minimum de sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles.

L'objectif visé par AVSI à travers ce projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans du secteur informel, avec une attention particulière portée sur ceux qui sont infectés/affectés par le VIH/SIDA, en vue d'aider à la productivité du secteur de l'artisanat, améliorer les revenus des artisans et d'empêcher la dégradation de leur bien-être social. C'est pourquoi, celui-ci a privilégié des actions d'autonomisation qui touchent à la fois au cadre institutionnel qui régit et encadre leurs activités, aux conditions de travail des artisans qui déterminent le niveau de revenu tiré de l'activité et aux conditions de vie dans les ménages des artisans. Le Projet est mis en exécution depuis 2015, en collaboration avec la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), dans cinq (5) de ces Chambres Régionales de Métiers (CRM) dont Abidjan Lagune Est, Abidjan Lagune Nord, Abidjan Lagune Sud, Bouaké et Yamoussoukro.

1.3. Etude de base sur les conditions de travail et de vie des artisans

L'implémentation du PIAAA-CI s'est confrontée à l'inexistence de statistiques fiables sur les conditions professionnelles et de vie des travailleurs dans le secteur de l'artisanat. Pour pallier cette insuffisance et axer les actions d'autonomisation sur des interventions opportunes basées sur l'évidence, le projet a fait l'objet d'étude de base en 2015. Celle-ci a abouti à la conclusion selon laquelle l'état des conditions de vie vulnérables et préoccupantes dans

⁶ Selon qu'il ressort de la dernière étude sur le profil de pauvreté en Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté au niveau national est passé de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015 en enregistrant un recul de 2,6 points de pourcentage (ENV, 2015).

⁷ Programme thématique d'aide extérieure et de développement de la commission européenne qui finance des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et de la culture.

lesquelles vivent les artisans est la résultante de la fragilité de l'environnement professionnel informel et précaire dans lequel ils opèrent. Elle a mis à la disposition du secteur de l'artisanat et du projet en particulier des informations statistiques dans cinq des CRM sur :

- les caractéristiques démographiques et socioéconomiques, l'environnement du métier (encadrement institutionnel et financier), et la situation professionnelle et de santé des artisans; et ;
- les conditions de vie dans le ménage des artisans (notamment les caractéristiques des ménages, l'habitat et ses commodités et la situation de l'enfant dans le ménage artisan) et leur accès aux services sociaux de base.

Elle a, par ailleurs, fourni au projet une identification des déterminants de la vulnérabilité des artisans et de leur ménage à partir de la conception de trois (3) indices de vulnérabilité : un Indice de vulnérabilité de l'Artisan (IVA), un Indice de vulnérabilité Professionnel (IVP), et un Indice de vulnérabilité du ménage de l'artisan (IVM). Ces indices ont permis de mesurer respectivement l'état de fragilité de l'artisan en tant qu'un individu lié à ses caractéristiques personnelles et à son capital humain, la fragilité de la situation professionnelle de l'artisan en tant que travailleur dépendant des opportunités professionnelles et économiques issues du secteur informel, et la fragilité de la situation de bien-être social dans le ménage de l'artisan. Ce dernier indice rend compte de la capacité du ménage à réaliser des ajustements nécessaires à la protection de son bien-être en cas de chocs divers incluant un accès limité de celui-ci aux services sociaux de base et à des besoins vitaux liés à la nutrition, à la santé et au bien-être des enfants. Ces différents indices ont, en outre, permis de renseigner notamment les indicateurs du cadre logique du PIAAA-CI sur la situation de vulnérabilité des artisans.

Sur la base des aspects défavorables de l'environnement de l'exercice de l'activité artisanale et du cadre de vie de l'artisan qui fragilisent la situation des artisans, elle a recommandé des **actions pour guider les interventions du PIAAA-CI vers une contribution à la réduction de la vulnérabilité professionnelle et sociale des artisans. Il s'est agi notamment pour le PIAAA-CI de :**

- Mettre en place un plan d'appui en équipement des ateliers ;
- Mener des campagnes de sensibilisation en faveur d'un enregistrement à la chambre de métier et d'une adhésion aux organisations professionnelles et à des mutuelles d'épargne et de crédit ;
- Initier un programme d'alphabétisation pour la mise à niveau des artisans ;
- Initier des formations sous forme d'ateliers et séminaires en faveur des artisans tenant compte de l'évolution des nouvelles techniques, notamment dans les branches *Métaux et construction métallique, Hygiène et soins corporels et Textile et habillement* ;
- Initier des actions qui permettent la mutualisation des expériences entre artisans ;
- Mener des actions en faveur d'un appui à l'accès des ménages à l'eau potable (connexion à un compteur d'eau de la SODECI), notamment à Tiébissou et Toumodi ;
- Aider les ménages à accéder à des latrines modernes individuelles notamment à Tiébissou et Toumodi ;

- Mener des actions en faveur de la situation des enfants des artisans préservant leur bien-être et leur développement (notamment la sensibilisation à la scolarisation, à la déclaration à l'état civil, l'octroi de kits scolaires).

Pour rendre opérationnel ces recommandations, les artisans et les ménages d'artisan en situation d'extrême vulnérabilité ont été identifiés à partir de leur niveau d'indice, en vue de leur faire bénéficier d'un traitement préférentiel dans le cadre PIAAA-CI.

1.4. Exécution du PIAAA-CI

Trois axes d'intervention ont été retenus dans l'implémentation du PIAAA-CI. Ces axes découlent des besoins issus de l'analyse situationnelle du projet et des recommandations de l'étude de base.

1.4.1. Renforcement et la promotion du cadre institutionnel de l'artisanat

Dans cet axe, l'intervention s'est traduite en deux types d'actions : d'une part, le renforcement des capacités opérationnelles des structures clés associées au projet ; et d'autre part, la promotion du cadre institutionnel et réglementaire au profit aussi bien du personnel de la CMNCI et CRM que des artisans.

Les actions de renforcement des capacités opérationnelles ont consisté à un appui en matériel et à des formations à l'endroit des structures qui accompagnent les artisans sur le terrain. Il s'agit de la CNMCI et cinq (5) de ses CRM couvertes par le projet, en charge de l'encadrement professionnel des artisans, et des organisations de la société civile associées au projet, dont 11 Centres Sociaux (CS) et 21 ONG en charge du suivi des artisans vulnérables sur le terrain. Concernant la CNMCI et les cinq CRM, ce renforcement des capacités matérielles s'est traduit par un appui en matériel roulant, en meubles et mobiliers de bureaux, en équipement en matériel informatique et en des abonnements pour connexions internet. Les formations dispensées ont permis de renforcer les connaissances du personnel sur des thématiques touchant au cadre institutionnel et réglementaire, à la mise en place d'un plan de suivi évaluation et à la gestion des données. Les CRM ont aussi bénéficié de moyens financiers additionnels (en termes de frais de déplacement) en vue de la supervision et l'encadrement des activités des Organisations Professionnelles Artisanes (OPA). De même, en vue de permettre aux CS et ONG de mener à bien les activités devant conduire à terme à l'amélioration des conditions de vie des artisans et leurs familles, ces structures sociales ont bénéficié d'un appui en équipement informatique (y compris une connexion au réseau internet), de ressources financières, de coaching en termes de formation en suivi-évaluation et gestion de données.

Quant aux actions de promotion du cadre institutionnel auprès des artisans, elle s'est traduite par la diffusion du nouveau cadre réglementaire de l'artisanat, un appui au processus d'identification et d'immatriculation des artisans à la CNMCI et la formation sur la réglementation en vigueur sur le travail des enfants. Ces actions ont été accompagnées de

séances d'information et de sensibilisations de masse. La diffusion du nouveau code⁸ de l'artisanat a touché 5 000 artisans (avec une copie du code de l'artisanat délivrée à chaque artisan). Cette action a été focalisée notamment sur une sensibilisation sur les droits et devoirs des artisans contenus dans la loi, les avantages et les opportunités offertes par celle-ci, de même que sur les sanctions prévues en cas d'infraction à ladite loi. L'appui au processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI a permis une réduction du droit d'inscription à la CNMCI (passant de 15000 à 7000 FCFA) et la sensibilisation de 23529 artisans sur les avantages et les opportunités liés à un enregistrement dans le registre de la CNMCI. S'agissant de la réglementation nationale en vigueur sur le travail des enfants, elle a touché, 26 735 artisans qui ont été instruits sur les pires formes de travail des enfants en 77 sensibilisations de masse (Rapport Narratif PAA II, 2016).

1.4.2. Amélioration des conditions de travail des artisans

Les actions de cet axe ont été principalement centrées sur le renforcement de capacités des artisans (appui matériel et formations) et la réhabilitation du centre métaux-mécanique de Yamoussoukro.

Les équipements ont été remis, en fonction des besoins exprimés, aux OPA et aux artisans identifiés selon leur niveau de vulnérabilité. Ce service a touché 45 OPA équipées en divers matériels de travail (équipement informatique et fournitures de bureau, matériel de travail) et 292 artisans professionnellement vulnérables (Rapport Narratif PAA II, 2016).

La formation des artisans a porté sur des programmes liés à leur besoin en renforcement des capacités sur diverses exigences de leur environnement de travail et qui valorisent leurs acquis. Il s'est agi notamment de formation en alphabétisation fonctionnelle, de formation sur la santé et la sécurité au travail et des ateliers d'échange d'expérience. Dans ce sens, 162 artisans ont été formés à l'alphabétisation fonctionnelle et 266 artisans ont bénéficié de la formation sur la santé et la sécurité au travail. Quant aux ateliers d'échange d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques, avec la tenue de 4 ateliers, 112 artisans ont été réunis pour mutualiser leurs connaissances et expériences techniques du métier. A cela s'ajoutent d'autres formations à l'endroit de divers groupes d'artisans, entre autres, la formation sur la gestion d'une activité artisanale et en comptabilité simplifiée pour les maîtres artisans et la gouvernance associative notamment envers les OPA (Rapport Narratif PAA II, 2016). Ces formations avaient pour objectif de lever les multiples difficultés liées au manque d'outils de gestion des entreprises et de non maîtrise de l'environnement des affaires auxquelles les artisans sont confrontés et qui limitent leurs initiatives afin de leur révéler les opportunités de leur milieu.

1.4.3. Amélioration des conditions de vie des artisans et de leurs familles

Dans l'axe concernant l'amélioration des conditions de vie des artisans et de leurs familles, plusieurs interventions de renforcement des capacités des ménages des artisans ont été menées concomitamment. Elles peuvent se résumer en trois actions que sont : (i) l'appui en

⁸ La loi n°2014-338 du 05 juin 2014 relative à l'artisanat en Côte d'Ivoire.

équipement des ménages, (ii) les sensibilisations, formations et accompagnement psychosocial des chefs de ménage, (iii) la mise en place d'initiatives d'accès des ménages aux services sociaux de base.

Les actions d'appui en équipement en faveur des ménages ont ciblé, de même que l'équipement en matériel de travail, les ménages identifiés comme les plus vulnérables. Elles ont consisté en appui en kits scolaires pour les enfants des artisans et à un soutien en abris et soins. Les kits scolaires (pour appui à l'éducation) ont bénéficié à 3163 enfants (de CP1 au CM2) dans les ménages d'artisans les plus vulnérables, y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA en 2015 et 2016. Cette action répondait à un souci d'aider à la scolarisation des enfants victimes de la situation de pauvreté des parents. Les actions de soutien en abris et soins ont reposé sur une dotation des ménages de 1416 artisans en divers actifs et biens durables et sur des actions d'amélioration du cadre de vie (Rapport Narratif PAA II, 2016). Il s'est agi, notamment, d'un côté, d'équiper les ménages en fourneaux à gaz, en meubles (chaises, tables, armoires, etc.), en matelas, en lits, etc., et de l'autre de les doter de kit d'hygiène et surtout d'aider à l'installation de sanitaires améliorés (construction de latrines) au profit des ménages.

Pour le deuxième groupe d'actions envers les ménages (la sensibilisation, la formation et l'accompagnement psychosocial), 1013 artisans ont été formés en éducation financière. Dans ce même groupe d'actions, les activités de renforcement des compétences familiales menées notamment au profit des ménages affectés/infectés par le VIH/SIDA ont reposé sur des Visites à Domicile (VAD) et aux lieux de travail des artisans chefs de ménage, et sur des "groupes de paroles" et des "séances d'école des adolescents" pour leurs enfants. Celles-ci ont permis à 5201 artisans chefs ménages (Rapport Narratif PAA II, 2016) de bénéficier d'un accompagnement psychosocial sur des sujets qui touchent aux relations parents-enfants, aux méthodes de prévention du VIH/SIDA, à l'hygiène et à la salubrité, à la déclaration des naissances, à la nécessité de se faire identifier et immatriculer auprès de la CNMCI pour tout artisan, et à la nécessité de s'engager dans les associations professionnelles.

Pour le troisième groupe d'actions en faveur des ménages bénéficiaires, le projet a mis en place des mécanismes et initiatives d'accès des ménages aux services sociaux de base et d'utilité sociale. Il s'agit de la mise sur pied (i) d'un Mécanisme d'accès à la Couverture Maladie pour Artisans (MCMA), (ii) des mécanismes de finance communautaire d'accès au crédit, à travers des la mise en place des Groupements d'Épargne et de Solidarité Communautaire (GESCO), dans diverses branches d'activités et (iii) d'une initiative d'établissement d'extraits d'actes de naissance pour enfants des artisans, dans bien de localité couvertes par le projet. La couverture maladie, bien qu'étant dans sa phase pilote, a vu l'adhésion, en 2016, de 521 artisans, notamment des chefs de ménage qui doivent désormais bénéficier avec leurs ménages de soins de santé à moindre coût. Le mécanisme d'accès aux crédits a touché 4704 chefs de ménage adhérents. Ceux-ci ont bénéficié de soutiens financiers à travers des groupements d'épargne et de solidarité. Aussi, les initiatives en faveur de la déclaration à l'état civil des enfants des artisans ont permis l'établissement de 217 jugements supplétifs (Rapport Narratif PAA II, 2016).

1.5. Actions recommandées par la « mission ROM »

Le PIAAA-CI a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours par la **mission 'Monitoring Orienté vers les Résultats' (ROM)** de l'UE. Cette évaluation, au-delà des aspects qui touchent à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficacé et à la viabilité du PIAAA-CI s'est intéressée aux services reçus par les bénéficiaires (artisans et ménages) dans le cadre de l'intervention d'AVSI. Pour améliorer les interventions du PIAAA-CI au profit des conditions de travail et de vie des artisans, la « mission ROM » a fait une recommandation forte à l'endroit d'un certain nombre de services dont les effets sur les groupes cibles ont suscité de réelles attentes. Il s'est agi des services « *d'appui en équipements et l'alphabétisation fonctionnelle* », pour les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des artisans ; et des services d'« *appui en abris et soins, de kits scolaires aux enfants des artisans et la formation en éducation financière* », initiée dans le cadre des GESCO, pour des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les ménages.

Deux ans après le démarrage du PIAAA-CI en 2015 et surtout à la suite de la recommandation de la mission ROM, il apparaît raisonnable de s'interroger si les efforts déployés par la Fondation AVSI dans le souci de contribuer à l'autonomisation des artisans ont eu les effets escomptés. C'est ce qui justifie la conduite de cette étude d'évaluation du PIAAA-CI. En effet, les activités d'appui professionnel et social, comme réponse à la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages, sont rentrées dans leur phase d'exécution en juillet 2015, après que l'enquête de l'étude de base (situation de référence), ait permis de disposer des données sur le niveau de vulnérabilité des artisans. En juillet 2017, l'appui à l'autonomisation aux artisans enregistre sa deuxième année de mise en œuvre. Le PIAAA-CI connaît un niveau d'exécution très avancé, en dépit de quelques difficultés et contraintes de terrain ayant retardé la réalisation de certaines activités (voir Rapport narratif PAA II année 2016). Ce délai de deux ans est dès lors très suffisant pour apprécier l'apport du projet sur les bénéficiaires, à la suite de l'évaluation ROM. Sur cette base, cette étude d'évaluation, en permettant de mesurer l'impact produit par le PIAAA-CI sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans, constitue un outil complémentaire à l'évaluation effectuée par la mission ROM sur la base des critères de pertinence, efficacité, efficacité, et durabilité.

1.6. Questions de discussion

S'appuyant sur tous ces éléments décrivant le contexte de la mise en place du PIAAA-CI, la question principale que soulève cette étude d'évaluation de l'impact du projet et qui doit guider la discussion est la suivante : ***Les activités d'appui aux artisans du PIAAA-CI ont-elles apporté une amélioration aux conditions de travail et de vie des artisans de la zone projet ?***

Pour explorer tous les aspects de l'intervention du projet dans cette étude d'évaluation et capitaliser les leçons apprises, cette question est déclinée en plusieurs sous-questions ci-dessous formulées :

Quel est l'état des conditions de travail des artisans, deux ans après la mise en œuvre des actions du PIAAA-CI dirigées vers le renforcement et la promotion du cadre institutionnel et l'amélioration des compétences et aptitudes professionnelles des artisans, dans les localités des CRM couvertes par le projet ?

Quel est l'état des conditions de vie des artisans et de leurs familles deux ans après la mise en œuvre des actions du PIAAA-CI dirigées vers l'amélioration des conditions de vie, dans les ménages des artisans dans les localités des CRM couvertes ?

Quel est l'état de la vulnérabilité des artisans (vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et vulnérabilité sociale) deux ans après la mise en œuvre des actions du PIAAA-CI dirigées vers l'amélioration des compétences et aptitudes personnelles, du cadre institutionnel, des conditions de travail et des conditions de vie des artisans dans les localités des CRM couvertes ?

Quel est l'impact du PIAAA-CI sur l'état de vulnérabilité des artisans (vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et vulnérabilité sociale) ?

Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre des actions du PIAAA-CI, notamment les acquis et les opportunités offertes pour la promotion du secteur informel en Côte d'Ivoire?

1.7. Objectifs de l'étude

Conformément aux termes de référence, cette étude est une évaluation ex-post qui a pour objectif général d'analyser l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans et leur famille sur la base de la situation de référence.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Apprécier l'amélioration des compétences et aptitudes personnelles et des conditions de travail des artisans (situation professionnelle des artisans) ;
- Apprécier l'amélioration des conditions de vie dans le ménage des artisans (biens possédés, niveau de revenu, accès aux services sociaux de base) et la situation de l'enfant dans le ménage ;
- Apprécier l'amélioration de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages (sur la base de la vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et la vulnérabilité des ménages d'artisans) ;
- Evaluer l'impact du projet sur la réduction de la vulnérabilité des artisans (vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et vulnérabilité sociale) sur la base de la Baseline ;
- Présenter les leçons apprises et les possibilités de leurs exploitations à une échelle plus grande.

1.8. Intérêt et portée de l'étude

L'action d'AVSI, à travers le PIAAA-CI, est un appui à l'action du gouvernement dans un secteur, où il n'existe pas de stratégies politiques de développement claires et où l'environnement institutionnel et professionnel réduisent les possibilités d'accès aux opportunités existantes. En faisant un focus sur cette problématique, le PIAAA-CI se révèle comme un projet innovant dans un secteur tel que celui de l'artisanat qui représente un enjeu important en termes d'emploi, de réduction de la pauvreté et de croissance économique. L'artisanat a, en effet, une contribution de 12% au PIB et offre des possibilités d'apprentissage à cycle court et d'auto-emploi (PND, 2016-2020). De ce fait, réduire le niveau de vulnérabilité professionnelle et sociale des travailleurs dans ce secteur a une portée à la fois politique, économique et sociale.

Au plan politique, ce projet ouvre plus de perspectives aux stratégies nationales de développement et de réduction du chômage et au programme pays de l'OIT de valorisation de l'emploi. En effet, il permet la mise en place d'une stratégie sectorielle pour l'organisation du cadre réglementaire, le développement et la valorisation de l'artisanat, en vue d'améliorer sa contribution à la création de richesses et d'emplois dans ce secteur, tel que l'ambitionne le PND (2016-2020). En outre, il trace, à travers certains volets de son intervention, les pistes, pour un secteur comme l'artisanat, de la mise en œuvre des priorités⁹ du Programme Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD) 2017-2020 de l'OIT

Économiquement, le projet ouvre particulièrement des pistes à une réflexion plus profonde notamment à la CNMCI et à la DAEMSI sur la préservation des acquis et la capitalisation des expériences pour la poursuite des actions d'autonomisation en faveur des artisans dans toutes les CRM. Dans ce sens, le projet offre à ces institutions, dans leur mission statutaire d'encadrement, de modernisation et de professionnalisation de véritables stratégies de développement du secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire. A un niveau plus élargi, il permettra d'inciter à plus de productivité du secteur et de faire une avancée vers la formalisation du secteur de l'artisanat dominé par des activités informelles. Aussi, sa centralisation sur les entreprises artisanales constitue une voie d'expérimentation de la Stratégie Nationale de Développement des PME (« Programme Phoenix ») de septembre 2015 en termes de mise en place d'une politique nationale d'industrialisation.

Au plan social, il offre tout aussi des perspectives pour un secteur qui, malgré tout, absorbe déjà la grande partie de la population active. Il constitue un début de réponse pour la protection et l'inclusion sociale des travailleurs dépendant des activités informelles. En permettant une scolarisation des enfants des artisans vulnérables par l'aide à l'éducation et un accroissement des revenus de ces travailleurs par des appuis au renforcement des

⁹ Entre autres résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre du PPTD en Côte d'Ivoire, on a : les revenus et les conditions de travail sont améliorés à travers de la promotion de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; la conformité des lieux du travail notamment aux normes de santé et sécurité au travail (SST) est renforcée, y compris dans les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises (TPE/PME), dans l'économie informelle et dans le secteur rural ; la protection sociale est renforcée et étendue aux travailleurs et travailleuses ruraux et à ceux de l'économie informelle ; les filles et les garçons sont mieux protégés contre les pires formes de travail et les risques liés au travail dangereux.

compétences et capacités de production, il participe à la réduction de la pauvreté et la préservation de la dignité humaine.

Cette évaluation s'apparente donc à un test diagnostique du projet pilote qu'est en réalité le PIAAA-CI dans le secteur de l'artisanat. Les résultats, en termes d'acquis et de ratés, de forces et de faiblesses et d'opportunités et de menaces qui accompagnent les effets produits sur les bénéficiaires, pourraient être capitalisés en expériences par toutes les parties prenantes. Ces expériences offriront des stratégies et possibilités de politiques publiques en faveur des travailleurs du secteur informel pris au piège d'un cercle vicieux de vulnérabilité (à la fois professionnelle et sociale) pour stimuler leur potentiel et accroître leur participation au développement économique et social.

2. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée dans cette étude s'appuie sur :

- Une analyse documentaire
- Une visite de terrain
- Une combinaison d'une évaluation qualitative et quantitative

2.1. Revue documentaire

La revue documentaire s'est appuyée sur trois types de documentation : une revue de la littérature sur les études d'évaluation (rapports et articles) et une documentation de base du PIAAA-CI (le document projet, le cadre logique, le rapport de l'étude de base, rapports narratifs annuels, conclusion de la mission ROM, plan de renforcement des capacités du projet et rapports de formation y afférents, etc.) et de données secondaires (RGPH, 2014 ; ENV, 2015, ENSESI, 2016). Cette documentation a permis d'avoir suffisamment d'informations sur le contexte du secteur informel, et l'environnement de l'exécution du PIAAA-CI.

2.2. Visite des sites du PIAAA-CI

Une visite des sites du PIAAACI dite « mission de reconnaissance de la zone d'intervention » a été couplée avec la collecte de données. Le rapport de cette mission a fourni des données qualitatives sur l'environnement social et économique dans lequel le PIAAA-CI est exécuté, qui sont utiles à une appréciation objective de sa contribution à l'autonomisation des artisans dans la zone du projet.

2.3. Combinaison d'une évaluation qualitative et quantitative

Conformément aux TDR, cette étude comporte deux dimensions d'évaluation diagnostique : (i) *capitalisation des leçons du projet* et (ii) *mesure de son impact sur les bénéficiaires*. La prise en compte de cette exigence implique une démarche méthodologique qui combine à la fois une *approche d'évaluation qualitative et quantitative*. Ce choix répond à un besoin d'information plus approfondie sur le projet pour cerner la perception d'ensemble des

principaux acteurs et de fournir des éléments d'explication sur des causes cachées de certains résultats qui pourraient être observés dans l'analyse quantitative.

2.3.1. Méthode qualitative

L'analyse à ce niveau tente de visiter, dans les chapitres 1 et 2, toutes les actions déployées dans l'exécution du PIAAACI selon ses trois axes d'intervention. Elle s'appuie sur deux critères d'analyse qu'on retrouve généralement combinés ou non dans des approches qualitatives d'évaluation d'impact: l'analyse de la perception et l'analyse SWOT. L'analyse à partir de la perception des acteurs clés (acteurs accompagnateurs et bénéficiaires) sur la contribution du projet ou programme à l'amélioration des conditions des bénéficiaires rend compte de la confiance de ces acteurs quant aux changements positifs ou non apportés par le projet ou programme dans l'amélioration de leurs conditions de départ. Quant à l'analyse SWOT du projet, elle rend compte de la critique du projet basée sur la compréhension du processus et les conditions de sa mise en œuvre, telles que vécues par ces acteurs, parties prenantes du projet (notamment les bénéficiaires) et qui expliquent la perception de l'impact du projet sur les groupes étudiés.

2.3.2. Méthode quantitative

L'évaluation d'impact peut être définie comme la mesure du changement causé par une intervention ou un projet sur une population cible. Les objectifs de l'évaluation d'impact par les méthodes quantitatives sont de deux types :

- (i) identifier et quantifier les changements observés dans la population cible depuis la mise en œuvre du projet ;
- (ii) établir avec un certain degré de précision, un lien de causalité existant entre les changements observés (attendus ou imprévus) et le projet.

Pour atteindre ces deux objectifs, l'analyse combine deux méthodes : la méthode d'évaluation Avant/Après projet et la méthode d'évaluation Avec/Sans projet.

❖ Méthode d'évaluation Avant/Après projet

La méthode d'évaluation Avant/Après procède à une comparaison des indicateurs d'un même groupe d'individu (dit bénéficiaires du projet) avant et après le projet afin d'identifier les changements intervenus dans ce groupe depuis la mise en œuvre du projet. Elle est utilisée notamment dans les chapitres 3 et 4 pour comparer les indicateurs mesurant les conditions de travail et de vie des artisans entre 2015 (situation d'avant-projet) et 2017 (situation après traitement) et l'évolution des indices de vulnérabilités entre ces deux périodes.

❖ Méthode d'évaluation Avec/Sans projet

La méthode d'évaluation Avec/Sans projet, utilisée dans le chapitre 5, quant à elle tente d'établir un lien de causalité entre le projet et les changements observés dans le groupe cible. Afin de conclure à une relation de causalité, il faut pouvoir estimer ce qu'aurait été la

situation de la population soumise au projet en l'absence de celui-ci. L'idéal serait de comparer la même population avec et sans mise en œuvre du projet, ce qui est par définition impossible. La solution est donc de comparer la situation du groupe bénéficiaire à celle d'un groupe d'individus non bénéficiaires du projet (dit groupe témoin ou contrefactuel). Ces deux groupes doivent être comparables avant traitement. Ils doivent donc présenter un nombre important de caractéristiques similaires et répondre aux critères d'éligibilité pour la mise en œuvre du projet. L'identification d'un contrefactuel crédible est une étape essentielle pour la validité des résultats.

La mise en œuvre idéale d'une étude d'impact commence par la réalisation d'une enquête de base auprès d'individus tirés aléatoirement dans le groupe cible et le groupe témoin. Ensuite, il convient de mesurer des indicateurs clés tout au long de la phase opérationnelle pour finir par une enquête ex post, auprès du même échantillon. Le processus et la méthodologie d'évaluation d'impact doivent donc, idéalement, être conçus et mis en œuvre en même temps que le projet. Malheureusement, dans le cadre du PIAAA-CI, la situation de référence n'existe que pour les bénéficiaires, étant données les difficultés à la fois économiques, sociales et opérationnelles liées à la mise en œuvre d'une telle démarche. Dans une telle condition, l'on a recours à une méthode dite quasi-expérimentale qui consiste à réaliser une enquête ex post auprès d'un échantillon de bénéficiaires et de non-bénéficiaires.

Ce groupe témoin, ainsi constitué, permettra dans un premier temps d'identifier les résultats qui seraient survenus dans le groupe bénéficiaire si le PIAAA-CI n'avait pas été mis en œuvre, et dans un second temps de prouver que la différence dans les indicateurs entre le groupe expérimental (artisans ou ménages bénéficiaires) et le groupe témoin (artisans ou ménages non bénéficiaires) est due au PIAAA-CI ou non (voir le chapitre 5).

A la différence de l'approche qualitative, le champ d'analyse ici ne couvre qu'un certain nombre d'actions ou services déployés dans le cadre du PIAAA-CI dont elle cherche à mesurer l'impact produit sur les conditions de travail et de vie des artisans bénéficiaires. Le choix de ces services repose sur leur intérêt aussi bien pour les recommandations de l'étude de base que de celles de la mission ROM..Il s'agit notamment des services :

- d'appui en équipements des artisans ;
- d'alphabétisation fonctionnelle ;
- de formation sur la santé et la sécurité au travail ;
- d'éducation financière ;
- d'appui en abris et soins en faveur des ménages des artisans ;
- d'aide en éducation ; et
- du mécanisme d'assurance maladie pour artisans.

2.3.3. Collecte de données

❖ Collecte de données qualitatives

Pour alimenter l'analyse, deux principaux outils de collecte de données ont été mobilisés : un guide d'entretien individuel et un guide de discussion de groupe. Le guide d'entretien individuel a été utilisé pour collecter les données auprès des acteurs institutionnels clés (AVSI, CRM, assureurs, ONG, OPA) et le guide de discussion de groupe pour les artisans bénéficiaires directs du projet (les artisans et les ménages d'artisans).

Entretiens avec les responsables

Les entretiens individuels avec 3 responsables de CRM¹⁰ ont permis de collecter des informations sur la mise en œuvre du projet : les acquis et les défis auxquels cette mise en œuvre a fait face. Ces informations ont été également collectées auprès de 3 ONG (ONG AJECI, ONG Club des amis et ONG Bayewa) qui encadrent les artisans sur le terrain dans les localités de Yopougon et Abobo.

Concernant les OPA, les entretiens sur les effets du projet et ses insuffisances ont été réalisés, avec 36 sur 45 responsables des divers groupements et associations d'artisans impliqués dans la mise en œuvre du PIAAA-CI dans les 5 CRM bénéficiaires. Quant aux acteurs institutionnels engagés dans le mécanisme d'assurance maladie pour artisans, les entretiens ont été réalisés avec AVSI en tant qu'institution initiatrice de la couverture santé des artisans et les 3 institutions d'assurance qui l'accompagnent dans cette initiative, dans 3 zones pilotes dont STANE à Yopougon, MUTREPCI à Bouaké, et CIDR à Yamoussoukro. Ces entretiens ont porté sur les critères d'adhésion à l'assurance maladie pour artisans, à la gouvernance du mécanisme notamment la collaboration des différentes parties prenantes quant au respect des engagements, les effets du mécanisme sur les bénéficiaires finaux, les difficultés et les conditions de sa viabilité.

Focus Group

Les focus group ont été réalisés avec les bénéficiaires du projet (artisans et ménages) en suivant des critères liés au nombre de participants à la discussion et à l'inclusion : être artisan ; avoir bénéficié du service spécifique sous étude ; résidé dans la zone du projet avant le démarrage du projet, être âgé de 18 et plus. Les discussions avec ces bénéficiaires ont été focalisées à ce niveau sur les améliorations apportées par le PIAAA-CI dans leurs conditions de travail et de vie, les attentes, et les conditions de leur prise en compte par le projet. Ces focus ont permis la collecte de données auprès des artisans adhérents de 28 OPA de différents corps de métiers, et des artisans membres des 3 Mutuelles d'assurance maladie des 3 zones pilotes de ce mécanisme et de 6 groupements de GESCO.

¹⁰ La collecte de données a été confrontée à des contraintes d'indisponibilité des acteurs, de temps qui n'ont pas permis de rencontrer les responsables des 5 CRM couvertes par le projet.

❖ Collecte de données quantitatives

Plan de sondage et échantillonnage

Plan de sondage

La collecte quantitative a couvert les 5 Chambres Régionales des Métiers (CRM) concernées par le PIAAA-CI : Abidjan lagune Est, Abidjan Lagune Nord, Abidjan Lagune Sud, Bouake et Yamoussoukro. Deux types d'unités statistiques ont été considérés lors de la collecte : les artisans et les ménages. En vue de pouvoir apprécier l'impact du PIAAA-CI le même questionnaire a été administré à deux catégories de groupes : deux groupes de traitement dont artisans et ménages bénéficiaires du PIAAA-CI et deux groupes témoins dont artisans et ménages non bénéficiaires du PIAAA-CI).

Choix des bénéficiaires

Les Bases de sondage pour les deux échantillons de bénéficiaires sont composées de 1227 artisans et 1150 ménages d'artisans de l'étude de la Baseline dans les 5 CRM couvertes par le projet. De ces deux bases, il a été constitué par recensement sur le critère de la participation au projet (être bénéficiaires du projet) un échantillon d'artisans bénéficiaires et un échantillon de ménages bénéficiaires. Pour l'échantillonnage des artisans bénéficiaires, le critère de participation au projet retenu a été le statut de bénéficiaire de l'artisan d'au moins un des services que sont **l'appui en équipement de travail, l'alphabétisation fonctionnelle, la formation sur la santé et la sécurité au travail et l'accès à une assurance maladie pour l'artisan**. Quant aux ménages bénéficiaires, le critère de participation au projet retenu pour la constitution de l'échantillon a été le statut de bénéficiaire du ménage d'au moins un des services suivants : **l'appui en abris et soins, l'aide à l'éducation des enfants, la formation en éducation financière du chef de ménage, et la couverture d'assurance maladie du ménage**. Sur cette base **476 artisans bénéficiaires** et **451 ménages d'artisans bénéficiaires ont été recensés** dans les localités des 5 CRM couvertes par le projet.

Choix des non-bénéficiaires

Le critère qui a milité au choix des groupes témoins a été le souci d'isoler le plus possible les effets directs de même qu'indirects du projet. Ces groupes témoins ont donc été enquêtés dans les localités des CRM correspondantes non concernées par le PIAAA-CI¹¹, sur la base de caractéristiques observables des artisans et/ou des chefs de ménage telles que le sexe, l'âge, la branche d'activité et la CRM. Afin d'augmenter la probabilité de retrouver dans les groupes témoins un voisin proche dans chacun groupes des bénéficiaires, la taille des échantillons des groupes témoins a été prévue au-delà de celle des échantillons des groupes bénéficiaires

¹¹ En effet, les informations sur le projet ont été suffisamment diffusées dans les localités bénéficiaires par les artisans eux-mêmes. Ceci a fait naître un sentiment de discrimination dans le choix des bénéficiaires au sein des artisans et même des membres des OPA est source potentielle de biais à l'analyse d'impact. Les témoins ont donc été enquêtés dans des localités différentes de celles des bénéficiaires mais appartenant à une même CRM bénéficiaire du projet.

correspondant ; ce qui a conduit à la collecte des échantillons respectifs de **838 artisans témoins** et **509 ménages témoins** dans des localités des 5 CRM couvertes par le projet.

Echantillon d'analyse

Au total, les deux échantillons de l'analyse quantitative se composent de **1314 artisans** (dont 476 artisans bénéficiaires et 838 artisans témoins) et de **960 ménages** (dont 451 ménages bénéficiaires et 509 ménages témoins) (Annexe 1).

Outils de collecte :

La collecte de données quantitatives auprès des deux groupes bénéficiaires et témoins s'est effectuée à partir du questionnaire principal de l'enquête de l'étude de base. utilisé pour les deux groupes de bénéficiaires et de témoins lors de la collecte quantitative. Il a été modifié pour insérer des questions permettant d'obtenir des variables de contrôle dans les sections déjà existantes et une section de variables d'impact (variables d'intérêt). Le questionnaire est structuré autour des sections suivantes :

- Données d'Identification ;
- Membre du ménage ;
- Situation de la personne (santé, éducation, formation)
- Situation professionnelle ;
- Situation du ménage ;
- Intervention AVSI qui permet d'isoler les artisans et ménages *bénéficiaires de leurs témoins respectifs*.

Ce questionnaire principal a été accompagné en zone témoin de fiches ménage dont le principal but était d'identifier et de distinguer, en zone témoin, les artisans chefs de ménage (CM) des autres artisans non chefs de ménage permettant de constituer l'échantillon de ménages témoins.

❖ Recrutement et formation des enquêteurs

Pour le besoin de collecte de données, 17 enquêteurs ont été recrutés sur la base de leurs expériences et compétences par l'équipe du projet d'AVSI à partir des entretiens individuels organisés. Ces enquêteurs ont été encadrés par des superviseurs de l'équipe projet AVSI, avec la participation de l'équipe consultante du CREMIDE.

Les différents outils de collecte qualitative et quantitative ont fait l'objet d'une formation à l'endroit des agents de collecte par l'équipe du CREMIDE en collaboration avec l'équipe AVSI. La formation sur les outils de collecte quantitative a porté sur l'approche méthodologique de l'enquête, les objectifs de l'enquête, l'organisation pratique sur le terrain et les outils de collecte de données.

Les outils de collecte de données quantitatives ont fait l'objet d'un test, ce qui a permis de les finaliser en prenant en compte les ajustements nécessaires. La formation sur les guides

d'entretien individuel et de discussion de groupe a été administrée aux chefs d'équipe, étant donné que la fiabilité de cette collecte repose fortement sur la compétence méthodologique, la sensibilité et la capacité de l'agent de collecte à interpréter des signaux de l'environnement social et culturel. Quant à la formation sur le questionnaire principal et la fiche ménage, elle a été dispensée à tous les agents sans discrimination de statut. Celle-ci a porté sur les objectifs et la méthodologie de l'enquête et sur le mode d'administration des questionnaires prévus (questionnaire principal et fiche ménage). Ces formations ont mis l'accent sur des exercices pratiques et de mise en situation de collecte.

❖ **Déroulement de la collecte de données**

La collecte de données s'est faite en étroite collaboration avec les structures partenaires d'AVSI (CRM, CID¹², ONG, et CS) associées à l'exécution du PIAAA-CI sur la période du 16 août 2017 au 07 septembre 2017, soit 23 jours. Elle s'est déroulée en deux phases. La première phase (du 16 au 23 août) a consisté à la collecte de données dans les localités de la zone bénéficiaire dont Abidjan (Abobo, Treichville et Yopougon), Yamoussoukro et Bouaké. Cette première phase a permis d'interviewer 476 artisans bénéficiaires et 451 ménages chefs bénéficiaires. Cette phase a permis également la réalisation de l'ensemble des entretiens individuels auprès des acteurs institutionnels clés et les focus group avec les artisans prévus dans la collecte qualitative. Quant à la deuxième phase (du 24 août au 07 septembre), elle a été consacrée à la collecte de données auprès de 838 artisans et 509 chefs de ménages en zone témoin (Annexe 1). Le rôle des structures partenaires a été, notamment, de faciliter la collecte en introduisant les enquêteurs auprès des artisans dans les localités choisies.

2.3.4. Données d'analyse

Les données qualitatives ont été dépouillées et traitées manuellement de sorte à être directement exploitées dans les chapitres 2. Quant aux données quantitatives, elles ont servi à la constitution de six (6) bases d'analyse :

- deux « bases de la population artisans » de 476 artisans chacune contenant des informations avant (2015) et après (2017) leur traitement par le PIAAA-CI ;
- deux « bases de ménages artisans » de 451 ménages d'artisans chacune contenant des informations avant (2015) et après (2017) leur traitement par le PIAAA-CI;
- deux bases pour l'analyse économétrique dont : une « base de la population artisans » de 1314 artisans bénéficiaires et témoins et une « base de ménages artisans » de 960 ménages bénéficiaires et témoins.

Le présent rapport restitue les résultats de cette évaluation en cinq chapitres. Le chapitre 1 analyse la pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI et fait ressortir la pertinence du ciblage des bénéficiaires dans l'assignation des services suivant les principaux facteurs de la vulnérabilité des artisans identifiés dans l'étude de base (AVSI, 2015). Le chapitre 2 fait une évaluation qualitative du projet à partir de la perception du

¹² Comité Interprofessionnel Départemental

PIAAA-CI et de ses effets sur les conditions de travail et de vie des bénéficiaires par les parties prenantes. Le chapitre 3 s'intéresse à l'évolution des conditions de travail et de vie des artisans et offre une première évaluation quantitative des changements opérés deux ans après la mise en œuvre du PIAAA-CI. Le chapitre 4 apprécie ce changement sur l'évolution de la situation de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages. Enfin, le chapitre 5 est consacré à l'évaluation de l'impact du PIAAACI sur la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages.

Chapitre 1 :

**Pertinence de l'assignation des services aux
bénéficiaires du PIAAA-CI**

Introduction

L'évaluation à mi-parcours de la mission « ROM » a relevé la pertinence d'ensemble du PIAAA-CI, notamment sur la base de sa cohérence avec les politiques nationales et sectorielles de la Côte d'Ivoire, des indicateurs de son cadre logique et de la correspondance de la réponse proposé dans ce projet avec les besoins des bénéficiaires finaux. Toutefois, étant donnée la nature multidimensionnelle des besoins des artisans (voir rapport du profil de la zone d'intervention en annexe 2), cette pertinence ne suffit pas pour que le PIAAA-CI puisse produire les effets attendus sur les bénéficiaires finaux.

En effet, au delà des actions, en faveur de la promotion du cadre institutionnel, entreprises en direction d'un grand nombre d'artisans, un certain nombre de services, pour leur affectation, ont nécessité un ciblage des bénéficiaires les plus vulnérables, dans la zone du projet. Il s'agit, pour l'amélioration des conditions de travail, des services de *l'appui à l'équipement de travail, de la formation sur la santé et la sécurité au travail et de l'alphabétisation fonctionnelle* ; pour l'amélioration des conditions de vie dans les ménages, *des services d'appui en abris et soins, de l'aide à l'éducation, de la formation en éducation financière, et de l'appui à l'accès à la couverture d'assurance maladie*. Une autre qualité de l'action du PIAAA-CI, indispensable à la manifestation des effets attendus, que cela implique reste, de ce fait, la pertinence (ou la justesse) de l'assignation de ces services aux bénéficiaires (artisans et ménages d'artisan) par rapport aux facteurs qui rendent compte de leur vulnérabilité. Ces facteurs, selon AVSI (2015), sont liées, pour les artisans bénéficiaires, (i) à leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques, (ii) à leur situation professionnelle, (iii) et aux conditions précaires d'exercice de l'activité artisanale. Quant aux ménages d'artisan, ces facteurs témoignent d'une perte de bien-être traduite par (i) des conditions d'habitat précaires, (ii) un sous-équipement du ménage en actifs durables et autres commodités basiques et (iii) un accès limité aux services sociaux économiques de base.

Ce chapitre analyse, dès lors, la pertinence de l'assignation de quelques services du PIAAA-CI destinés à l'amélioration des conditions de travail des artisans et des conditions de vie des ménages d'artisan pour lesquelles les informations sont disponibles. Il ne refait pas l'analyse de la pertinence du PIAAA-CI, mais se veut une analyse complémentaire à celle-ci sur la base de son intervention. Le but ainsi visé est de juger de l'opportunité des artisans ou des ménages de bénéficier d'un service au vu du niveau de vulnérabilité initiale. L'analyse est ainsi conduite suivant le lien entre le type de service reçu par les artisans ou les ménages, le niveau de leur vulnérabilité professionnelle ou sociale et les facteurs de l'environnement de l'artisan ou du ménage qui rendent compte de cette vulnérabilité professionnelle ou sociale. La première section analyse la pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de travail aux artisans bénéficiaires. Quant à la deuxième section, elle s'intéresse à la pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de vie des ménages d'artisan bénéficiaires.

1. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de travail des artisans

Cette section s'intéresse à la pertinence de l'affectation aux bénéficiaires des services directement destinés à l'amélioration de leurs conditions de travail. L'affectation de ces services aux artisans dans le cadre du PIAAA-CI a répondu au souci de réduire leur vulnérabilité professionnelle qui résulte en partie de l'environnement de travail, du manque de formation et d'équipement, du sous équipement, et de l'inadaptation des outils à l'exigence du métier. Le niveau de cette vulnérabilité est par ailleurs associé avec certains facteurs sociodémographiques de l'artisan, dont le sexe, l'âge et le niveau d'éducation, qui semble l'alimenter ; étant donné que ces facteurs décrivent fortement le profil des artisans jugés les plus professionnellement vulnérables par l'étude de base.

1.1. Pertinence de l'assignation du service « Appui en équipement des artisans »

L'appui en équipement a constitué une stratégie importante dans l'axe visant à améliorer les conditions de travail des artisans. Ce renforcement de capacités matérielles des artisans avait pour but de permettre aux bénéficiaires d'améliorer la qualité de leur travail, d'en alléger la pénibilité et d'accroître leurs revenus. Il ressort du Tableau 1-1 que ce service d'appui en équipement a bénéficié à 29% des artisans dans le cadre de l'intervention du PIAAA-CI.

Tableau 1 - 1 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas un appui en équipement

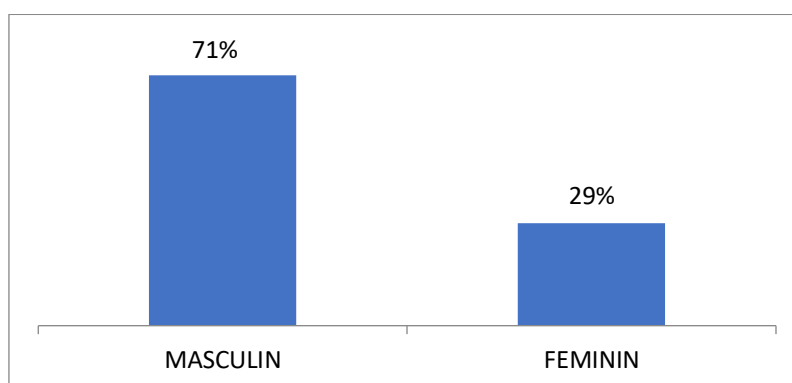
Appuis en équipement	NON	OUI	Total
Effectif	338	138	476
%	71	29	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Pour faire ressortir des éléments d'analyse quant à la pertinence de l'affectation de ce service en appui en équipement dans la réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans, il est utile de faire une répartition des 29% bénéficiaires suivant leurs caractéristiques sociodémographiques.

La répartition des bénéficiaires de ce service selon le genre montre qu'il a bénéficié à 29% d'artisans de sexe féminin, contre une proportion élevée d'artisans de sexe masculin 71%) (Graphique 1-1).

Graphique 1 - 1: Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le sexe



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Cependant, si on considère la population totale d'hommes et de femmes bénéficiaires du PIAAA-CI, il ressort qu'une attention particulière a été accordée aux artisans de sexe féminin (28,4%) par rapport aux artisans de sexe masculin (29,3%), dans l'affectation du service d'appui en équipement (Tableau 1-2). Cette affectation du service d'appui à l'équipement basée sur le genre comme une réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle reste pertinente ; dans la mesure où, l'analyse de la vulnérabilité professionnelle a révélé que les artisans de sexe féminin sont jugés plus vulnérables que ceux de sexe masculin, même si l'écart de vulnérabilité enregistré semble faible (AVSI, 2015). En effet, relativement à leur faible présence dans les activités artisanales dans les zones couvertes par le projet (AVSI, 2015), cette catégorie d'artisans nécessitait de ce fait un traitement préférentiel pour une pertinence de l'intervention basée sur le genre, dans le cadre de cet appui à l'autonomisation, afin de prévenir la dégradation de leurs conditions de travail et éviter que les femmes sortent de ce secteur d'activité.

Tableau 1 - 2 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le sexe

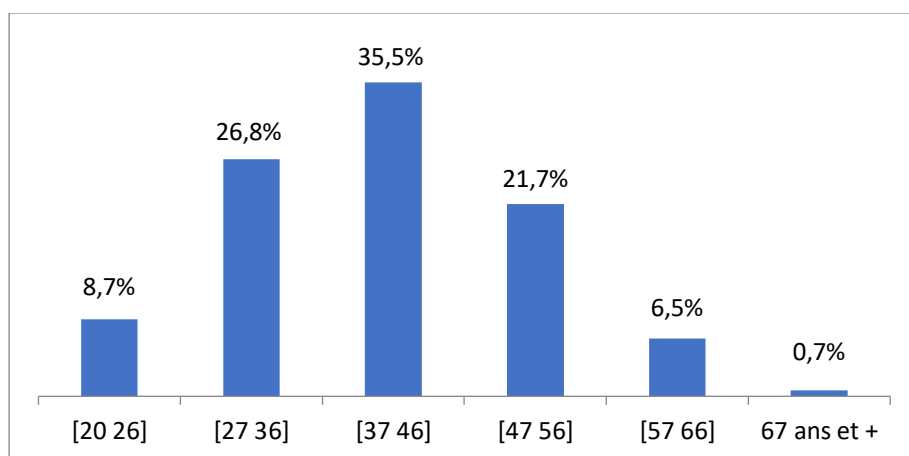
Sexe	Appui en équipement			Ensemble	
	Effectif	Lignes (%)	Colonnes (%)	Effectif	%
Masculin	98	29,3	71	335	70,4
Féminin	40	28,4	29	141	29,6
Ensemble	138	29	100	476	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Selon l'âge, le Graphique 1-2 révèle que les artisans bénéficiaires du service d'appui en équipement se regroupent majoritairement dans les tranches d'âge de 37 à 46 ans (pour 35%), de 27 à 36 ans (pour 26,8%) et de 47 à 56 ans (21,7%). Cette distribution, bien qu'elle semble ne pas répondre à la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans, si on se réfère à la distribution suivant l'âge des artisans jugés initialement professionnellement plus vulnérables, elle garde une certaine pertinence. En effet, les bénéficiaires des tranches ciblées dans l'attribution des équipements et autres matériels de travail sont en réalité les principaux acteurs qui disposent du minimum de capacités productives (notamment force de travail, capital humain et technique) sur lesquelles peuvent s'appuyer l'autonomisation, par rapport,

aux artisans des autres tranches d'âges ; qui manquent généralement d'expérience (pour les jeunes) ou, sont en perte de vigueur (pour les plus âgés).

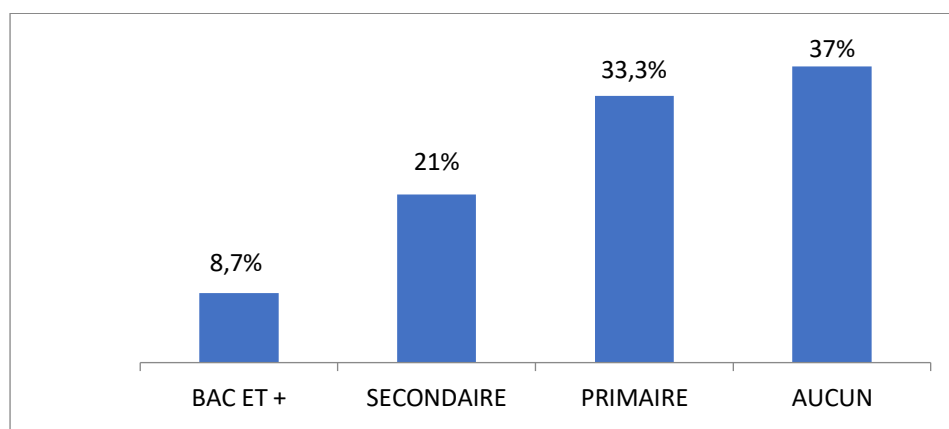
Graphique 1 - 2 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les tranches d'âge



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Au regard du niveau d'éducation, il ressort que les artisans ayant bénéficié de l'appui en équipement et autres matériels de travail dans le cadre du PIAAA-CI sont en majorité soit sans niveau d'éducation (37% des bénéficiaires) soit ont un niveau d'éducation primaire (33,3% des bénéficiaires). Ce référant aux niveaux d'éducation secondaire et supérieur, les proportions des artisans bénéficiaires sont respectivement de 21% et 8,7% (Graphique 1-3). Suivant donc le niveau d'instruction, l'on note une pertinence de la réponse à la vulnérabilité professionnelle ; étant donné, que la grande majorité des artisans sans niveau d'éducation ou avec un niveau d'éducation primaire ont été jugés plus vulnérables par rapport à ceux présentant un niveau d'éducation plus élevé.

Graphique 1 - 3 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le niveau d'éducation

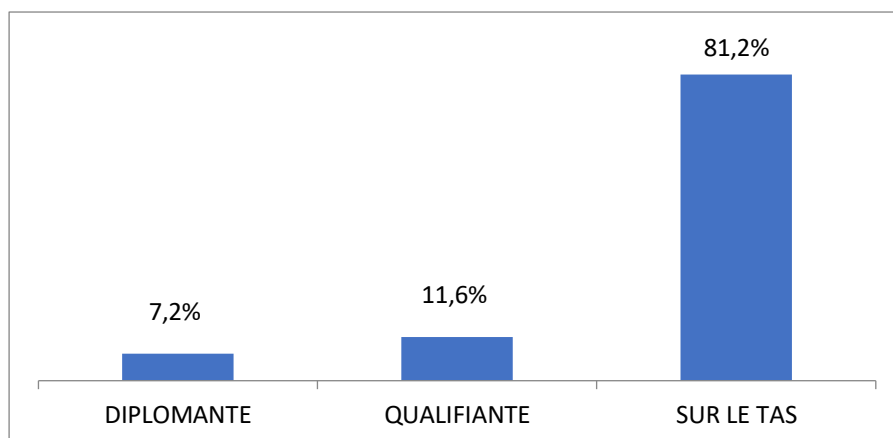


Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Si l'on considère le type de formation initiale des artisans bénéficiaires de l'appui en équipement, on relève également une pertinence du ciblage des bénéficiaires par le PIAAA-CI. Et, cela constitue une réponse appropriée au niveau de vulnérabilité professionnelle élevée

des artisans ayant une formation sur le tas (AVSI, 2015). En effet, en s'appuyant sur le type de formation initiale reçue par l'artisan, l'intervention a ciblé et équipé principalement les artisans n'ayant aucune formation initiale et ayant de fait appris leur métier sur le tas (81,20% des traités), contre seulement 7,2% et 11,6% de bénéficiaires qui ont une formation de base respectivement diplomate et qualifiante (Graphique 1-4).

Graphique 1 - 4 : Répartition des bénéficiaires de l'appui en équipement selon le type de formation

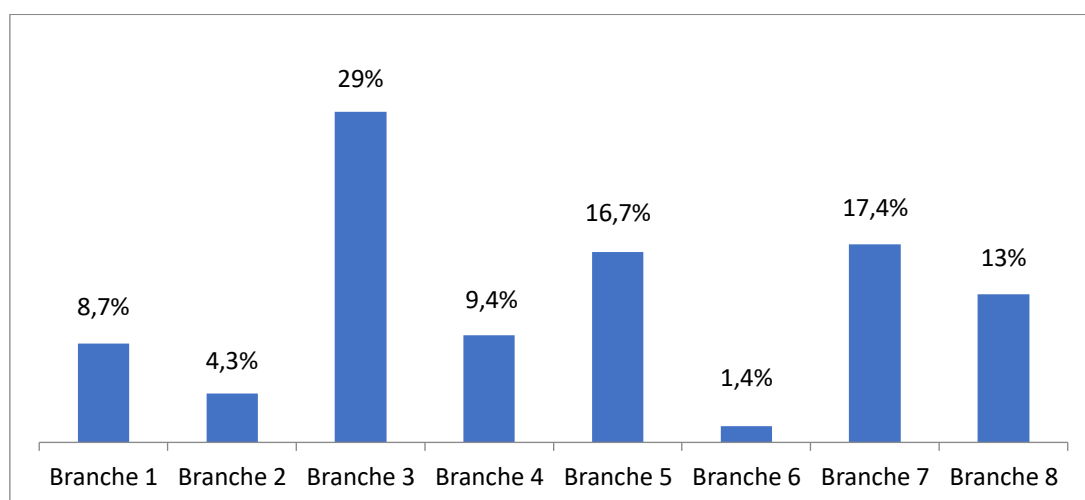


Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

En ciblant les branches d'activité de l'ensemble des bénéficiaires équipés en matériels et autres outils de travail, le Graphique 1-5 fait ressortir que les artisans exerçant dans la « Métaux et Construction... » (Branche 3), représentant à eux seuls près du tiers (29%) des artisans équipés, sont ceux qui ont le plus bénéficié de l'appui en équipement. Ceux-ci sont suivis de loin par ceux exerçant dans les branches « Hygiène et soins corporels... » (Branche 7) et « Textile, Habillement... » (Branches 5) avec des proportions représentant respectivement 17,4% et 16,7% de l'ensemble des artisans équipés par le PIAAA-CI en outils et matériels de travail.

Il ressort de l'analyse que cette affectation du traitement s'est effectué au détriment des artisans qui opèrent dans des branches telles que « Alimentation... » (Branche 1), « Mines et Carrières... » (Branche 2), « Audiovisuel et Communication... » (Branche 6), « Artisanat d'art... » (Branche 8). Or ceux-ci ont été jugés professionnellement plus vulnérables par rapport à aux artisans opérant dans les autres branches. De ce point de vue, l'affectation de ce service du PIAAA-CI semble peu pertinente, dans la mesure où, elle ne peut véritablement permettre à l'intervention de toucher les artisans des branches d'activité ayant été jugés initialement plus vulnérables.

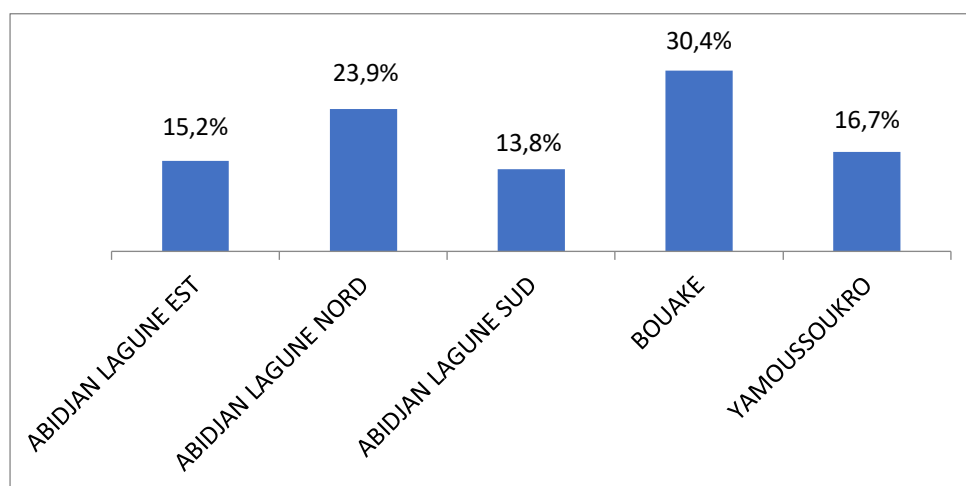
Graphique 1 - 5 : Répartition (%) des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les branches d'activité



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Selon les CRM, le Graphique 1-6 montre que les artisans bénéficiaires du PIAAA-CI équipés en outils et matériels exercent en majorité dans les CRM d'Abidjan Lagune Nord (23,9%) et de Bouaké (30,4%), contre 16,7%, 15,2% et 13,8% pour les bénéficiaires équipés se localisant respectivement dans le champ d'activité des CRM de Yamoussoukro, d'Abidjan Lagune Est et d'Abidjan Lagune Sud. Au regard de l'objectif de réduction de la vulnérabilité professionnelle visé par ce traitement, ce ciblage des artisans dans les CRM pour l'attribution des équipements constitue une réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans opérant dans la CRM de Bouaké initialement jugés plus vulnérables, Par contre, il ressort que ce ciblage-ci ne semble pas l'être, pour ceux de la CRM de Yamoussoukro.

Graphique 1 - 6 : Répartition (%) des bénéficiaires de l'appui en équipement selon les branches d'activité



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

En effet, la situation sociopolitique qui a prévalu dans la région de Bouaké lors des deux années de mise en œuvre du projet avec le pillage et la destruction des équipements de travail (souligné par les artisans lors du focus groupe à Bouaké) et ayant accru la vulnérabilité

professionnelle des artisans de cette CRM de Bouaké, a vu un contexte favorable dans l'affectation des services. Ce contexte explique la logique et la nécessité d'accorder aux artisans de la CRM de Bouaké une attention particulière dans l'affectation des équipements et outils de travail par rapport à ceux de la CRM de Yamoussoukro malgré leur niveau de vulnérabilité professionnelle jugé un plus élevé avant le projet. De ce point de vue, cette affectation de ce service du projet conserve toute sa pertinence.

1.2.Pertinence de l'assignation du service « Formation en santé et sécurité au travail »

La formation des artisans en santé et sécurité au travail a constitué un volet de la dimension du PIAAA-CI sur l'axe de l'amélioration des conditions de travail des artisans. Elle a figuré au centre des thématiques ciblées par le projet et visant à combler l'écart entre leur faible niveau d'information et les opportunités que peut leur ouvrir l'acquisition de quelques informations dans l'univers de leur corps de métier. Dans ce sens, cette formation visait à donner aux artisans des compétences et aptitudes leur permettant d'améliorer la gestion de leurs activités et d'intégrer les dimensions comme la santé et la sécurité au travail, l'environnement et l'hygiène dans l'exercice de leur activité.

A l'analyse du Tableau 1-3, il ressort que la formation n'a concerné que seulement 9,5% de l'ensemble des bénéficiaires du PIAAA-CI. Cette proportion, quoi que faible et indépendamment du fait que ceux-ci peuvent bénéficier des autres traitements prévus, peut contribuer à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des bénéficiaires du PIAAA-CI, si son affectation aux bénéficiaires garde une pertinence.

Tableau 1 - 3 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas une formation en santé et sécurité au travail

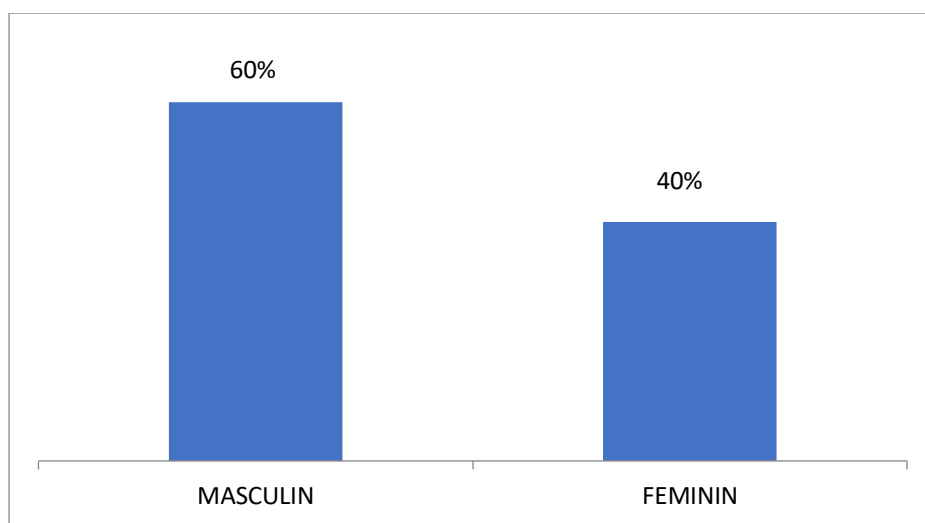
Formation en la Santé et Sécurité au travail	NON	OUI	Total
Effectif	431	45	476
%	90,5	9,5	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Malgré cette faible proportion, au regard du profil démographique et socioéconomique des artisans formés en santé et sécurité au travail, de la branche d'activité et des CRM ciblées dans l'affectation de ce service, la réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle, que celui-ci vise lui donne une pertinence dans l'ensemble.

La distribution des artisans ayant bénéficié d'une formation en santé et en sécurité selon le sexe donne une proportion de 40% d'artisans de sexe féminin contre 60% (Graphique 1-7).

Graphique 1 - 7 : Répartition (%) des bénéficiaires de la formation en santé et en sécurité au travail selon le sexe



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Cette proportion 12,8% de l'ensemble des artisans de sexe féminin bénéficiaires du projet contre 8,1% pour les artisans de sexe masculin (tableau1-5). Ce qui donne une intervention un peu plus en faveur des femmes permettant de réduire leur relative plus grande vulnérabilité par rapport aux hommes. En effet, étant donné de multiples risques sanitaires et sécuritaires du secteur de l'artisanat pouvant contribuer à la vulnérabilité de la situation professionnelle de la femme, le PIAAA-CI projet a fait un arbitrage un peu plus en faveur des femmes artisanes exerçant dans les CRM couvertes par le projet. Cette affectation de la formation en santé et sécurité au travail suivant le sexe conserve dans ce sens toute une pertinence.

Tableau 1 - 4 : Répartition des bénéficiaires de la formation en Santé et Sécurité au travail selon le sexe

Sexe	Santé et sécurité au travail			Ensemble	
	Effectif	Lignes (%)	Colonnes (%)	Effectif	%
Masculin	27	8,1	60	335	70,4
Féminin	18	12,8	40	141	29,6
Ensemble	45	9,5	100	476	100

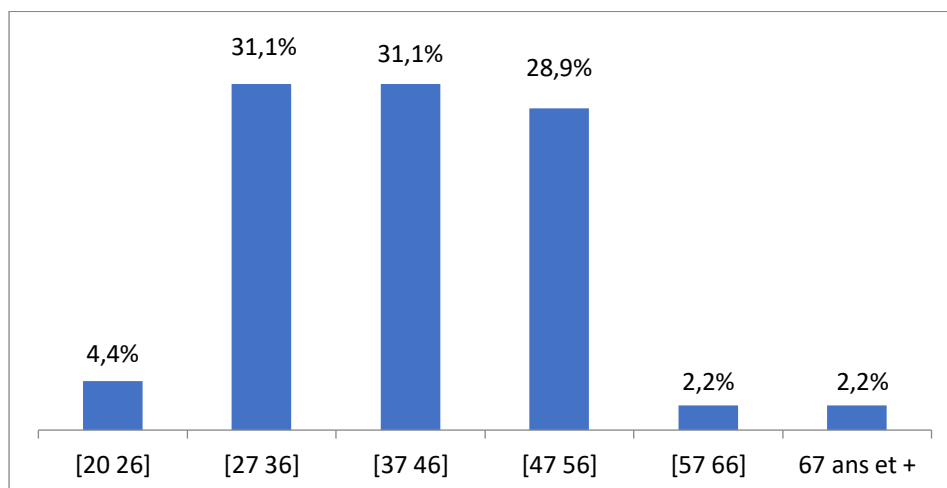
Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Suivant l'âge, la distribution des artisans du PIAAA-CI formés, il apparaît que la formation des bénéficiaires en santé et sécurité au travail, s'est principalement focalisée sur les artisans de la tranche d'âge allant de 25 à 54 ans, dans la mesure où, cette tranche regroupe plus de 9 artisans sur 10 formés ; au détriment des plus jeunes (de moins de 24 ans avec une proportion de 4,4% des formés) et des plus âgés (plus de 54) (Graphique 1-8).

De même que l'affectation selon l'âge de l'appui en équipement, même si, le focus sur la tranche 25 à 54 ans semble ne pas correspondre à un bon ciblage pour la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires, elle conserve toute une pertinence. En effet, en partant de l'hypothèse que les artisans entrent généralement dans le métier plus jeune

(notamment avec un âge de moins de 20 ans) et disposent de ce fait de très peu d'expérience dans la maîtrise de l'activité exercée et qu'à un âge plus avancé, il y a une perte de productivité de l'artisan, un traitement privilégié des bénéficiaires qui se focaliserait sur les artisans de ces deux classes d'âge au détriment des classes d'âge de 25 et 54 ans, ne permet pas au projet d'autonomiser à la fois les artisans et de dynamiser la productivité dans le secteur. Et, bien qu'il semble répondre à la réduction de la vulnérabilité professionnelle affichée avant la formation,

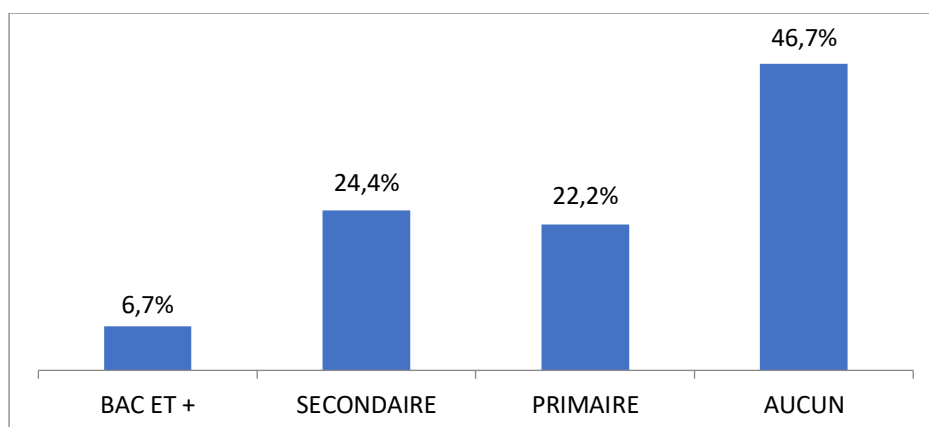
Graphique 1 - 8: Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon les tranches d'âge



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Considérant la répartition des bénéficiaires du PIAAA-CI formés en santé et en sécurité au travail selon leur niveau d'éducation, il ressort que la majorité des artisans bénéficiaires formés n'ont aucun niveau d'éducation (46,7%) contre une proportion de 24,4%, 22,2% et 6,7% des bénéficiaires formés ayant respectivement un niveau secondaire, primaire, et supérieur (Graphique1-9). Etant donné que la grande majorité des artisans jugés les plus vulnérables professionnellement avant le projet sont sans ou ont un niveau d'éducation primaire, ce ciblage des artisans formés en santé et sécurité au travail a permis de répondre de la réduction de la vulnérabilité professionnelles des artisans ; et confère de ce fait une pertinence à l'affectation de ce service.

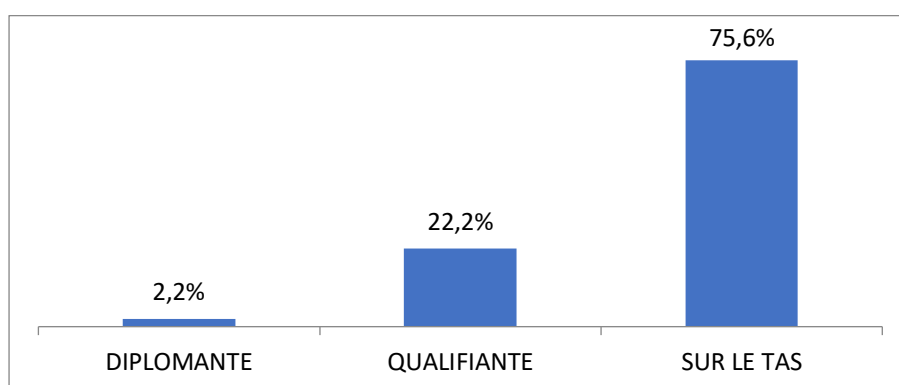
Graphique 1 - 9 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon le niveau d'éducation



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Concernant la répartition des artisans formés en santé et sécurité au travail, selon le type de formation initiale, l'on note également une pertinence dans l'affectation du service aux bénéficiaires. En effet, le Graphique 1-10 montre que sur l'ensemble des bénéficiaires formés en santé et en sécurité au travail, la grande majorité (75,6%) n'a aucune formation de base, contre seulement 22,2% et 2,2% ayant reçu respectivement une formation professionnelle de base qualifiante et diplômante. Dans la mesure où, la majorité des artisans qui sont sans formation initiale et ayant appris leur métier sur le tas ont été jugés les plus vulnérables professionnellement (AVSI, 2015), cette affectation du service s'est traduite par une juste réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle.

Graphique 1 - 10 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon la type de formation

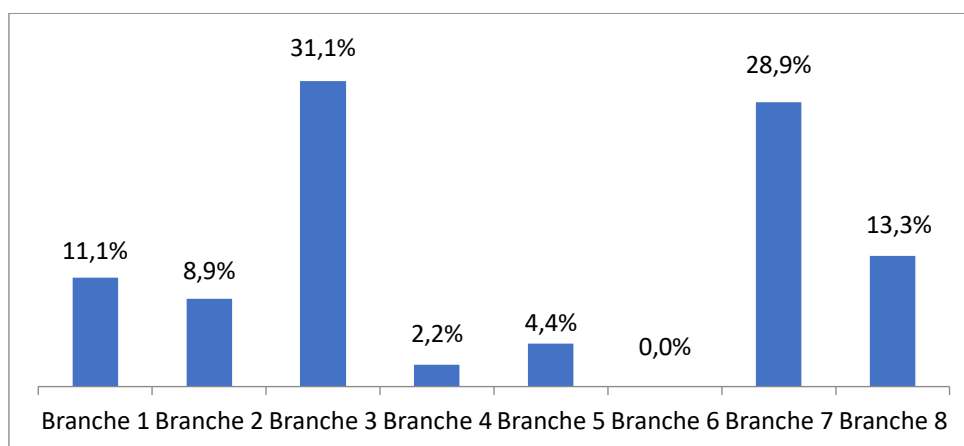


Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

En se focalisant sur les branches d'activités des artisans bénéficiaires ayant reçu la formation en la Santé et Sécurité au travail, il ressort que ceux-ci ont été prioritairement choisis dans la branche « Métaux et Construction... » (Branche 3) (31,1%) et la branche « Hygiène et soins corporels... » (Branche 7) (28,9%), au détriment des artisans exerçant principalement dans les branches « Audiovisuel et Communication... » (Branche 6), « Bois et assimilés... » (branches 4) et « Textile, Habillement... » (Branches 5) (Graphique 1-11).

Bien que l'affectation du service puisse répondre à une logique d'intervention préférentielle ciblant ces deux premières branches d'activité 3 et 7, il laisse de côté de nombreux artisans bien plus professionnellement vulnérables et constitue très peu une réponse pour la réduction de la vulnérabilité de la grande majorité des artisans non traités ; et se révèle de ce fait peu pertinent.

Graphique 1 -11 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon la branche d'activité

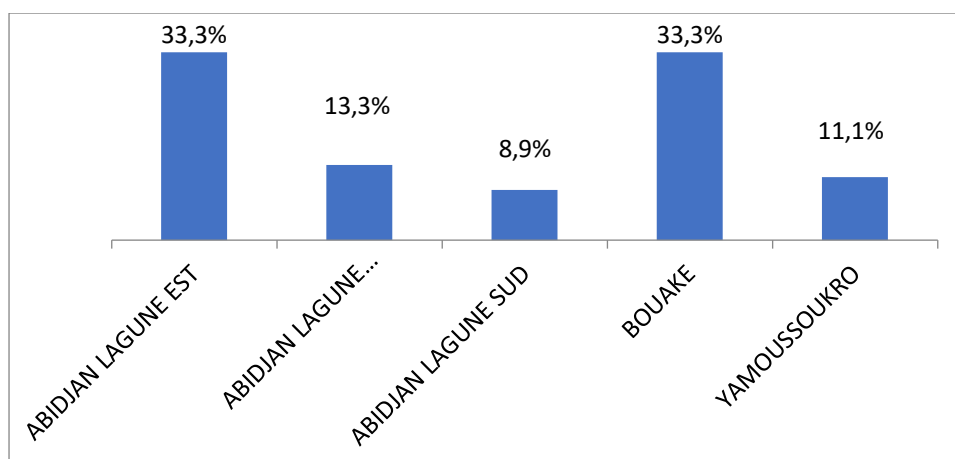


Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

En localisant par ailleurs les artisans formés en santé et sécurité au travail par CRM, il ressort que le ciblage des bénéficiaires peut être jugé globalement pertinent. En effet, selon Graphique 1-12, les artisans opérant dans les champs d'exercice des activités artisanales des CRM de Bouaké et d'Abidjan Lagune Est, avec une proportion de 33,3% chacune, ont été privilégiés pour la formation en santé et sécurité au travail. La CRM de Yamoussoukro, bien qu'ayant été jugés aussi professionnellement vulnérables que celle de CRM de Bouaké et relativement plus vulnérable que les CRM d'Abidjan (AVSI, 2015), n'a vu seulement 11,1% de ces artisans être formés en santé et sécurité au travail.

Comme déjà signifié plus haut, la situation particulière qui prévaut dans la région de Bouaké depuis le début sociopolitique peut expliquer le choix d'un tel ciblage pour telle l'affectation des services qui accorde une attention accrue à la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans de la région par la formation.

Graphique 1 - 12 : Répartition (%) des bénéficiaires de formation en santé et en sécurité au travail selon le CRM



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

1.3.Pertinence de l'assignation du service « Alphabétisation fonctionnelle »

L'alphabétisation fonctionnelle renvoie selon l'UNESCO (1962) à une acquisition de connaissances et compétences indispensables pour permettre à un individu d'exercer toutes les activités, de mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté et de participer activement à la vie de son pays. De ce point de vue, au même titre que la formation en santé et en sécurité au travail, l'alphabétisation fonctionnelle a été au cœur des activités visant à améliorer les conditions de travail de la grande population d'artisans sans niveau d'éducation. En ouvrant à l'artisan analphabète au monde de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, elle lui permet de développer son capital humain et d'accroître sa productivité.

Le Tableau 1-6 montre que l'alphabétisation fonctionnelle n'a bénéficié qu'à seulement 11,3% de l'ensemble des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI. De même que, la formation en santé et sécurité au travail, cette proportion, bien qu'elle soit faible, peut produire des effets sur les compétences productives des bénéficiaires alphabétisés et réduire leur vulnérabilité, si ce service a conservé une certaine pertinence dans son affectation aux artisans au regard de leur profil démographique et socioéconomique et de leur situation professionnelle.

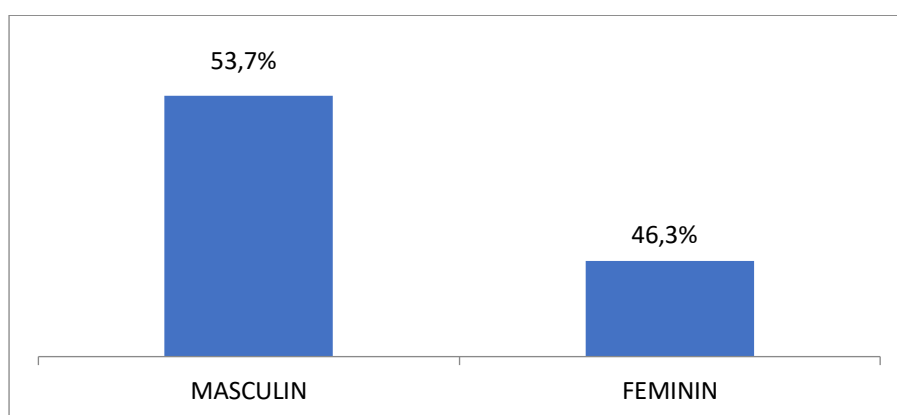
Tableau 1 - 5 : Distribution des bénéficiaires selon qu'ils aient reçu ou pas un cours d'alphabétisation

Alphabétisation fonctionnelle	NON	OUI	Total
Effectif	422	54	476
%	88,7	11,3	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Si l'on tient compte de la distribution par sexe des bénéficiaires de l'alphabétisation, il ressort que, comme dans l'affectation de la formation en santé et sécurité au travail, ce programme a touché 46,3%) des femmes artisans (contre 53,7%) des hommes (Graphique 1-13).

Graphique 1 - 13 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d’alphabétisation selon le sexe



Source : Données d’enquête AVSI, Septembre 2017

Ces proportions représentent respectivement 17,7% de femmes artisan alphabétisés dans la population des bénéficiaires du projet contre 8,7% d’homme artisan (tableau 1-7). Comme dans le cas du service de formation en santé et sécurité au travail, l’alphabétisation a favorisé un peu plus les femmes dans le secteur que les hommes. Cela s’explique par le fait qu’en dépit de leur sous-représentation dans la population artisanale (32,4%), les femmes artisanes restent les moins éduquées (49,7% avec un niveau primaire et 23,6% sans aucun niveau d’éducation) (AVSI, 2015) ; ce qui participe à leur vulnérabilité professionnelle. De ce point de vue, l’affectation du service d’alphabétisation entre hommes et femmes artisans reste dans l’ensemble une réponse à la réduction de la vulnérabilité professionnelle et peut être jugée pertinente.

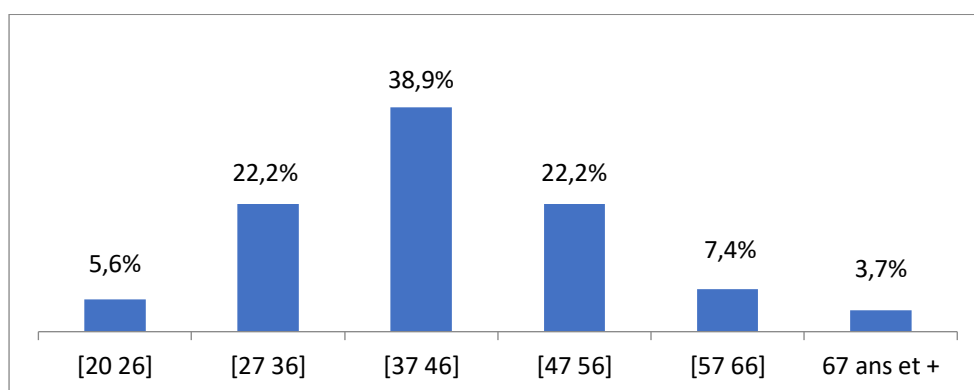
Tableau 1 - 6 : Répartition des bénéficiaires de l’alphabétisation fonctionnelle selon le sexe

Sexe	Alphabétisation fonctionnelle			Ensemble	
	Effectif	Lignes (%)	Colonnes (%)	Effectif	%
Masculin	29	8,7	53,7	335	70,4
Féminin	25	17,7	46,3	141	29,6
Ensemble	54	11,3	100	476	100

Source : Données d’enquête AVSI, Septembre 2017

En analysant la répartition par tranches d’âge des artisans ayant bénéficié de l’alphabétisation fonctionnelle, le Graphique 1-14 montre que ceux-ci se regroupent comme précédemment, majoritairement (à 83,37%), dans la tranche de 25 à 54, qui reste logiquement comme déjà souligné plus haut celle de la population active la plus représentée dans le milieu, mais ayant le niveau d’éducation le plus bas. En ciblant donc des artisans de cette tranche, le projet mise sur une formalisation de l’ensemble des corps de métier par l’alphabétisation fonctionnelle pour dynamiser l’ensemble des activités artisanales. L’affectation du service de l’alphabétisation fonctionnelle conserve de ce point de vue une pertinence dans l’ensemble.

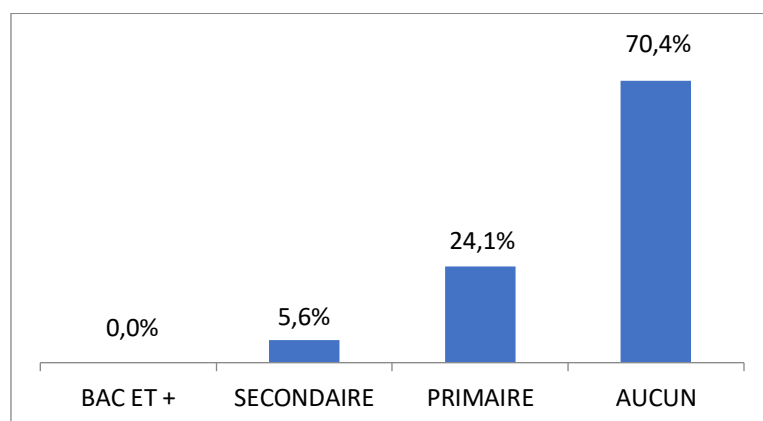
Graphique 1 - 14 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d’alphabétisation selon les tranches d’âge



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Au regard de la distribution selon le niveau d’éducation, il ressort du Graphique 1-15 que le traitement en alphabétisation cible la majorité des artisans n’ayant aucun niveau d’éducation (74,4%) et ceux ayant le niveau primaire (24,1%), correspondant parfaitement à une réponse à la vulnérabilité professionnelle qu’affiche la grande majorité des artisans. Cette affectation du service d’alphabétisation fonctionnelle conserve de ce fait toute une pertinence.

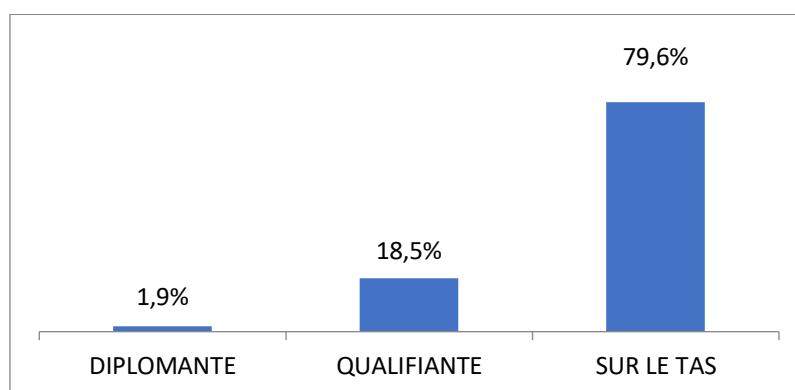
Graphique 1 - 15 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d’alphabétisation selon le niveau d’éducation



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

De même, suivant de leur formation initiale, il ressort du Graphique 1-16 que les artisans n’ayant aucune formation initiale et ayant appris leur métier sur le tas représentent plus des trois quart (79, 6%) des bénéficiaires de l’alphabétisation, contre seulement 18,5% de ceux ayant une formation initiale qualifiante et 1,9% pour les artisans diplômés à l’issus d’une formation professionnelle. L’absence ou le bas niveau d’éducation les ayant contraints à ne se former que sur le tas, en faisant un focus sur cette catégorie d’artisans sans formation, ce l’affectation de ce service constitue une réponse pour la réduction de la vulnérabilité des artisans alphabétisés, et reste de ce fait très pertinent.

Graphique 1 - 16 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d’alphabétisation selon le type de formation

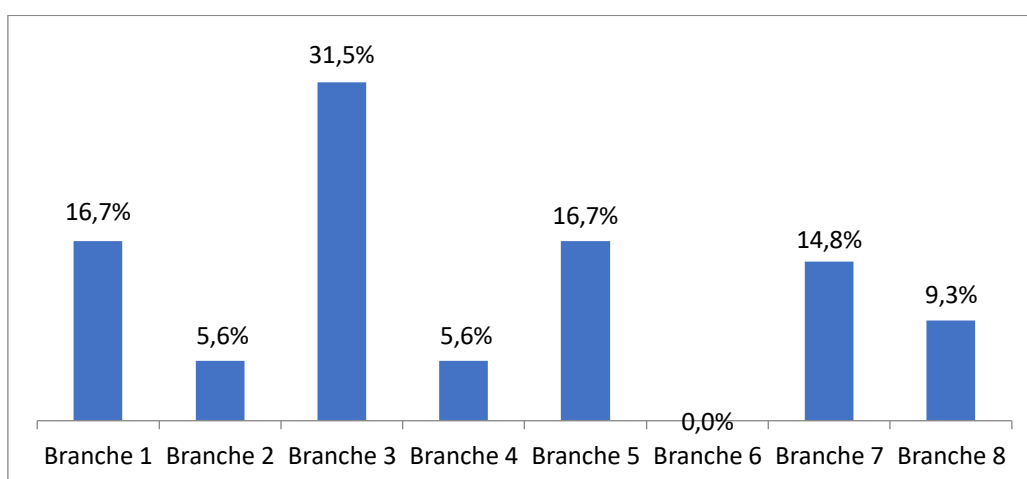


Source : Données d’enquête AVSI, Septembre 2017

Lorsqu’on considère les branches d’activité des artisans formés en alphabétisation fonctionnelle, l’on note que les artisans de la branche 3 (*Métaux et Construction...*) ont représenté à eux seuls plus du tiers (31,5%) des artisans alphabétisés sur l’ensemble des huit branches d’activité. De même que dans le cas la formation en santé et sécurité au travail, le ciblage des bénéficiaires s’est opéré au détriment des artisans exerçant principalement dans les branches 6 (*Audiovisuel et Communication...*), 4 (*Bois et assimilés...*) et 5 (*Textile, Habillement...*) qui enregistrent les proportions les plus faibles (Graphique 1-18).

Si le choix de cette branche peut se justifier par l’importance du nombre d’artisans qu’elle regroupe, elle a cependant été jugée comme celle abritant les artisans les moins vulnérables. Ce qui ne permet pas à l’affectation de ce service de répondre véritablement à la réduction de la vulnérabilité des artisans dans les branche ; et reste de point de vue peu pertinent.

Graphique 1 - 17 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d’alphabétisation selon les branches d’activité

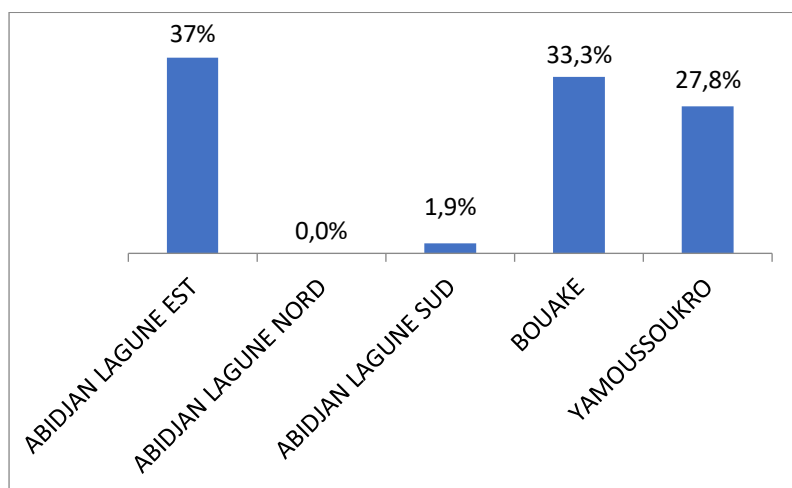


Source : Données d’enquête AVSI, Septembre 2017

L’analyse de la localisation des artisans formés en alphabétisation fonctionnelle par CRM (Graphique 1-19) montre que les artisans bénéficiaires de l’alphabétisation fonctionnelle exercent majoritairement dans les CRM d’Abidjan Lagunes Est (37%), de Bouaké (33,3%) et de Yamoussoukro (27,8%), contre les CRM d’Abidjan Lagune Nord (où, l’on enregistre

aucun artisans alphabétisé) et Sud (avec seulement 1,9% artisans alphabétisé). En effet, AVSI (2015) a montré que Yamoussoukro et Bouaké constituent les deux principales régions qui affichent un niveau de vulnérabilité professionnelle plus élevée ; notamment du fait qu'elles abritent des artisans n'ayant aucun niveau d'instruction et exerçant par conséquent leurs activités sans aucune formation professionnelle. Etant donné le peu d'opportunités en termes de formation de mise à niveau des capacités professionnelles qui s'offrent à ces artisans, comparativement à ceux qui exercent leurs activités dans les CRM d'Abidjan, cette affectation du service, pourrait constituer un début de réponse à la faiblesse de leur capital humain. Elle permettrait ainsi de contribuer à renforcer leurs compétences et aptitudes professionnelles. Sur cette base, ce ciblage des bénéficiaires de ce service reste une réponse à la vulnérabilité professionnelle des artisans exerçant dans l'ensemble des CRM, et garde de ce fait toute une pertinence.

Graphique 1 - 18 : Répartition (%) des bénéficiaires du cours d'alphabétisation selon les CRM



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

2. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de vie des ménages des artisans

De même que, les actions en faveur des conditions d'exercice des activités artisanales, l'intervention dans les ménages des artisans a répondu à un seul objectif : améliorer les conditions de vie des artisans et leurs familles. Les services dont ont bénéficiés, dans ce sens, les ménages ont eu pour but de réduire leur vulnérabilité sociale du fait des faibles niveaux des revenus tirés des emplois précaires et informels. Cette vulnérabilité est, en effet, amplifiée par les caractéristiques de l'habitat et ses commodités tels que le statut de propriété du logement, le type de logement, le nombre de pièces, la taille du ménage, la nature des matériaux du toit et des latrines du ménage et la source d'approvisionnement en eau, l'environnement et le milieu de résidence. Dans un souci, de réduire plus efficacement la vulnérabilité sociale qu'a affichée l'ensemble des ménages des artisans dans les localités couvertes par le PIAAA-CI, le ciblage des ménages bénéficiaires s'est implicitement opéré à partir de ces caractéristiques défavorables des ménages soulignées dans l'étude de base. L'analyse de la pertinence de l'affectation des services visant l'amélioration des conditions de

vie des artisans et leurs familles s'appuie, à ce niveau, sur trois des caractéristiques déterminantes des ménages les plus socialement vulnérables. Il s'agit de la taille du ménage, le type de logement et la région de résidence ; vu le lien étroit entre celles-ci et le niveau de vulnérabilité du ménage (AVSI, 2015). Mais avant de développer cette analyse, le premier point présente une statistique descriptive des services exécutés à l'endroit des ménages des artisans.

1.1.Statistiques descriptives des services « Abris et soins », « Aide à l'éducation », « Education financière » et « Assurance maladie »

Le Tableau 1-8 donne, de façon isolée, les statistiques des quatre différents services dont ont bénéficié s les ménages dans le cadre des actions visant à améliorer leurs conditions de vie. Il ressort que dans l'ensemble les proportions des ménages bénéficiaires d'un service spécifique restent faibles par rapport aux 451 bénéficiaires d'au moins un de ces traitements. En effet, l'appui en abris et soins n'a bénéficié qu'à seulement 140 ménages sur 451 ; soit 31% de ménages équipements. Pour l'appui en éducation, l'on ne dénombre que 208 ménages bénéficiaires sur les 445 abritant des enfants scolarisables ; soit une proportion de 46,1% de bénéficiaires de kits scolaires. S'agissant de la formation en éducation financière, l'on enregistre en tout 166 ménages bénéficiaires pour ce service sur 451 bénéficiaires, soit une proportion de 36,8% de chefs de ménages éduqués en gestion des dettes, aux techniques de budgétisation et d'épargne. Quant à l'accès à l'assurance maladie, ce sont seulement 17 ménages sur 451 dont le chef et sa famille sont assurés; ce qui représente une proportion très faible de 3,8% de ménages couvertes contre les risques de maladies.

Tableau 1 - 7 : Distribution des ménages selon qu'ils aient bénéficié ou pas d'un service destiné à l'amélioration des conditions de vie dans les ménages

Services	NON		OUI		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Abris et soins	311	69	140	31	451	100
Aide à l'éducation ¹³	237	52,5	208	46,1	445	100
Education financière	285	63,2	166	36,8	451	100
Assurance maladie	434	96,2	17	3,8	451	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

1.2.Pertinence de l'assignation des services « Abris et soins », « Aide à l'éducation », « Education financière » et « Assurance maladie »

L'appui en équipement des ménages en abris et soins, l'appui pour l'éducation des enfants des ménages, la formation des chefs de ménages en éducation financière et la mise en place de l'assurance maladie ont figuré parmi les principales actions engagées pour améliorer les

¹³ Il y a 6 ménages qui ne n'abritent pas d'enfants et de ce fait non concernés par le traitement

conditions de vie dans les ménages des artisans (y compris ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA.) et réduire leur vulnérabilité. Chacun de ces services a visé un but précis. L'appui en abris et soins, en dotant les ménages en biens et actifs et en certaines commodités et sanitaires basiques, a répondu au souci d'améliorer le cadre de vie des ménages et leur offrir un environnement protecteur garantissant la sécurité de leurs membres. L'appui pour éducation, a consisté en la remise de kits scolaires pour aider à la scolarisation des enfants des ménages des artisans victimes de la situation de pauvreté de leurs parents du fait de la précarité de la situation professionnelle de ceux-ci. La formation en éducation financière, en renforçant les capacités des artisans chefs de ménages sur les questions de gestion de dette, d'épargne et de budgétisation leur transmet des aptitudes à gérer non seulement assez bien leurs ressources au sein des ménages mais aussi leur permet de s'ouvrir au monde de la finance à partir des mécanismes d'accès aux micro-produits financier. Quant à la mise en place de l'assurance maladie pour artisan, elle a consisté à garantir aux ménages des artisans une prise en charge médicale, qui s'aligne sur la faiblesse de leur de revenu

Les effets produits par ces différentes actions du PIAAA-CI dans l'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires, deux ans après le traitement, doit se traduire par la réduction de leur vulnérabilité aux risques à la fois économiques, sociaux et sanitaires. Cependant, ces effets qu'ils soient le résultat d'un service (traitement) isolé ou de la combinaison d'au moins deux, dépendront de la pertinence de l'affectation de chaque service au ménage bénéficiaire, suivants les caractéristiques socio-économiques et environnementales qui déterminent sa vulnérabilité.

1.2.1. Pertinence de l'assignation des services au regard de la vulnérabilité liée à la taille des ménages bénéficiaires

La taille du ménage renvoie au nombre de personnes qui résident habituellement dans le ménage. Elle renseigne sur la situation économique et sociale du ménage en termes notamment d'accès aux biens et services, aux actifs et autres commodités basiques et aux services sociaux de base. Et, c'est en cela qu'apparaît son lien avec la vulnérabilité que peut présenter un ménage, dans sa capacité à garantir à ces membres un niveau acceptable de bien-être, lorsque celui-ci est exposé à des risques d'origine divers. De ce point de vue, toute chose étant égale par ailleurs, un ménage reste plus vulnérable aux chocs divers qu'un autre, s'il abrite un nombre de personnes plus élevé. Dans une telle situation, les actions sociales qui doivent concourir à réduire sensiblement la vulnérabilité aux risques d'un groupe de ménages devraient accorder une attention particulière à ceux dont la taille est la plus élevée.

En analysant la répartition, selon leur taille, des ménages bénéficiaires de trois des services il ressort que le ciblage s'inscrit globalement dans cette logique. En effet, plus de la moitié des ménages bénéficiaires de ces services abritent 6 à 10 et 11 à 15 personnes, Ces proportions sont respectivement 64,7% (58,8% et 5,9%) des ménages couverts par une assurance maladie, 64,9% (51,4% et 13,5%) des ménages avec enfants scolarisables ayant reçus des kits scolaire et 57,9% (48,6% et 9,3%) de ménages dotés en biens et actifs durables divers et autres commodités et sanitaires basiques (Tableau 1-9).

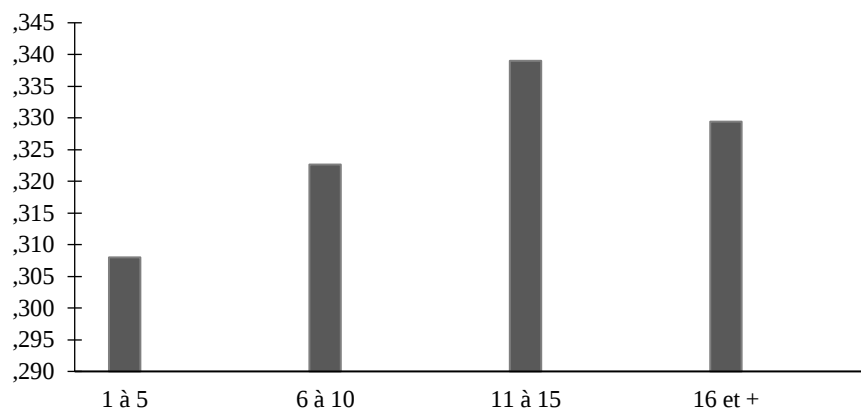
Tableau 1 - 8 : Distribution des ménages par services selon la taille du ménage

Taille du ménage	Abris et soins		Aide à l'éducation		Assurance maladie	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 à 5	51	36,4	59	28,4	4	23,5
6 à 10	68	48,6	107	51,4	10	58,8
11 à 15	13	9,3	28	13,5	1	5,9
16 et +	8	5,7	14	6,7	2	11,8
Total	140	100	208	100	17	100

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

Cette affectation des services, si on compare la taille des ménages assistés, correspond à une réponse à la réduction de la vulnérabilité des ménages des artisans des localités couvertes et se révèle être très pertinent, sur la base de deux principaux résultats de l'étude de base (AVSI, 2015). Le premier résultat souligne que les ménages de taille de 6 à 10 et de 11 à 15 personnes représentaient en 2015, à eux seuls, 68,7% (respectivement 41,7% et 27%) de la population des ménages des artisans de la zone d'étude. Le deuxième, le plus déterminant et sur la base duquel le choix des bénéficiaires des actions envers les ménages des artisans devrait opérer, a révélé que la vulnérabilité des ménages des artisans de la zone du projet croît avec leur taille (Graphique 1-20).

Graphique 1 - 20

Graphique 1 - 19 : Indice moyen de vulnérabilité selon la taille du ménage

Source : AVSI (2015)

1.2.2. Pertinence de l'assignation des services au regard de la vulnérabilité liée au type de logement habité par les ménages bénéficiaires

Le type de logement habité par un ménage reflète un aspect de ces conditions de vie et entre de ce fait dans la mesure de son bien-être dans de nombreuses analyses de la pauvreté non monétaire. Nombre de ces études, notamment les études sur les conditions de vie, ont souligné que les ménages plus les pauvres habitent généralement dans des logements de type cours communes et maison en bande aux caractéristiques et autres commodités basiques précaires.

Ce constat, en Côte d'Ivoire, a été confirmé par AVSI (2015) mettant en relief des résultats relatifs au type de logement habité par les ménages de la zone du projet en lien avec leurs conditions de vie. Il ressort en effet de cette étude que la grande majorité (82,9%) des ménages des artisans, logent dans des maisons de type cours communes (61,5%) et maisons en bande (21,4%), généralement habitées par les ménages classés parmi les plus pauvres en Côte d'Ivoire. Elle montre, en outre, que le type de logement habité par le ménage détermine sa vulnérabilité et que plus de 60% des ménages jugés vulnérables logent dans des cours communes et des maisons en bande (Graphique 1-21).

Graphique 1 - 20 : Indice moyen de vulnérabilité selon le type de logement



Source : AVSI (2015)

Au regard de la distribution des ménages bénéficiaires selon le type de logement habité (Tableau 1-10), il ressort que plus de 7 sur 10 ménages ciblés pour les services destinés à l'amélioration des conditions de vie habitent dans les logements de type cours commune et maison en bande. Autrement dit, dans les localités de la zone du projet, 62,9% et 16,4% de ménages équipés en actifs durables et en commodités et sanitaires basiques, et 57,7% et 20,7% de ménages avec enfants scolarisables ayant reçus des kits scolaires vivent respectivement dans des maisons de type cours communes et maisons en bande. De même, 59,6% et 16,3% de ménages ayant des chefs formés en éducation financière et 58,8% et 23,5% de ménages couvertes par une assurance maladie, ciblés dans la zone du projet, habitent respectivement dans des logements de type cours communes et maisons en bande. Cette affectation de ces services constitue, de ce point de vue, une réponse judicieuse à la réduction de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires de la zone d'étude.

Tableau 1 - 9 : Distribution des ménages par services selon le type de logement

Type de logement	Abris et soins		Aide en éducation		Education financière		Assurance maladie	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Villa	8	5,7	18	8,7	15	9	3	17,6
Appartement	10	7,1	17	8,2	17	10,2	-	-
Maison en bande	23	16,4	43	20,7	27	16,3	4	23,5
Cour commune	88	62,9	120	57,7	99	59,6	10	58,8
Case en paillote/banco	3	2,1	1	0,5	-	-	-	-
Autre	8	5,7	9	4,3	8	4,8	-	-
Total	140	100	208	100	166	100	17	100

Source : Données d'enquête AVSI septembre 2017

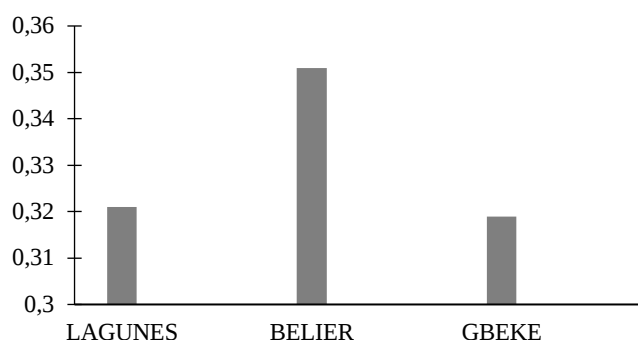
1.2.3. Pertinence de l'assignation des services au regard de la vulnérabilité liée à la région de résidence des ménages bénéficiaires

Les analyses sur les conditions de vie des ménages donnent généralement des résultats différents notamment quant au niveau de pauvreté entre zone rurale et urbaine. En Côte d'Ivoire, selon les différentes études sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté reste un phénomène beaucoup plus rural qu'urbain. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les ménages ruraux sont exposés à plus de chocs (notamment variabilité de la production agricole) et ont un accès plus limité aux principaux services publics socio-économiques de base ; ce qui les rend plus vulnérables et les maintient durablement dans la pauvreté. A la différence de la région des lagunes (zone d'Abidjan), cette réalité reste sensiblement la même dans toutes les autres régions composées principalement de plus de ménages ruraux qu'urbains.

De même, dans les CRM dont la délimitation est pratiquement calquée sur celle de la région en Côte d'Ivoire, et notamment dans les 5 d'entre elles couvertes par le PIAAA-CI, les moyens d'existence et les opportunités qui s'offrent aux ménages des artisans diffèrent et les rendent vulnérables, à différents degrés, à des chocs à la fois économiques et sociaux. C'est ce qui ressort de l'étude de base (AVSI, 2015) qui a montré que la vulnérabilité des ménages des artisans est déterminée par leur région de résidence, avec une vulnérabilité plus élevée pour les ménages d'artisans qui vivent dans la région de Bélier¹⁴ (CRM de Yamoussoukro) (Graphique 1-22).

¹⁴ Devenu District de Yamoussoukro

Graphique 1 - 21 : Indice moyen de vulnérabilité de vulnérabilité des ménages selon la région



Source : AVSI (2015)

Cependant, à l'analyse de la distribution par CRM des ménages bénéficiaires, il ressort qu'un accent a été mis sur la CRM de Bouake et Yamoussoukro, pour les services de l'assurance maladie, la formation en éducation financière et l'équipement en abris et soins. En effet, l'on enregistre, dans la CRM de Bouaké, 52,9% de ménages couvertes par une assurance maladie, 44% de ménages ayant des chefs formés en éducation financière et 27,1% de ménages équipés en abris et autres actifs et sanitaires. Ces proportions sont respectivement de 35,3%, 20,5% et de 25,7% dans la CRM de Yamoussoukro. Quant au service d'aide à l'éducation, les ménages bénéficiaires avec enfants scolarisables ayant reçus des kits scolaires, ont été ciblés en majorité dans la CRM d'Abidjan lagunes nord (avec 25% de bénéficiaires) (Tableau 1-11).

Tableau 1 - 10 : Distribution des ménages par services selon le type de logement

CRM	Abris et soins		Aide en éducation		Education financière		Assurance maladie	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Abidjan lagune Est	13	9,3	33	15,9	21	12,7	--	--
Abidjan lagune Nord	28	20	52	25	12	7,2	2	11,8
Abidjan lagune Sud	25	17,9	27	13	26	15,7	--	--
Bouake	38	27,1	48	23,1	73	44	9	52,9
Yamoussoukro	36	25,7	48	23,1	34	20,5	6	35,3
Total	140	100	208	100	166	100	17	100

Source : Données d'enquête AVSI, septembre 2017

Comme déjà souligné plus haut, Bouaké a offert un contexte favorable à la mise en œuvre du projet, du fait de la crise. A cela s'est ajouté un fort engagement des artisans de cette CRM pour le volet du projet visant l'amélioration des conditions sociales des artisans.

De ce point de vue, cette affectation des services reste dans l'ensemble en faveur des ménages de la CRM de Bouaké et de Yamoussoukro. Même si cela répond peu à la réduction de la vulnérabilité dans l'ensemble de la zone du projet, cette affectation reste tout de même pertinente.

Conclusion

Ce chapitre a analysé la pertinence de l'assignation des services rendus aux bénéficiaires dans le cadre des activités visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des ménages et leur famille. Il ressort que, bien que, les proportions des bénéficiaires restent faibles, les différents services proposés par le PIAAA-CI ont été, dans l'ensemble, affectés au regard des facteurs déterminants la vulnérabilité des artisans et des ménages identifiés dans l'étude de base du projet (AVSI, 2015). Les actions du projet entreprises en faveur de la réduction de la vulnérabilité professionnelle des artisans leur ont été affectées en tenant compte des principaux déterminants de cette vulnérabilité. Il s'est agi du sexe, de l'âge, du niveau d'éducation et du statut de formation de l'artisan, de même que de la région de résidence et la branche dans laquelle celui-ci opère. Quant aux actions mises en œuvre par le PIAAA-CI en faveur de la vulnérabilité sociale du ménage, elles l'ont été, en tenant principalement compte de la taille du ménage et du type de logement que celui-ci habite, de même que la région de résidence du ménage. Cette logique d'intervention du PIAAA-CI a, de ce fait, permis, dans l'ensemble, un ciblage, judicieux des bénéficiaires les plus vulnérables dans l'affectation des services destinés à l'amélioration des conditions de travail des artisans et des conditions de vie dans les ménages d'artisan dans les 5 CRM. Cette démarche confère une pertinence globale à l'affectation des services aux bénéficiaires capables de produire des changements aussi bien qualitatifs que quantitatifs dans les conditions de travail et de vie des ménages et leurs familles.

Chapitre 2 :

**Perception du PIAAA-CI et de ses effets sur les
conditions de travail et de vie des bénéficiaires par
les parties prenantes**

Introduction

Le PIAAA-CI, suivant son approche intégrée, a adopté, dans sa mise en œuvre, une démarche qui a vu une participation aussi bien des artisans bénéficiaires finaux du projet que les principaux acteurs institutionnels et sociaux qui les accompagnent dans l'exercice de leurs activités quotidiennes. Dans ce sens, d'un côté, la CNMCI et cinq de ses CRM, en charge de l'encadrement professionnel des artisans, et de l'autre, des ONG et des Centres Sociaux (CS) chargés du suivi social des artisans vulnérables infectés et/ou affectés par le VIH/SIDA, ont été associés aux différentes activités de formulation, de planification et de conduite des opérations du projet. Le but ainsi visé par le PIAAA-CI, a été de permettre à ces acteurs, et particulièrement aux artisans, d'avoir une nette compréhension de la stratégie mise en place par le projet d'autonomisation et des modalités d'intervention, de sorte à ce que l'ensemble de ces acteurs et les artisans participent pleinement à la recherche et à la mise en œuvre des solutions visant l'amélioration de leur situation professionnelle et sociale.

Ce chapitre s'intéresse de ce fait à la perception de ces acteurs parties prenantes clés du projet pour discuter des effets du PIAAA-CI sur les artisans bénéficiaires. Il offre, ainsi, une évaluation des effets attendus du projet à partir de l'avis de ces bénéficiaires eux-mêmes et des autres acteurs associés. La première section analyse la mise œuvre du PIAAA-CI et ses difficultés telles que vécues par les acteurs accompagnateurs clés. Celle-ci est complétée, dans la deuxième section, par l'analyse de la perception des artisans bénéficiaires finaux eux-mêmes, portée sur l'initiative du projet, les effets produits par celui-ci sur leurs conditions de travail et de vie. Quant à la troisième section, elle fait un bilan du PIAAA-CI en examinant les conditions de la pérennisation des actions menées sur le terrain, telles que perçues par l'ensemble de ces acteurs parties prenantes rencontrées.

Ce volet qualitatif de l'analyse s'appuie, d'une part, sur des entretiens individuels avec les responsables des 3 CRM et ONG, des 3 opérateurs d'assurance (ou établissements d'assurance) impliqués dans le MCMA et avec de 36 OPA (annexe 3); et d'autre part, sur des focus group réalisés avec les artisans bénéficiaires du projet de divers corps de métiers, dans les 5 CRM couvertes par le projet. Ces données ont été croisées avec des informations recueillies auprès d'AVSI. Cette démarche a permis d'avoir une diversité d'opinions sur l'appréciation du PIAAA-CI et donc une perception plus large de sa mise en œuvre et de ses effets sur les artisans bénéficiaires finaux. Etant donnée la nature multidimensionnelle de la vulnérabilité des artisans, l'intérêt de cette analyse de la perception réside dans la prise en compte de certaines transformations non quantifiables, dans les conditions de travail et de vie, pouvant résulter de leur participation des bénéficiaires au projet.

1. Perception des acteurs accompagnateurs

Cette section rend compte des entretiens eus sur le terrain avec les CRM de Yamoussoukro, d'Abidjan Lagune Nord, et d'Abidjan Lagune Est, avec les ONG AJECI, club des AMIS et BAYEWA, avec AVSI et avec les 3 opérateurs d'assurance associés au MCMA : STANE International, la Mutuelle des travailleurs et Retraités du Privé de Côte d'Ivoire (MUTREPCI) et CIDR. L'analyse, à ce premier niveau, se limitera à l'appréciation par ces acteurs de

l'initiative « PIAAA-CI » en tant que mécanisme d'appui aux artisans et au diagnostic de sa mise en œuvre dans certains de ses composantes.

1.1. Appréciation de l'initiative « PIAAA-CI »

L'appui d'AVSI à travers le PIAAA-CI a focalisé l'attention des entretiens avec les CRM et les ONG, sur son importance pour les artisans et secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire. En effet, en témoignant de l'importance du projet, les responsables de la CRM de Yamoussoukro, qualifient le PIAAA-CI d'*« une initiative innovante dans le monde des artisans en Côte d'Ivoire »* ; quoiqu'il ne peut pas répondre à tous les besoins des artisans dans les zones du projet, en termes d'équipements, de formation et d'alphabétisation. Deux volets de son exécution les plus appréciés par les CRM concernent les activités de renforcement du capital humain et des actions en faveur du cadre institutionnel, notamment les formations et l'immatriculation à la CMCI. De l'avis, par exemple, de la CRM d'Abidjan Lagune Est (à Abobo), les activités de formation par *« l'information, la sensibilisation, et la formation aussi bien des structures d'encadrement que des artisans ont comblé un manque d'information dans le milieu sur l'environnement du métier au niveau institutionnel, administratif et professionnel, en établissant la communication permanente entre structures d'encadrement et les artisans »* ; contribuant ainsi à la mise à niveau des connaissances dans le secteur. Quant au processus d'immatriculation, les CRM estiment qu'il jette les bases de la formalisation des activités des artisans, indispensable au développement du secteur.

L'appréciation de l'initiative du PIAAA-CI par les ONG s'est davantage portée sur le volet social. En effet, les ONG rencontrées ont tous souligné tout aussi, l'importance du PIAAA-CI quant à sa prise en compte de la condition sociale de l'artisan. L'ONG club des AMIS souligne, dans ce sens, *« qu'au-delà de la bouffée d'oxygène apportée dans le monde des artisans par l'appui en matériel et bien d'autres de privilèges en termes de formation et sensibilisation, le PIAAA-CI a donné de la valeur aux artisans »* ; ce qui représente pour elles *« un apport considérable pour les artisans dans l'exercice de leurs activités »*. Au nombre des actions qui ont participé à la valorisation de l'artisan, au-delà de son métier, et qui retiennent l'attention des ONG visitées, se trouvent celles dirigées vers les artisans vulnérables ; c'est à dire les accompagnements psychosociaux par des visites à domicile et sur le lieu de travail et l'appui scolaire aux enfants dans les ménages. A cela s'ajoute l'intérêt particulier porté sur les familles des artisans vivant avec le VIH. Ces actions, estiment l'ONG BAYIWA *« ont permis à certains artisans vivant avec le VIH de se reconstruire et de reprendre goût à la vie »* à travers par exemple des participations à certaines actions des groupements d'artisans tels que les GESCO.

1.2. Diagnostic de la mise en œuvre du PIAAA-CI par les acteurs accompagnateurs

Ce paragraphe fait un diagnostic de la mise en œuvre du PIAAA-CI du point de vue des acteurs accompagnateurs rencontrés. Elle s'intéresse, notamment, d'un côté, aux volets institutionnel et professionnel du projet, et de l'autre, au fonctionnement du MCMA, en tant qu'un dispositif d'inclusion sociale de grande portée pour les artisans et leur famille. Ces volets sont, en effet, ceux du processus d'autonomisation, qui ont le plus préoccupé les acteurs accompagnateurs rencontrés. Leurs avis sur ces dimensions du PIAAA-CI, s'est portés

notamment sur la nature de la collaboration entre les différents acteurs accompagnateurs des artisans engagés dans la conduite des activités, sur l'adhésion et l'engagement des artisans en tant que bénéficiaires, sur les effets produits par le projet et sur les difficultés et contraintes rencontrées.

1.1.1. Appréciation de la mise en œuvre des volets institutionnel et professionnel du PIAAA-CI par les acteurs accompagnateurs

❖ Collaboration des acteurs à la mise en œuvre et engagement des artisans du point de vue des acteurs accompagnateurs

Le degré de collaboration entre les différentes parties prenantes clés, dans la mise en œuvre d'un projet ou programme de même que l'engagement des bénéficiaires finaux, restent un des facteurs primordiaux à l'impact produit et à la qualité de celui-ci. L'analyse de la perception s'est intéressée à ces aspects, en vue de mieux apprécier les résultats produits dans les conditions de travail et de vie des artisans.

Sur le premier aspect, le constat est que les acteurs rencontrés témoignent, dans leur ensemble, d'une bonne collaboration entre les différents acteurs associés au projet. Toutefois, pour certains, la collaboration aurait fait défaut sur l'opérationnalisation de certaines activités de formation sur le terrain. Aussi, pour d'autres, certains acteurs auraient pu faire preuve de plus d'engagement sur certaines actions de grande portée pour le projet comme les activités de sensibilisations.

De l'avis des responsables des CRM, la CNMCI et ses CRM ont été des parties prenantes de l'initiative du PIAAA-CI. À ce titre, les CRM ont collaboré étroitement pour honorer leur engagement avec AVSI et l'UE, en prenant part à l'ensemble des activités de préparation et de mise en œuvre du PIAAA-CI (réunions bilan de suivi des activités et d'orientations opérationnelles des activités). Cette bonne collaboration a été indispensable au PIAAA-CI, selon la CRM d'Abidjan Lagune Est, dans la coordination des activités, afin d'assurer une mise en œuvre efficace du projet au profit des artisans. Toutefois, pour cette CRM, des manquements ont été observés dans la collaboration, notamment la programmation des activités de formation des artisans sans associer la CRM locale; et ce d'autant plus que, les activités concernées relèvent de leurs compétences sur leurs terrains, en termes « *d'encadrement, de modernisation et de professionnalisation du secteur de l'artisanat* ». Au-delà, de ces quelques ratés, les CRM visitées témoignent, toutes, d'une bonne démarche dans la mise en œuvre opérationnelle du PIAAA-CI, impliquant fortement « *des entités comme les CRM, les ONG, les CS et les OPA qui entretiennent une forte familiarité avec les artisans sur le terrain* ».

Un des éléments très important qui ressort de l'entretien avec les CRM et qui mérite d'être souligné, est que la mobilisation des artisans autour des OPA, constitue une des stratégies bien menées pour la diffusion des bonnes pratiques par corps de métier, en termes d'actions de renforcement du cadre institutionnel et réglementaire (*promotion du code de l'artisanat, les risques liés au travail des enfants*) et de dynamisation de l'environnement professionnel (*activités de formation, d'alphabétisation et de sensibilisation sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, partage de bonnes et nouvelles pratiques techniques*). Les CRM

reconnaissent, dans ce sens, la portée que devrait avoir dans le secteur les actions de bénévolat telles que les cours d'alphabétisation et bien d'autres formations des artisans dispensées au sein des OPA et GESCO respectivement par des maîtres artisans et des artisans promoteurs des groupements d'épargne.

En définitive, les CRM estiment, dans leur ensemble, tirer beaucoup d'enseignement du projet, en termes de savoir-faire et approche stratégiques, au profit de la formalisation des activités artisanales (entre autres, promotion du cadre institutionnel, renforcement des aptitudes et compétences des artisans, fédérations des efforts autour des OPA). Ces enseignements, pour la CRM d'Abidjan Lagune Nord, se situe au-delà des appuis logistiques et matériel de travail dont elles ont pu bénéficier. La collaboration avec AVSI et les acteurs parties prenantes, leur a permis de se rapprocher le plus des artisans, de connaître leurs préoccupations les plus urgentes et de communiquer de façon permanente avec eux, sur les conditions d'exercice des activités et les opportunités que peut leur ouvrir une collaboration continue avec la CNMCI et ses CRM.

De même, l'avis des ONG rencontrées, sur la collaboration entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du projet, va dans le même sens que celui des CRM. En effet, elles estiment avoir eu de bons rapports de collaboration avec AVSI et notamment avec les CS associés au projet, dans la mise en œuvre du PIAAA-CI relevant du volet inclusion sociale. Cette collaboration s'inscrit, selon elles, dans le cadre d'un contrat de collaboration avec AVSI et constitue le prolongement de leurs actions sociales de toujours sur le terrain. Les ONG, selon qu'il ressort de leurs propos, ont ainsi participé, avec plus d'engagement, en collaboration avec les SC à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, notamment, d'actions sociales, telles que les visites sur le terrain, à domicile, aux lieux de travail, en termes de suivi de proximité des artisans vulnérables. Pour l'ONG AJECI, par exemple, bien que les besoins sur le terrain soient encore immenses, les actions de proximité, notamment les accompagnements psychosociaux des artisans, ont transformé le quotidien de bien de personnes infectées en renforçant ainsi leur résilience. En illustrant ses propos, cette ONG, souligne que « *certaines artisans ne considèrent leur situation de personne malade du VIH/SIDA comme une fatalité* ». La collaboration aurait, tout aussi connu des manquements dans la coordination des activités, de la part de chaque acteur pris comme entité, qui pour les ONG, sont inévitables et nécessaires pour forger l'expérience, dans la mise en œuvre du projet. Ces ratés, pour les ONG, sont à la fois liés au manque de moyens et aux difficultés du secteur. A cet effet, les ONG BAYEWA et AJECI soulignent, toutefois que, tous (AVSI les CRM, les ONG et SC) ont apporté leur savoir-faire collaboratif. En définitive, les ONG rencontrées estiment avoir tiré une bonne expérience de la bonne collaboration avec les autres acteurs. Cette collaboration aurait servi de catalyseur à leurs actions sur le terrain envers les artisans. Cependant, étant donné le manque de moyens notamment logistique, elles redoutent, dans l'ensemble, leur incapacité de maintenir l'élan que leur a donné le PIAAA-CI dans le suivi des artisans vulnérables.

Au même titre que la collaboration des acteurs à la mise en œuvre du PIAAA-CI, l'engagement des artisans au processus de leur autonomisation, fait, dans l'ensemble, l'objet

d'une bonne appréciation pour les ONG visitées. De l'avis des ONG, les artisans ont fait montre d'un engagement à travers les OPA et les GESCO pour s'approprier les activités d'autonomisation mises en place par le PIAAA-CI. Ce qui traduit, pour elles, la preuve d'un fort engagement et d'une volonté d'adhésion des artisans au processus. Pour corroborer ce fait, les ONG AJECI et Club des Amis ont fait savoir que les artisans jugent, d'ailleurs, insuffisant, le nombre de personnes appuyés en équipement par rapport à ceux qui manifestent un grand intérêt. Aussi, le volume d'heures dédié à la formation pour les cours d'alphabétisation et les autres formations dans les divers domaines de leurs métiers est jugée insuffisante. Une preuve de l'adhésion des artisans reste également pour l'ONG AJECI, le nombre croissant d'artisans qui souhaite intégrer le projet. Un élément important qui ressort, à ce niveau, est que cette adhésion des artisans pour le projet a été graduelle. A cet effet, l'ONG BAYEWA, a expliqué qu'« *initialement, la mobilisation était timide ; les artisans ne croyaient pas véritablement au projet, mais lorsque les premiers bénéficiaires ont commencé à recevoir les appuis, notamment les équipements et matériel de travail, cela a sonné le glas de la mobilisation ; et depuis, nos locaux ne désespèrent pas* ».

Il ressort, toutefois, des entretiens avec les CRM que certaines actions du projet ont du mal à mobiliser l'adhésion des artisans. C'est le cas du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI. En effet, explique, un responsable de CRM d'Abidjan Lagune Est que, « *certaines artisans trouvent que le coût est très élevé, pour une simple identification à la CNMCI valable pour une année seulement; et pour cela, ils ne se mobilisent pas ; mais, en même temps, ils se bousculent pour bénéficier de l'appui en matériel* ». Cette situation montre clairement que l'importance du processus d'identification n'est pas encore bien perçue par les artisans. Sur cette question, une des raisons avancées par l'ONG Club des Amis est que « *ces difficultés de compréhension du processus est le fait du nombre important d'artisans encore analphabète ; d'où, l'intérêt de continuer leur alphabétisation après projet* ». Or de ce côté, selon cette ONG, « *les choses connaissent aussi quelques difficultés ; dans la mesure où, pour certaines actions de formation et d'alphabétisation, les stratégies mises en place par les OPA n'ont pas tenu compte de la dispersion des sites ; et cela freine quelque peu la mobilisation pour des difficultés de déplacement* ».

❖ Effets du PIAAA-CI sur les bénéficiaires du point de vue des CRM et des ONG

Pour les acteurs accompagnateurs, le PIAAA-CI a apporté des transformations dans le comportement des artisans, résultant du fait que leurs connaissances et compréhensions dans divers domaines de leurs activités, aussi bien au plan institutionnel que professionnel, ont été améliorées. Ce qui constitue, pour les ONG un avantage considérable pour leurs activités. A titre d'exemple, l'ONG Club des Amis explique qu'en termes de conditions de sécurité et d'hygiène au travail, « *des artisans savent aujourd'hui qu'on ne doit pas travailler avec la soude dans un endroit fermé* ». Ce constat est partagé par l'ONG AJECI qui relève quelques nouvelles pratiques rendant compte des changements de comportement des artisans induits par la formation en santé et en sécurité au travail. En effet cette ONG a fait remarquer que « *des artisans peintres utilisent désormais des gants, des bottes, des masques pour faire la teinture* ». Elle a ajouté que « *de même, dans certains garages, des mécaniciens utilisent désormais des latrines pour leurs besoins* ». Au plan professionnel, ces ONG ont fait observer

que la nécessité de s'organiser en association ou en groupement coopérative est désormais bien perçue par les artisans. Des artisans d'un même corps de métiers se sont ainsi rapprochés pour fédérer dans ce sens leurs forces et affronter ensemble les difficultés. Dans le même sens, la CRM d'Abidjan Lagune Est soutient que, bien que cela soit encore timide, des artisans fréquentent de plus en plus les CRM ; c'est aussi le même constat pour la CRM de Yamoussoukro. Il y aurait également une progression dans la pratique des dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants chez les artisans. Un autre élément positif qui ressort des entretiens avec les acteurs et qui mérite d'être signalé est qu'il y a un éveil de conscience chez bien d'artisans sur la gestion de leur activité. Des artisans ont désormais, selon qu'il ressort des entretiens avec les CRM, une autre perception de leur activité et ne considéreraient plus leur métier comme une activité 'débrouillarde', mais plutôt comme une entreprise individuelle, et s'efforcent de la gérer comme telle, en s'assurant d'un minimum de formalisation par la tenue d'une comptabilité simplifiée. Malgré toutes ces transformations apportées par le projet dans leur quotidien professionnel, l'ensemble des acteurs, reconnaissent que le projet rencontre de difficultés et des réelles contraintes sur le terrain.

❖ Difficultés et contraintes du point de vue des CRM et des ONG

Bien qu'ils ont témoigné des transformations positives dans le comportement des artisans qui résulteraient du projet, les CRM et les ONG rencontrés ont, cependant, souligné, des contraintes et difficultés auxquelles le projet fait face. Ils ont, par la même occasion, proposé des voies pour lever ces difficultés et contraintes afin de permettre à tous les volets du projet de connaître le même engouement auprès des artisans (tableau 2-1).

À cet effet, les ONG ont souligné la persistance des réticences et attitudes culturelles chez les artisans qui ne leur permettraient pas de percevoir le bien fondé du projet, du fait de l'analphabétisme et d'un manque d'information au plan institutionnel et professionnel. Elles relèvent, également, que la diffusion des formations auprès des artisans, outre, le nombre important d'artisans analphabètes, fait face à des contraintes telles le manque de matériel de formation des OPA, le déguerpissement fréquent des artisans de leur lieu d'activité, la dispersion des artisans à travers la commune, posant un problème de regroupement. Ce problème reste d'autant plus préoccupant pour la quasi-totalité des artisans, selon les ONG Club des Amis et BAYEWA, que les actions du projet devant aboutir à l'obtention des sites définitifs pour artisans peinent à être concrétisées. Aussi, les ONG et les CRM ont par ailleurs jugé insuffisant le nombre d'artisans ayant bénéficié des appuis et des formations.

Au nombre des propositions ci-dessous énumérées par les CRM et les ONG rencontrées, l'on note la nécessité de faire bénéficier plus d'artisans des cours d'alphabétisation d'apprentissage productive, par l'adoption des stratégies de formation appropriées à leur niveau de connaissance. L'ONG Club des Amis propose, par ailleurs, de « multiplier les échanges d'expériences entre artisans afin de mettre les artisans en réseautage pour qu'ils puissent profiter des opportunités qui s'offrent à eux ». Cela doit s'accompagner, persistent les ONG, notamment de la poursuivre du plaidoyer pour trouver des sites définitifs aux artisans et les regrouper par corps de métier pour leur permettre d'exercer véritablement leur métier ; « et

c'est, en cela », souligne l'ONG Club des Amis, « que l'action d'AVSI permettra de véritablement autonomiser les artisans en Côte d'Ivoire ».

Tableau 2 - 1 : Difficultés et propositions de solutions des CRM et ONG

Difficultés	Propositions
- Organisation des formations sur le terrain sans aviser les CRM ; - Membre important d'artisans analphabètes non pris en compte par le projet ; - Persistance des attitudes culturelles du fait de l'analphabétisme et au manque d'information ; - Indisponibilité des artisans pour les séances de formation ; - Appui en matériel insuffisant du fait du grand nombre des artisans ; - Durée de formation insuffisante face au gap de connaissances constaté ; - Insuffisance des actions en faveur du renforcement de capacité ; - Problème de déguerpissement des artisans et dispersion des ateliers artisans ; - statu quo de la question de site définitif pour artisans ; - Moyens financier des ONG très limités - Absence de suivi du matériel sur le terrain ; - Manque d'équipements pour des OPA pour former les membres ; - Pas d'accompagnement sur la mise en échelle organisationnelle ; - Durée de validité de la carte professionnelle de 1 an jugée trop courte - Retard dans la production des registres de métiers	- Coordonner les actions sur le terrain avec tous les acteurs impliqués, notamment les CRM pour plus d'efficacité ; - Faire bénéficier plus de d'artisans des cours d'alphabétisation et trouvant des stratégies de formation appropriées ; - il faut une alphabétisation d'apprentissage productive - Augmenter la durée de la formation et des cours d'alphabétisation ; - Faire bénéficier plus d'artisans de l'appui en matériel ; - Sensibilisation des artisans et sur l'importance du processus d'identification ; - Poursuivre le plaidoyer pour trouver des sites définitif pour les artisans et les regrouper par corps de métier ; - Accroître les moyens opérations des ONG et des CRM pour poursuivre les actions d'autonomisation ; - Faire le suivi régulier du projet sur le terrain - Mettre l'accent sur les échanges d'expériences afin de mettre les artisans en réseautage ; - Augmenter la durée de validité de la carte professionnelle à deux au moins ; réduire le délai d'attente des registres de métiers ;

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : entretien avec les responsables des CRM (CRM Yamoussoukro, Abidjan Lagune Nord, et Abidjan Lagune Est) et des ONG (BAYEWA, AJECI et le Club des Amis).

1.1.2. Mécanisme de Couverture Maladie Artisane

Le MCMA est l'une des initiatives mise en place dans le cadre du PIAAA-CI pour favoriser l'inclusion sociale des artisans. Le MCMA constitue dans ce sens un mécanisme pilote de système de protection sociale des artisans contre le risque de maladie, visant à garantir à l'ensemble des artisans et à leur famille, l'accès à des soins de santé de qualité, et soucieux de la faiblesse de leur niveau de revenu. Ce mécanisme se veut, ainsi, une des premières expériences de mise en place d'une assurance maladie, en Côte d'Ivoire, pour plus de 93%¹⁵ des travailleurs du secteur informel, bénéficiant d'une couverture sociale inférieure à 7%¹⁶. Il a été lancé en juin 2016 avec la mise en place de 3 mutuelles sur les sites de Yopougon, de Yamoussoukro et de Bouaké, auprès respectivement des opérateurs STANE International,

¹⁵ Selon la dernière enquête nationale sur l'emploi et la situation du secteur informel, ENSESI (2016)

¹⁶ Les actes de l'atelier de présentation et de partage de l'initiative de la couverture médicale des artisans, AVSI, Février 2017

CIDR et MUTREP-CI. Ce point s'intéresse à la perception des principaux acteurs associés au MCMA en vue de faire un diagnostic de son fonctionnement. Il visite, comme ci-dessus, la nature de la collaboration des principaux acteurs parties prenantes dans la mise en œuvre des activités de prestations de soins aux artisans, les résultats réalisés en termes d'adhésion des artisans, mais surtout, les difficultés et contraintes auxquelles celui-ci fait face sur l'ensemble des trois sites pilotes.

❖ **Fonctionnement du MCMA**

En termes de fonctionnement, le MCMA offre aux artisans des paniers de soins de connu varié¹⁷, selon les trois opérateurs d'assurance et les différents niveaux de prise en charge proposés par ceux-ci, allant de 70 à 100%¹⁸. La prise en charge des soins s'effectue auprès de divers établissements sanitaires conventionnés (hôpitaux publics, cliniques et pharmacies), bien ciblés dans les trois zones pilotes. La gouvernance du MCMA, dans le cadre des conventions signées par chaque opérateur avec AVSI et la CRM de chacune des trois zones pilotes, est assurée par des assemblées générales et un comité de pilotage conduit par AVSI. Ces conventions garantissent aux artisans adhérents la jouissance d'un droit de pleine participation aux instances de décisions mises en place, suivant l'approche participative et intégrée du PIAAA-CI. L'adhésion au MCMA pour une famille d'au moins 3 personnes coûte 2000 FCFA. Elle donne droit à l'ajout d'autres membres de la famille, en raison de 5000 FCFA/personne/an. En fin d'année 2016, les mutuelles mises en place, dans les 3 zones, comptaient au total près de 1323 adhérents artisans bénéficiaires du PIAAA-CI et leurs de familles¹⁹.

❖ **Diagnostic du MCMA du point de vue des principaux acteurs parties prenantes**

Sur le plan de la collaboration à la mise en œuvre du MCMA, les opérateurs assureurs MUTREPCI, STANE et CIDR engagés estiment tous que, du point de vue des textes, le mécanisme connaît un « *bon respect des accords* » de la part de chacune des parties : notamment les différents opérateurs d'assurance, AVSI et la CNMCI. Les opérateurs indiquent dans ce sens avoir respecté tous les engagements pris avec AVSI et la CNMCI dans la fourniture de l'assistance médicale aux artisans. À titre d'exemple, MUTREP-CI estiment avoir rempli tous ses engagements, en termes de paiement de toutes les prestations aux prestataires, de production des carnets, de participation aux campagnes de sensibilisation conjointe avec AVSI et CRM de Bouaké. Cependant, l'on note, au niveau opérationnel, quelques difficultés de collaboration entre principaux acteurs sur d'autres sites. Il ressort notamment des entretiens avec les autres principaux acteurs qu'il se poserait un problème d'indisponibilité de la CNMCI qui expliquerait par endroit leur faible engagement pour certaines activités du

¹⁷ Allant aux soins des primaires à des hospitalisations d'urgence en passant par des soins prénataux et des accouchements, etc. (Les actes de l'atelier de présentation et de partage de l'initiative de la couverture médicale des artisans, AVSI, Février 2017).

¹⁸ (Les actes de l'atelier de présentation et de partage de l'initiative de la couverture médicale des artisans, AVSI, Février 2017).

¹⁹ (Les actes de l'atelier de présentation et de partage de l'initiative de la couverture médicale des artisans, AVSI, Février 2017).

mécanisme d'assurance sur le terrain. En effet, alors que l'opérateur de CIDR, témoigne d'un fort niveau d'implication de la chambre des métiers de Yamoussoukro, le mécanisme de communication entre les différentes parties prenantes au projet semble rencontrer quelques problèmes, sur les sites de Bouaké et Yopougon. À titre d'exemple, sur le site de Yopougon, certains acteurs rencontrés souhaitent « *une plus forte implication de la CNMCI* » dans le processus de couverture maladie. De même, au niveau des prestations des soins, l'opérateur STANE estime qu'il y aurait des problèmes de communication quant au retour d'informations concernant les préoccupations des adhérents sur le terrain. À Bouaké, MUTREP-CI a relevé la mauvaise sensibilisation des artisans par certains promoteurs agents de terrain véhiculant de fausses informations sur les produits. Bien que l'ensemble des opérateurs soulignent avoir collaboré conformément à leur engagement, certains acteurs rencontrés pensent qu'il se poserait à leur endroit un problème de concordance dans les délais sur le terrain ; ce qui causerait des retards de données. Également, à l'endroit d'AVSI, certains opérateurs souhaitent « *plus d'interactions* » dans leur collaboration. En définitive, l'ensemble des acteurs rencontrés reconnaissent, bien que la communication soit permanente au niveau du comité de pilotage, que la collaboration entre les différents acteurs institutionnels (notamment opérateurs, CNMCI et AVSI) qui gouvernent le mécanisme doit être plus dynamisée, pour avancer dans la recherche de solutions aux difficultés et contraintes que connaît le MCMA sur le terrain.

Concernant l'adhésion et l'engagement des artisans au MCMA, l'ensemble des acteurs estiment qu'il y a une démotivation progressive des artisans au niveau individuel, même si les OPA sont encore très engagées et très impliquées. L'opérateur CIDR du site de Yamoussoukro, explique à cet effet qu'« *à la première année, il y avait un fort engagement de la part des artisans, mais cet engagement est freiné par quelques difficultés sur le terrain* ». Cela se traduit sur l'ensemble des sites par une baisse de la motivation des artisans en termes d'adhésion. Si celle-ci est jugée moyenne par MUTREP-CI et CIDR respectivement sur les sites de Bouaké et Yamoussoukro, en revanche, l'opérateur STANE ne témoigne d'aucune motivation des artisans pour leur adhésion au MCMA sur le site de Yopougon. Pour ces opérateurs, ce désintérêt croissant, s'explique par une insuffisance du panier de soins dénoncée par les artisans, notamment, la non couverture des frais de consultations par le MCMA. Mais, pour l'ensemble des acteurs associés au MCMA rencontrés et en particulier, pour les opérateurs d'assurance, cette baisse de motivation serait plutôt liée à une « *manque de culture sur l'assurance* » de la part des artisans et d'« *une méconnaissance du fonctionnement du tiers payant* ». Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, si l'insuffisance du panier de soins peut justifier ce désintérêt et le manque d'engagement constaté de la part des artisans, le mécanisme souffrirait de bien d'autres raisons plus profondes auxquelles il faudra nécessairement faire face. Une telle situation traduit la difficulté qu'à le MCMA, en termes de son appropriation par les artisans sur les principaux sites pilotes ; ce qui ne milite pas en faveur de sa viabilité.

❖ **Difficultés du MCMA du point de vue des acteurs parties prenantes rencontrés**

Les acteurs parties prenantes du MCMA rencontrés ont soulevé des difficultés et contraintes d'origines diverses dans les 3 zones pilotes. Celles-ci sont vécues différemment par chacun des acteurs selon le statut de collaboration à la mise en œuvre du MCMA. Ces acteurs ont tout aussi fait des propositions de solutions, en vue de permettre au MCMA de véritablement garantir aux artisans et à leur famille une réelle prise en charge de leurs soins de santé.

- *Difficultés du MCMA du point de vue des trois opérateurs d'assurance*

De l'avis des 3 opérateurs, les difficultés et contraintes dans la mise en œuvre du MCMA se situent aussi bien au niveau institutionnel, opérationnel, administratif que financier. Ces difficultés et contraintes telles que vécues sur chaque site par chacun des 3 opérateurs d'assurance sont, ci-dessous, identifiées dans le tableau 2-2.

Au niveau institutionnel, l'une des difficultés de fonctionnement relevée sur chacun des sites pilotes par l'opérateur d'assurance en charge de la couverture des soins est le fait que les artisans ne prennent pas part aux réunions de prise de décision, alors que les textes leur en donnent un plein droit. Cet état de fait, pour les opérateurs d'assurance, ne permet pas de mettre les différents acteurs au même niveau d'informations sur les problèmes posés et entraîne un faible niveau de compréhension par ceux-ci des prestations couvertes. Cela serait, selon eux, à l'origine de nombreuses incompréhensions sur l'insuffisance des paniers de soins. Comme conséquence, la collaboration entre les artisans et les opérateurs sur le terrain devient difficile. Les opérateurs dénoncent une mauvaise gouvernance des mutuelles d'assurance de la part des artisans, notamment un manque de transparence. Au niveau opérationnel, les 3 opérateurs rencontrés dénoncent le manque de culture des artisans sur le fonctionnement du système assurantiel. Ils font remarquer à cet effet que les artisans conditionnent le paiement des primes par leur accès préalable aux soins ; ce qui ne correspondrait pas au fonctionnement d'une assurance. À cela s'ajoute une contrainte de pénétration des populations cibles dans chacune des zones pilotes, soulevée par les opérateurs respectifs. Pour ces responsables, cela s'explique par l'inexistence de registres actualisés des artisans au niveau des CRM. Au niveau administratif, les opérateurs ont décrié notamment la lenteur et lourdeur des services en charge de la production des cartes des adhérents. Une telle situation retarde la délivrance des cartes aux artisans et diffère leur droit d'accès aux soins dans les différents centres conventionnés ; ce qui pousse à leur démotivation. Au plan financier, les opérateurs estiment rencontrer une contrainte de financement du fait des faibles taux de paiement des primes par les artisans, de même que l'irrégularité de ces cotisations. Pour les responsables des opérateurs d'assurance, la contrainte financière à laquelle ils font face n'est que la conjugaison des problèmes au plan institutionnel et administratif, notamment la lenteur dans la production des cartes des adhérents qui ne favorise pas la régularité des cotisations.

Etant donnée cette situation, les responsables d'établissements d'assurance ont fait des propositions pour contribuer au bon fonctionnement du MCMA. Au niveau administratif, ils proposent en premier lieu qu'il soit nécessaire de produire les cartes d'adhésion sur place afin

d'éviter les lenteurs et les lourdeurs à ce niveau qui empêchent aux artisans de bénéficier des soins quand ils sont dans le besoins. Au niveau institutionnel, ils recommandent fortement une sensibilisation et une formation des artisans, de la part de la CNMCI et d'AVSI, sur la nécessité de participer à la prise de décision lors des assemblées générales et les réunions mensuelles du comité de suivi. Ces réunions seront une tribune pour ces opérateurs pour que ceux-ci exposent leurs préoccupations. La sensibilisation devra également mettre l'accent sur la nécessité pour eux d'honorer leur engagement au niveau des cotisations afin d'aboutir au plan opérationnel à une amélioration du panier de soins au profit de tous. Quant à leur formation, elle devra davantage être orientée sur la gestion de la mutuelle de santé dans la mesure où ceux-ci estiment que les artisans n'ont pas encore la culture de l'assurance. Ils pensent que cela devra nécessiter, en amont, un renforcement des capacités opérationnelles des chambres régionales. Les responsables conclurent que si une attention particulière est accordée à la levée des différents blocages, les résultats seront ressentis au plan financier ; et cela contribuera fortement à résoudre la contrainte de l'insuffisance des ressources par la régularité des cotisations.

Tableau 2 - 2 : Difficultés et propositions des responsables d'établissement d'assurance

Etablissements d'assurance	Institutionnel	Opérationnel	Administratif	Financier
Contraintes et difficultés de fonctionnement du MCMA	Faible participation des artisans aux réunions ; Non-respect des engagements de cotisation Manque de transparence dans la gestion des mutuelles d'assurance	Faible pénétration de la population cible Manque de culture du fonctionnement d'une assurance chez les artisans Insuffisance de paniers de soins Faible niveau de compréhension des prestations couvertes Problème de communication avec les artisans	Lenteur et lourdeur dans la production des dossiers et des cartes	Non-paiement des primes Irrégularité des cotisations des artisans Insuffisance de moyen pour la mise en œuvre du projet
Propositions des responsables des établissements d'assurance	Accroître la sensibilisation des artisans sur la nécessité de participer à la prise de décision Renforcement de capacité de la chambre de métiers	Former, sensibiliser les représentants des artisans sur le mécanisme des assurances Amélioration du panier de soins pour inciter d'avantage les assurés	Nécessité de plus d'interaction entre les structures d'assurance et AVSI dans la seconde phase Production des cartes sur place	Besoin de plus de moyen pour la mise en œuvre du projet Sensibiliser les artisans à honorer leur engagement

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : entretien avec les responsables des établissements d'assurance STANE International, MUTREP-CI et CIDR

- **Difficultés du MCMA du point de vue des CRM et AVSI**

Pour les CRM et AVSI, les difficultés et contraintes de la mise en œuvre du MCMA se situent principalement au niveau opérationnel. Ces difficultés et contraintes sont consignées dans le tableau 2-3, telles que recueillies auprès des responsables de ces institutions.

Sur le site pilote de Yamoussoukro, par exemple, l'un des problèmes rencontré par les adhérents, selon la CRM locale, serait le manque de communication entre le CIDR et les centres de santé de son réseau de prestataires de soins. Il a été souligné que les artisans rapportent à la CRM que les produits proposés de même que la mutuelle elle-même serait méconnue par certains centres de santé. Notre interlocuteur à la CRM de Yamoussoukro explique à ce effet que *« les artisans décrivent le fait qu'il n'y ait pas de recours, dans les centres de santé pour poser leur problèmes lorsque qu'ils sollicitent les soins »*. Une telle situation, selon notre interlocuteur, ne permettrait pas aux adhérents de bénéficier de la prise en charges de leurs soins. Ceux-ci sont obligés, témoigne la CRM, de payer les soins de leurs poches, malgré la prise en charge dont ils sont sensés bénéficier en espérant se faire rembourser par l'opérateur CIDR. Cependant, la CRM soutient, à ce effet, que les informations qui leur parviennent font état de ce que le remboursement pour la plupart ne serait pas encore effectif au moment de leur passage. Pour notre interlocuteur à la CRM de Yamoussoukro, *« devant cette situation, les artisans, par manque de satisfactions sont gagnés par la démotivation et arrêtent la cotisation »*. Le problème de la MCMA sur le site de Yamoussoukro découle de l'avis de la CRM, du manque de communication entre CIDR et ses partenaires de prestataires de soins.

Quant au site de Yopougon, l'une des principales contraintes vécues par la mutuelle, selon les informations recueillies à la CRM d'Abidjan Nord, serait le manque de viabilité des produits proposés par STANE auprès de centres de santé et pharmacies. À cela s'ajoute un nombre limité de centres de santé et de pharmacies prestataires conventionnés. Pour les responsables de la CRM d'Abidjan Nord, les artisans éprouveraient, de ce fait, de sérieuses difficultés à avoir les soins de santé être pris en charge par un centre de santé. Cette situation, selon notre interlocuteur local, est également à l'origine du refus des artisans de continuer les cotisations ; comme cela a été constaté à Yamoussoukro.

Du point de vue d'AVSI, les difficultés auxquelles fait face le MCMA sur l'ensemble des trois sites pilotes sont la conjugaison des contraintes sociales, techniques et financières qui s'expriment au niveau de chacun des acteurs qui collaborent à sa mise en œuvre. Les artisans, , Il pèse sur les artisans, selon le chef projet d'AVSI, un cout social énorme qui contraint leur réel engagement au MCMA, du fait de l'instabilité de leur revenu. Cela est alimenté par leur *« manque de culture sur l'assurance maladie »*, ajoute notre interlocuteur à AVSI. Concernant les 3 operateurs d'assurance dans les différentes zones pilotes, AVSI, explique que le problème à leur niveau serait d'ordre financier, en ce sens qu'ils considéraient AVSI comme un partenaire financier au lieu d'un partenaire technique. Comme conséquence, bien qu'ils affichent leur parfait engagement pour accompagner les artisans dans le cadre du MCMA, ils rencontrent quelques problèmes sur le terrain. Le chef projet AVSI explique, par

exemple, que certains centres de santé ne sont pas conventionnés et les artisans éprouvent des difficultés pour accéder aux infrastructures de santé dans les zones pilotes.

En termes de propositions, la CRM de Yamoussoukro pense qu'il faut en premier lieu permettre aux adhérents qui ont payé les soins de leurs poches de rentrer en possession de leur dû. La CRM pense également qu'il serait, en plus, nécessaire de créer la communication permanente entre le CIDR et les centres de santé en mettant en place des dispositifs de recours sur place. Cela permettra de faire la promotion des mutuelles et redonner confiance aux artisans. À Yopougon, la CRM propose à STANE, en premier lieu de discuter avec ses partenaires médicaux pour assurer la crédibilité du produit. Ensuite, la CRM estime qu'il serait, nécessaire que STANE élargisse l'horizon des partenaires médicaux pour éviter que les artisans se déplacent sur de longues distances pour se faire soigner. À cela devra s'ajouter la mise en place d'un système qui permet aux artisans d'avoir droit à un carnet de bons qui leur permet d'avoir accès aux soins et aux pharmacies. AVSI, de sa part, pense que sur l'ensemble des sites, la priorité devra être de faciliter l'accès des artisans aux structures de santé. Etant donnée l'instabilité des revenus des artisans, le chef projet pense que des mécanismes tels que des GESCO doivent être multipliés pour amener les artisans à payer les droits d'adhésion et les primes d'assurance. Mais, l'Etat et la CNMCI devra pérenniser le MCMA, de même que tous les autres mécanismes du PIAAA-CI. Et pour cela, ceci devra s'appuyer sur l'existant pour consolider les acquis et corriger les ratés. Cela demande, exige selon notre interlocuteur à AVSI, la parfaite implication de tous les acteurs associés aux mécanismes.

Tableau 2 - 3 : Difficultés et propositions des responsables des CRM de Yamoussoukro et Yopougon

	Difficultés	Proposition de solutions
CRM Yamoussoukro	- Non remboursement des factures payées par les adhérents ; - Absence de recours au niveau des centres de santé en cas de problème entre les mutualistes et les centres de santé ; - méconnaissance de la mutuelle par certains centres de santé	- Rembourser les factures des adhérents pour les encourager à verser leur cotisation ; - Mettre en place au niveau des centres de santé un dispositif de recours pour les artisans ; - Faire la promotion de la mutuelle-auprès des centres de santé et pharmacies;
CRM Abidjan Lagune Nord (site pilote de Yopougon)	- manque de fiabilité des produits au niveau des centres de santé ; - nombre limité de centres de santé et pharmacies pour les services proposés ; - non satisfaction des artisans des produits ; - certains centres de santé non conventionnés ; - arrêt des cotisations pour la majorité des artisans	- Elargir l'horizon des partenaires médicaux et des centres de santé pour éviter que les artisans se déplacent sur de longues distances pour se soigner ; - Discuter avec STANE par pour que le produits soit accepter pour garantir le succès de du mécanisme ; - Créer un système où les artisans ont droit à un carnet de bons qui les-permet d'avoir accès aux soins et aux pharmacies
AVSI	- MCMA un coût social encore pour les artisans, du fait de l'instabilité de leur revenu ; - Difficulté d'accès aux infrastructures de santé pour les adhérents ; - Manque de culture des artisans sur l'assurance maladie ; - Certains centres de santé non conventionnés ; - Un retard dans les données pour les opérateurs d'assurance ; - Pas de concordance dans les délais de la part des opérateurs d'assurance ; - Problème de financement du MCMA de la part des opérateurs au point où, ils considèrent AVSI comme un partenaire financier au lieu d'un partenaire technique ; - Indisponibilité de certains acteurs au niveau institutionnel	- Faciliter l'accès aux structures de santé. ; - Nécessité d'une parfaite implication de tous les acteurs à associer à la MCMA ; - Multiplier les mécanismes pour amener les artisans à payer les droits d'adhésion et les primes d'assurance, tels que des GESCO ; - L'Etat et la CNMCI devra pérenniser le MCMA de même que tous les autres mécanismes du PIAAA-CI ; - Capitaliser les expériences, voir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché(il y a là une incohérence en répétition) pour les corriger. (Ma proposition: voir ce qui a marché et ce qui n'a pas afin de les améliorer).

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : entretien avec AVSI et les CRM de Yamoussoukro et de Yopougon

En définitive, il ressort de la perception des acteurs accompagnateurs que le PIAAA-CI, notamment dans ses volets institutionnel et professionnel, a opéré des changements dans le comportement des artisans, dans leurs relations avec les activités, dans divers domaines ; bien qu'il soit confronté à des difficultés sur le terrain. Ces difficultés, selon ces acteurs, ont été beaucoup plus une contrainte de la mise en œuvre du MCMA pour lequel les effets sur les artisans restent peu perceptibles. Cette appréciation est-elle partagée par les artisans bénéficiaires eux-mêmes ?

2. Perception des bénéficiaires

Cette section s'intéresse à la perception des bénéficiaires finaux du projet. Elle cherche ainsi à retracer le point de vue des bénéficiaires eux-mêmes, à partir de l'appréciation de l'initiative PIAAA-CI et ses effets, par les OPA et les artisans.

2.1. Perception du point de vue des OPA

L'OPA, en tant que structure coopérative représentant les intérêts des artisans dans l'exercice de leurs activités, a occupé une place centrale dans le processus d'autonomisation des artisans, initié par le PIAAA-CI. Etant donné le poids de l'environnement informel qui pèse sur leurs activités, cette démarche visait à stimuler l'adhésion des artisans aux organisations et autres associations professionnelles de leur corps de métier; de sorte à inciter à la mutualisation des efforts. La perception des 36 sur les 45 premières OPA bénéficiaires du projet dans les trois CRM a fait l'objet d'un entretien auprès des responsables dans divers corps de métiers (annexe 3). Ceux-ci, de même que les acteurs accompagnateurs, se sont prononcés sur l'initiative PIAAA-CI, les effets sur, notamment, les conditions de travail et les difficultés et contraintes rencontrées par les OPA dans la participation au projet.

2.1.1. Appréciation de l'initiative par les OPA

En s'exprimant sur la mise en œuvre du PIAAA-CI comme un appui à l'autonomisation des artisans, dans le contexte professionnel, les OPA pensent que celui-ci a été un soulagement pour nombres d'artisans dans la mesure où il s'est préoccupé des difficultés réelles du secteur de l'artisanat exprimées par leurs membres. Parmi ces besoins se trouvent, selon les OPA, (i) *le renforcement des capacités opérationnelles des OPA à regrouper les artisans autour de leurs intérêts*, (ii) *la nécessité des artisans d'être reconnu par la chambre des métiers et bénéficier d'un environnement de travail sain incluant un site définitif d'exercice de leurs activité ;* (iii) *le désir de voir leur conditions de travail être améliorées notamment par l'appui en matériel, l'alphabétisation et la formation professionnelle et l'accès à des financements*. Ces attentes ont donc focalisé toute l'attention des artisans et ont été à l'origine de leur réelle motivation à s'engager dans le PIAAA-CI, dans la mesure où ce projet selon qu'il ressort des propos d'un des responsables d'OPA « *le gouvernement pense que la solution c'est de déguerpier les gens comme nous qui se débrouillons dans les petits métiers, au lieu de chercher à nous caser* ».

Conformément à ces attentes, les OPA gardent dans l'ensemble une bonne appréciation de l'appui en équipement, des formations et surtout du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI, dans la mesure où ce processus, selon ces OPA, jette les bases de la formalisation de leurs activités.

Cette appréciation des OPA du projet ressort de l'analyse de la satisfaction des attentes (Tableau 2-4). En effet, en répondant à la question « *Le projet a-t-il comblé vos attentes ?* », selon leur degré de satisfaction, 44,4% des OPA pensent que le projet a comblé au moins entièrement leurs attentes (dont 22,2% qui situent leur satisfaction au-delà de leurs attentes et 22,2%.pour qui leurs attentes ont été « entièrement » comblées). Cependant, 52% des OPA

jugent « peu » la satisfaction de leurs attentes et 2,8% pensent que leurs attentes n'ont « pas du tout » été comblées par le projet. .

Tableau 2 - 4 : Satisfaction des attentes des OPA

Le projet a-t-il comblé vos attentes ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Au-delà de nos attentes	8	22,2%
Entièrement	8	22,2%
Un peu	19	52,8%
Pas du tout	1	2,8%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017.

En s'interrogeant sur leurs attentes non prises en compte par le projet, certaines OPA concernées ont avancé que « *certaines promesses n'ont pas été tenu dans le cadre du projet* ». À ce sujet, elles estiment prioritairement que le projet n'a « *pas réussi à trouver un site aux artisans* » et ceux-ci pour la plupart seraient encore exposés « *aux déguerpissements* ». À cette principale préoccupation qui demeure pour les OPA, d'autres expliquent que « *certaines formations n'ont pas été restituées aux membres de l'OPA* », pour d'autres encore, « *la couverture des bénéficiaires en matériel et autres appuis structurels a été insuffisantes* ». Dans le même sens, d'autres ont dénoncé le fait « *qu'il n'y'a pas eu de suivi des artisans, sur le terrain notamment le processus d'identification des artisans à la CRM* ». Elles ont également souligné que les promesses telles la prise en charge du transport des formateurs du fait du manque à gagner « *dans la mesure des journées de travail ont été sacrifiées n'ont pas été tenus et cela, a démotivé, certains* ». Certaines ont estimé qu'elles n'ont « *pas véritablement été associés dans la mise en œuvre concrète des activités les concernant les services* ».

2.1.2. Appréciation des effets sur les OPA par les responsables des OPA

Relativement à l'effet du projet, ceux-ci se sont prononcés sur les effets sur l'organisation et la gouvernance de leur OPA, l'amélioration du niveau de connaissance sur le cadre institutionnel et des conditions de travail des artisans. Ils se sont également prononcés sur l'inclusion financière des artisans membres, l'amélioration des conditions de vie des membres.

❖ Effet du PIAAACI sur l'organisation et la gouvernance des OPA

L'un des objectifs de toute organisation étant de réaliser des transactions internes à un coût moindre que celui qui serait supporté sur le marché (Coase, 1937), les OPA, en Côte d'Ivoire, peuvent jouer un rôle essentiel dans l'organisation du secteur de l'artisanat. Toutefois, le bas niveau d'instruction de la plupart des artisans (AVSI, 2015), contraint les compétences et aptitudes des responsables de ces structures à négocier certains contrats et surmonter certains obstacles, afin de mieux défendre les intérêts de leur métier. Pour accompagner les OPA dans la réalisation de leurs transactions au profit des artisans membres, les responsables ont été formés dans le cadre du Plan de Renforcement des Capacités (PRC) du PIAAA-CI sur la

gouvernance des organisations. L'effet de ces formations sur l'OPA a fait l'objet d'un focus auprès des membres des OPA.

De l'avis des membres des OPA, l'effet sur les l'organisation et la gouvernance des OPA est globalement positif. Ils estiment que le PIAAA-CI a favorisé une meilleure gestion et gouvernance des OPA. En effet, bien que certaines OPA déclarent qu'elles présentaient avant projet une organisation et gouvernance relativement bonnes, ces valeurs faisant défaut au sein de bon nombres parmi ces organisations professionnelles, et un obstacle à leur bon fonctionnement. Cette défaillance se traduisait, comme il ressort de la discussion avec les membres, par une absence de structuration, un manque de confiance entre dirigeants d'une part et entre membres d'autres parts. ~~Certains~~ Certaines de ces défaillances ont été comblées par le projet. En effet, selon l'avis des membres de l'Association des feronniers de Yamoussoukro, avant le projet, leur OPA n'avait aucune structuration. Or, cette OPA organise désormais, selon ses membres, des assemblées générales. Elle s'est dotée d'un organe de gestion et de contrôle. C'est également le cas de l'association des restauratrices de Yamoussoukro dont les membres ont reconnu qu'« *avant le projet AVSI, il n'y avait pas de structuration, mais après l'intervention de AVSI, il y a un comité de gestion* ». Il en est de même pour plusieurs OPA visitées comme APBCI d'Abobo Dokui, ADAZUCI du Zoo, l'association des restauratrices de Yamoussoukro, et l'association des bronziers de N'Gattadolikro. Cela suppose que le coaching pour la conception d'un organigramme dont la finalité fût l'élaboration d'un organigramme a eu un effet bénéfique dans la gestion et dans l'organisation de cette OPA. En d'autres termes, l'intervention d'AVSI a permis à des OPA d'être mieux structurées.

En termes de relation entre les membres d'une part et entre les membres et les dirigeants d'autre part, le PIAAA-CI, dans son ensemble, a permis de renforcer les liens de solidarité, l'entente, la confiance et le rapprochement des membres. C'est désormais le cas de la coopérative des tisserands de Bomizambo. En effet, selon les membres, avant le projet « *les relations entre les membres et les dirigeants n'étaient pas très bonnes, pas de confiance réelle entre les membres, les relations entre les membres étaient très tendues* ». Toutefois, pour certaines OPA, le projet n'a pas permis de créer l'esprit de convivialité, d'entente. C'est par exemple le cas de la coopérative des tisserands. En effet, de l'avis des membres de cette OPA, les relations entre eux sont restées déléteres. Une explication est due au fait que dans le Plan de Renforcement des Capacités, il n'y avait pas de rubrique sur la collaboration et la cohésion sociale : étant donné que ceci est primordiale pour présider à la création de richesse (Gorgz, 2003). Cette notion renvoie à des conditions économiques, sociales et politiques permettant d'avoir la capacité d'agir au sein de la collectivité (Sen, 2008). La cohésion au sein d'une association peut donc être considérée comme la base pour mieux défendre les intérêts des OPA. Concernant les relations entre les membres et les dirigeants, les membres des OPA soulignent qu'ils entretiennent de bons rapports avec leurs responsables. Ils ajoutent qu'au-delà des aspects liés à l'entente, la confiance et la gouvernance de leur association, le projet a permis aux membres de comprendre qu'ils ne peuvent tout seul faire face aux difficultés dans leurs métiers.

❖ Effet du PIAAA-CI sur le renforcement du cadre institutionnel

L'une des actions du projet a été le renforcement et la promotion du cadre institutionnel et réglementaire du métier de l'artisanat auprès des artisans. Ces actions, selon qu'il ressort de l'entretien avec les responsables des OPA, ont permis, dans l'ensemble, une amélioration des connaissances des textes régissant l'activité et de dynamiser les rapports entre les artisans et la CNMCI.

Concernant les textes, 80,56% des responsables des OPA ont déclaré avoir désormais des connaissances des textes réglementaires qui gouvernent l'exercice de leur activité (tableau 2-5). Cela indique que le projet a eu un effet positif concernant le renforcement du cadre institutionnel. En termes d'appréciation particulière du code de l'artisanat qui a fait l'objet de diffusion aux artisans dans le cadre du projet, les responsables des OPA dans leur majorité estiment que ce code a un bon contenu pour leurs activités. Cela transparaît dans leur réponse à la question « **que pensez-vous en particulier du code de l'artisanat ?** ». Plusieurs réponses indiquent, en effet, une bonne perception du code, même si dans certains cas des responsables reconnaissent ne pas connaître véritablement le contenu. C'est le cas par exemple de l'Union des Artisans Métaux Mécanique de Bouaké.

Tableau 2 - 5 : Proportion des responsables des OPA ayant une connaissance des textes réglementaires régissant les activités

Connaissez-vous désormais les textes réglementaires qui régissent l'exercice de vos activités ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	29	80,56%
Non	7	19,44%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

De même, il ressort des entretiens que la conscience des artisans a été éveillée sur les pires formes de travail et les travaux dits dangereux pour les enfants, ce qui permet, aux artisans d'en tenir désormais compte dans leurs activités. En effet, la réglementation²⁰ en matière de travail des enfants interdit à ceux-ci de s'adonner à certaines activités dans l'industrie et l'artisanat, entre autres le graissage, le nettoyage, la visite ou la réparation des machines ou mécanismes en marche ; la teinturerie et l'impression et la chaudronnerie. Ces activités exposent les enfants aux travaux dits dangereux. Les sensibilisations menées dans ce sens dans le cadre du projet semblent produire des effets en termes de changement de comportements et d'attitudes chez les artisans. Ce changement de comportement et d'attitude, selon 69,44% des responsables des OPA, les membres des OPA observent les dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants (tableau 2-6). Même si pour 30,56% des responsables des OPA rencontrées cela n'est pas encore le cas, l'amélioration des connaissances sur ces dispositions évitent ainsi aux artisans de contraindre leurs enfants par ignorance.

²⁰ Arrêté no. 009 du 19 janvier 2012 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

Tableau 2 - 6 : Observations des dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants selon les OPA

Les dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants sont-elles observées par les artisans aujourd'hui ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	25	69,44%
Non	11	30,56%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

En termes de collaboration entre les artisans et la CNMCI, de l'avis des responsables des OPA, le projet a rapproché les artisans de leur structure d'encadrement, notamment les CRM dans leurs différentes zones d'activités. En effet, à la réponse à la question « **Les centres régionales des métiers (CRM) sont-elles aujourd'hui fréquentées par les artisans membres de votre OPA ?** », seulement 16,67% des responsables rencontrés estiment que ceux-ci de leur groupement professionnel ne fréquentent «...pas du tout » les CRM, contre 83,33%, bien même que 52,78% des responsables des OPA pensent que, ces CRM sont encore « peu fréquentées » par leurs membres (tableau 2-7). À ce propos, les artisans membres des OPA, lors de la discussion, ont signifié qu'« avec le projet, les OPA sont régulièrement informées par la chambre régionale pour prendre part aux activités initiées par AVSI ». Dans le même sens, ils soutiennent que la bonne symbiose créée par le projet entre les OPA et les CRM a favorisé l'inscription de certains artisans à des formations reconnues dans l'UEMOA et la participation à des expositions ».

Tableau 2 - 7 : Estimation de la fréquentation des CRM par les membres des OPA

Les CRM (chambres régionales des métiers) sont-elles aujourd'hui fréquentées par les artisans membres de votre OPA ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Très fréquentées	3	8,33%
Assez fréquentées	8	22,22%
Peu fréquentées	19	52,78%
Pas du tout fréquentées	6	16,67%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Ce rapprochement des CRM, selon les OPA dont les membres fréquentent les CRM, a dynamisé l'exercice de l'activité artisanale de ses artisans. En effet, de l'avis des 69,70% de ces OPA, les informations auxquelles ont accès les artisans dans les CRM les aident à améliorer l'exercice de votre métier (tableau 2-8). Bien que cette proportion soit encore élevée, il est à noter que les actions telles que la mise en place des guichets d'informations dans les CRM sont à l'origine de cette satisfaction des OPA. Cependant, certaines OPA ont fait remarquer qu'elles n'ont pas été informées de l'existence des guichets d'informations. Cela traduit, sans doute, le fait qu'une telle action de haute portée en faveur du cadre institutionnel, n'aurait pas suffisamment fait objet de promotion auprès des OPA; alors qu'elle pourrait permettre à des artisans de divers corps de métier de bénéficier des informations peut être disponibles et dont ils ont besoins pour améliorer la productivité de leur activité.

Tableau 2 - 8 : Satisfaction des membres des OPA concernant les informations mises à leur disposition

Les informations auxquelles vous y accédez-vous aident-elles vraiment à améliorer l'exercice de votre métier ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	23	69,70%
Non	10	30,30%
Total	33	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

❖ Effet du PIAACI sur les conditions de travail

Outre les actions en faveur du cadre institutionnel et réglementaire du secteur, le PIAACI, l'amélioration des conditions de travail des artisans a occupé une place de choix du processus d'autonomisation des artisans. Les OPA se sont prononcées sur ce volet du projet en évaluation des changements que celles-ci auraient apporté dans l'amélioration des conditions de travail des artisans. Les différentes dimensions de leurs conditions de travail qui ont fait, dans ce sens, l'objet de la discussion, ont concerné le renforcement de compétences et aptitudes professionnelles des artisans, l'ouverture de leur activité sur l'extérieur, l'état des conditions sanitaires et sécuritaire des sites, les retombées des ateliers de d'échanges d'expériences sur l'activité, et la performance induite sur leur unité de production.

De l'avis des OPA, leurs besoins de formation exprimés dans leur plan de formation ont été largement pris en compte par les actions du projet. En effet, les OPA rencontrées dans presque leur totalité (97,14%) estiment que les thématiques développées ont répondu aux besoins d'amélioration de leur cadre de travail et des connaissances des artisans (tableau 2-9). Certaines de leurs lacunes professionnelles sur des notions simples mais utiles à leurs activités, notamment, en termes de gestion d'une activité PME, de la mise en place d'une comptabilité simplifiée, de budgétisation, etc., ont été comblées ; toute chose qui concourt à accroître leur productivité.

Tableau 2 - 9 : Proportion des OPA dont les formations répondent à leur besoin

Selon vous, les thématiques développées lors des formations répondent-elles aux besoins d'amélioration du cadre de travail des artisans ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	34	97,14%
Non	1	02,86%
Total	35	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Ces formations et assistance ont également développé les capacités relationnelles et l'esprit d'ouverture des artisans sur l'extérieur, dans la recherche de partenariats. À cet effet, 88,57% des OPA ayant reçu les formations thématiques reconnaissent que leurs membres ont pu améliorer les relations extérieures de leurs ateliers (Tableau 2-10). Cela permet à certains artisans d'entretenir leur clientèle, de participer de plus en plus à la signature des contrats. Ces formations ont également développé le talent des artisans, amélioré leur productivité en

accroissant considérablement leur capacité de gestion et de management de leur unité artisanales

Tableau 2 - 10 : Proportion des OPA dont la formation a facilité les relations extérieures de l'atelier de leurs membres

Les formations thématiques que vous avez reçues ont-elles facilité les relations extérieures de l'atelier ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	31	88,57%
Non	4	11,43%
Total	35	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Outre l'amélioration des conditions de travail, il a permis des transformations dans les conditions sanitaires et sécuritaires des lieux de travail. De l'avis de 68,57% des OPA ayant été formées sur la santé et la sécurité au travail, les artisans mettent de plus en plus en application les pratiques sur les conditions de sécurité et de santé sur les sites (Tableau 2-11).

Tableau 2 - 11 : Amélioration des conditions sanitaires et sécuritaires des sites

Le projet a-t-il permis d'améliorer les conditions sanitaires et sécuritaires de vos sites ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	31	68,57%
Non	11	31,43%
Total	35	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Cette amélioration des conditions sanitaires et sécuritaires, selon les responsables des OPA, se traduit par l'observation des règles d'hygiène et la préservation des machines grâce à la formation. Il y a aussi l'institution d'un service de nettoyage et des fiches de renseignement. Ainsi, les ateliers sont plus propres, ce qui garantit une certaine sécurité. Par ailleurs, ces responsables des OPA soutiennent que l'utilisation de la soude implique l'observation de certaines précautions, notamment, «...ne pas être dans un endroit fermé ». De l'avis de 75% des OPA, l'intégration de ces principes a amélioré les conditions d'hygiène et de sécurité au travail des membres (Tableau 2-12).

Tableau 2 - 12 : Proportion des OPA dont les conditions d'hygiène et de sécurité sont améliorées

Selon vous, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail des membres de votre OPA sont-elles améliorées après les sensibilisations ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	27	75%
Non	09	25%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Le projet a eu aussi d'autres types de retombées. Il s'agit par exemple des échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques. Ces types d'échange, selon les OPA rencontrées, ont permis par exemple la maîtrise de certaines techniques de production. Au niveau de la coiffure par exemple, celles-ci ont favorisé la diffusion de certaines techniques de

coiffures, dont la maîtrise des modèles (« *closure, coiffes et dread* ») et du recyclage des mèches. Cela s'est accompagné de l'accroissement du capital social des artisans à travers la connaissance et leur rapprochement des artisans du même corps de métier et de nouvelles personnes ressources. Toute chose qui permet le développement du réseautage.

Aussi, grâce aux équipements reçus dans le cadre du projet, les artisans accroissent leurs capacités techniques de production. Ils acquièrent également, pour certains, la maîtrise de nouveaux outils de travail. Ce qui leur permet d'accroître la performance de leur unité de production. À cet effet, la quasi-totalité (94,44%) des OPA rencontrées affirment que les équipements reçus ont permis d'accroître les rendements au niveau des ateliers de leur membres (Tableau 2-13).

Tableau 2 - 13 : Proportion des OPA dont les équipements ont accru les rendements dans les ateliers

Les équipements que vous avez reçus vous ont-ils permis d'accroître les rendements au niveau des ateliers ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	34	94,44%
Non	02	05,56%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Cet accroissement du rendement au niveau des ateliers a augmenté le revenu tiré de l'activité. Selon 86,11% des OPA leurs membres ont vu leur revenu s'accroître après avoir participé aux activités liées au renforcement des capacités (Tableau 2-14).

Tableau 2 - 14 : Proportion des OPA ayant un accroissement de revenu suite au renforcement des capacités

De manière générale les revenus des artisans ont-ils accru après les activités liées au renforcement des capacités ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	31	86,11%
Non	05	13,89%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

❖ Effet sur l'amélioration des conditions de vie

Entre autres objectifs, également, poursuivi par le PIAAA-CI a été l'amélioration des conditions de vie des artisans et de leurs ménages. Le MCMA et l'appui aux artisans et ménages vulnérables ont été parmi les actions entreprises dans ce sens. En se prononçant sur ces initiatives, les OPA ont donné leur appréciation de prise en compte des conditions sociales de leurs membres.

De l'avis des OPA, la mise en place de l'assurance santé par le PIAAA-CI, bien qu'elle ait suscité de nombreuses attentes chez les artisans, n'a pas encore véritablement rencontré du succès auprès des membres. En effet, seulement 16,67% des OPA rencontrées estiment que les mutuelles de santé ont reçu l'adhésion massive de leurs membres (tableau 2-16). Plusieurs raisons sont évoquées par les OPA pour expliquer cette faible mobilisation et engagement des artisans pour le MCMA. Entre autres, les membres manquent de moyen financier,

d'informations sur les produits proposés par l'assureur. Elles ont aussi révélé que les quelques adhérents ne font pas de bonne publicité de la prise en charge médicale de leurs soins parce qu'ils sont mécontents des prestations reçues. Ils les jugent insuffisantes tant au niveau du panier de soins que de la prise en charge du nombre de personnes du ménage pouvant bénéficier de la couverture santé. Aussi, pour les OPA, certains membres ne perçoivent pas encore bien l'importance d'une mutuelle de santé.

Tableau 2 - 15 : Proportion des membres des OPA ayant adhéré à une mutuelle de santé

Les mutuelles de santé ont-elles reçu l'adhésion massive des membres de votre OPA ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	06	16,67%
Non	30	83,33%
Total	36	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

Concernant cependant les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des artisans vulnérables, particulièrement ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA, les OPA, dont certains de leurs membres ont bénéficié de ces appuis, témoignent de leurs effets sur les artisans et ménages bénéficiaires et de l'appréciation que ceux-ci en ont fait. La majorité (66,67%) des OPA interviewées à cet effet estiment qu'il y a « *une nette amélioration de la qualité de vie des artisans vulnérables* » (Tableau 2-17). Un responsable des OPA explique, dans ce sens, que « *les bénéficiaires de petites réparations et interventions pour l'amélioration du cadre de vie ont exprimé leur satisfaction* ». Une façon de montrer que ce volet du projet a permis aux artisans d'améliorer leur cadre de vie.

Tableau 2 - 16 : Proportion des artisans vulnérables ayant une nette amélioration de la qualité de vie

Avez-vous observé une nette amélioration de la qualité de vie des artisans vulnérables en particulier de ceux infectés/affectés par le VIH/SIDA au sein de votre OPA après le renforcement de compétences familiales ?	Fréquence absolue	Fréquence relative
Oui	16	66,67%
Non	08	33,33%
Total	24	100%

Source : entretien avec responsables des OPA, septembre 2017

2.1.3. Difficultés rencontrées par les OPA

En dépit d'une perception relativement positive des effets du projet sur les conditions de travail et de vie des artisans, les OPA estiment, par ailleurs, avoir fait face à des difficultés et contraintes dans le cadre de leur participation aux activités du PIAAA-CI. Elles ont souligné, à cet effet, des problèmes de gouvernance des OPA, des difficultés financières, et des contraintes en matière de renforcement de capacités et de sensibilisation des artisans. Chacune des difficultés et contraintes recensées dans le tableau 2-18, de même que les propositions des solutions qui les accompagnent, traduit l'expérience de la participation au PIAAACI d'au moins une des OPA rencontrées.

❖ Difficultés de gouvernance

En termes de gouvernance, les OPA ont souligné de nombreuses difficultés qui limitent les actions. Certaines OPA rencontrent, dans ce sens, des problèmes de cohésion du groupe tels que des mésententes entre les membres du bureau et de manque de confiance entre membres et les dirigeants. Comme implication sur les activités des OPA, celles-ci n'arrivent pas à rassembler les artisans membres dans le cadre de leurs activités dans la mesure où ceux-ci ne répondent pas aux appels de leurs dirigeants. Par exemple, l'association des photographes (AP) déclare à cet effet qu'elle éprouve des difficultés pour réunir les artisans membres et passer les informations concernant les activités d'AVSI. Aussi pour l'Association des Coiffeuses et Esthéticiennes de la Région du Gbêkê (ACERG), du fait de cette situation, les tâches ont du mal à être définies entre les dirigeants et les membres. D'autres OPA ont souligné un manque de formation des dirigeants en matière de gestion des hommes qui entraîne des problèmes de personne et d'encadrement des membres tels que rencontrés respectivement par l'association des Restauratrices de Yamoussoukro (AR) et l'OPA 2AMB. Un fait qui mérite d'être souligné est que des OPA auraient connu des problèmes de cohésion du groupe avec la participation au PIAAA-CI. C'est par exemple le cas de l'Association des Femmes Solidaires de Côte d'Ivoire (AFS-CI) qui a enregistré le départ de certaines personnes du bureau au motif qu'elles n'ont pas bénéficié d'appui dans le cadre du projet. Ces femmes, explique la présidente de cette OPA, « *se sont senti marginalisées et ne trouvent plus d'intérêt à participer aux activités du regroupement* ». Il est donc souhaitable que des actions de conciliation entre les membres puissent être entreprises par les ONG et les CS qui les suivent dans leurs activités.

❖ Difficultés financières

Comme principale difficulté financière, les OPA posent avec acuité le problème de cotisation des membres. Si pour certaines OPA telles que l'Association des Coiffeurs, Coiffeuses et Tresseuses de Tiébissou (ACCT) et l'Association des Photographes, le problème de cotisation des membres peut se traduire en termes de retard ou d'irrégularité dans le règlement des dus, les OPA comme l'Union des Bouchers Professionnels Ivoiriens (UBOPROVI) et l'Association des Techniciens de Côte d'Ivoire (ATCI) estiment que la majorité des membres refuse de s'acquitter de leur droit de cotisation. En tant que principale source de financement de leurs activités pour ces OPA, cette situation limite leur engagement pour les activités du PIAAACI, notamment, elle constitue une contrainte lors des formations pour la prise en charge du transport, de la restauration et l'hébergement des membres, de la logistique pour aller aux formations, et de nourriture. L'ATCI explique, à cet effet, que « *les fonds de fonctionnement étant insuffisants du fait des difficultés de cotisation des membres, les besoins logistiques pour les activités du projet sont peu couverts* ». Pour d'autres OPA, au-delà de leur participation au projet, le manque de financement reste une contrainte pour le financement des projets des membres.

❖ Difficultés et contraintes en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation

Les OPA estiment avoir fait face à de nombreuses difficultés en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation des membres. Certaines de ces difficultés et contraintes semblent être communes à plusieurs OPA. Parmi celles-ci se trouvent le problème de déguerpissement des artisans de leur site d'activités, le manque de financement de la formation et des activités de sensibilisation, le nombre important d'artisans analphabètes, et le manque de matériel adéquat pour la restitution de la formation aux artisans et la sensibilisation. En effet, le déguerpissement de l'avis de certaines OPA a rendu difficile le regroupement des artisans pour les activités de formations et de sensibilisation dans le cadre du PIAAACI, du fait de la forte dispersion des artisans à travers la ville. Cette situation a fait l'objet d'une réelle préoccupation pour plusieurs OPA dont l'ADAZUCI du Zoo, l'OPA 2AMB et l'Association des couturiers de Niangon. Le président de l'OPA ADAZUCI a fait remarquer à cet effet que depuis le déguerpissement, les membres de son OPA sont dispersés et ne se voient plus dans le cadre du travail. Les OPA placent donc le problème du site pour artisans au-delà de tous les appuis (en termes d'amélioration des relations avec les CRM, accès microcrédit, etc.) dont les artisans pourraient bénéficier dans le cadre du projet. Selon le président de l'Association des couturiers, cette question est d'un enjeu trop important pour les artisans de sorte qu'ils *« sont disposés à apporter une contribution financière à l'obtention d'un site sécurisé pour les activités »*.

Posant le problème du manque de matériels, certaines OPA estiment qu'elles auraient du mal à organiser la restitution des formations et la sensibilisation. À cet effet, l'UECI a souligné qu'*« il n'y a pas d'équipements pour former les membres des OPA »*. C'est également le cas des OPA UBOPROVI, CGCI d'Abobo et des couturiers de Niangon. De même, en plus du manque de l'équipement, le nombre important d'artisans analphabètes a été une contrainte à la restitution des formations pour l'Association des Restauratrices de Yamoussoukro et l'UECI. Pour d'autres OPA, par contre, les difficultés en matière de renforcement des capacités se sont traduites par l'absence des membres aux formations de restitutions, la difficulté pour la maîtrise de certains équipements et matériels et l'ignorance par les artisans de l'importance de renforcement des capacités. Certains OPA ont par ailleurs souligné un manque de motivation des artisans sensibilisés sur les actions du PIAAA-CI notamment du fait des déceptions successives connues avec d'autres projets qui se seraient soldés par un manque à gagner de leur engagement.

Tableau 2 - 17 : Difficultés et contraintes rencontrées par les OPA dans le cadre du PIAAA-CI

Difficultés	Propositions
Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de gouvernance des OPA ?	
- Absence de siège social - Mésentente et de manque de confiance au sein des membres et entre membres et dirigeants des OPA ; - Manque de structuration des OPA (absence de statut et règlement) - Retrait de membres d'une OPA au motif qu'ils n'ont pas bénéficié d'appui dans le cadre du projet ; - Absence d'intérêt pour les groupements professionnels - Difficile participation des membres aux réunions et autres activités du fait de l'indisponibilité ;	- Porter plus d'intérêt sur les formations en matière de gouvernance, structuration et gestion des organisations ; - Renforcer la sensibilisation sur l'importance des organisations professionnelles, de la vie associative et de l'action coopérative ; - Aider à l'organiser des activités de sorties détente, des jeux pour créer la confiance entre dirigeants et membres et entre les membres ; - Aider les OPA à la mise en place des stratégies d'actions pour observer les règles de gouvernance : de règlement intérieur, statut, etc.
Quelles sont les difficultés financières rencontrées en matière de fonctionnement ?	
- Retard et irrégularités dans les cotisations pour la majorité des membres ; - Manque de moyens financiers pour les activités de l'OPA et pour le financement des Membres ; - Manque de moyens pour financer la restitution des formations aux membres ; - Difficultés pour bénéficier des appels d'offres	- Sensibiliser davantage sur l'importance des groupements d'épargne pour le financement des activités par les cotisations des membres ; - Aider les OPA à nouer des partenariats avec les structures de financements afin de subventionner les activités des membres par l'accès à des microcrédits ; - Former les OPA à la participation aux appels d'offres ; - Mettre en place un fond de garantie pour permettre aux OPA et aux membres d'accéder plus facilement aux prêts
Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de renforcement de capacités et de sensibilisation ?	
- Insuffisance du nombre d'artisans admis aux cours d'alphabétisation et aux autres formations ; - Difficulté pour la maîtrise de certains équipements et matériels de formation ; - Forte dispersion des nombres à travers la ville du fait des déguerpissements ; - Manque de matériels adéquats pour la restitution de la formation aux membres ; - Nombre élevé d'artisans analphabètes ; - Peu d'engagement de membres aux formations de restitutions ; - Instabilité sociale des membres ; - Lourdeurs administratives dans les démarches d'appui logistique pour la restitution des formations ; - Cessation d'activités pour nombreux membres du fait des déguerpissements ; - Absence de moyen de locomotion pour la sensibilisation ; - Insuffisance de la prise en charges des sensibilisations, du transport, de la restauration ; de l'hébergement ; - Manque d'intérêt des artisans pour les sensibilisations ; - Manque de motivation notamment du fait des déceptions successives connues avec d'autres projets ; - Mise en application difficile des conseils perçus en matière de travail des enfants ; - Ignorance du bien-fondé du processus d'immatriculation à la CNMCI.	- Faire bénéficier l'alphabétisation et les formations en renforcements des capacités à plus d'artisans ; - Associer suffisamment les OPA dans les activités qui concernent les artisans et tenir compte de leurs propositions ; - Initier des ateliers pratiques entre les membres pour la maîtrise du matériel ; - Revoir à la hausse la prime de transport à la participation à la formation pour compenser le manque à gagner ; - Revoir à la hausse le temps consacré à la formation ou appuyer les OPA en matériel pour réaliser l'alphabétisation des membres à leur sein sur un long terme ; - Prendre en charge les déplacements des maîtres artisans pendant la formation ; - Trouver une stratégie de formation pour les membres analphabètes ; exploiter par exemple la possibilité de formation en langue locale en milieu rural ; - Faire un suivi de la restitution de la formation et des partages d'expérience après chaque formation et atelier ; - Initier des formations professionnelles à partir des cas d'école ; - Accompagner les OPA dans les démarches auprès du FDFP pour la formation professionnelle diplomate de leurs membres ; - Appuyer les OPA en matériel de formation et de sensibilisation de masse ; - Trouver des jours et des périodes favorables pour les sensibilisations ; - Appuyer les efforts des OPA à trouver un site de recasement définitif des artisans, - Procéder à des sensibilisations de proximité avec des stratégies visant à sensibiliser les artisans sur les lieux de travail ; - Accompagner la sensibilisation sur le terrain les media de masse ;

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : entretien avec les responsables d'OPA

Dans l'ensemble, il ressort de la perception des OPA que le PIAAA-CI a permis aux OPA de renforcer la gouvernance de leur organisation grâce au renforcement des capacités, en termes de structuration, de cohésion et de rapprochement des artisans entre eux-mêmes, entre les artisans et les responsables des OPA et entre OPA et les CRM. Aussi, un des aspects positifs de ce projet a été qu'il a permis de combler un manque d'informations des artisans

bénéficiaires des zones du projet sur le code de l'artisanat, les dispositions de mise en apprentissage des enfants dans leur métier et sur l'observation des mesures de sécurité et de santé au travail ayant transformé dans ce sens positivement leur comportement. En outre, le projet a amélioré les compétences et aptitudes professionnelles des bénéficiaires et a fait progresser les connaissances sur la gestion des activités artisanes, la tenue d'une comptabilité et sur la maîtrise de certaines techniques de travail dans leur métier. Tout ceci a permis l'accroissement du rendement au niveau des ateliers et amélioration du revenu tiré de l'activité. Par ailleurs, il a amélioré la qualité de vie de certains artisans vulnérables et de leurs ménages et a initié un mécanisme d'assistance financière communautaire et de prise en charges médicales. Toutefois, ils reconnaissent que la mise en œuvre du PIAAA-CI a fait face à des difficultés et contraintes au plan institutionnel, opérationnel, administratif et financier qui n'ont été sans limitation sur le déploiement de ces effets sur les bénéficiaires. Ces difficultés selon les OPA se sont le plus manifestées dans la mise en place du MCMA pour la couverture des soins et le processus d'identification des artisans à la CNMCI. Cette perception est-elle partagée par les artisans bénéficiaires finaux ?

2.2. Perception du point de vue des Artisans

Au-delà des OPA, les artisans ont été les bénéficiaires de dernier ressort des actions entreprises dans le cadre du PIAAACI. Lors des discussions de groupe, ils se sont prononcés sur les effets produits par celui-ci sur leurs conditions de travail et de vie, notamment, en ce qui concerne la mise en œuvre des volets relatifs à l'amélioration du cadre institutionnel et professionnel et aux mécanismes sociaux que sont les GESCO et le MCMA. Ils ont également souligné des préoccupations qui demeurent du fait des difficultés et contraintes qu'ils rencontrent.

2.2.1. Perception du PIAAACI par les artisans

De même que les OPA, les artisans ont une bonne appréciation du PIAAACI en tant qu'un appui à leur autonomisation face aux défis liés à l'environnement informel de leur activité professionnelle. Ils manifestent, dans l'ensemble, leur satisfaction pour certaines actions et services en faveur des conditions de travail et de vie dont ils ont pu bénéficier. Leurs intérêts se sont portés notamment sur les appuis en équipement, les formations thématiques, la sensibilisation sur les droits des enfants, les appuis à l'éducation et le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI.

❖ Effet du PIAAA-CI sur les conditions de travail et de vie du point de vue des artisans

Concernant les équipements et les formations dont ils ont bénéficié, il se dégage des discussions un consensus quant aux changements positifs que ceux-ci ont apporté dans leurs conditions de travail. De l'avis des artisans, les formations, en même temps qu'elles ont permis de combler un déficit exprimé, en termes de manque d'informations sur certaines réalités de leurs métiers et d'aptitudes techniques, elles ont renforcé leur capacité de gestion de leur activité. La formation en gestion financière a, par exemple, permis désormais aux

artisans membres des OPA EKLWA-YO COMATRICE et ATCI de tenir une comptabilité, de faire la planification de leurs dépenses et de constituer une épargne. Elles ont également amélioré les capacités d'utilisation des outils de travail. Par exemple, pour les membres de l'association des feronniers *« les équipements reçus leur ont permis d'être plus rapide au sein des ateliers, plus d'emprunt de matériel »*. D'ailleurs, dans l'une de ces rubriques *« formation en maintenance des machines »*, le projet a contribué à la formation des artisans à la maîtrise des outils utilisés dans les ateliers. C'est ce qui ressort de la discussion avec les artisans membres de l'Association des feronniers témoignant que *« la formation a permis la manipulation des machines, une meilleure gestion des ateliers, l'acquisition de nouvelles techniques de traçage et d'affutage »*. C'est également le cas pour l'Association des restauratrices qui témoignent tout aussi *« d'une amélioration dans l'accueil des clients et la présentation des plats, amélioration dans la propriété des restaurants, De même, l'Association des Techniciens de Côte d'Ivoire estiment désormais « dissocier les revenus de travail et budgétiser les dépenses de la maison »*. Aussi, les artisans estiment désormais posséder des notions de la planification des revenus grâce à la formation en gestion des ressources familiales.

Au-delà de l'amélioration des techniques et aptitudes, les équipements et autres actions de renforcement de capacités opérationnelles ont permis la baisse des coûts de production pour certains artisans, et de l'accroissement du chiffre d'affaire ou du revenu tiré de l'activité pour d'autres. C'est ce qui ressort du témoignage des artisans membres de l'OPA AAM qui soutiennent que les équipements ont permis *« de réduire les dépenses et augmenter les chiffres d'affaire »*. Pour d'autres artisans, les effets sur les conditions de travail se sont traduits par une amélioration des conditions de vie dans leur ménage, en termes notamment de soins de santé et de nourriture. C'est le cas par exemple de ceux membres de l'OPA CGCI qui estiment que *« les équipements reçus ont amélioré nos conditions de vie, car cela a permis d'accroître nos revenus »*.

Sur la question de la mise en apprentissage des enfants dans le cadre du métier, les artisans reconnaissent les effets bénéfiques des sensibilisations sur la situation de leurs enfants. En effet, il faut rappeler qu'en dehors de l'école, les enfants sont très souvent exposés au travail dangereux et aux pires formes de travail compte tenu des activités précaires de leurs parents. Et, à cet effet, Abou (2017) a montré que la plupart de ces activités, en milieu urbain, constituent parfois des formes invisibles du travail des enfants. Dans le secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire, bien que n'ayant pas analysé le travail des enfants dans les CRM couvertes par le PIAAACI, AVSI (2015) a mis en évidence une détérioration de la situation des enfants dans les ménages des artisans. Cette perte de bien-être des enfants s'est traduite par la déscolarisation, la non déclaration à l'Etat civil, et de développement de conduite indécente (comportement violent) envers les membres du ménage, en lien avec la précarité des conditions de travail de leurs parents. De l'avis des artisans, les actions entreprises, dans ce sens, par le PIAAA-CI en faveur de l'amélioration de la situation de travail des enfants des artisans, semblent donc porter fruits. C'est ce qui ressort par exemple du témoignage des artisans de l'Association des Sculpteurs de Bouaké, qui se disent désormais avoir *« une bonne connaissance de l'âge requise par la loi pour la mise en apprentissage d'un enfant »*. Ces

artisans témoignent également être désormais instruits sur les travaux dits dangereux pour les enfants et éviteraient à ceux-ci, de plus en plus, de s'adonner à ce type de tâches. Aussi, les artisans membres du Groupement des artisans des métiers du bois de Yopougon (GAMBY) soulignent, dans ce sens, que les sensibilisations sur les pires formes de travail des enfants permettront aux artisans « *d'atténuer l'exploitation des enfants par ignorance* », en cherchant à leur transmettre leur métier. Cette perception de ces actions du projet sur la situation de l'enfant est partagée par des artisans d'autres corps de métier à l'image de ceux adhérents aux OPA telles que l'Association des coiffeurs, coiffeuses et tresseuses de Tiébissou, de l'OPA CGCI d'Abobo, de l'Association des Femmes Couturières de Bouaké ; pour ne citer que celles-ci.

Toutefois, les artisans, dans leur quasi-majorité, soulignent que les efforts restent à faire pour réduire le travail des enfants dans le secteur. Ils recommandent, à cet effet, davantage de sensibilisations sur la question, surtout à l'endroit de ceux qui sont analphabètes. Les artisans membres de l'OPA CGCI suggèrent dans ce sens le couplage de la sensibilisation avec les cours d'alphabétisation pour les artisans illettrés. Au niveau national, ils décrivent le coût encore élevé de l'éducation scolaire des enfants qui poussent les ménages pauvres, comme de la plupart des artisans, à vouloir initier leurs enfants au métier plutôt que de les scolariser. Et en cela, ils louent l'initiative d'appui à l'éducation du projet qui, par l'octroi de kits scolaires aux enfants des ménages d'artisan ; ont favorisé selon leurs témoignages, la scolarisation des enfants des artisans en leur évitant ainsi une présence constante dans les ateliers de leurs parents.

❖ **Difficultés et contraintes rencontrées du point de vue des artisans**

Bien qu'ils témoignent des changements positifs dans les conditions de travail apportés par le PIAAAA-CI, les artisans ont, tout aussi, relevé lors des discussions de groupe, des difficultés et contraintes de période de validité de la carte très courte rencontrées dans la mise en œuvre des actions du projet; de même que des préoccupations liées à leurs attentes qui demeurent. Ces préoccupations recensées dans le tableau 2-19, se rapportent selon eux à quelques points faibles du projet et notamment à certaines critiques soulevées contre la conduite du processus de formalisation initié avec l'identification et l'immatriculation à la CNMCI.

En effet, les artisans estiment que les formations et l'alphabétisation n'ont pas touché la grande majorité. Cela serait dû au fait que des formations n'ont pas été restituées, notamment par manque d'équipements et matériels de formation. Ils ont également souligné à ce sujet l'indisponibilité de certains maîtres artisans. Ils jugent par ailleurs insuffisant le nombre d'artisans bénéficiaires de l'appui en équipements. En outre, ils ont souligné que le projet n'a toujours pas pu trouver une solution à leur plus grande préoccupation d'avoir un site définitif leur permettant d'exercer leur activité en toute quiétude.

Par rapport aux actions de renforcement du cadre institutionnel, on note que les artisans sont conscients de l'enjeu que représente, pour leur profession, le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI. Les artisans membres de l'OPA ACERG ont, dans ce sens témoigné de « *l'action capitale* » et de « *la reconnaissance légale des artisans qu'il assure* ». Toutefois, l'engouement de ceux qui y accordent un réel intérêt semble être freiné par de

profonds disfonctionnements. À cet effet, les artisans décrivent, notamment, la lourdeur administrative du processus. Il est caractérisé, selon leurs propos, par « *trop de documents à fournir* », « *de nombreuses étapes à observées* », « *une longue durée dans la livraison des cartes et des registres de métier* ». Ils font également remarquer que ce processus, dans son opérationnalisation, manque de suivi de la part des initiateurs. Aussi, ils jugent le coût d'identification et d'immatriculation à la CNMCI (pour la carte professionnelle et le registre du métier) encore très élevé, et le délai de validité de la carte professionnelle (de un an) et du registre très court. C'est par exemple le cas pour les artisans membres des OPA de l'Association des Sculpteurs de Bouaké (ASB), de GIA de Marcory, de l'Association des Femmes Couturières de Bouaké (UFCB) et de la Coopérative des Tisserands de Bomizambo. Tel que conduit ce processus, de l'avis des artisans, ne contient aucune mesure qui motiverait la majorité des artisans, notamment la grande masse des analphabètes, à s'engager dans le processus et assoir un réel rapprochement des artisans de la CNMCI.

Les artisans estiment donc que face aux difficultés et contraintes qu'ils rencontrent, les conditions d'exercice du métier restent encore précaires pour la majorité des artisans. Celles-ci se traduiraient notamment par la persistance du sous équipement de la majorité et la vétusté du niveau d'équipement des unités artisanales informelles (UAI) ; des altitudes culturelles du fait du faible niveau d'instruction de la majorité des artisans ; du manque de formation et d'informations pour la majorité des artisans sur l'environnement du métier et sur les opportunités existantes. Ils souhaiteraient en priorité que le problème de site soit réglé et se disent prêts à apporter leurs contributions à la recherche d'une solution définitive. Une autre préoccupation soulignée est la création d'un fond de garantie et de roulement pour les OPA qui permettrait d'appuyer les artisans par la formation, le financement.

Tableau 2 - 18 : Difficultés et contraintes à la mise en œuvre du PIAAAACI et ses liens avec les préoccupations liées aux conditions de travail des artisans.

Difficultés et contraintes à la mise en œuvre du PIAAA-CI	Préoccupations liées aux conditions de travail
- Inexistence de site définitif dédié aux activités artisanales ; - Insuffisance du matériel de travail par rapport aux besoins existants ; - Insuffisance du nombre d'artisans admis aux formations thématiques et aux cours d'alphabétisation - Indisponibilité des maîtres artisans pour la restitution de la formation aux artisans, - Absence d'équipements et d'infrastructures pour la formation des artisans ; - Cout social très élevé - lourdeurs administratives du processus d'identification et d'immatriculation - Cout de la carte et du registre du métier très élevé ; - Période de validité de la carte très courte ; - Manque de suivi du processus.	- Dégueppissements fréquents et dispersion de la majorité des artisans ; - Difficile mobilité pour la participation aux activités des OPA ; - Persistance du sous équipement de la majorité et vétusté du niveau d'équipement des unités artisanales informelles (UAI) ; - Persistance des altitudes culturelles du fait du faible niveau d'instruction de la majorité des artisans ; - Persistance du manque d'informations sur l'environnement du métier, le cadre réglementaires et sur les opportunités existantes ; - Manque de formation pour la majorité des artisans ; - faible inclusion financière - Faible collaboration avec la CNMCI.

Source : Auteur, à partir des focus groupe, artisans membres des OPA, septembre 2017.

2.2.2. Perception du mécanisme GESCO par les artisans

L'un des volets du PIAAA-CI a été de mettre en place des Groupements d'Épargne et de Solidarité Communautaire (GESCO) en vue de favoriser à la fois une inclusion sociale et financière des artisans à travers de ce mécanisme par des actions d'assistance mutuelles et de solidarité. En effet, des études montrent que la solidarité peut être un facteur de développement et de lutte contre la pauvreté ; et, comme dans nombreux pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Togo, Rwanda), pour ne citer que ceux-là, peut se traduire sous forme de groupements d'épargne (Fournier et Ouedraogo, 1996). Ces types d'organisations mises en place ne sont pas récents si l'on s'intéresse aux principes de base qui les caractérisent (*accès au sociétariat pour toutes les catégories sociales, l'épargne est le préalable de l'accès au crédit, etc.*). Les GESCO mis en place dans le cadre du projet devaient ainsi contribuer à améliorer les conditions de travail et de vie des artisans et réduire leur vulnérabilité. L'étude d'évaluation a accordé un intérêt particulier à ces groupements offrant ainsi l'opportunité aux artisans eux-mêmes de se prononcer sur les effets de ces GESCO sur leur situation financière, leurs activités professionnelles, et sur les difficultés et contraintes auxquelles ces mécanismes font face. Pour avoir une perception plus large sur ces mécanismes dans la zone du projet, l'analyse s'appuie sur des focus groupes organisés avec des artisans de 6 groupements dont les GESCO «ATEGO» et «EBOTI-KUN» dans la CRM de Yamoussoukro, les GESCO «Association des Electriciens de Bouaké (AEB) » et «Groupement des Femmes Battantes de Bouaké» (GFBB) » dans la CRM de Bouaké, le GESCO «Association Professionnels du Bâtiment de Côte D'Ivoire (APBCI) » à Abobo dans la CRM Abidjan Lagune Est, et le GESCO «BLA DJUE-DJUE» à Koumassi dans la CRM Abidjan Lagune Sud.

❖ Effets des GESCO sur la situation financière des artisans membres

De l'avis des artisans, les GESCO ont amélioré leur situation financière. En effet, les artisans membres des différentes GESCO rencontrés soutiennent que comparativement aux structures de microfinance qui existent, ils bénéficient de facilités considérables en termes d'accès aux microcrédits. Ces facilités, bien qu'elles soient propres à chacune de ces GESCO rencontrées, présentent un dénominateur commun fondé sur le principe de la solidarité. Il s'agit d'un accès aux prêts à un taux d'intérêt préférentiel, d'une absence de frais de dossiers et d'aval relatifs à la sollicitation de crédit, et de conditions de remboursement très souples. Avec le GESCO EBOTI-KUN, par exemple, les artisans membres estiment qu'ils peuvent « *bénéficier de prêts à des taux de remboursement allant de 6 à 8% en fonction du montant* ». Aussi, bien que ce remboursement soit enfermé dans un délai, aucune pression (ou « *stress* », pour leur emprunter ce mot) n'est exercée sur l'artisan emprunteur. Un artisan membre explique à ce sujet que dans les faits, « *le remboursement se fait généralement à la suite de la vente des produits dont la production a nécessité le prêt et l'artisan emprunteur peut bénéficier de circonstances atténuantes en cas de difficultés de paiement, en termes de remboursement par séquence* ». En plus, ce dernier peut bénéficier de « *la solidarité entre les membres en cas de difficultés* ». Les GESCO ont aussi incité à l'épargne. A cet effet, les artisans membres du

GESCO BLA DJUE-DJUE font remarquer que « *le caractère encourageant des petites épargnes nous permet de lever des fonds considérables* ».

Il ressort aussi des discussions que les GESCO évitent à leurs artisans membres de contracter de lourdes dettes auprès des banques, des microfinances, ou auprès des particuliers. Les membres du GESCO ATEGO déclarent à cet effet qu'ils sont désormais « *moins endettés* » avec leur participation aux activités de leur groupement et qu'« *en cas de nécessité, ils ont la possibilité de contracter plus de prêts auprès de leur groupement à un taux de remboursement très faible et sans garantie* ».

De même, l'on note qu'au-delà de ces facilités inhérentes aux prêts, certains GESCO, bien qu'ils n'aient pas encore atteint le stade d'une microfinance, bénéficient déjà d'une certaine autonomie en termes d'octroi de prêts à leurs membres. Par exemple, les besoins de financement des membres d'un groupement tel que BLA DJUE-DJUE sont satisfaits sans difficultés, au point que ceux-ci ne trouvent désormais aucun intérêt à recourir à des crédits auprès des banques et établissements de microfinance ; c'est ce qui ressort des propos des membres eux-mêmes : « *on ne fait plus appel à des prêts des microfinances qui nous sollicitent* ». Les membres du groupement AEB soutiennent également à cet effet : « *nous avons compris qu'on peut avoir des prêts sans les banques* ».

❖ Effets des GESCO sur les conditions de travail des artisans

En se prononçant sur l'amélioration de leurs conditions de travail, les artisans membres des GESCO ont relevé des effets positifs de leur participation aux groupements sur leur situation professionnelle d'une part et sur la formalisation de leur activité d'autre part (tableau 2-20).

Selon les témoignages relatifs aux changements positifs apportés à leur situation professionnelle, certains artisans ont bénéficié, grâce à leur GESCO, d'un appui financier soit pour se doter de nouveaux d'équipements de travail, soit pour renouveler les matériels de travail; ce qui a facilité leur travail et amélioré leur rendement et leurs revenus. Pour d'autres, leurs ateliers ont été réparés grâce au GESCO. A cet effet, les artisans membres des GESCO EBOTI-KUN rapportent que « *les GESCO ont permis d'améliorer nos équipements de travail, améliorer nos prestations grâce aux prêts à des taux très bas* ». Les artisans membres de l'Association de l'électronicien de BOUAKE fait remarquer également que leur groupement leur a permis d'« *acheter des pièces et matériels de travail* ». Les artisans membres du GESCO ATEGO estiment quant à eux avoir pu renouveler leurs matériels de travail grâce aux GESCO. Des artisans témoignent même avoir pu acheter et mettre en location des équipements grâce à leur GESCO. C'est le cas de ceux participant au GESCO APBCI.

Au-delà des actions d'alphabétisation et de formations du projet, certains GESCO ont pu faire bénéficier à leurs membres d'un renforcement de capacité. C'est, en effet, ce que rapportent les artisans membres des GESCO BLA DJUE-DJUE et ATEGO. Ces GESCO ont, de ce fait, pu reprendre à leur compte ces activités initiées dans le cadre du projet de façon à se les

approprié au profit de leurs membres. Ces actions ont parfait et amélioré leurs performances techniques, selon leurs témoignages.

En termes de formalisation de leurs activités, les artisans témoignent que les GESCO leur ont permis d'être initiés à des pratiques de passation de marchés, de mieux organiser leurs activités et d'être désormais ouverts sur des actions de professionnalisation de leurs activités. C'est ce qui ressort des propos des artisans membres du GESCO AEB en déclarant que « *les GESCO nous ont apporté des avantages liés à l'acquisition et passation de marchés* ». Dans le même sens, les artisans membres de l'APBCI soutiennent que leur groupement « ... *créé* » des *opportunités de marchés pour les membres* » et certains d'entre eux ont pu bénéficier dans ce cadre de marchés pour les activités. Sur cet aspect de leurs conditions de travail, les artisans membres des GESCO EBOTI-KUN estiment que, relativement à leur situation de travailleur informel, les GESCO ont apporté une meilleure organisation de leurs activités et la transparence. A cette organisation des activités, les artisans membres des ATEGO pensent que les GESCO leur ont également apporté la transparence dans la gestion de leurs activités.

Tableau 2 - 19 : Effets des GESCO sur les conditions de travail des artisans

Situation professionnelle des artisans	Formalisation de l'activité
- Partage d'expériences entre les membres exerçant dans le même domaine d'activité - Réparation de matériel, des équipements et ateliers des membres - Achat de pièces et matériels de travail pour les membres - Renforcement des capacités en éducation financière des membres ; - Formation et alphabétisation des membres ; - Restitution des formations aux membres - Améliorer nos prestations grâce aux prêts à des pourcentages très bas - Renouveler nos matériels de travail - Meilleure gestion de nos entrées - Disponibilité de certains équipements mis en location par le groupement.	- Acquisition et passation de marché par les membres - Acquisition et passation de marché par les membres ; - Ouverture sur le monde professionnel ; - Meilleure organisation des activités ;

Source : Données d'enquête AVSI : focus group membres GESCO, Septembre 2017

❖ Effets des GESCO sur les conditions de vie des artisans et autres avantages sociaux

Relativement à leurs conditions de vie et autres avantages sociaux et d'actions de solidarité, les artisans ont témoigné tout aussi des bienfaits des avantages sociaux que leur ont apportés les GESCO (tableau 2-21).

Parlant de leurs conditions de vie, certains artisans expliquent qu'ils ont pu, grâce aux GESCO, assurer des soins de santé de leurs familles et notamment la scolarisation de leurs enfants et améliorer la situation nutritionnelle dans leurs ménages. D'autres déclarent, dans le même sens, qu'ils arrivent, désormais, à faire face au paiement régulier de leurs loyers et factures d'eau et d'électricité du ménage, grâce à leur participation aux GESCO. C'est le cas,

par exemple, des artisans membres de l'Association des Electroniciens de Bouaké (AEB) et des Association des Femmes Battantes de Bouaké (AFBB). Un fait important à souligner à ce niveau est que des femmes participant aux GESCO témoignent qu'elles ont désormais une autonomie financière vis-à-vis de leurs maris ; ce qui leur permet de participer activement aux dépenses du ménages. A ce sujet, les artisanes membres du GESCO BLA DJUE-DJUE rapportent que *« grâce aux GESCO, on n'attend plus nos hommes ; nous sommes autonomes non seulement pour nos activités professionnelles, mais aussi pour certaines dépenses de la maison ; et tout, cela fait que les liens familiaux sont consolidés et nos familles sont plus épanouies »*.

En dehors des ménages, les artisans témoignent, par ailleurs, de bien d'autres avantages sociaux, en termes de solidarité et d'entraide dont ils ont bénéficié dans le cadre de leur participation aux activités de leur GESCO respectif. Ils ont dans ce sens relevé une cohésion et épanouissement entre membres grâce aux actions des GESCO, une solidarité dans la recherche de solutions aux problèmes du métier, l'initiation et la conduite de projet de groupe, entraide et solidarité dans les moments de bonheur comme de malheur et solidarité entre les membres en cas de difficultés de remboursement d'un prêt par un des leurs. Les artisans membres du GESCO EBOTI-KUN ont déclaré, à cet effet, qu'en tant que participant aux activités de leur groupement, l'avantage social tiré est *« l'entraide, la solidarité, et le travail et projet de groupe »*. C'est également ce qui ressort de l'avis des artisans membres de l'APBCI suite à la question *“quelle est la force de votre groupement”* ? *« L'entente : les décisions se prennent par consensus, disponibilité des membres, la transparence ; la solidarité entre les membres, l'entraide »*.

Cette perception est partagée également par les membres des GESCO ATEGO qui ont souligné que *« nous bénéficions de soutiens financier et psychologique des membres en cas d'événements heureux ou malheureux et de la solidarité entre les membres exerçant dans la même corporation en cas de difficultés dans le métier »*. En effet, l'on note par-là que les avantages tirés des GESCO par les artisans vont au-delà des sphères financières et professionnelles pour s'inviter dans la vie familiale des membres et font du groupe une seule famille. C'est ce que témoignent les artisans membres du GESCO BLA DJUE-DJUE qui soutiennent que *« nous les membres, on ne se sent pas seule ; et, nous sommes épanouies bien que nous ne soyons pas de la même famille, et ce, socialement dans la confidentialité »*. En réalité, en cas de chocs négatifs, les membres ont le soutien de leur GESCO. Il s'agit donc d'un modèle de lutte contre la vulnérabilité des membres de ces organisations. Cependant, il y a des difficultés et contraintes qui fragilisent ce dispositif d'inclusion financière et sociale des artisans que sont les GESCO.

Tableau 2 - 20 : Effets des GESCO sur les conditions de vie des artisans et autres avantages sociaux

Conditions de vie des membres	Entraide, cohésion des membres et avantages sociaux des GESCO
- Soins médicaux et scolarisation des enfants ; - Amélioration la situation nutritionnelle du ménages ; - Paiement régulier des factures et des loyers - Autonomie financière des femmes membres vis-à-vis de leur époux - Epanouissement des familles des membres ; - Consolidation des liens familiaux entre membres ; - Meilleure gestion du budget familial	- Epanouissement des membres - Solidarité dans la recherche de solutions aux problèmes du métier ; - Entraide, la solidarité entre les membres exerçant dans la même corporation et conduite de projet de groupe ; - Cotisation des membres en cas d'événements heureux ou malheureux - Solidarité entre les membres en cas de difficultés de remboursement d'un membre

Source : *Données d'enquête AVSI : focus group membres GESCO, Septembre 2017*

❖ Difficultés et contraintes des GESCO

Malgré ces avantages et opportunités, les artisans reconnaissent des difficultés et contraintes auxquelles les GESCO sont soumises. Ces difficultés et contraintes recensées au niveau opérationnel, institutionnel et financier du fonctionnement de leur GESCO, lors des discussions de groupe, sont résumées dans le tableau 2-22 ci-dessous.

Au niveau institutionnel, les artisans estiment que les statuts et règlements de certains GESCO (ATEGO, EBOTI-KUN) ne sont pas encore légalisés. Or, sans cette procédure légale, ces groupements ne peuvent fonctionner correctement. Il y a en plus la rigidité des règles dans certains groupements présentées comme un blocage au fonctionnel par certains artisans membres.

Au niveau opérationnel, de l'avis des membres de plusieurs GESCO, il y a une irrégularité des membres lors des réunions. Or, c'est au cours de ces assemblées que se prennent les décisions importantes. En outre, des artisans membres de certains GESCO estiment qu'ils manquent de formation en gestion et technique spécifique à chaque corps de métiers. C'est par exemple le cas des artisans membres de l'APBCI. Une autre difficulté est liée aux prêts ; et à cet effet, dans certains GESCO, les membres ne respectent pas le délai de paiement des cotisations. Cette situation affecte l'état financier de ces groupements et paralyse le fonctionnement des GESCO. C'est le cas par exemple du GESCO BLA DJUE-DJUE qui fait face à du mal à satisfaire ses besoins en matériels de bureau.

Au niveau financier, en dehors des GESCO ATEGO et EBOTI-KUN qui déclarent ne pas avoir de difficultés dans ce sens dans leur fonctionnement, les artisans des autres groupements ont relevé le faible niveau de cotisation des membres, l'accès difficile aux prêts, etc. En effet, selon leurs membres, certains groupements éprouvent des difficultés à mobiliser des fonds. Or, la disponibilité des fonds est indispensable pour un meilleur fonctionnement de ces groupements d'épargne. L'une des raisons, selon les membres du GESCO BLA DJUE-DJUE est que « *la plupart des femmes ont un faible revenu* ». Les artisans membres de l'AEB font

également observer sur cette question que « *certaines artisans membres retirent des fonds avant la fin du cycle de partage ; ce qui entraîne un blocage dans le soutien aux artisans* ».

Ces difficultés et contraintes, selon les artisans, paralysent parfois les activités des GESCO. Pour surmonter les difficultés, les artisans ont fait des suggestions. Ils sollicitent dans ce sens l'intervention d'AVSI au niveau opérationnel et financier. A cet effet, compte tenu de leur faible niveau d'instruction, les artisans membres du GESCO ATEGO souhaitent, par exemple, un accompagnement dans la mise en place des statuts et règlements intérieurs de leur groupement. Ceux des GESCO APBCI et BLA DJUE-DJUE estiment qu'au niveau opérationnel, les formations en gestion doivent être poursuivies ; et pour cela, il appartient à la CNMCI et à ces CRM de trouver des partenaires techniques à l'extérieur pour accompagner les artisans à travers les GESCO et les OPA. En outre, pour la plupart des GESCO, sur le plan financier, les efforts devraient être orientés dans la mise à création de centrales d'achat pour les artisans.

Tableau 2 - 21 : Difficultés et propositions des artisans membres des GESCO

Difficultés et contraintes	Propositions
Au niveau institutionnel	
- Absence de statuts et règlement intérieur pour certains GESCO ; - Rigidité des règles pour certains groupements ; - Difficulté pour le respect du règlement intérieur.	- Aider les GESCO à se doter de statuts et règlement et ouverture d'un compte ; - associer tous les membres à l'élaboration ou l'amendement des statuts et règlement de sorte à les amener à les observer.
Au niveau opérationnel	
- Manque de suivi des activités des GESCO ; - Manque de formation en gestion et technique spécifique à chaque corps de métier ; - Inactivité de certains membres; - Manque de marches pour certains GESCO ; - Déplacement de certains membres dans les quartiers éloignés ; - Abandon de certains membres du bureau ; - Non-respect des délais de paiement des cotisations	- Faire le suivi des activités des GESCO ; - Sensibiliser les membres sur le paiement régulier de leurs cotisations ; - Sensibilisation des membres sur les avantages de l'adhésion au groupement ; - Aider à la poursuite des formations en au sein des GESCO (notamment en éducation financière et la gouvernance des GESCO) ; - Aider (notamment les CRM) les GESCO à trouver des partenaires techniques à l'extérieur ; - Tenir compte de la dispersion des sites en mettant en place par exemple des GESCO par zone.
Au niveau financier	
- Faiblesse des niveaux de cotisation des membres ; - Accès difficile au crédit bancaire ; - Absence d'appui financier; - Retrait des fonds de la part de certains membres avant la fin du cycle de partage	- Appui financier et matériel des GESCO ; - Sensibilisation des membres sur la nécessité à la cotisation ; - Aider à la création de centrales d'achat

Source : Données d'enquête AVSI : focus group membre GESCO, Septembre 2017

2.2.3. Perception du MCMA par les artisans

En s'exprimant sur la mise en place du MCMA, l'on note que ce mécanisme a suscité de fortes attentes chez les artisans ; étant donné qu'il visait à alléger un coût social énorme que représente la prise en charge des soins de santé pour une catégorie de travailleurs exposés à l'instabilité de leur revenu. Selon ce qu'il ressort des discussions (tableau 2-23), ces attentes se résumaient à une large couverture aux soins de santé à moindre coût pour la famille. Les artisans mutualistes de la MUTREP-CI à Bouaké ont fait remarquer à cet effet qu'« *en adhérant à la mutuelle, nous attendions avoir des soins de santé de bonne qualité, bénéficier des soins de santé à moindre coûts, garantir la santé des membres de la famille de sorte à anticiper sur le risque de maladie* ». De même, ceux de la mutuelle CIDR à Yamoussoukro ont fait savoir que « *nous avons adhéré pour la prise en charge complète de nos soins de santé* ».

La satisfaction de ces attentes est diversement appréciée par les artisans mutualistes au sein d'une même mutuelle. Pour certains, bien qu'ils attendent encore beaucoup du MCMA, ils ont pu effectivement bénéficier de certaines facilités et privilèges dans la couverture de leurs soins, en termes de réduction de frais de consultations et des prix des médicaments en pharmacie. Sur ce point, certains artisans mutualistes de MUTREP-CI à Bouaké ont témoigné qu'« *au lieu de 5000 francs de frais de consultation, nous avons payé 1000 francs, et avons bénéficié de réduction de prix d'ordonnance dans les pharmacies* ». Aussi, des artisans mutualistes de CIDR à Yamoussoukro déclarent avoir bénéficié d'une prise en charge en chirurgicales. Certains artisans mutualistes de STANE à Yopougon ont, en outre, témoigné d'un réconfort psychologique en rapportant que « *l'idée de savoir que vous êtes couverts vous met en confiance, et cela fait que nous avons moins de stress au niveau de la santé* ».

Tableau 2 - 22 : Attentes des adhérents et avantage liés à leur prise en compte

Attentes des adhérents avant l'adhésion au MCMA	Avantages effectifs tirés du MCMA
- Bénéficier des soins de santé de bonne qualité ; - Bénéficier des soins de santé à moindres coûts ; - Garantir la santé des membres de la famille ; - Anticiper sur la maladie ; - Bénéficier d'une prise en charge complète	- Réduction des frais de consultation ; - Réduction du prix des médicaments dans les pharmacies - confiance et réconfort psychologique liés à l'idée d'être assuré - prise en charges de soins chirurgicaux

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : focus group avec les artisans mutualistes des mutuelles de santé STANE International, MUTREP-CI et CIDR

Pour d'autres, à l'opposé, aucune de leurs attentes n'a été satisfaites. Ces derniers soutiennent que le MCMA est confronté à de réelles difficultés de fonctionnement qui retardent la prise en charges effectives de leurs problèmes de santé. Si, dans ce groupe, certains pensent que ce dysfonctionnement est inévitable du fait de l'inexpérience du MCMA, d'autres estiment que les opérateurs ne font pas d'efforts pour répondre à leurs préoccupations. Ils estiment être

confrontés à de réels problèmes dans la prise en charge de leurs soins médicaux malgré leur statut d'adhérent. Des mutualistes de STANE à Yopougon ont fait observer, à cet effet, qu'« *il y a un refus de prise en charge des soins de la part des prestataires du réseau de STANE ; et les procédures de recours sont parfois longues ; cela crée un surplus pour les adhérents* ». Certains de la CIDR à Yamoussoukro soulignent, dans le même sens, qu'ils étaient encore dans l'attente du remboursement des soins des frais payés de leurs poches pour contourner les difficultés qu'ils rencontrent. Selon qu'il ressort des discussions avec l'ensemble des artisans mutualistes de la MUTREP-CI, CIDR et STANE, ce dysfonctionnement du MCMA résulte des difficultés se manifestant à la fois au plan institutionnel, opérationnel et financier. Celles-ci sont résumées dans le tableau 2-24 accompagnées de quelques propositions de solutions arrêtées par les mutualistes.

Au niveau institutionnel, par exemple, les artisans mutualistes de la mutuelle STANE dénoncent le contrat qui les lie à STANE. Ceux de la MUTREP-CI estiment que le délai réglementaire de remise des cartes d'adhérent n'est pas respecté ; et, alors qu'on leur demande de cotiser par mois, ils sont, depuis de 6 mois d'adhésion, sans la carte de mutualiste pouvant leur permettre de bénéficier de soins. Un autre blocage institutionnel selon les mutualistes de CIDR de Yamoussoukro est le manque de communication entre le CIDR et ses prestataires de soins de santé. Les mutualistes estiment également qu'il n'y pas d'engagement réel de la part de la CNMCI dans la recherche de solutions aux difficultés

Au niveau opérationnel, les artisans mutualistes dénoncent, dans leur ensemble, le mauvais accueil des personnels médicaux du réseau de prestataires de soins, le manque de communication, l'absence de code engendrant le refus de la signature des carnets de bon par les centres de santé, la faiblesse du panier de soins, le refus de certains produits proposés, le nombre limité des centres conventionnés, la difficulté d'accès aux médicaments dans les pharmacies, le manque de suivi de la prise en charge des soins. A ce niveau, les mutualistes de STANE soulignent que « *les cliniques et les pharmacies du réseau de prestataires de STANE agréées ne reçoivent pas les adhérents de la formule éco* ». Ils ajoutent que face à de telles situations, il n'existe aucun recours dans les centres de santé. Certains parmi eux estiment que « *le retour de confirmation de la prise en charge est longue du fait du manque de communication entre les responsables d'assurance et les adhérents* ».

Ces difficultés sont beaucoup plus ressenties au niveau du ménage. A cet effet, les artisans ont souligné lors des focus group que certaines contraintes telles que l'insuffisance du panier de soins, le mauvais accueil dans les centres de santé, la méconnaissance de certains produits par les prestataires sont un frein à l'extension de la couverture à plus de membres du ménage.

Au niveau financier, les mutualistes pensent que l'arrêt des cotisations pour la plupart des adhérents est la conséquence de leur manque de satisfaction. Ils jugent aussi le montant des cotisations un peu élevé pour le grand nombre d'artisans ; ce qui ne permet pas à bon nombre d'entre eux de continuer à payer leur mensualité.

Tableau 2 - 23 : Difficultés et suggestions des artisans adhérents aux mutuelles d'assurance du MCMA

Préoccupations persistantes des artisans liés au MCMA	Suggestions des artisans
Au niveau institutionnel	
- Non-respect des contrats liant les mutualistes et certains assureurs ; - Absence de franchise dans les rapports entre certains assureurs et les adhérents - Manque de communication entre les assureurs et prestataires des soins ; - Le manque d'engagement de la CNMCI dans la recherche de solution aux difficultés.	- Respecter les règles établies liant les adhérents et les assureurs; - Etablir une communication permanente entre les assureurs et les prestataires de soins ; - Faire en sorte que la chambre de métier s'implique réellement dans le processus ;
Au niveau opérationnel	
- Mauvais accueil par le personnel médical ; - Certains produits proposés ne passent pas ; - Inaccessibilité aux par soins par manque de code ; - Inaccessibilité de certains médicaments dans les pharmacies ; - Faiblesse du panier de soins ; - Insuffisance des centres de santé et des pharmacies ; - Absence de recours dans les centres de santé; - Non remboursement des dépenses de santé ; - Délai d'attente de la carte trop longue ; - Délai de validé de la carte jugé trop courte..	- Respecter les engagements vis-à-vis des mutualistes et des prestataires. - Informer les prestataires sur l'existence des mutuelles ; - Augmenter le nombre de centres de santé et pharmacies conventionnés ; - Augmenter le panier de soins ; - Trouver des prestataires crédibles et qui disposent d'un minimum de plateau technique ; - Instaurer un contact permanent avec des numéros verts par exemple ; - Mettre représentants des assureurs dans les centres de santé ; - S'acquitter des dus des adhérents ; - Remettre les cartes le plus rapidement possible aux adhérents
Au niveau financier	
- montant des cotisations peu élevé pour certains artisans ; - Perte de motivation des artisans pour les cotisations du fait de la défaillance du MCMA ; - cotisations régulières sans bénéficier de prestation ; - Peu de fossilités de paiements impliquant le dépilement des adhérents; - Augmentation des montants payés en cours du contrat pour certains	- Réduire les montants les cotisations pour attirer plus de membre - Permettre le paiement électronique par Orange Money, MTN Mobile Money et Flooze par exemple pour faciliter les cotisations sans se déplacer ; - Permettre les cotisations par tranches ou de façon échelonnée; - Motiver et sensibiliser les artisans sur le bien fondé de la mutuelle.

Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017 : focus group avec les artisans mutualistes des mutuelles de santé STANE International, MUTREP-CI et CIDR

3. Bilan du projet d'autonomisation des artisans

L'analyse multi-facette du PIAAA-CI, à partir de la perception des acteurs bénéficiaires eux-mêmes et autres principaux acteurs parties prenantes clés du projet, révèle que les différents dispositifs d'autonomisation mis en place ont permis aux artisans d'améliorer leurs conditions professionnelles et sociales ; bien que les effets enregistrés aient été limités par la persistance de certaines difficultés et contraintes structurelles. Partant des différents points de vue de cette

appréciation des améliorations apportées par le projet, tel qu'il ressort des témoignages rendus par les acteurs rencontrés, cette section fait un bilan de ce processus d'autonomisation ainsi initié. Elle s'appuie sur une analyse SWOT en vue d'isoler les acquis et les actions entreprises qui participent à sa viabilité.

3.1. Analyse SWOT du PIAAA-CI

A ce premier niveau du bilan, l'analyse SWOT est menée en isolant les différents dispositifs d'autonomisation qui composent le PIAAA-CI. En premier lieu, l'analyse s'intéresse au dispositif d'autonomisation institutionnelle et professionnelle des artisans à partir de sept dimensions découlant de l'environnement de sa mise en œuvre et de son appréciation par les différents acteurs parties prenantes rencontrés. Il s'agit de l'approche adoptée dans la mise en œuvre des activités, de l'introduction du « faire-faire » dans l'exécution des activités, des transformations qualitatives observées chez les bénéficiaires, des conditions d'appropriation et de pérennisation des actions d'autonomisation, et de l'environnement institutionnel, professionnel, économique et sociopolitique de sa mise en œuvre des actions d'autonomisation. En deuxième lieu, l'analyse SWOT s'intéresse aux autres dispositifs sociaux d'autonomisation que sont les mécanismes d'appui et de soutien psychologiques aux ménages des artisans, les GESCO et le MCMA. Ceci permet ainsi d'avoir plus de visibilité sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur ces différents dispositifs et d'identifier les acquis issus des bonnes pratiques, de même que les ratés dans l'exécution des activités dans le cadre de chacun de ces dispositifs d'autonomisation du PIAAA-CI. Le détail de cette analyse SWOT, en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces est présenté dans les tableaux 2-25, 2-26, 2-27 et 2-28 ci-après.

Tableau 2 - 24 : Analyse SWOT du dispositif d'autonomisation institutionnelle et professionnelle des artisans

Eléments d'analyse	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Approche participative	- Formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) ; - Expression des besoins par les bénéficiaires eux-mêmes (OPA, artisans).	- Couverture de besoins insuffisante : équipements, formation et alphabétisation ; - Peu de décisions concernant l'exécution des activités prenant en compte les avis et suggestions des acteurs (artisans et OPA).	- Adhésion, participation de tous les acteurs ; - Appropriation des activités par les populations.	- Risques de démobilisation des bénéficiaires (OPA et artisans)
Approche faire-faire	- Transfert de compétences : formations des formateurs	- Manque de suivi de la restitution des formations et des cours d'alphabétisation à la masse ; - Non prise en compte de la différence du niveau d'éducation des artisans au cours des formations.	- Transferts de compétences aux artisans et OPA par les acteurs encadreur (DAEMSI, CRM, et AVSI) ayant une maîtrise des activités du projet	- Risque de faible implication des femmes des bénéficiaires (OPA et artisans) du fait des fréquents déguerpissements
Transformations qualitatives observées	- Valorisation du métier de l'artisanat : les artisans n'inscrivent plus leur activité dans la « débrouillardise » mais la considèrent désormais comme une activité qui doit s'orienter vers la professionnalisation ; - Naissance d'une volonté de s'approprier les textes qui régissent leur métier de l'artisanat ; - Prise de conscience de l'importance de la mutualisation des efforts face aux difficultés du		- Existence d'opportunités à tirer le maximum de profit des ouvertures offertes par la détention d'un registre de métier et d'une carte professionnelle ; - Mise à l'échelle des acquis sur la promotion du travail décent : intégrations et diffusions des mesures	- Persistance des attitudes de méfiance des actions de formalisation

	- métier ; - Progression des connaissances sur les bonnes pratiques dans le secteur : les pires formes de travail des enfants, les mesures de santé et la santé et la sécurité au travail ; - Redynamisation des OPA par la structuration, l'organisation et la gouvernance (redevabilité des responsables) ; - Redynamisation du secteur par la mise en réseautage des artisans d'un même corps de métier ou branche d'activité par les ateliers d'échanges d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques ; - Eveil d'un esprit d'entrepreneuriat chez les artisans			
Appropriation et pérennisation des actions d'autonomisation	- Fédération des bénéficiaires autour des OPA. - Mise en place des GESCO ; - Sensibilisations, Formations et alphabétisation assurées par les acteurs leaders : les maîtres artisans et promoteurs des organisations et autres coopératives	- Absence de prise en charges pour les actions de sensibilisation et, de formation réalisées par les artisans : transport, restauration, hébergement, logistique, etc.	- Poursuite des actions du projet par les OPA.	- Moyens limités des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG, CS) pour appuyer et pérenniser les actions ; - Manque des moyens financiers des OPA et artisans est un obstacle à la pérennisation

	professionnelles.			
Engagement des acteurs	- Forts engouement et adhésion des bénéficiaires (OPA et artisans) ; - Engagement des CRM, ONG et SC	- Indisponibilité des artisans pendant les périodes de traites.	- Renforcement de la collaboration et une plus grande synergie d'action entre les artisans et la CNMCI ; - Réplicabilité des actions par la CNMCI, DAEMSI, etc.	- Implication de la CNMCI jugée faible par les acteurs partie prenantes
Environnement institutionnel et professionnel	- Promotion et la diffusion du code de l'artisanat auprès des artisans : montrer l'importance du code ; - Réhabilitation du centre métal-mécanique de Yamoussoukro - Mise en place du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI ; - Mise en place du guichet d'information et de documentation ; - Initiative d'alphabétisation fonctionnelle (montrer que l'alphabétisation est une action de développement) ; - Mise en place de programmes de formations : Gestion d'une activité entrepreneuriale, éducation financière et les renforcements de capacités ; - Renforcement de capacité et	- Insuffisance des équipements et des infrastructures indispensables aux restitutions des formations à la masse par les maîtres artisans ; - Limitation des stratégies du projet face à la dispersion des sites entraînant une baisse de l'engouement ; - Faible communication sur les guichets d'information auprès des OPA et des artisans ; - Limitation de la documentation par rapport aux besoins de chaque corps de métier de l'artisanat. - Lourdeurs administratives du processus d'identification et d'immatriculation (retard dans la production des cartes et registre de métier)	- Existence de nombreuses initiatives en faveur du secteur informel: PPTD 2017-2020, REC 204 BIT, Programme Phoenix 2015 ; - Mise en place de mécanismes institutionnels d'accompagnement: CNMCI, DAEMSI, Réforme du cadre réglementaire (nouveau code de l'artisanat), - Existence des OPA et coopératives professionnelles dans le secteur ; - Mise à l'échelle des actions de formalisation : identification, Registre du métier. - Mise à l'échelle des acquis du programme d'alphabétisation et de	- Absence de stratégies politiques spécifiques au secteur de l'artisanat ; - Identification complexe des principaux interlocuteurs ; - Faible structuration des unités artisanales et des organisations professionnelles (absence de statut et réglementaire intérieur) et accélération de la précarisation et de l'informatisation des activités - Récurrence des déguerpissements du fait de l'inexistence de sites définitifs pour artisans; - Taux d'alphabétisme élevé et bas niveau d'instruction de la majorité des artisans principaux acteurs limitant la capacité d'apprentissage professionnel

	appuis opérationnels aux CRM, ONG, et SC ; - Appui en équipements et matériels divers des artisans.		formation professionnelle avec le FDFP et	- Persistance de réticences et attitudes culturelles vis à vis de la formalisation et des initiatives publiques ; - Manque d'informations sur les opportunités du secteur du fait du taux élevé de l'analphabétisme
Environnement économique		- Cout de l'opération d'identification et d'immatriculation jugé élevé par les artisans	- Dynamisme économique du secteur artisanal (forte production et forte demande des produits artisanaux);	- Précarisation des conditions de travail.
Environnement sociopolitique				- Instabilité sociopolitique, notamment dans la CRM de Bouaké

Tableau 2 - 25 : Matrice SWOT du dispositif d'amélioration des conditions de vie et d'appui psychologiques

Forces	Faiblesse
- Accompagnement psychosocial des chefs de ménages par les visites à domicile ; - Formation des chefs de ménages en éducation financière ; - Sensibilisations sur le cadre de vie, la déclaration à l'état civil et la scolarisation des enfants ; - Appui à l'éducation par la remise des kits scolaires ;	- Non correspondance de l'appui aux besoins exprimés par les ménages ; - Dépendance instaurée dans certains ménages de l'assistance en abris et soins : kit d'hygiène,
Opportunités	Menaces
- Formation des chefs ménages sur la gestion du budget familial; - Adhésion à une couverture d'assurance maladie ; - Adhésion aux GESCO	- Précarités des conditions de travail des chefs de ménage : moins de trois repas par jour, nombre important de personnes dans les ménages ; - Faiblesse des niveaux de revenu des chefs de ménage ; - Faible niveau d'instruction des chefs de ménage ;

Source : Focus groupe avec les ménages vulnérables

Tableau 2 - 26 : Matrice SWOT des GESCO

Forces	Faiblesse
- Existence de champions en termes de modèle de réussites pour d'autres GESCO ; - Transparence dans la gestion de certains GESCO; - Cotisation régulière pour certains GESCO ; - Prêt à faible taux d'intérêt et sans garanties ; - Remboursement des prêts dans les délais pour certains GESCO ; - Prélèvement des taux sur les prêts ; - Entente, franchise, respect mutuel, solidarité et entraide entre les membres de certains GESCO; - Prise de décisions consensuelles ; - Engagement et disponibilité des membres pour les activités de certains GESCO ; - Réalisation de projets (AGR) ; - Pérennisation de certaines activités du projet (notamment les formations) par les GESCO ; - Eveil de l'esprit de l'entreprenariat.	- Problème de gouvernance pour certains GESCO: fortes rivalités entre membres et problème de leadership ; - Manque de solidarité et d'entraide entre les membres de certains GESCO ; - Difficulté de remboursement des prêts dans les délais pour certains GESCO ; - Mésestente et médisance entre les membres de certains GESCO ; - Manque de marché pour la plupart des membres ; - Manque d'engagement pour les activités pour certains GESCO ; - Irrégularités des cotisations pour certains GESCO ; - Détournement des prêts à d'autres fins.
Opportunités	Menaces
- Possibilité de passage à la mise en place de microfinance pour certains GESCO ; - Projet de formation des membres ; - Instauration d'une mutuelle de santé ;	- Niveau d'instruction des membres et degré d'information limité ; - Manque de formation des membres des promoteurs des GESCO; - Faiblesse des niveaux de revenu des membres ; - Risques de faillite pour certains GESCO liés à l'irrégularité des cotisations ; - Risques d'instabilité politique et sociale notamment à Bouaké.

Source : Focus groupe avec les GESCO

Tableau 2 - 27 : Matrice SWOT du MCMA

Forces	Faiblesses
- Institution d'un comité de pilotage du mécanisme ; - Engagement formel de la CNMCI, des OPA et opérateurs d'assurance ; - Droit de participation des artisans aux instances de décisions ; - Niveau élevé de prise en charge proposé (de 70 à 100%) ; - Coût aligné sur le niveau de revenu des artisans - Effectivité des prestations pour certains artisans ; - Prise en charges des soins chirurgicaux - Gestion des mutuelles par les artisans.	- Méconnaissance de la mutuelle par certains médecins ; - Absences de recours au niveau des centres de santé en cas de soucis ; - Manque d'information sur les produits de la part des prestataires de soins ; - Non couverture des frais de consultations ; - Refus de certains produits par les centres de santé et pharmacies conventionnés ; - Retard dans les paiements des cotisations mensuelles ; - Faible communication entre les différentes parties prenantes au MCMA ; - Manque d'informations des OPA sur le mécanisme indispensable à une bonne sensibilisation des membres, - Inaccessibilité des soins pour certains artisans ; - Inaccessibilité de certains services proposés dans les clauses du contrat ; - Délai d'attente des cartes d'adhésion jugé trop long ; - Retard dans le remboursement des factures payées par les adhérents.
Opportunités	Menaces
- Mise en place de la CMU ; - Forte population des artisans comme principale cible. - La mise en place des groupements d'épargne	- Manque de culture sur le fonctionnement du système du tiers payant par les artisans ; - Implication de la CNM-CI jugée faible par l'ensemble des acteurs. - Faible taux de pénétration de la population cible ; - Faible taux de participation des artisans aux réunions de prise de décisions ; - Irrégularité des cotisations ; - Faillite de certaines mutuelles du fait de l'arrêt des cotisations; - Faible taux d'adhésion ; - Démotivation grandissante des adhérents ; - Risque à un recours à des alternatives médicales traditionnelles.

Source : Focus groupe avec les adhérents, MCMA et entretien avec les opérateurs d'assurance

3.2. Acquis du PIAAA-CI en faveur de sa vitalité*

Selon l'UNESCO (1998), un programme de développement est viable s'il continue de produire suffisamment de résultats positifs longtemps après la cessation d'une part importante de l'aide financière, technique et de gestion apportée par un donateur extérieur. La viabilité dépendra non seulement de la détermination des groupes bénéficiaires à prendre la relève et poursuivre les objectifs du projet, mais aussi de la capacité des groupes-cibles ou des institutions bénéficiaires à bien exploiter les résultats du projet (PNUD, 2011). En général, les bénéficiaires sont prêts à appuyer les efforts de coopération technique qui ont visiblement amélioré leur bien-être personnel ou celui de la société. Et cette amélioration a plus de chance de se produire si les projets sont conçus en fonction de leurs aspirations socio-économiques et

les changements apportés par le projet offre des acquis pouvant servir de support aux actions des bénéficiaires. Partant de ces éléments conceptuels sans ignorer les ratés et les risques qui pèsent sur la pérennisation des actions entreprises dans le cadre du projet, l'analyse SWOT de chacun des dispositifs d'autonomisation du PIAAA-CI met en évidence des actions et changements observés en termes d'acquis qui peuvent participer à la viabilité du mécanisme d'autonomisation initié par le PIAAA-CI. Ces acquis, pour chacun des dispositifs analysés ci-dessus, méritent d'être soulignés pour la mise en place d'une stratégie politique en faveur des travailleurs du secteur de l'artisanat.

3.2.1. Acquis de la mise en œuvre du dispositif d'autonomisation institutionnelle et professionnelle

Pour le dispositif d'autonomisation institutionnelle et professionnelle les acquis se résument aux changements positifs et aux actions du projet pouvant contribuer à la promotion d'un cadre institutionnel et d'un environnement de travail favorable à l'exercice de l'activité artisanale.

Au premier niveau de ces acquis, on enregistre la valorisation du métier de l'artisanat et de l'artisan en tant que travailleur ayant droit à des privilèges (formations, reconnaissance par l'Etat). Cette valorisation participe désormais à la professionnalisation de leurs activités à travers des OPA qui aspirent à davantage de reconnaissance et de légitimité. L'on enregistre, aussi, des acquis en termes de transfert de compétences, notamment la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs que sont les maîtres artisans chargés de la sensibilisation et la restitution de la formation des artisans (y compris les coûts d'alphabétisation) sur le terrain. Autres acquis, les sensibilisations sur le code de l'artisanat et sur le processus d'identification et d'immatriculation à la CRM ont fait naître chez les artisans une volonté de s'approprier les textes qui régissent leur métier. Cela crée des opportunités à tirer le maximum de profit des ouvertures offertes par la détention d'un registre de métier et d'une carte professionnelle. L'on note, tout aussi des acquis en termes d'alphabétisation et de formations d'un bon nombre d'artisans pour le renforcement des compétences individuelles des artisans au profit de l'activité à long termes. A cela s'ajoute une redynamisation des OPA et autres groupement professionnel d'artisans dans les zones du projet par la structuration, l'organisation et la gouvernance de ces entités (redevabilité des responsables). On relève, en outre, dans le cadre du dispositif d'autonomisation professionnelle, des actions de longue portée pour les activités artisanales, notamment, la réhabilitation du centre métaux mécanique de Yamoussoukro et la mise en place du guichet d'informations de la CNMCI. Ces infrastructures offriront aux artisans des corps de métiers concernés des renforcements des capacités techniques et professionnelles à l'avenir. L'on note dans le même sens, la redynamisation du secteur par la mise en réseautage des artisans de même corps de métier ou branche d'activité dans le cadre des ateliers d'échanges d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques. D'autres acquis se traduisent, par ailleurs, par une progression des connaissances sur le cadre réglementaire et les bonnes pratiques dans le secteur, notamment la réglementation sur le travail des enfants, et les mesures de santé et la sécurité au travail. Cela s'accompagne d'une prise de conscience avec

le PIAAA-CI de l'importance d'une organisation des membres et de la mutualisation des efforts devant les difficultés de tous les jours.

3.2.2. Acquis de la mise en œuvre du dispositif d'amélioration des conditions de vie et d'appui psychologiques

En termes d'acquis, ce dispositif d'autonomisation des ménages, enregistre des actions en faveur de la mise en place d'une stratégie d'inclusion sociale et d'amélioration du cadre de vie des ménages des artisans. Celles-ci se sont traduites par des actions d'accompagnements psychologiques des chefs de ménages par les visites à domicile, les sensibilisations sur la déclaration à l'état civil et la scolarisation des enfants aux ménages des artisans. Tel qu'il ressort de la perception des ménages bénéficiaires, ces actions ont contribué à la réduction de la vulnérabilité des ménages en renforçant leur résilience et leur offre des opportunités d'accès aux services sociaux de base en termes d'accès aux soins et à la scolarisation des enfants.

3.2.3. Acquis du dispositif GESCO

Les GESCO n'ont pas connu les mêmes succès. Certains, bien qu'ils soient confrontés à des contraintes, ont connu plus de réussites dans leur autonomisation financière et sociale : mobilisation de l'épargne, mise en place de projets de groupe (achat groupé de matières premières, AGR, achat et location de matériels, etc.), actions de solidarité entre membres ; alors que d'autres rencontrent d'énormes difficultés de fonctionnement pour le financement des membres. Toutefois, ce dispositif enregistre des acquis d'ordre organisationnel, fonctionnel, financier et social à la fois spécifiques et collectifs aux différents groupements analysés. Ces acquis se traduisent en termes d'une meilleure compréhension de l'idée de groupement et d'entraide professionnelle entre artisans. En effet, les artisans membres des différents GESCO ont une bonne perception des initiatives communautaires et de solidarité à travers la mise en place de divers réseaux d'entraide ; et, sont persuadés que ces mécanismes restent la seule alternative face aux difficultés d'accès au crédit bancaire. Cela s'accompagne par le développement d'une culture d'épargne à travers les opportunités qu'offrent la téléphonie mobile (Orange Money, MTN Mobile Money et Flooze). L'on enregistre également le développement d'une culture de bonne gouvernance des organisations et de transparence au sein de certains GESCO dont les responsables font preuves de recevabilité. Il y a aussi chez les membres la progression des connaissances et informations sur l'éducation financière. Autres acquis indéniable, à ce niveau, restent l'existence « de bons élèves ou de GESCO champions » malgré les difficultés s'élevant ainsi en modèle de réussites pour d'autres groupements. C'est le cas des GESCO « ATEGO » et « EBOTI-KUN ».

3.2.4. Acquis du MCMA

De même, bien qu'il ait fait l'objet de nombreuses critiques sur les menaces et autres risques qui pèsent sur sa viabilité, le MCMA enregistre des acquis en faveur de la mise en place d'une stratégie de promotion d'une Couverture Maladie dans le secteur. A un premier niveau de ces acquis se trouve le lancement de l'initiative de la couverture maladie pour artisans. Elle

bénéficie ainsi d'un fort soutien des artisans pour leur protection sociale médicale malgré les difficultés que connaît le MCMA. En effet, les artisans dans leur majorité, ont une bonne perception du MCMA et mesurent la portée de ces effets sur leur bien-être. Autres acquis qui participent à sa viabilité restent l'inexistence d'un comité de pilotage du mécanisme auquel participent la CNMCI et les artisans eux-mêmes. Il offre ainsi une opportunité à des échanges pour la recherche des solutions durables aux difficultés. Dans ce sens, le déploiement de Couverture Maladie Universelle (CMU) au niveau national reste une opportunité énorme de mise en échelle des acquis du MCMA.

Conclusion

Ce chapitre sur la perception des principaux acteurs parties prenantes du PIAAA-CI montre que globalement les actions entreprises, à travers les différents dispositifs d'autonomisation mis en place, ont pu apporter, dans une certaine mesure, un début de réponse à l'amélioration des conditions précaires de travail et de vie des artisans et contribuer à réduire leurs vulnérabilités. Selon leur contribution à l'amélioration de la situation des artisans à chaque niveau d'intervention, les acteurs ont manifesté leur intérêt pour certains services.

Au niveau institutionnel, ils reconnaissent l'importance du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI et les sensibilisations sur les avantages du code de l'artisanat pour les métiers et la mise en apprentissage des enfants. Le processus d'identification et d'immatriculation est perçu, notamment par les CRM et les OPA, comme une avancée dans la dimension réglementaire de la formalisation qui bénéficie de peu d'intérêt pour les artisans. Quant aux sensibilisations sur le code de l'artisanat et la réglementation en matière du travail des enfants, elles ont comblé un manque d'information et de connaissance des OPA et des artisans sur l'environnement du métier en faveur de sa professionnalisation et les sanctions encourues en cas d'exploitation des enfants. Au niveau professionnel, leurs satisfactions portent notamment sur les services d'appui en équipements, les ateliers d'échanges d'expériences, les formations thématiques sur la gestion de leurs activités, l'alphabétisation, les sensibilisations sur les bonnes pratiques. Ils témoignent de la contribution de ces services au relèvement de leur niveau d'équipements, des compétences et aptitudes techniques, de la progression de leur niveau de connaissances et d'informations sur les opportunités du secteur et l'observation de bonnes pratiques dans l'exercice du métier, en termes de protection des droits des enfants et l'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents à leurs métiers. Au niveau social, les artisans mesurent, pour leurs familles, la portée des actions d'appui à l'éducation et à la déclaration à l'état civil de leurs enfants. Ces actions permettent d'assurer aux enfants des artisans une protection de leurs droits face aux risques d'exploitation dans le secteur et de permettre leur scolarisation et un accès à d'autres services sociaux de base.

Dans le cadre du dispositif GESCO, les artisans membres tirent une satisfaction de leur participation à leur groupement. Ils témoignent de facilités d'assouplissement de certaines contraintes à l'exercice de leurs activités et de biens d'autres avantages sociaux liés à leur participation aux GESCO : facilité de crédits, mise à disposition de matériels de travail, formations, appui à la recherche aux marchés, entraide et solidarité entre membres, etc. Même

si la participation des artisans aux GESCO ne lève pas toutes les difficultés et contraintes liées à leurs conditions de travail et à leur accès au crédit, les membres reconnaissent qu'elle leur offre un cadre d'expression et d'épanouissement pour leurs activités qui les rend moins vulnérables aux multiples chocs de l'environnement informel dans lequel ils opèrent.

Relativement à leur perception du MCMA, l'ensemble des acteurs et particulièrement les OPA et les artisans ont une bonne appréciation de l'initiative. Sa mise en place a focalisé toutes les attentes des artisans compte tenu de l'énorme coût social que représente la prise en charge de leurs soins face à l'instabilité du revenu tiré de l'activité informelle. Malgré les difficultés, les artisans reconnaissent que cette initiative apporte un début de réponse aux préoccupations liées à la prise en charge de leurs soins de santé, en termes de réduction des frais de santé et des médicaments, hospitalisation, etc. Ils militent fortement pour cela, en faveur de la levée de nombreuses difficultés qui fragilisent ce mécanisme.

A chaque niveau d'intervention les dispositifs d'autonomisation mis en place par le PIAAA-CI enregistrent des acquis en faveur de sa viabilité. Au niveau institutionnel, ces acquis se traduisent par (i) la mise en place du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI, (ii) une bonne compréhension du processus et une volonté des OPA et des artisans à s'approprier les textes qui régissent leur métier et (iii) une ouverture sur les opportunités du secteur offertes et la progression des connaissances et des informations sur le code de l'artisanat. Au niveau professionnel, ces acquis se traduisent par (i) la valorisation du métier de l'artisanat et de l'artisan en tant que travailleur ayant droit à des privilèges (formations, reconnaissance par l'Etat) par le PIAAA-CI ; (ii) un relèvement du niveau de compétences et aptitudes techniques des artisans ; (iii) le transfert de compétences, notamment la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs (maîtres artisans chargés de la sensibilisation et la restitution de la formation des artisans) ; (iv) l'appropriation et la reconduction de certaines actions et services du projet par des GESCO et des OPA et (v) la réhabilitation du centre métaux mécanique de Yamoussoukro et la mise en place du guichet d'informations de la CNMCI. Au niveau social, ces acquis se traduisent par (i) une bonne perception des sensibilisations sur la déclaration à l'état civil et la scolarisation des enfants aux ménages des artisans ; (ii) une meilleure compréhension de l'idée de groupement de solidarité à base professionnelle et communautaire ; (iii) l'existence « de bons élèves ou de GESCO champions », malgré les difficultés s'élevant ainsi en modèle de réussites pour d'autres groupements et (vi) la mise en place d'une couverture assurance maladie et l'intérêt que celle-ci suscite pour les artisans, en dépit des difficultés auxquelles ce mécanisme fait face.

Malgré cette bonne perception des acteurs des effets des différents dispositifs d'autonomisation, de profondes préoccupations persistent quant aux besoins des artisans pour l'amélioration des conditions de travail. Au premier niveau de ces préoccupations se trouve l'acquisition d'un site d'activité définitif pour les artisans. L'inexistence de site pour les artisans a été, pour tous les acteurs parties prenantes, l'un des obstacles à la pleine participation des artisans aux activités du projet et à la limitation de ses effets positifs sur leur situation. Cette question, pour les OPA, est d'un enjeu trop important que les artisans sont

disposés à apporter une contribution financière à l'obtention d'un site sécurisé pour leurs activités. A cela s'ajoute au niveau institutionnel, la conduite du processus d'identification et d'immatriculation des artisans à la CNMCI. Les artisans et les OPA décrivent, notamment, la lourdeur administrative du processus dans la reconnaissance de leur statut (inaccessibilité aux cartes professionnelles et aux registres du métier), le manque de suivi des opérations d'identification, le coût élevé de l'opération d'identification et d'immatriculation ; qu'ils considèrent comme des pratiques ne promouvant pas la formalisation des activités auprès des artisans. D'autres préoccupations soulevées par les acteurs concernent les difficultés que rencontre le MCMA et qui diffèrent leur droit à l'accès aux soins. Bien que la perception sur les causes de ces difficultés soit différente, selon le statut par chaque acteur, dans la mise en œuvre du MCMA, ceux-ci reconnaissent tous que ces difficultés alimentent la démotivation des artisans à l'adhésion aux mutuelles de santé mises en place.

Cette perception des effets, en particulier par les bénéficiaires, se traduit-elle au niveau quantitatif, en termes d'amélioration des conditions de travail et vie et par la réduction de la vulnérabilité des artisans? La réponse à cette question situe l'intérêt de mener une analyse quantitative.

Chapitre 3 :

**Evolution des conditions de travail et de vie des
artisans bénéficiaires et leur ménage**

Introduction

Le chapitre précédent sur la perception des bénéficiaires finaux (OPA et artisans) et autres principaux acteurs, parties prenantes du projet conclut qu'en dépit de certaines préoccupations qui persistent, le PIAAA-CI a apporté des améliorations notables dans les conditions de travail et de vie des artisans. Au niveau professionnel, les artisans ont, ainsi, témoigné d'un allègement de la pénibilité du travail, d'un relèvement de leur niveau de compétences techniques et professionnelles, d'un encadrement financier et d'un assouplissement des difficultés d'accès aux microcrédits dans le cadre des GESCO et d'un accroissement du revenu tiré de l'activité. De même, au niveau social, leurs témoignages rendent compte d'une amélioration des conditions de vie dans leurs ménages, se traduisant par un accroissement du revenu du ménage et un bien-être des membres en termes de santé, de nutrition et de scolarisation des enfants. Cependant, cette analyse de la perception, bien qu'elle nous renseigne sur les changements positifs apportés chez les bénéficiaires, ne quantifie pas les bénéficiaires qui ont vu leur situation s'améliorer avec le PIAAA-CI. Aussi, elle ne nous permet pas de saisir l'évolution des conditions de travail des artisans et des conditions de vie des ménages entre 2015 (situation avant le projet) et 2017 (situation avec le projet).

Pour répondre à toutes ces préoccupations et apprécier de façon quantifiable les améliorations apportées par les services reçus dans les conditions initiales des bénéficiaires, ce chapitre revisite les conditions de travail et de vie des artisans après leur participation au PIAAA-CI. La première section fait un focus sur la situation professionnelle du secteur pour discuter les changements induits par le PIAAA-CI dans l'environnement du travail des artisans. Elle évalue les actions de promotion du cadre institutionnel et de renforcement de capacités opérationnelles, d'appui à l'équipement et de relèvement de compétences et aptitudes techniques, de formations en éducation financière et en gestion d'une activité entrepreneuriale, et de toute autre action mise en œuvre dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail. La deuxième section, quant à elle, s'intéresse aux changements dans les conditions de vie des ménages des artisans. Elle évalue, de ce fait, en plus des actions mises en œuvre au niveau professionnel pouvant avoir un effet sur le bien-être du ménage, les améliorations apportées directement par les services rendus aux ménages des artisans par le PIAAA-CI en vue de réduire leur niveau de vulnérabilité.

1. Evolution des conditions de travail des artisans bénéficiaires

Conformément aux orientations de l'analyse situationnelle du projet et des recommandations de l'étude de base, l'amélioration des conditions de travail dans le secteur a occupé un axe privilégié dans l'intervention du PIAAA-CI. Les actions entreprises, dans ce sens, en vue de répondre aux besoins exprimés par les artisans et les principaux acteurs qui les encadrent, ont combiné des activités visant à la fois le renforcement du cadre institutionnel, l'amélioration des conditions de travail et l'inclusion financière des artisans. Cette section se focalise sur les changements apportés par ces actions dans le secteur et qui permettent une amélioration des conditions de travail des artisans. Elle analyse l'évolution de l'encadrement professionnel et de l'inclusion financière des artisans, du niveau de formation professionnelle et technique des

artisans, du niveau d'équipement des ateliers, de la situation de l'emploi et du revenu tiré de l'activité.

1.1.Encadrement professionnel et inclusion financière

La CNMCI joue un rôle majeur en ce qui concerne la promotion et le développement de l'artisanat et des entreprises de métiers, et ce au travers des actions à caractère public. Nombre de ses actions portent entre autres, sur l'intermédiation, le renforcement des capacités, la mise en place de mécanismes de suivi et de formation des artisans. Relativement au secteur informel, ces actions sont plus axées sur l'accompagnement, la formation et surtout l'encadrement des artisans aussi bien sur le plan professionnel que financier.

1.1.1. Encadrement professionnel

L'encadrement professionnel tel que pensé par le projet a revêtu deux volets : un volet « institutionnel » valorisant le rôle de la CNMCI dans l'encadrement à partir d'une reconnaissance légale de l'artisan et un volet « solidarité professionnelle » faisant de l'OPA un cadre coopératif des intérêts et des efforts des artisans. Les actions entreprises à ce niveau afin de permettre aux artisans de vivre décemment de leur activité, ont ainsi visé à favoriser la reconnaissance institutionnelle des artisans par l'identification à la CNMCI et l'adhésion à une organisation professionnelle.

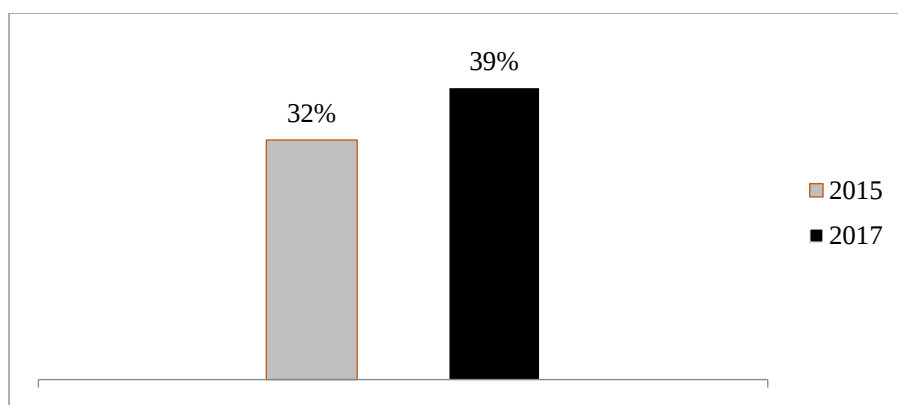
❖ Inscription des artisans à la CNMCI

Environ 39% de la population artisanale est inscrite à la CNMCI contre 32% en 2015

L'analyse de la situation sur l'adhésion des artisans après le lancement du processus d'identification et d'immatriculation et la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de promotion du code de l'artisanat révèle une amélioration en faveur de la formalisation des activités du métier. En effet, les résultats montrent une évolution encourageante de l'inscription des artisans à la CNMCI en 2017 (39%) par rapport à 2015 (32%) dans les CRM couvertes par le projet (Graphique 3-1). Cependant, il doit être noté que la majorité (soit 61% non-inscrits) de la zone du projet est constituée d'artisans non-inscrits à la CNMCI, et ce malgré les campagnes de sensibilisation menées dans le but de faire baisser cette proportion.

Les difficultés que rencontre le processus d'identification et d'immatriculation et soulignées aussi bien par les artisans, lors des focus-groups, que par l'ensemble des parties prenantes du PIAAA-CI, au cours des entretiens pourraient être la principale explication à cette situation (voir chapitre 2 sur la perception). Des efforts doivent être faits dans ce sens pour assurer aux artisans une reconnaissance légale et leur permettre de profiter réellement des opportunités liées à cette reconnaissance. Ces efforts devront s'appuyer sur les propositions de solutions faites par les artisans eux mêmes et l'ensemble des acteurs rencontrés.

Graphique 3 - 1 : Evolution de la part des artisans inscrits à la Chambre Nationale de Métiers entre 2015 et 2017



Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Organisations professionnelles

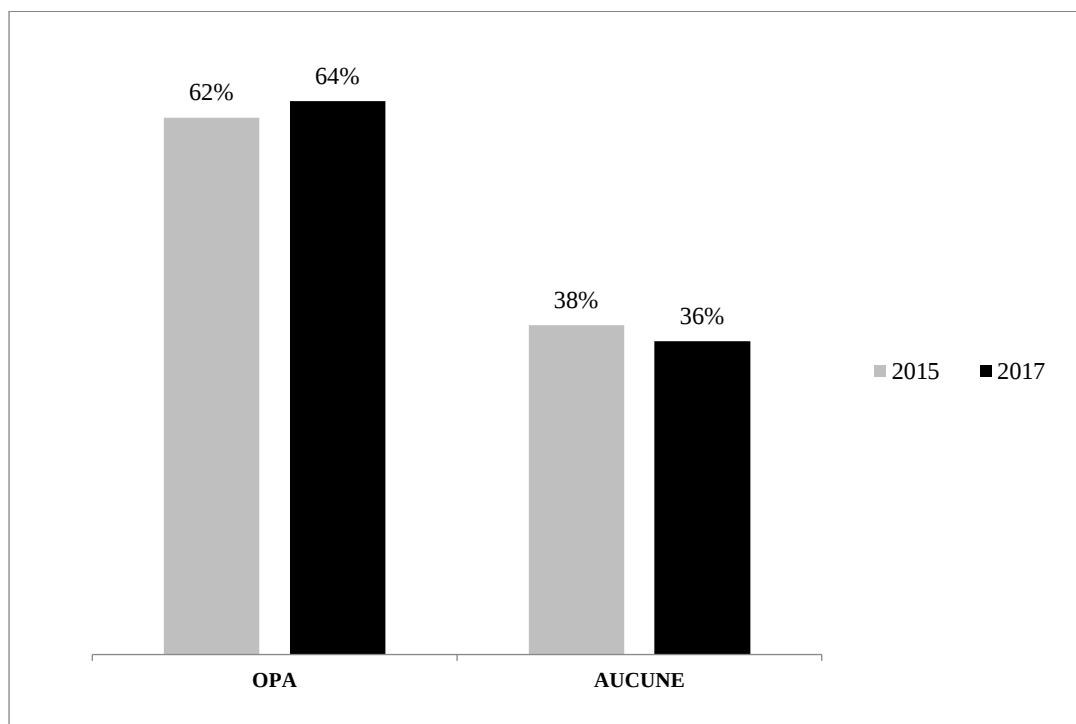
Environ 64% de la population artisanale collabore avec une OPA en 2017 contre 62 % en 2015

L'action d'encadrement de la CNMCI et des CRM s'appuie sur les OPA. Bien que la plupart de ces organisations n'aient pas de statut formel, à l'échelle microéconomique, elles jouent un rôle important dans le secteur de l'artisanat par un accompagnement de proximité de l'artisan. Elles offrent à leurs adhérents un cadre d'expression de leur difficultés et défèrent ainsi leurs efforts dans l'exercice du métier.

Au regard des actions entreprises pour vulgariser les bénéfices de l'appartenance à une organisation professionnelle, il ressort qu'en 2017, plus d'artisans se sont inscrits au sein d'une OPA, qu'ils ne l'étaient en 2015. En 2017, 64% de la population artisanale participe aux activités des OPA, alors qu'en 2015, ils sont 62% à y participer.

Cette nette amélioration de la proportion d'artisans adhérant à une OPA (proportion relativement élevée même en 2015), révèle les efforts entrepris par le PIAAA-CI pour accompagner les OPA à mobiliser les artisans autour de leurs préoccupations, par un appui à l'organisation et par des campagnes de sensibilisation ; ce qui aurait facilité leur adhésion aux OPA.

Graphique 3 - 2 : Evolution par an, de la part des artisans inscrits suivant le type de structure



Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

1.1.2. Inclusion financière

Plus du quart (27%) de la population artisanale ayant bénéficié d'une formation sur l'éducation financière participe à une mutuelle de crédit et d'épargne en 2017, contre 13% en 2015 ; 49% de cette population est détentrice d'un compte d'épargne en 2017, contre 35% en 2015. Presque la moitié de cette même population (48%) planifie la gestion de ses revenus en 2017, soit environ le triple de cette proportion en 2015 (17%).

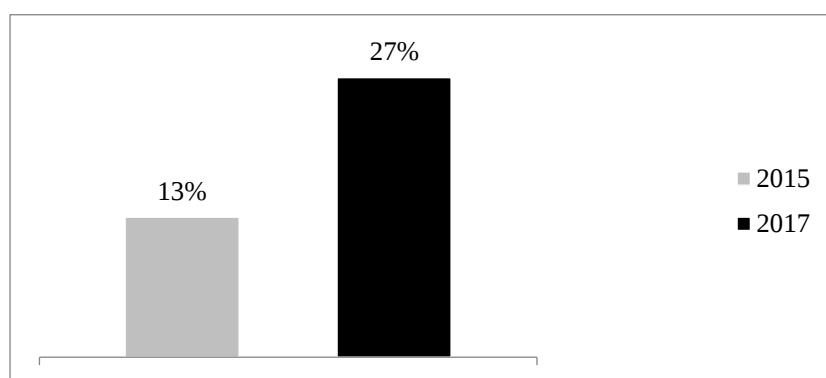
La principale activité menée par le PIAAA-CI pour favoriser l'inclusion financière des artisans et alléger leurs difficultés d'accès aux microcrédits a été la mise en place des GESCO. L'objectif étant de mutualiser les efforts financiers des artisans afin de leur permettre de financer leurs activités et au mieux, de bénéficier non seulement de prêts mais aussi d'un encadrement dans la gestion des fonds obtenus. Dans le cadre de ce mécanisme, les artisans ont, de ce fait, bénéficié d'informations sur l'environnement financier de leur métier et de sensibilisation sur les alternatives qui s'offrent à eux face aux difficultés d'accès aux prêts. Ils ont en outre bénéficié de formation en éducation financière sur l'épargne, la budgétisation et la gestion des revenus. Pour apprécier l'effet produit par ces actions, l'analyse à ce niveau se focalise uniquement sur les bénéficiaires du service d'éducation financière. Elle s'appuie sur l'évolution des trois indicateurs dans le secteur que sont : la proportion d'artisans participant à une mutuelle d'épargne et de crédit, la proportion d'artisans possédant un compte d'épargne dans une institution financière et la proportion d'artisans qui intègrent la planification dans la gestion de leurs revenus.

❖ Participation à une mutuelle d'épargne et de crédit : Groupement d'Epargne et de Solidarité Communautaire (GESCO) et/ou Tontine

L'on observe une nette amélioration de la participation à une mutuelle d'épargne et de crédit dans les CRM couvertes par le projet en 2017 relativement à 2015. En effet, en 2015 seulement un peu plus d'un dixième des artisans (13%) participaient à une mutuelle d'épargne et de crédit tandis qu'en 2017, plus d'un artisan sur quatre (1/4) y participe, soit plus du double de la participation en 2015 (Graphique 3-3). Cependant, il est constaté que les artisans bénéficiaires participent peu à des mutuelles d'épargne et de crédit, même si des efforts ont été faits dans ce sens. En 2017, environ trois artisans sur quatre (73%) n'adhèrent pas encore à une mutuelle d'épargne et de crédit et ce malgré les projets de sensibilisation entrepris à cet effet.

Ces résultats sont en accord avec ce qui ressort de l'analyse de la perception des artisans lors du focus group sur l'apport des GESCO à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité (chapitre 2). En effet, bien que certains GESCO aient connu du succès, d'autres (plus nombreuses) sont confrontés à des difficultés de fonctionnement et peinent à mobiliser leur artisans.

Graphique 3 - 3 : Evolution de la participation à une mutuelle d'épargne et de crédit



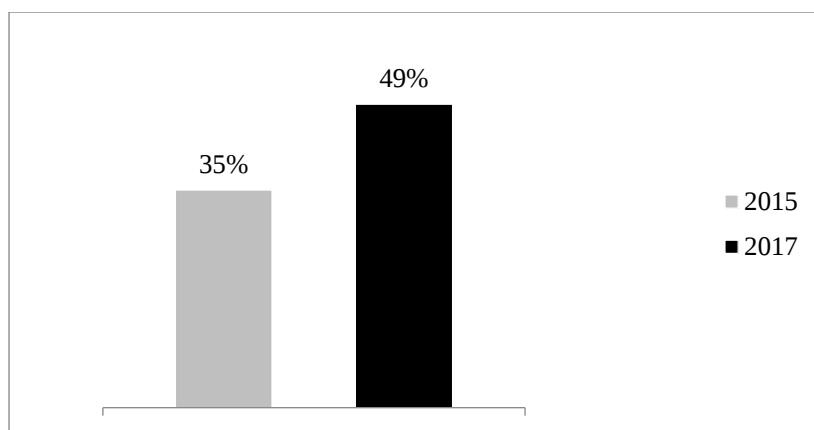
Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Possession d'un compte épargne

Concernant la possession d'un compte d'épargne, l'analyse des résultats montre que la majorité des artisans ne possèdent pas encore de compte d'épargne domicilié dans des institutions financières, même si la proportion d'artisans titulaires d'un compte a augmenté entre 2015 et 2017. En 2015, environ les deux tiers (65%) des artisans ne possédaient pas un compte d'épargne. Et cette proportion a baissé pour se maintenir 51% en 2017. Il en ressort que la part des artisans titulaires d'un compte d'épargne dans une institution financière est en progression entre les deux (2) années, vu qu'elle a augmenté d'environ 14 points de pourcentage (de 35% à 49%) (Graphique 3-4).

Ceci révèle les efforts entrepris par le PIAAA-CI en termes de sensibilisation et d'information sur l'environnement financier et les avantages liés à la possession d'un compte d'épargne pour l'exercice de l'activité.

Graphique 3 - 4 : Evolution de la proportion des artisans possédant un compte épargne (uniquement institutions financières) entre 2015 et 2017

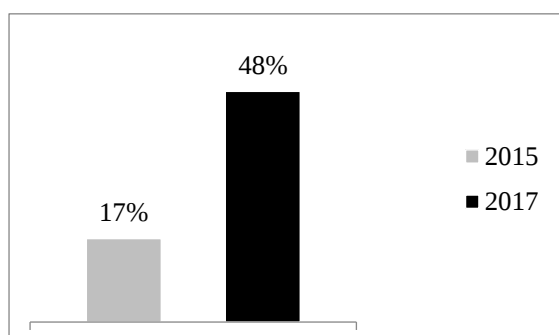


Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Gestion des revenus

S'agissant de l'adoption d'une planification dans la gestion de leurs revenus, l'on note une amélioration des proportions des artisans en 2017. Cela s'est traduit par le triplement de la proportion d'artisans qui gèrent leurs revenus en fonction d'une planification comparativement à 2015. En effet, environ la moitié des artisans (48%) font une planification de leurs revenus en 2017 tandis qu'en 2015 moins du cinquième de leur effectif (17%) le faisait (Graphique 3-5). Toutefois, on note que les parts des artisans ne gérant pas leurs revenus en fonction d'une planification restent encore importantes aussi bien en 2015 qu'en 2017. Ce changement de comportement et d'aptitudes pourrait être le fruit de l'amélioration des connaissances sur la budgétisation, la planification et la tenue d'une comptabilité simplifiée.

Graphique 3 - 5 : Evolution entre 2015 et 2017 de la part des artisans qui gèrent leur revenu en fonction d'une planification



Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

1.2. Formation professionnelle

Le secteur artisanal ivoirien est typiquement caractérisé par une « anarchie », vu qu'il n'est pas formalisé. Cette situation nécessite une interrogation sur le cursus réglementaire des artisans permet de passer d'un statut *d'artisan ou compagnon-artisan* à un *maître artisan* afin d'évaluer la qualité de la formation reçue par un artisan. L'évaluation de la situation de la formation des artisans après la mise en œuvre du PIAAA-CI s'intéresse ici à l'évolution du statut des bénéficiaires dans l'exercice de leur métier et à la formation reçue par les artisans dans le cadre de leur métier.

1.2.1. Statut professionnel

De plus en plus d'artisans aspirent au statut de Maître-artisan.

Analysant leur profil de carrière ou leur avancement dans le métier, il ressort que la plupart des artisans ont connu un net changement de statut en 2017 relativement à 2015. En effet, on dénombrait plus de *Compagnon-artisans* en 2015 (8%) qu'en 2017 (3%) (Tableau 3-1). Aussi en 2017, la proportion du statut *Artisan* a diminué de 1% par rapport à 2015 pour se maintenir à 75%. En ce qui concerne les *Maitre-artisans*, ils représentaient seulement 16% de la population des artisans en 2015, mais en 2017, on dénombre un peu plus de *Maitre-artisans* qu'en 2015 (soit 21% en 2017). Cette situation traduisant le fait que plusieurs *artisans* ou *compagnons-artisans* ont pu atteindre le statut de *Maître-artisan* entre les deux périodes, pourrait révéler un respect des étapes de la formation, et une certaine pérennité du métier de l'artisanat, vu qu'il y en a qui aspirent encore à y gravir les échelons.

Ces résultats pourraient être le fruit des activités de formation et de relèvement des compétences et aptitudes individuelles des artisans mais aussi des ateliers d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques ayant permis d'accroître l'expérience des artisans bénéficiaires.

Tableau 3 - 1 : Evolution de la part des artisans suivant leur statut professionnel, entre 2015 et 2017

Evaluation	Statut professionnel						TOTAL
	Maître artisan		Artisan		Compagnon-artisan		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
2015	78	16	362	76	36	8	100%
2017	102	21	358	75	16	3	100%

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

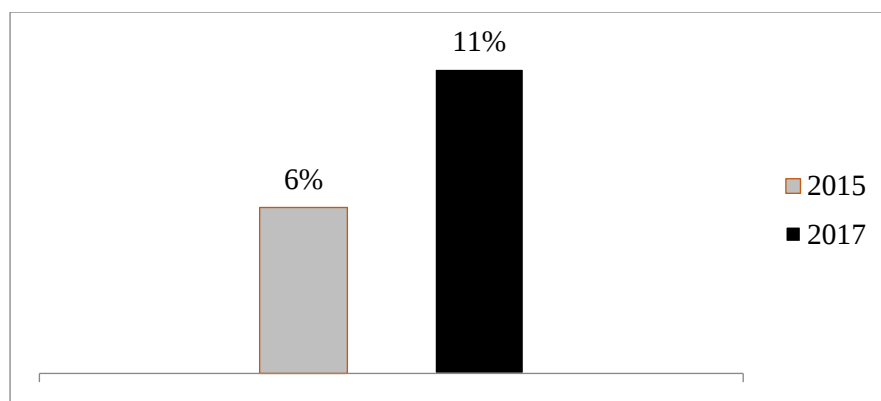
1.2.2. Formation des artisans

La proportion d'artisans ayant reçu une formation a presque doublé entre 2015 et 2017.

Selon qu'il ressort des focus groups, les artisans désirent bénéficier de plus de formations afin d'améliorer leurs compétences. Mais, la plupart de ceux qui possèdent un niveau d'instruction compatible à une formation professionnelle, font face à de nombreuses contraintes dont notamment le coût élevé des formations et l'inexistence de structures spécialisées pour le

profil de formation qu'exige son métier. Les efforts consentis par le projet pour relever le niveau de compétences des artisans dans leurs différents domaines de métier semble porter fruits. Ainsi en 2017, la formation des artisans dans le cadre de leur métier est en pleine expansion par rapport à 2015. Moins d'un artisan sur cinq (18%) a reçu une formation avant l'enquête de 2015 tandis qu'avant celle de 2017 environ 3 artisans sur 4 ont reçu une formation (soit 68%). Cependant, la part des artisans ayant reçu une formation au cours des 12 derniers mois précédents les années d'enquête, reste faible sur les deux années, même si cette part s'est améliorée en 2017 (11%) relativement à 2015 (6%) (Graphique 3-6).

Graphique 3 - 6 : Evolution de la part (%) des artisans ayant reçu une formation au cours de la dernière année



Source : Données d'enquête AVSI, juillet 2015 et Septembre 2017

1.3. Equipement, emploi et revenu

Qu'il s'agisse du niveau d'équipement, du statut de propriété ou de revenu tiré de l'activité de l'artisan, on note une nette amélioration par rapport à la situation de base. Cette amélioration est plus accentuée au niveau du statut de propriété, où l'on note une augmentation au quadruple.

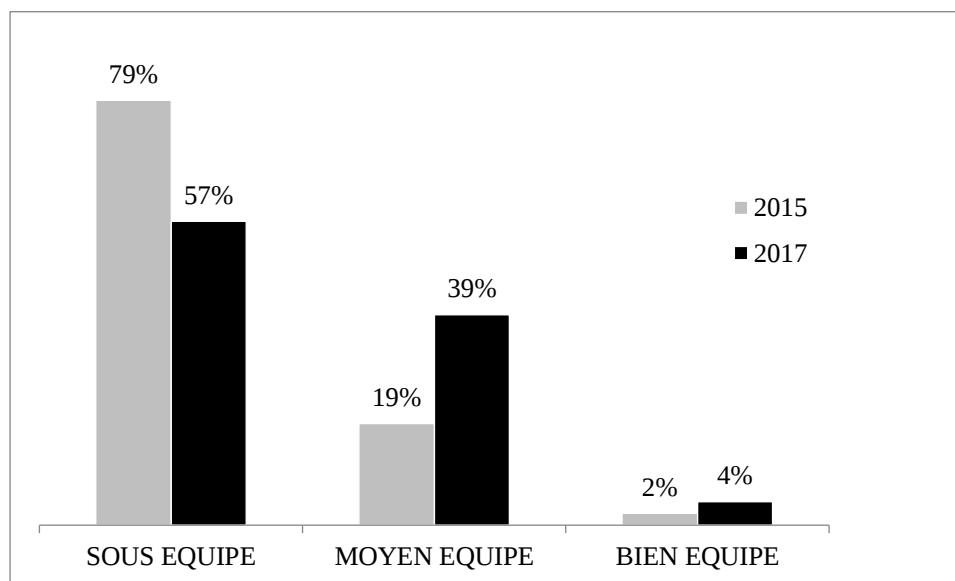
En dotant les artisans en équipements et matériels de travail, le PIAAA-CI visait à relever le niveau d'équipement et à réduire la pénibilité de l'activité. Cet appui et toutes les autres actions entreprises en faveur de l'amélioration des conditions de travail pourraient permettre de dynamiser l'activité dans le secteur et accroître le revenu des artisans. L'analyse sur ce point s'intéresse d'abord à l'état d'équipement des ateliers des artisans bénéficiaires du service d'appui à l'équipement, en vue d'apprécier l'effet de ce service sur le niveau d'équipement des Unités de Production Artisanale (UPA). Ensuite, elle apprécie le dynamisme induit, dans le secteur, par le projet dans son ensemble en termes de création d'UPA, d'emplois, et d'accroissement du revenu tiré de l'activité dans les CRM couvertes par le projet.

1.3.1. Etat de l'équipement

Le niveau général d'équipement des ateliers des bénéficiaires des services d'appui à l'équipement a connu une amélioration entre 2015 et 2017 quelle que soit la catégorie d'ateliers considérée dans l'analyse. En effet, dans la catégorie des ateliers jugés sous équipés,

l'on enregistre une baisse du niveau de sous équipement passant de 79% d'ateliers « sous-équipés » en 2015 à 57% d'ateliers « sous-équipés » en 2017. De même, si on considère les catégories des ateliers jugés moyennement équipés et bien équipés, l'on note une amélioration du niveau d'équipement. Cela s'est traduit entre 2015 et 2017 par hausse des proportions de 19% (en 2015) à 39% (en 2017) pour la catégorie d'ateliers jugés « moyennement équipés » et de 2% (en 2015) à 4% (en 2017) pour la catégorie d'es ateliers jugés « bien-équipés » (Graphique 3-7).

Graphique 3 - 7 : Evolution du niveau général d'équipements de travail des artisans par année



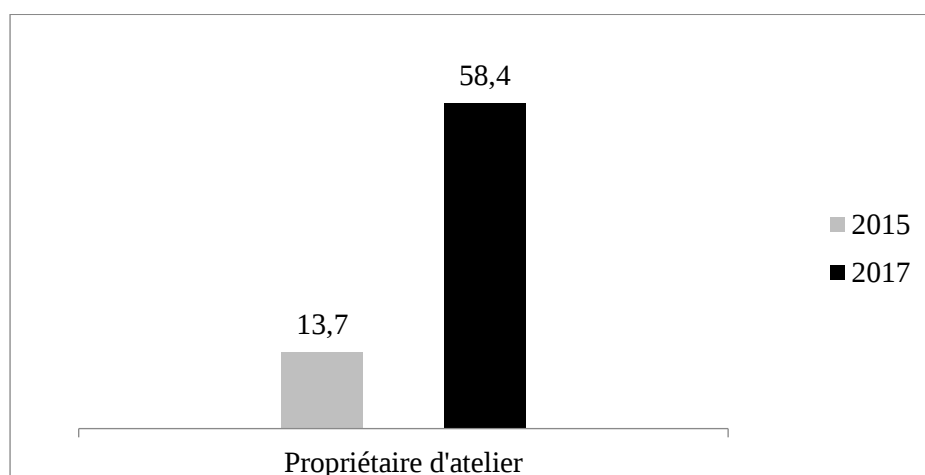
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'on note cependant que, malgré cet appui, la grande majorité des ateliers restent encore sous-équipés. En effet, bien qu'ils aient témoigné du relèvement de leur niveau d'équipement par le PIAAA-CI, les artisans, lors des focus groups, ont souligné que nombreux de leurs besoins en équipement et autres outils de travail pour leurs ateliers n'ont pas été encore satisfaits. Les raisons avancées à cet effet seraient que les coûts du matériel sont élevés devant les faibles revenus de leur grande majorité.

1.3.2. Création d'Unité de Production Artisanale (UPA)

En termes de dynamisation du secteur de l'artisanat dans les CRM couvertes par le projet, un premier effet catalyseur auquel l'ensemble des actions du PIAAA-CI pourrait contribuer est l'initiative entrepreneuriale des artisans par la création d'UPA. En effet, on dénombrait, en 2015 avant le projet, seulement 13,7% d'artisans propriétaires d'ateliers ; mais cette proportion s'est nettement améliorée après leur participation au projet et se situe désormais à 58% en 2017 (Graphique 3-8). L'on note de ce fait que cette nette amélioration en termes de création d'UPA dans les CRM couvertes par le projet est associée à la participation des artisans au PIAAA-CI.

Graphique 3 - 8 : Evolution de la proportion (%) d'artisans propriétaires d'atelier



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Cette dynamisation de l'activité pourrait être le résultat des effets cumulés des services d'appui en équipement, de renforcement des compétences professionnelles et techniques et des formations en gestion d'une activité entrepreneuriale dont ont pu bénéficier les artisans. Ces services ont non seulement permis à des artisans de voir leur statut dans le métier s'améliorer ; mais aussi, leur ont permis de disposer d'une certaine autonomie, de sorte à s'installer à leur propre compte.

1.3.3. Emploi dans le secteur

❖ Employabilité

Entre autres effet catalyseur de l'activité du secteur de l'artisanat est la contribution du PIAAAA-CI à la création d'emploi dans les CRM couvertes par le projet. En effet, le nombre moyen d'emplois créés par UPA, dans les cinq (5) CRM couvertes par le projet, est passé de 3,12 employés en 2015 à 3,50 employés en 2017 (Tableau 3-3). Les équipements et autres matériels reçus par les artisans, de même les actions de formations pourraient avoir aidé à la création de ces emplois.

Tableau 3 - 2 : Résultat des tests sur la qualité statistique de l'évolution du nombre moyen d'employés par année

Evaluation	Nombre moyen d'employés	Erreur	[95% Conf. Interval]		P-value (10%)
2015	3,12	0,17	2,78	3,45	0,095
2017	3,50	0,15	3,20	3,80	

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Qualité de l'emploi

Dans le même sens que la création d'emplois, la qualité de l'emploi semble être améliorée dans le secteur entre 2015 et 2017. En effet, les bénéficiaires exerçant des « *Emploi personnel bien structuré* » ont vu leur proportion s'accroître en passant de 16% (2015) à 37%(2017) et celle de ceux exerçant des « *Emploi occasionnel* » a connu baisse passant de 26% (2015) à 12% (2017). Cependant, l'emploi reste encore dominé par le « *petit métier personnel* », dans la mesure où, la proportion des bénéficiaires exerçant ce type d'emploi s'est accrue entre 2015 et 2017 en passant de 75% à 81 %. Aussi, l'on note une baisse de l'« *emploi permanent* » en 2017 (9%) par rapport 2015 (16%) (Tableau 3-4).

Dans ce dernier cas, une des explications possibles pourrait être le fait des déguerpissements fréquents que subissent les artisans. En effet, au cours des différents focus groups, les artisans ont fait savoir qu'ils sont victimes de délogements et de déguerpissements fréquents du fait de l'inexistence de site définitif d'exercice de leurs activités.

Tableau 3 - 3 : Evolution du type d'activités exercées par année

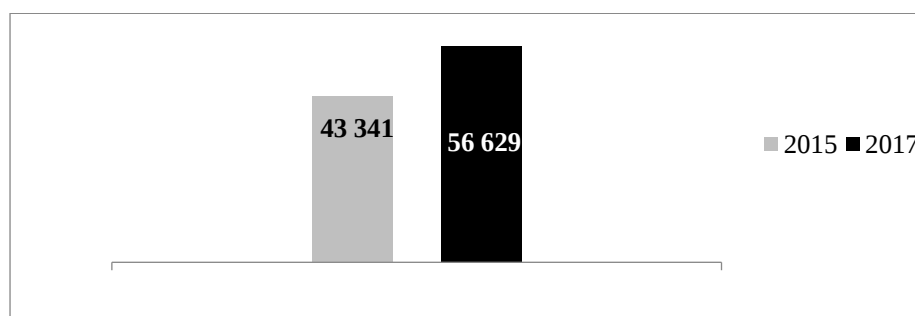
Evaluation	Emploi personnel bien structure		Emploi permanent		Emploi occasionnel		Petit métier personnel	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2015	16	3	76	16	26	5	358	75
2017	37	8	43	9	12	3	384	81

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

1.3.4. Revenu tiré de l'activité

L'évaluation des revenus mensuels des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI montre une amélioration de la situation financière en 2017 par rapport à 2015, bien que ce revenu soit encore inférieur au SMIG²¹. En effet, en 2015, le revenu moyen mensuel tiré de l'activité était de 43 341 FCFA tandis qu'en 2017, celui-ci est de 56 629 FCFA ; soit une augmentation de 30,4 % par rapport 2015 (Graphique 3-9).

Graphique 3 - 9 : Evolution du revenu moyen (en FCFA) par année



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

²¹ Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti est de 60.000 FCFA en Côte d'Ivoire depuis novembre 2013.

Le test de la moyenne de revenu étant significatif à 5%, l'amélioration constatée dans le revenu tiré de l'activité artisanale par les bénéficiaires du PIAAA-CI, pourrait tirer sa principale source, des actions de renforcement des capacités opérationnelles (équipements et autres matériels de travail, formations professionnelle, formation en gestion d'activité une activité entrepreneuriale), de même que des actions de renforcement et de promotion du cadre institutionnel.

Tableau 3 - 4 : Résultat des tests sur la qualité statistique de l'évolution du revenu moyen des artisans par année

Année	Revenu moyen des artisans	Erreur	[95% Conf. Intervall]		P-value (5%)
2015	43 341	1838	39 730	46 953	0,000
2017	56 629	3220	50 302	62 956	

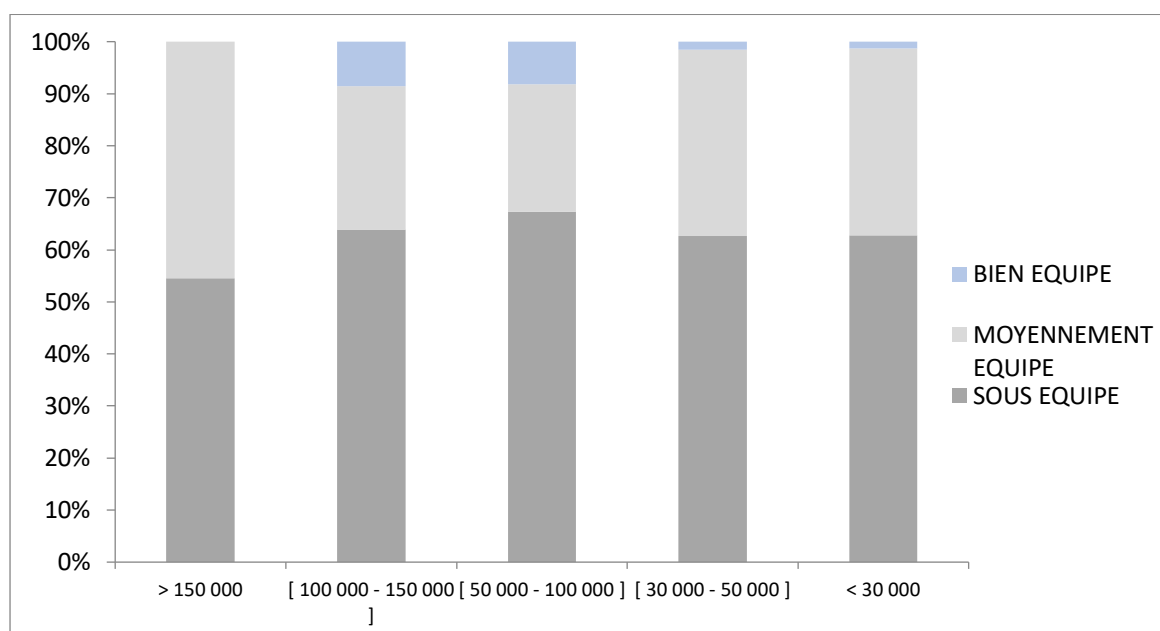
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Analysant le lien entre le niveau d'équipement et le revenu engendré par l'activité, il est observé une nette amélioration du niveau d'équipement au regard du revenu mensuel tiré par l'artisan de son activité. En effet plus des trois quarts (76,1%) des artisans ayant un revenu inférieur à la moitié du SMIG (30 000 FCFA) avaient des ateliers sous équipés (AVSI, 2015) ; alors qu'en 2017, ils ne sont que 62,7% (Graphique 3-10). Cette évolution positive du niveau d'équipement relativement au revenu généré par l'activité rassurerait sur le fait que l'artisan élève son niveau d'équipement en possession de moyens financiers relativement conséquents.

Une des explications à cette amélioration du niveau d'équipement en lien avec le revenu tiré de l'activité pourrait se trouver dans la participation des artisans aux GESCO. En effet, tel qu'il ressort du focus group, dans le cadre de certains GESCO, des artisans adhérents ont bénéficié d'un appui financier pour étendre leur activité ; ce qui leur aurait permis d'accroître leurs revenus et de se doter de nouveaux outils.

Cette situation traduirait le fait que pour inciter l'artisan à rehausser son niveau d'équipement, il suffirait de lui permettre d'engranger encore plus de revenus. Cependant, un seuil de financement de ces équipements devra être déterminé surtout qu'à un certain niveau de revenu, une augmentation supplémentaire de revenu pourrait ne pas impliquer de nouvelles acquisitions de matériels. Cette augmentation pourrait être plus bénéfique à d'autres investissements suivant le modèle de consommation de l'artisan moyen.

Graphique 3 - 10 : Répartition (%) des artisans selon le niveau d'équipement de l'atelier et le revenu mensuel



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2. Evolution des conditions de vie dans les ménages des artisans

Concomitamment aux actions entreprises au niveau professionnel, le PIAAA-CI a engagé des initiatives pour favoriser l'inclusion sociale des artisans. Celles-ci se résument à l'appui en abris et soins, à l'accompagnement du ménage de l'artisan à la déclaration des enfants à l'état civil et à l'accès à une assurance maladie, à l'aide à l'éducation des enfants dans les ménages et à l'accompagnement psychosocial des familles notamment infectées ou affectées par le VIH/SIDA. Ces actions ont consisté, d'un côté, à améliorer les conditions de vie, l'environnement familial et le cadre de vie des artisans ; et de l'autre, à favoriser un accès aux services sociaux de base aux artisans et à leur famille. Cette section apprécie donc les améliorations intervenues dans les conditions sociales des bénéficiaires du PIAAACI en évaluant l'état de bien-être dans leurs ménages. Elle analyse dans ce sens l'évolution du niveau d'équipements des ménages en biens durables et en actifs divers, du revenu du ménage, de la situation de santé dans les ménages, des caractéristiques du repas, dans l'accès aux commodités basiques et de la situation des enfants dans le ménage.

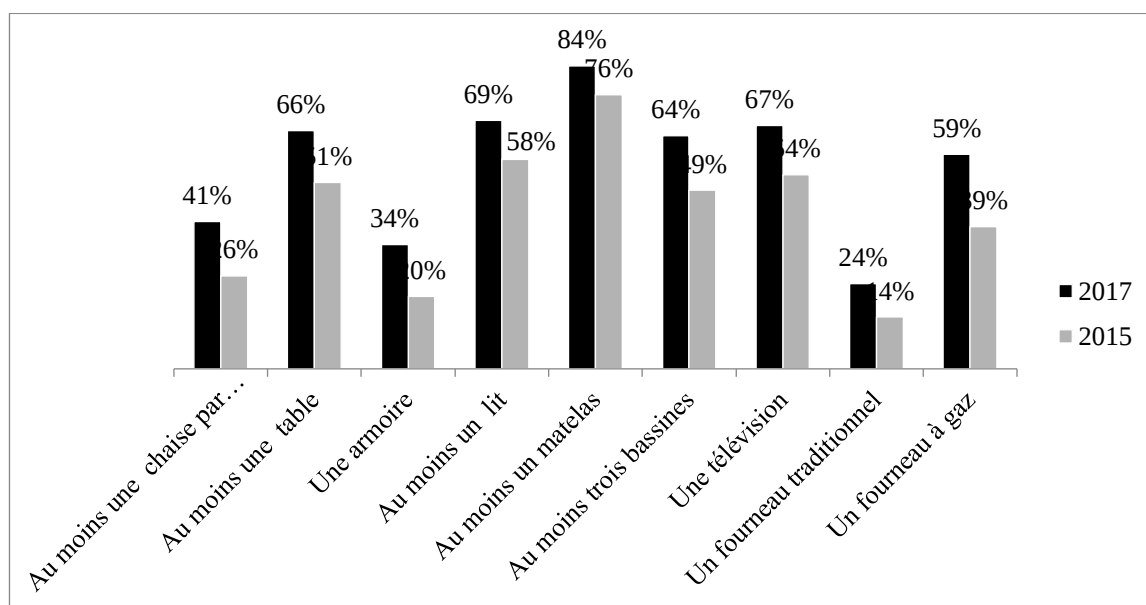
2.1. Biens durables possédés et actifs divers

Un niveau d'équipement globalement satisfaisant en 2017, relativement à 2015.

Dans le cadre de l'appui en abris et soins, le PIAAA-CI a procédé à l'équipement des ménages vulnérables en biens (notamment fourneau à gaz, chaises, tables, armoires, matelas et lits) dont ceux-ci sont dépourvus et qui contribue à accroître leur vulnérabilité. Ce point s'intéresse à ces ménages bénéficiaires pour évaluer leur niveau d'équipement.

Ainsi, en mettant en exergue les biens durables possédés par les ménages, le graphique 3-10 révèle une amélioration entre 2015 et 2017 de leur situation en termes de possession de biens et autres articles indispensable à leur bien-être. En effet, de 2015 à 2017, la proportion des ménages bénéficiaires possédant des biens basiques a augmenté quel que soit le bien considéré. Cette amélioration du niveau d'équipement des ménages bénéficiaires est beaucoup plus observée avec la possession d'un fourneau à gaz (39% à 59%). En ce qui concerne l'équipement des ménages en bassines, en chaises et en lits, les proportions passées de 49% à 64%, de 26% à 41% et de 58% à 69% pour respectivement la possession d'« au moins trois bassines », d'« au moins une chaise par personne » et d'« au moins un lit ».

Graphique 3 - 11 : Répartition (%) des ménages suivant les équipements qu'ils utilisent



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Cela montre que par rapport à leur situation d'avant-projet (en 2015), les appuis en abris et soins dont ont bénéficié les ménages dans le cadre du PIAAA-CI ont permis une amélioration du cadre de vie dans bien de ménages.

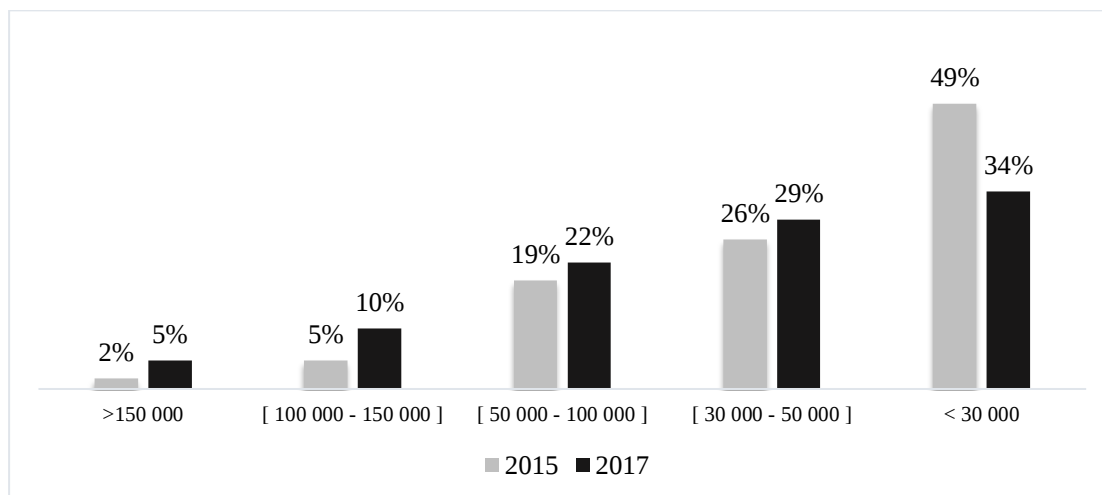
2.2.Revenu du ménage

Le niveau général du revenu du ménage a évolué entre 2015 et 2017, notamment pour les ménages ayant un revenu compris entre 100 000 FCFA et 150 000 FCFA

L'un des objectifs du dispositif d'autonomisation a été d'améliorer le revenu dans le ménage des artisans en améliorant le revenu de son chef. Au regard de l'évolution des revenus dans les ménages des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017, l'on peut conclure qu'une avancée notable a été réalisée dans ce sens. Cela s'est traduit par une amélioration de la situation de pauvreté dans les ménages des artisans des CRM couvertes, quel que soit la tranche de revenu considérée, bien que la plupart des ménages gagnent encore un revenu inférieur à 30 000 FCFA (la moitié du SMIG). En effet, d'un côté, la proportion des ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 30 000 FCFA a diminué en passant de 50% (2015) à 34% (en 2017).

De l'autre côté, celle des ménages dans toutes les autres tranches de revenu a augmenté, avec une augmentation du plus du double pour ceux de la tranche de 100 000 FCFA à 150 000 FCFA, qui est passée de 5% (2015) à 10% (2017) (Graphique 3-11).

Graphique 3 - 12 : Evolution de la part (%) des ménages selon leur revenu



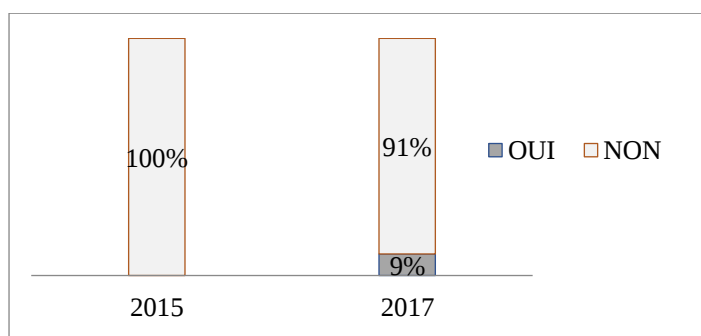
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.3.Situation de santé dans le ménage

Environ un artisan chef de ménage sur dix (9%) est désormais couvert par une assurance maladie.

Désireux d'améliorer les conditions de santé des artisans, le PIAAA-CI a mis en œuvre un mécanisme d'accès à une assurance maladie pour l'artisan et son ménage (MCMA). En termes d'adhésion, l'on note que par rapport à la situation de 2015, 9% des chefs de ménages artisans et leur famille sont désormais couverts par une assurance maladie contre 91% non encore assurée (Graphique 3-13), malgré les sensibilisations.

Graphique 3 - 13 : Proportion (%) de ménages couverts par une assurance maladie

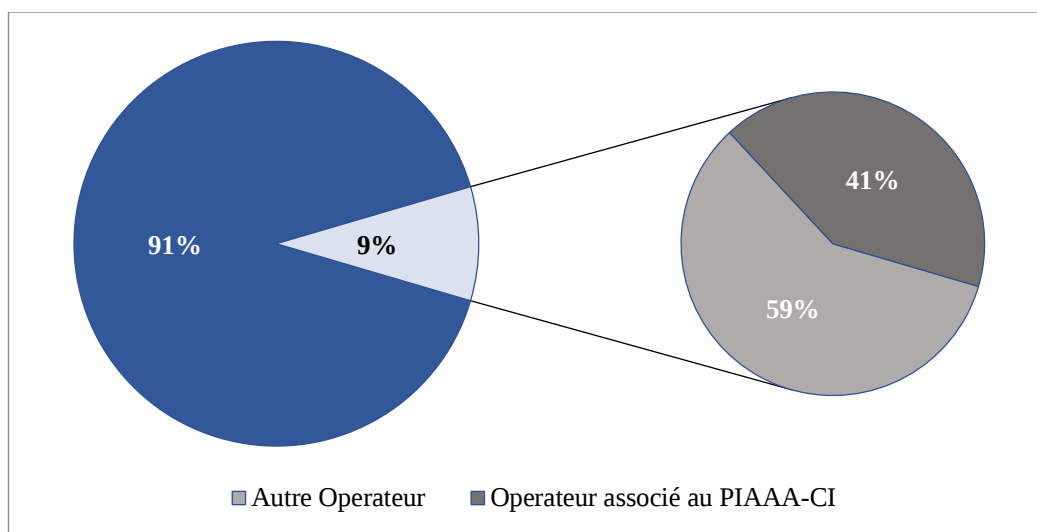


Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Parmi les chefs de ménages assurés, 41% participent à une mutuelle mise en place par le MCMA, contre 59% (Graphique 3-14) qui adhèrent à autre mutuelle, bien que tous doivent

leur adhésion aux sensibilisations et autres activités d'informations entreprises dans le cadre du MCMA.

Graphique 3 - 14 : Part des ménages couverts par une assurance maladie



Source : Données d'enquête AVSI, Septembre 2017

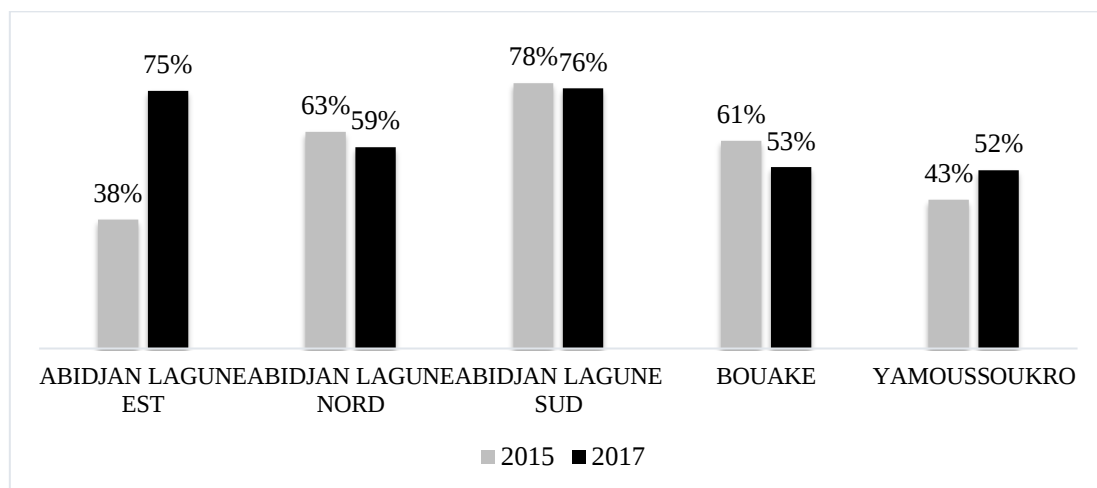
Ce résultat est conforme à la perception des principaux acteurs parties prenantes associés au MCMA (artisans, opérateurs d'assurance, CRM et AVSI). En effet, ceux-ci ont souligné que le MCMA rencontre des difficultés entre autres, l'inaccessibilité aux soins pour certains adhérents, absence de carte d'adhérent, méconnaissance de certains produits par les centres de santé et les pharmacies, etc. ; qui alimentent la démotivation des artisans.

2.4.Situation nutritionnelle dans le ménage

La part des ménages prenant un repas équilibré, est passé de 56% à 62%

Une des conséquences logiques de l'amélioration du revenu devant être l'amélioration des conditions de vie, il ressort de l'analyse qu'en général, il y a une amélioration de la situation nutritionnelle dans les ménages bénéficiaires entre 2015 et 2017 (Tableau 3-5). En effet, la proportion des ménages bénéficiaires ayant un repas équilibré est passée de 56% à 62%. Cette amélioration de la qualité de la nutrition est plus observée chez les ménages bénéficiaires des CRM d'Abidjan Lagune Est et de Yamoussoukro où, la proportion de ceux ayant un repas équilibré est passée respectivement de 38% à 75% et de 43% à 52% (Graphique 3-15).

Graphique 3 - 15 : Evolution de la proportion (%) des ménages prenant des repas équilibrés par CRM



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

En effet, dans ces deux CRM, la situation de pauvreté des ménages bénéficiaires, au regard de leur revenu, s'est le plus améliorée. Cela renforcerait l'hypothèse selon laquelle l'amélioration du revenu au sein des ménages a pu contribuer à celle de la situation nutritionnelle dans ces ménages (Tableau 3-5).

Tableau 3 - 5 : Evolution de la part des ménages prenant des repas équilibrés par CRM (avec effectifs)

	2015		2017	
	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan Lagune Est	32	38	64	75
Abidjan Lagune Nord	57	63	53	59
Abidjan Lagune Sud	52	78	51	76
Bouaké	71	61	62	53
Yamoussoukro	40	43	48	52
Ensemble	252	56	278	62

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.5. Accès aux commodités basiques

L'accès aux commodités basiques a considérablement évolué entre 2015 et 2017, faisant parfois passer la part des ménages utilisant du gaz pour les besoins culinaires, de 35% à 51%.

2.5.1. Accès à l'eau potable

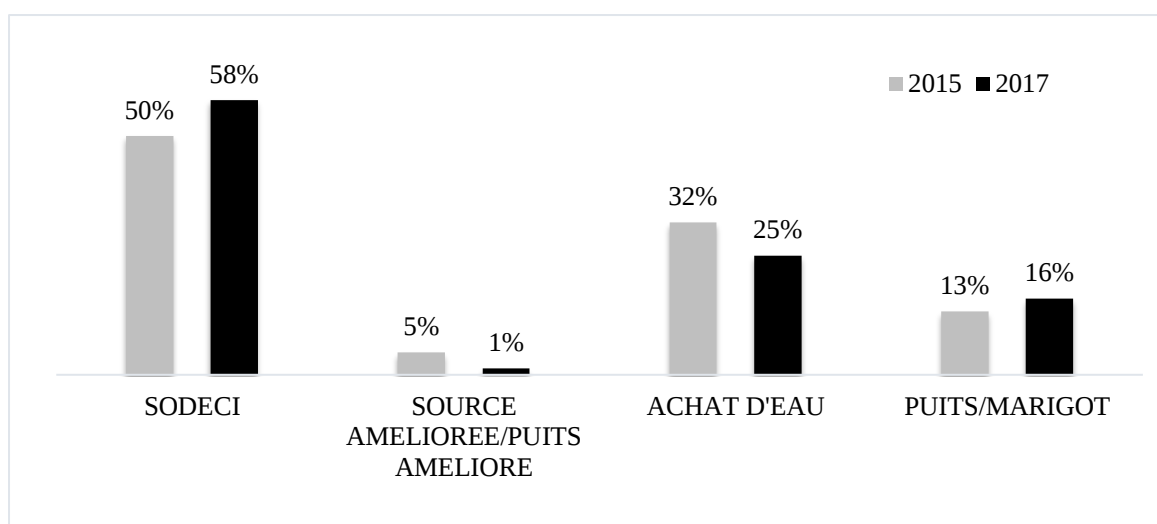
Au-delà de la qualité du repas pris, un autre aspect du bien-être du ménage qui rend compte d'une amélioration des conditions de vie dans les ménages bénéficiaires du PIAAA-CI est l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

En effet, l'analyse montre que, les proportions des ménages bénéficiaires ayant accès à l'eau potable se sont accrues entre 2015 et 2017 (Graphique 3-16), Cette amélioration s'illustre par une amélioration de l'accès à l'eau SODECI dans les ménages bénéficiaires des CRM

couvertes par le projet en passant de 50% à 58%. De même, l'on enregistre une baisse des proportions des ménages bénéficiaires utilisant des sources améliorées ou puits, ou s'approvisionnant auprès des revendeurs d'eau. Ces proportions sont respectivement passées de 4,7% en 2015 à 1,3% en 2017 et de 32% en 2015 à 25% en 2017. Cependant, dans certains ménages bénéficiaires l'accès à l'eau potable reste encore non amélioré avec des proportions passant de 13,3% à 16%.

Cette situation révèle une nette amélioration des besoins nutritionnels des ménages bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la qualité du repas pris et l'accessibilité à une source d'eau potable. Cependant, il reste des efforts à fournir afin de permettre à la plupart de ces ménages d'avoir non seulement accès à une source d'eau potable, mais aussi à une alimentation équilibrée.

Graphique 3 - 16 : Evolution de la part des ménages selon les sources d'approvisionnement en eau



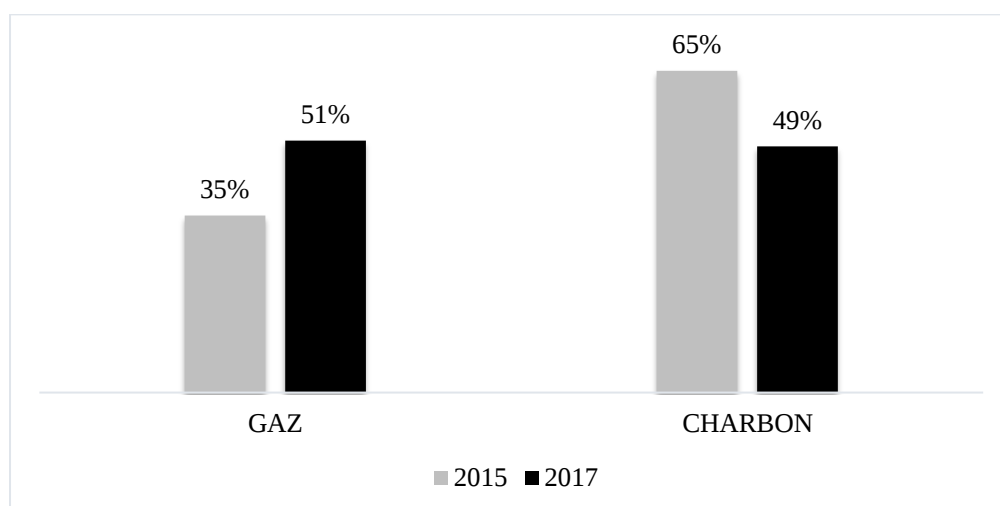
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.5.2. Type de combustible

Analysant l'état du combustible dans les ménages des artisans bénéficiaires, l'on note qu'il y a une amélioration dans le type de combustible utilisé pour les besoins culinaires entre 2015 et 2017 (Graphique 3-17). En Effet, en 2015 la majorité des ménages utilisaient le charbon (65%). Mais en 2017, il y a eu un renversement de situation assez notable, parce que plus de la moitié des ménages utilisent le gaz (51%). Cette amélioration est perceptible dans les ménages de l'ensemble des CRM (Tableau 3-6)

Cette évolution n'étant qu'une des conséquences directes des campagnes de distribution de kits de combustibles (bouteilles de gaz...) et d'autres biens d'équipements comme mentionné en amont.

Graphique 3 - 17 : Répartition de la part des ménages selon le type de combustibles utilisés



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Tableau 3 - 6 : Répartition de la part (%) des ménages selon le type de combustible utilisés, par CRM

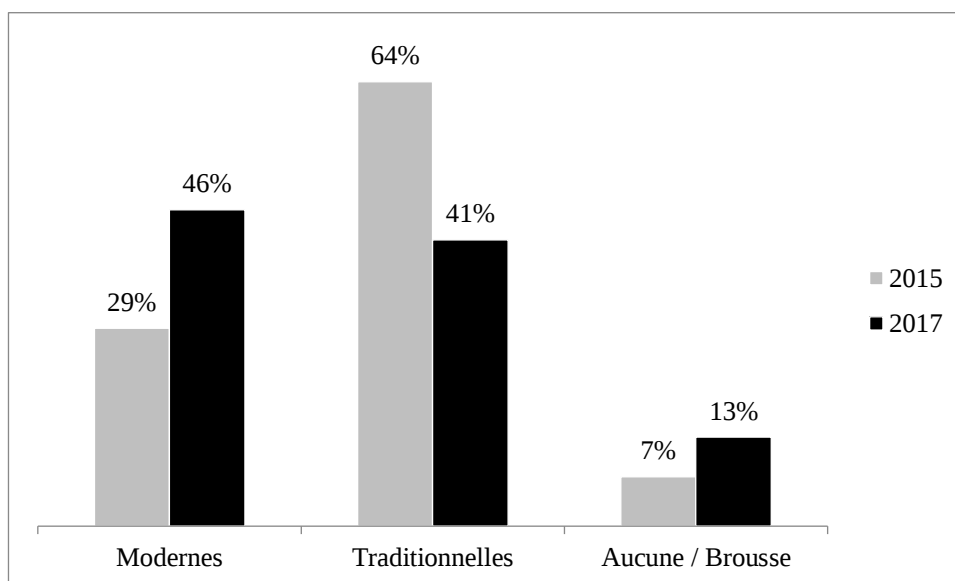
CRM	GAZ		CHARBON	
	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)
Abidjan Lagune Est	44	72	56	28
Abidjan Lagune Nord	66	70	34	30
Abidjan Lagune Sud	72	84	28	16
Bouaké	3	21	97	79
Yamoussoukro	13	25	87	75
Ensemble	35	51	65	49

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.5.3. Type de latrines

En même temps que l'équipement des ménages vulnérables en bien et autres actifs durables, dans le cadre de l'appui en abris et soins, le PIAAA-CI a doté certains en matériaux pour la réhabilitation et la construction de latrines pour améliorer leur cadre de vie. Ces actions semblent produit des effets, dans la mesure où, l'on enregistre une hausse de 17 points de pourcentage de la part des ménages bénéficiaires disposant de latrines modernes. En effet, en 2015, 29% des ménages disposaient de latrines modernes, et en 2017, ils sont 46% à en disposer (Graphique 3-18).

Graphique 3 - 18 : Evolution des conditions d'hygiène dans les ménages bénéficiaires



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.6.Situation de l'enfant dans le ménage

Conformément à l'intérêt porté à la protection de l'enfant, le PIAAA-CI a mis en œuvre des actions pour favoriser l'accès des enfants des artisans aux services sociaux de base afin de leur garantir un minimum de besoins indispensables à leur bien-être et à leur développement, étant données les conditions d'emploi informel et précaire de leurs parents. Ces actions, sur la base du diagnostic posé par AVSI (2015) sur la situation de l'enfant dans les ménages des artisans de la zone de projet, ont consisté notamment à *l'appui à la scolarisation par la remise de kits scolaires, la déclaration à l'Etat civil des enfants, la sensibilisation des parents, dans le cadre de l'accompagnement psychologique, sur la nécessité pour les enfants d'être vaccinés et de participer très souvent à des activités récréatives extrascolaires*. A cet effet, ce point revient sur la situation des enfants dans les ménages des artisans. Il apprécie les changements ainsi apportés par ces actions sur leur situation de santé, leur situation de scolarisation, dans leur comportement avec les membres du ménage et à l'état de leur participation aux activités récréatives.

2.6.1. Situation de santé des enfants

A ce niveau, l'analyse s'intéresse à deux aspects de la situation de santé des enfants : l'état de vaccination des enfants et l'état général de santé des enfants dans le ménage.

❖ Etat de vaccination des enfants

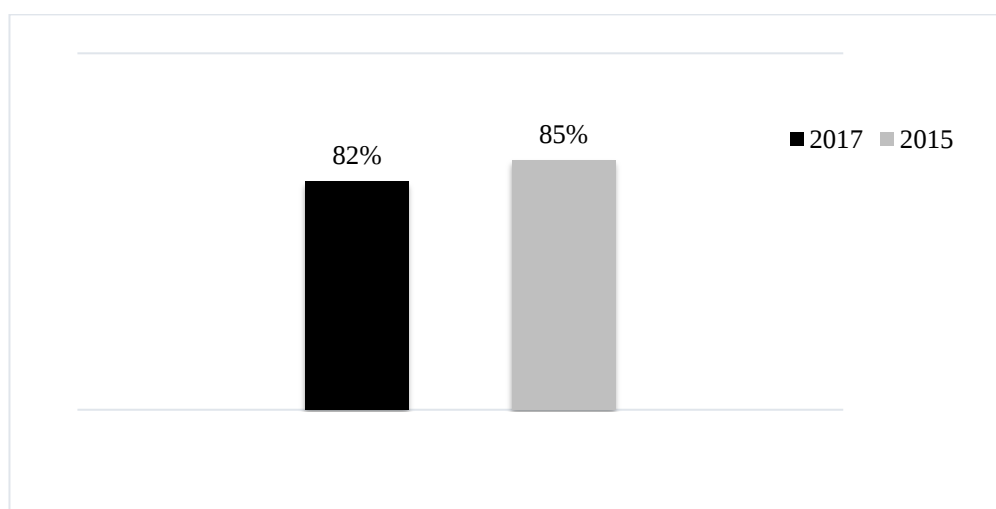
Dans les ménages pauvres, l'un des facteurs qui participent à la grande vulnérabilité des enfants est l'irrégularité de leurs vaccins.

S'intéressant de ce point de vue à l'état de vaccination des enfants dans les ménages bénéficiaires, l'on note que la situation n'a pas positivement évolué entre 2015 et 2017. En

effet, la situation de vaccination des enfants s'est paradoxalement peu dégradée en passant de 85% de ménages (en 2015) ayant des enfants dont les vaccins sont à jour à 82% (en 2017) (Graphique 3-19), malgré les sensibilisations *des parents dans le cadre des accompagnements psychologiques* et la mise en place du MCMA.

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que seulement une faible frange des ménages bénéficiaires soient assurés et que l'aléa moral aurait contribué à maintenir la tendance à la baisse. Cet aléa relèverait du fait que les artisans aient minimisé la vaccination de leurs enfants, s'imaginant que cette action revenait à l'assurance sans pour autant savoir les conditions dans lesquelles les assurances garantissaient la vaccination des enfants.

Graphique 3 - 19 : Evolution de la part (%) des ménages dont les enfants ont les vaccins à jour



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'état de vaccination des enfants s'est, toutefois, améliorée dans les ménages de certains CRM. C'est le cas des ménages des artisans de la CRM de Yamoussoukro et d'Abidjan lagune Sud où, les proportions des ménages dont les enfants ont leurs vaccins à jour sont passées respectivement de 89% à 98% et de 65% à 67% entre 2015 et 2017 (Tableau 3-7).

Tableau 3 - 7 : Répartition (%) des ménages dont les enfants ont les vaccins à jour, par CRM

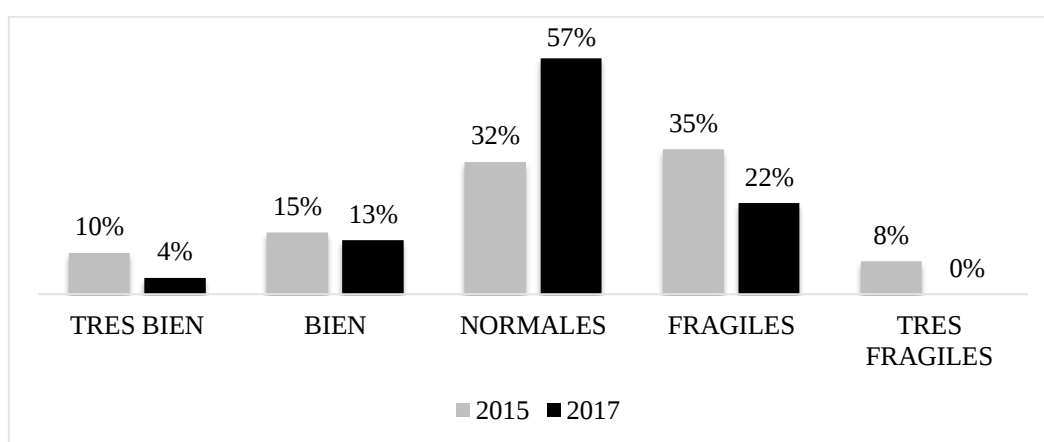
CRM	Vaccins à jour	
	2015 (%)	2017 (%)
Abidjan Lagune Est	92	73
Abidjan Lagune Nord	72	73
Abidjan Lagune Sud	65	67
Bouaké	97	88
Yamoussoukro	89	98
Ensemble	85	82

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Etat général de santé des enfants

A la différence de la situation de vaccination, l'état général de santé des enfants dans les ménages bénéficiaires enregistre dans l'ensemble une amélioration par rapport à la situation en 2015. En effet, les proportions des ménages bénéficiaires dans lesquels les conditions générales de santé des enfants sont encore « *très fragiles* » et « *fragiles* » ont considérablement baissé, entre 2015 et 2017, en passant respectivement de 8% à 0% et de 35% à 22%. Aussi, les enfants se présentent désormais un état de santé « *normal* » dans plus de la moitié (57%) des ménages bénéficiaires contre 32% en 2015 ; malgré la baisse des proportions dans quelques ménages où les enfants se portent « *bien* » (15% à 13%) et « *très bien* » (10% à 4%) (Graphique 3-20).

Graphique 3 - 20 : Evolution des proportions des ménages suivant l'état global de santé de leur(s) enfant(s)



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Cette amélioration de l'état de santé général des enfants dans les ménages bénéficiaires est observée au niveau de toutes les CRM, sauf dans les ménages de celle de Yamoussoukro, où la proportion des ménages dans lesquels les conditions générales de santé des enfants étaient « *fragiles* », est restée inchangée (38%).

Tableau 3 - 8: Répartition de proportions des ménages suivant l'état global de santé des enfants, par CRM

CRM	TRES BIEN		BIEN		NORMALES		FRAGILES		TRES FRAGILES	
	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)
Abidjan Lagune Est	8	1	5	21	29	53	41	24	18	0
Abidjan Lagune Nord	6	5	21	8	41	73	20	12	13	0
Abidjan Lagune Sud	8	2	31	21	21	57	32	16	8	0
Bouaké	16	9	12	12	31	58	41	20	1	0
Yamoussoukro	9	2	11	7	37	44	38	38	6	0
Ensemble	10	4	15	13	32	57	35	22	8	0

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

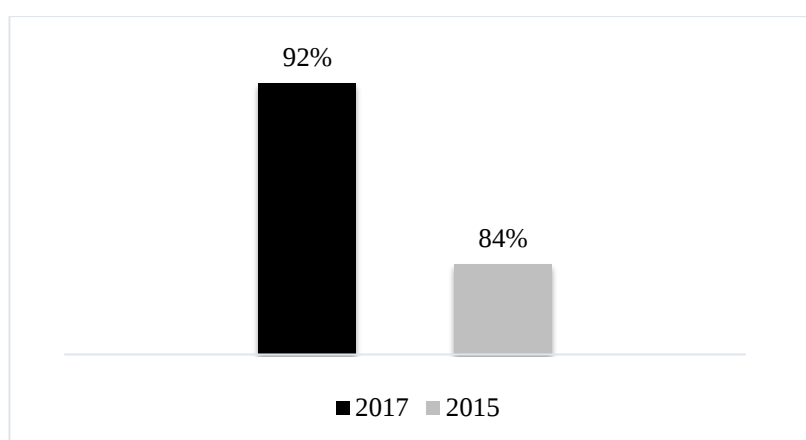
2.6.2. Déclaration à l'état civil, scolarisation et activités récréatives extrascolaires

La situation générale des enfants au sein des ménages a nettement évolué, même si leur accès à une formation scolaire reste encore à vulgariser à une plus grande échelle.

❖ Déclaration à l'état civil

Sur ce premier aspect de la situation du bien-être des enfants, il ressort de la comparaison des ménages entre 2015 et 2017 que de plus en plus, de ménages d'artisan déclarent leurs enfants à l'état civil. En effet, dans plus de 9 ménages d'artisan sur 10 (92%) les enfants sont désormais tous déclarés à l'état civil, contre 84% en 2015 (Graphique 3-21).

Graphique 3 - 21 : Evolution des proportions de ménages ayant déclaré leur(s) enfant(s) à l'état civil



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Sur la période considérée, il y a eu en général une amélioration de la situation dans les ménages enquêtés, où la proportion des ménages dont les enfants ne sont pas déclarés a chuté de huit points de pourcentage

Par ailleurs, aux regards des CRM, en dehors de celle de Bouaké les ménages d'artisan de toutes les autres CRM ont connu une amélioration significative en ce qui concerne la déclaration des enfants à l'état civil.

Tableau 3 - 9: Répartition des proportions de ménages ayant déclaré leurs enfants à l'état civil, par CRM

CRM	Déclaré		N'est pas déclaré	
	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)
Abidjan Lagune Est	74	93	26	8
Abidjan Lagune Nord	79	92	21	8
Abidjan Lagune Sud	87	95	13	5
Bouaké	94	91	6	9
Yamoussoukro	81	92	19	8
Ensemble	84	92	16	8

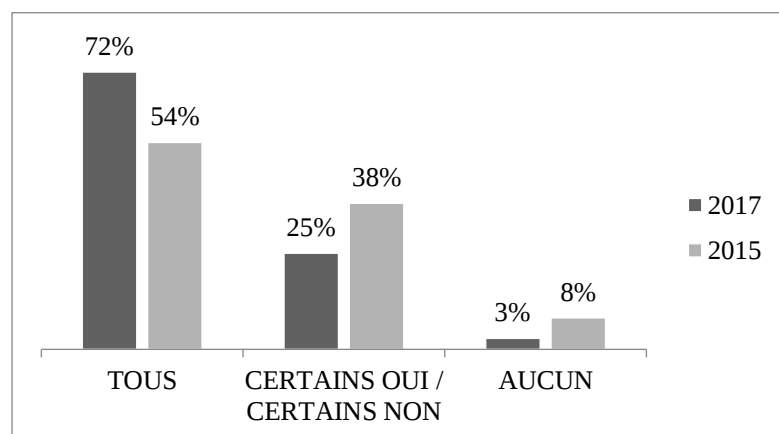
Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Scolarisation des enfants

Pour cet aspect particulier de la situation du bien-être de l'enfant, l'analyse ne concerne que les ménages bénéficiaires de l'appui à l'éducation des enfants. Ceci afin de mieux mettre en évidence l'utilité de la distribution des kits scolaires comme une subvention à la scolarisation dans les ménages pauvres.

En comparant à cet effet la situation en 2015 à celle en 2017, l'on note qu'il y a une nette amélioration de la situation de la scolarisation des enfants dans les ménages bénéficiaires de cet appui. En effet, 72% des ménages des artisans ont désormais des enfants qui sont tous scolarisés, contre 54% en 2015, soit 18% de nouveaux ménages qui ont vu tous leurs enfants scolarisés. Aussi, la proportion des ménages dont aucun enfant n'est scolarisé a sensiblement diminué, et est passé de 8% à 3% (Graphique 3-22). Ceci reflèterait que le manque de kits scolaires dans les ménages peut occasionner la non scolarisation ou même la déscolarisation des enfants issus de ces ménages.

Graphique 3 - 22 : Evolution de la part (%) des ménages selon l'état de scolarisation des enfants

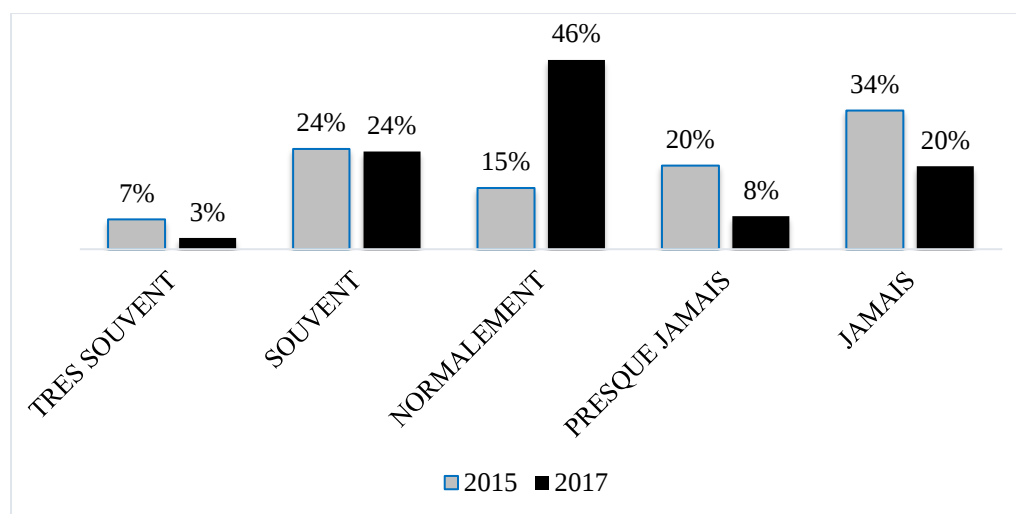


Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Activités récréatives extrascolaires

En ce qui concerne l'épanouissement des enfants dans les ménages des artisans par leur participation à des activités récréatives, l'on note que cet aspect fondamental de l'amélioration du bien-être de l'enfant est désormais observé dans une grande proportion des ménages des artisans abritant des enfants. Cela s'est traduit par une diminution des proportions des ménages bénéficiaires dans lesquels les enfants n'ont « *jamais* » (de 34% à 20%) et « *presque jamais* » (de 20% à 8%) bénéficié de ces activités et par une augmentation de la proportion de ceux dans lesquels les enfants participent « *normalement* » (de 15% à 46%) à des activités récréatives extrascolaires (Graphique 3-23).

Graphique 3 - 23 : Evolution de la fréquence de pratique des activités récréatives extrascolaires par les enfants des ménages artisans



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Cependant, il faut souligner que, même dans les CRM d'Abidjan lagune Est, d'Abidjan lagune Nord et d'Abidjan lagune Sud et de Bouaké ont connu une amélioration dans ce sens, entre 2015 et 2017. La situation dans la CRM de Yamoussoukro dans laquelle 35% de ménages bénéficiaires abritent encore des enfants qui ne participent « *jamaïs* » à des activités extrascolaires reste critique.

Tableau 3 - 10: Répartition de la fréquence de pratique des activités récréatives extrascolaires par les enfants des ménages artisans par CRM

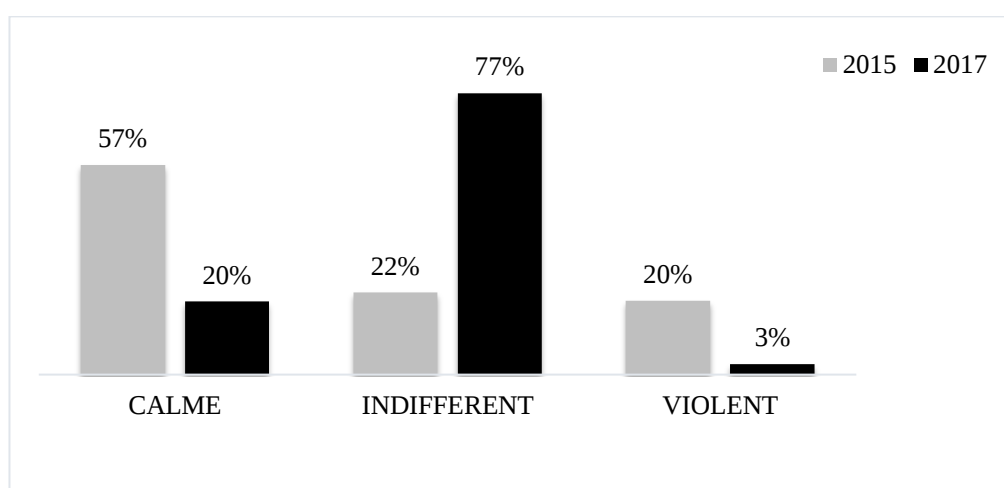
CRM	TRES SOUVENT		SOUVENT		NORMALEMENT		PRESQUE JAMAIS		JAMAIS	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Abidjan Lagune Est	4	4	6	41	11	53	10	0	69	3
Abidjan Lagune Nord	6	2	29	14	17	38	11	12	37	34
Abidjan Lagune Sud	5	2	40	55	13	13	21	14	21	16
Bouaké	17	5	27	19	2	63	27	2	27	11
Yamoussoukro	1	0	21	2	33	48	28	15	17	35
TOTAL	7	3	24	24	15	46	20	8	34	20

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

❖ Comportement des enfants dans le ménage

Quant au comportement des enfants dans les ménages, il ressort que la situation a connu une amélioration significative. En effet, même si la proportion des ménages dans lesquels les enfants ont un comportement calme a considérablement diminué, celle des ménages avec enfants se comportant violemment avec les autres membres a sensiblement diminué et est passée de 20% en 2015 à seulement 3% en 2017 (Graphique 3-24).

Graphique 3 - 24 : Evolution (%) des ménages suivant le comportement général des enfants



Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Ce changement de comportement violent des enfants dans les relations avec les autres membres des ménages est observé dans presque que toutes les CRM couvertes par le projet, notamment dans celle de Yamoussoukro (de 27% de manèges en 2015 à 1% en 2017), Abidjan Lagune Sud (de 27% de manèges en 2015 à 2% en 2017) et de d'Abidjan Lagune Est (de 20% de manèges en 2015 à 0% en 2017).

Tableau 3 - 11: Répartition (%) des ménages suivant le comportement général des enfants par CRM

CRM	CALME		INDIFFERENT		VIOLENT	
	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)	2015 (%)	2017 (%)
Abidjan Lagune Est	70	36	10	64	20	0
Abidjan Lagune Nord	45	15	39	79	16	6
Abidjan Lagune Sud	53	16	19	82	27	2
Bouaké	67	10	19	85	14	5
Yamoussoukro	49	25	24	74	27	1
Ensemble	57	20	22	77	20	3

Source : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Conclusion

Au regard des résultats sus présentés, il ressort que dans l'ensemble, les dispositifs d'autonomisation mis en place ont permis une amélioration non négligeable, non seulement des conditions de travail de l'artisan, mais aussi des conditions de vie au sein des ménages des artisans.

Relativement à l'amélioration des conditions de travail des artisans de l'artisan,

- *Au niveau institutionnel*, l'on enregistre entre autres une hausse de 7 points de pourcentage de ceux qui sont inscrits à la CNMCI (32% à 39%), plus d'un doublement des effectifs des artisans participant à une mutuelle d'épargne et de crédit

(13% à 27%), une hausse de la part des artisans possédant un compte d'épargne dans une institution financière (35% à 49%), un quasi triplement de la part des artisans gérant leur revenu en fonction d'une planification (17% à 48%).

- *Au niveau Professionnel*, on dénombre beaucoup plus de *Maître-artisans* que lors de l'étude de base (21% contre 16%). Aussi, en 2017, 11% des artisans ont eu à participer à des séances de formation sur la gestion de leurs activités, alors qu'en 2015, leur part n'était que de 6%
- *Au niveau de l'équipement, du revenu, et de l'emploi*, une amélioration du niveau d'équipement des ateliers est à noter, où 43% des artisans ont déclaré être moyennement ou bien équipés. Cependant, cette proportion n'était que de 21% en 2015. Par ailleurs en 2017, plus de la moitié des artisans sont propriétaires d'ateliers (58%), alors qu'en 2015, ils n'étaient que 14%. Aussi, le revenu moyen mensuel de l'artisan a connu une hausse de plus de 13 000 FCFA sur la période référentielle.

Relativement à son ménage :

- *Au niveau du revenu, des caractéristiques du repas, de l'accès aux commodités basiques et de la dotation en équipements*, plusieurs améliorations sont à mentionner. En ce qui concerne le revenu du ménage, la proportion des ménages au sein desquels le revenu mensuel est supérieur à 100 000 FCFA est passée de 7% à 15%. concernant la situation nutritionnelle, 62% des ménages ont déclaré que leurs repas sont généralement équilibrés, alors qu'en 2015, ils n'étaient que 56% à avoir donné cet avis. Par ailleurs, on observe que les commodités basiques sont de plus en plus accessibles aux ménages. Plus de la moitié (58%) des ménages bénéficiaires s'approvisionnent à une source d'eau de la SODECI, ce qui n'était pas le cas en 2015 (50%). La majorité des ménages (51%) utilisent le gaz comme source de combustible ; et plus de 4 ménages sur 10 (46%) disposent désormais de latrines modernes en 2017, contre 29% en 2015.
- *Au niveau de la situation de l'enfant dans le ménage*, elle s'est nettement améliorée, avec 74% (contre 57% en 2015) des ménages bénéficiaires dans lesquels l'état général de santé des enfants est soit normal, bien ou très bien. Aussi, la déclaration des enfants a été vulgarisée sur la période référentielle. En effet, en 2017, on note 92% des ménages ayant des enfants déclarés à l'état civil, contre 84% en 2015.

Ces changements globalement positifs observés dans les conditions de travail et de vie des artisans et leur ménage sont-ils associés à une réduction leur vulnérabilité ? Cette question sera analysée dans les chapitres suivants.

Chapitre 4 :

**Evolution de la situation de la vulnérabilité des
artisans et de leurs ménages**

Introduction

Le précédent chapitre a eu pour objectif d'analyser l'évolution des conditions de vie et de travail des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI. Plus particulièrement, il s'est agi d'apprécier, au cours de ces deux (2) dernières années, d'un côté, l'évolution de l'encadrement professionnel et financier dont l'artisan a été bénéficiaire, et de l'autre, l'amélioration du cadre de vie du ménage et de son accessibilité aux services sociaux de base. Ainsi, au niveau professionnel, une évaluation a été faite sur le statut professionnel de l'artisan, son niveau de formation, les équipements qu'il utilise dans l'exercice de métier, sur l'évolution du revenu généré par son activité et également sa capacité à créer de l'emploi. Du point de vue du ménage, l'analyse a porté sur l'évolution des conditions de vie des ménages notamment l'évolution des biens d'équipement du ménage, le revenu du ménage, les caractéristiques du repas pris, le niveau d'accès aux commodités de base et mieux encore, les conditions de vie des enfants au sein du ménage. Les résultats de l'analyse montrent une amélioration non négligeable, non seulement des conditions de travail des artisans mais aussi des conditions de vie au sein de leur ménage. Toutefois, le chapitre conclue que même si des efforts ont été faits pour apporter un changement notable aux conditions de travail et de vie des artisans ainsi que leurs ménages, il est à noter que nombre de préoccupations restent encore insatisfaites.

Etant donné le lien étroit existant entre de ces conditions socioprofessionnelles et sociales des artisans et leur état de vulnérabilité, la question que l'on pourrait se poser est celle de savoir comment la vulnérabilité des artisans et celle de leurs ménages ont évolué entre 2015 et 2017. Cette question a son sens du moment où l'un des objectifs du PIAAA-CI, a été de réduire la vulnérabilité de ces artisans et de leur ménage. Le présent chapitre analyse, sur la base des différents indices de vulnérabilité définis lors de l'étude de base, l'évolution de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages. L'objectif général du chapitre est d'effectuer une étude comparative de la situation des artisans bénéficiaires d'un point de vue individuel et professionnel et de celle de leurs ménages avant le PIAAA-CI (2015) jusqu'en juillet 2017. Il s'agit plus spécifiquement de voir comment les différents indices de vulnérabilité définis lors de l'étude de base ont évolué entre Juillet 2015, date d'avant-projet, et Juillet 2017, date de l'évaluation du projet, pour les artisans bénéficiaires du PIAAA-CI. Il s'agit également d'analyser les migrations de ces artisans entre différents niveaux de vulnérabilité sur les deux périodes et pour chaque indice considéré. Ces analyses permettront d'avoir un aperçu de l'effet du PIAAA-CI sur le bien-être des artisans dans les CRM couvertes par ce projet. Compte tenu de la nature des services rendus par le projet à l'égard des artisans, ce chapitre se limitera aux thématiques abordées dans l'étude de base et en lien avec ces services. En effet, pour l'indice de vulnérabilité de l'artisan et celui de la vulnérabilité professionnelle, nous nous intéresserons à l'analyse de la vulnérabilité des artisans suivant les tranches d'âge, les CRM et les branches d'activités. En ce qui concerne l'indice de vulnérabilité du ménage, nous nous intéresserons à l'analyse suivant les CRM et le type de logement.

Rappel

L'étude de base a permis de faire une classification des artisans suivant la valeur prise par leurs différents indices de vulnérabilité. Le tableau ci-dessous rappelle les états de vulnérabilité selon que l'indice de vulnérabilité se trouve dans un intervalle donné.

Tableau 4 - 1 : Etat de vulnérabilité selon l'indice de vulnérabilité

Etat de vulnérabilité	Faiblement vulnérables	Vulnérables	Très vulnérables	Extrêmement vulnérables
Indice ∈	]0; 0.25]	]0.25; 0.5]	]0.5; 0.75]	]0.75; 1]

Source : AVSI (2015)

Les trois premières sections du chapitre font une analyse comparative de la situation de vulnérabilité individuelle, professionnelle et familiale des artisans dans l'ordre entre 2015 et 2017. La section 4 présente les proportions des artisans et ménages bénéficiaires ayant connue une baisse de leurs indices.

1. Analyse comparée de la distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité entre 2015 et 2017.

Il y a dans l'ensemble une légère hausse de la proportion des artisans jugés très vulnérables due principalement à l'atténuation de la vulnérabilité des artisans initialement jugés extrêmement vulnérables en 2015. On observe également une hausse de la proportion des artisans jugés faiblement vulnérables sur la même période.

La distribution par niveau de vulnérabilité de l'ensemble des bénéficiaires du PIAAA-CI montre une légère hausse de la proportion des artisans jugés très vulnérables passant de 48,5% en 2015 à 50% en 2017 et une baisse de celle de ceux jugés vulnérable passant de 43,7% à 42%. Par ailleurs, l'effectif des artisans jugés extrêmement vulnérables est resté constant entre 2015 et 2017. Toutefois, le test d'égalité de la moyenne (TEM) indique que seul l'indice moyen de vulnérabilité des artisans jugés très vulnérables a connu une hausse significative au seuil de 5% sur la période d'analyse, les autres demeurant statistiquement constants (Tableau 4 - 1).

Tableau 4 - 2 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité

Classement IVA	IVA										
	Eff		%		Moyenne		Minimum		Maximum		TEM
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Faiblement vulnérable	18	19	3,8	4	0,219 (0,0005)	0,1995 (0,003)	0,18	0,06	0,25	0,245	0,441
Vulnérable	208	200	43,7	42	0,408 (0,0043)	0,4049 (0,0042)	0,255	0,255	0,5	0,5	0,865
Très vulnérable	231	238	48,5	50	0,602 (0,0039)	0,6131 (0,0041)	0,505	0,505	0,75	0,75	0.023**
Extrêmement vulnérable	19	19	4	4	0,788 (0,001)	0,7974 (0,0016)	0,76	0,76	0,845	0,92	0,375
Total	476	476	100	100	0,51 (0,019)	0,516 (0,0211)	0,18	0,06	0,84	0,92	0,468

Les parenthèses indiquent les variances des indices moyens ; ** p-value < 0,05

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Par ailleurs, l'analyse du mouvement des artisans entre les différents niveaux de vulnérabilité montre que sur les 19 artisans jugés extrêmement vulnérables en 2015, seulement 3 sont restés dans l'état d'extrême vulnérables, tandis que 12 sont passés de l'état « *extrêmement vulnérable* » à l'état « *très vulnérable* » et 3 sont passés à l'état vulnérable. Le fait que l'effectif des artisans jugés extrêmement vulnérable soit resté constant sur la période d'étude est donc dû au fait que certains artisans des niveaux de vulnérabilité inférieurs aient vu leur vulnérabilité s'empirer. En effet, sur les 231 artisans jugés très vulnérables en 2015, 12 (soit 5,2%) sont passé à l'état d'extrêmement tandis que 4 (soit environ 2%) des 208 jugés vulnérables en 2015 sont devenus extrêmement vulnérables (Tableau 4 - 2) en 2017.

Tableau 4 - 3 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité

		IVA 2017				
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	Total
IVA 2015	Faiblement vulnérable	3	11	4	0	18
	Vulnérable	10	110	84	4	208
	Très vulnérable	5	76	138	12	231
	Extrêmement	1	3	12	3	19
	Total	19	200	238	19	476

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

1.1. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017 suivant les tranches d'âge

On observe une baisse des effectifs des artisans jugés extrêmement vulnérables et près vulnérables dans la plupart des tranches d'âge entre 2015 et 2017. Cependant l'indice moyen de vulnérabilité reste quasiment inchangé sur cette période.

La distribution des artisans par tranche d'âge suivant le niveau de vulnérabilité montre que hormis la tranche 37 à 46 ans où l'effectif des artisans jugés extrêmement vulnérable a quasiment doublé entre 2015 et 2017, les autres tranches d'âge enregistrent une légère baisse des artisans pour cet état de vulnérabilité. Quant aux artisans jugés très vulnérables, les proportions ont augmenté dans les tranches de 20 à 26 ans et de 27 à 36 ans passant respectivement de 39,1% à 64,7% et de 31,3% à 47,7% entre 2015 et 2017. Les autres niveaux de vulnérabilité enregistrent des baisses dans les proportions d'artisans de chaque tranche d'âge. Toutefois, ces baisses ne sont pas assez importantes pour faire baisser l'indice moyen total de vulnérabilité qui reste quasiment inchangé entre 2015 et 2017 (Tableau 4 - 3).

Tableau 4 - 4 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âges

Tranches d'âge		CLASSEMENT IVA										Indice moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total		2015	2017	p-value
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017			
[20 26]	Eff	1	3	13	8	9	22	-	1	23	34	0,456	0,5396	0,197
	%	4,3	8,8	56,5	23,5	39,1	64,7	-	2,9	100	100			
[27 36]	Eff	6	2	59	51	31	51	3	3	99	107	0,462	0,5071	0,582
	%	6,1	1,9	59,6	47,7	31,3	47,7	3	2,8	100	100			
[37 46]	Eff	6	10	77	74	88	88	6	11	177	183	0,515	0,5235	0,759
	%	3,4	5,5	43,5	40,4	49,7	48,1	3,4	6	100	100			
[47 56]	Eff	3	3	48	54	55	50	7	3	113	110	0,522	0,5037	0,325
	%	2,7	2,7	42,5	49,1	48,7	45,5	6,2	2,7	100	100			
[57 66]	Eff	-	1	9	8	40	23	2	1	51	33	0,576	0,5385	0,184
	%	-	3	17,6	24,2	78,4	69,7	3,9	3	100	100			
67 ans et plus	Eff	2	-	2	5	8	4	1	-	13	9	0,538	0,4717	0,871
	%	15,4	-	15,4	55,6	61,5	44,4	7,7	-	100	100			
Total	Eff	18	19	208	200	231	238	19	19	476	476	0,51	0,5164	0,468
	%	3,8	4	43,7	42	48,5	50	4	4	100	100			

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Par ailleurs, le mouvement des artisans entre les différents niveaux de vulnérabilité montre que dans le groupe des artisans dont l'âge est compris entre 20 et 26 ans, 10 des 15 (soit 66,67%) artisans jugés vulnérables en 2015 sont passés dans l'état d'artisans très vulnérables en 2017. Par ailleurs seulement 3 des 14 artisans de cette dernière catégorie d'artisans ont connu une baisse de leur vulnérabilité passant à l'état d'artisans vulnérables, ce qui explique en grande partie l'accroissement des artisans jugé très vulnérables dans cette tranche d'âge. Le fait que l'effectif des artisans « *Extrêmement vulnérables* » soit resté constamment égal à 3 au cours de la période d'étude dans la tranche d'âge 27 à 36 ans est dû au fait que les 3 artisans jugés très vulnérables en 2015 ont été remplacés en 2017 par 3 autres artisans initialement jugés vulnérables

L'accroissement de l'effectif des artisans jugés très vulnérables dans la catégorie des artisans jugés très vulnérables entre 2015 et 2017 vient essentiellement du fait que 18 des 55 (soit 32,73%) artisans de la tranche d'âge 27 à 36 ans jugés vulnérables avant la mise en œuvre du PIAAA-CI ont connu un accroissement de leur vulnérabilité passant ainsi à l'état « *très vulnérables* ». Un phénomène similaire s'observe dans le groupe des artisans dont l'âge est compris entre 57 et 66 ans. Par contre, la légère baisse dans l'effectif des artisans jugé très vulnérable dans la tranche des artisans âgés de 47 à 56 ans est essentiellement due à un nombre important d'artisans « *très vulnérables* » ayant connu une baisse de leur vulnérabilité, comparativement à ceux dont la vulnérabilité s'est accentuée. En effet 25 (soit 44,64%) des 56 artisans jugés très vulnérables ont réussi à faire baisser leur niveau de vulnérabilité passant de l'état « *très vulnérable* » en 2015 à l'état « *vulnérable* » en 2017, mais cette baisse de l'effectif dans cette tranche d'âge est atténuée par le fait que 16 (soit 34%) des 47 artisans jugés vulnérable deux ans plus tôt ont connu une hausse de leur vulnérabilité, passant à l'état « *très vulnérable* » (Tableau 4 - 4).

Tableau 4 - 5 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité suivant les tranches d'âge

			IVA 2017				
			Faiblm vul	Vulnérable	Très vul	Extrêmt. vul	Total
IVA 2015	[2- 26]	Faiblm Vul.	1	1	-	-	2
		Vulnérable	1	4	10	-	15
		Très vul	1	2	11	-	14
		Extrêmt. vul	-	1	1	1	3
		Total	3	8	22	1	34
	[27 36]	Faiblm vul	-	2	1	-	3
		Vulnérable	2	35	18	-	55
		Très vul	-	14	29	3	46
		Extrêmt. vul	-	-	3	-	3
		Total	2	51	51	3	107
	[37 46]	Faiblm vul	2	4	-	-	6
		Vulnérable	3	40	31	3	77
		Très vul	4	29	54	6	93
		Extrêmt. vul	1	1	3	2	7
		Total	10	74	88	11	183
	[47 56]	Faiblm Vul	-	1	1	-	2
		Vulnérable	3	27	16	1	47
		Très vul	-	25	29	2	56
		Extrêmt. Vul	-	1	4	-	5
		Total	3	54	50	3	110
	[57 66]	Faiblm Vul	-	1	2	-	3
		Vulnérable	1	4	8	-	13
		Très vul	-	3	12	1	16
		Extrêmt. Vul	-	-	1	-	1
		Total	1	8	23	1	33
	67 ans et plus	Faiblm Vul	-	2	-	-	2
		Vulnérable	-	-	1	-	1
		Très vul	-	3	3	-	6
		Extrêmt. Vul	-	-	-	-	-
		Total	-	5	4	-	9

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Le test de différence de la moyenne sur l'indice moyen de vulnérabilité par tranche d'âge indique qu'en moyenne la vulnérabilité des artisans est restée statistiquement constante dans toutes les tranches d'âge entre 2015 et 2017 (Tableau 4-4).

1.2. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans entre 2015 et 2017 suivant la CRM

Il y a eu une nette amélioration de la situation de vulnérabilité dans la CRM d'Abidjan Lagune Est où les artisans sont globalement passés de l'état « très vulnérable » à l'état « vulnérable ». Toutefois, la situation n'a pas beaucoup évolué dans les autres CRM.

L'analyse suivant les CRM montre un accroissement des proportions des artisans très vulnérables dans les CRM d'Abidjan Lagune Nord et de Yamoussoukro passant respectivement de 28,9% à 42,7% et de 54,3% à 55,3% entre 2015 et 2017. Bien qu'elles aient connu une légère baisse de la proportion d'artisans jugés très vulnérable, les CRM de Bouaké et d'Abidjan Lagune Est occupent respectivement la première et la troisième place avec respectivement 55,7% et 47,1 % de leurs artisans jugés très vulnérables. Les proportions des artisans jugés extrêmement vulnérables n'ont pas beaucoup évolué entre 2015 et 2017. En effet, même si les CRM de Bouaké et de Yamoussoukro ont enregistré des hausses des

effectifs de leurs artisans jugés extrêmement vulnérables, les proportions dans toutes les CRM restent inférieures à 10% (Tableau 4 - 6).

Tableau 4 - 6 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les CRM

CRM		CLASSEMENT IVA										Indice moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Abidjan lagune est	Eff %	6 7,1	7 8,2	31 36,9	37 43,5	45 53,6	40 47,1	2 2,4	1 1,2	84 100	85 100	0,518	0,478	0,068*
Abidjan lagune nord	Eff %	1 1,0	5 5,2	60 61,9	47 49,0	28 28,9	41 42,7	8 8,2	3 3,1	97 100	96 100	0,491	0,497	0,766
Abidjan lagune sud	Eff %	8 10,1	2 2,5	36 45,6	37 46,8	32 40,5	37 46,8	3 3,8	3 3,8	79 100	79 100	0,478	0,499	0,369
Bouake	Eff %	1 0,8	2 1,6	43 35,2	44 36,1	75 61,5	68 55,7	3 2,5	8 6,6	122 100	122 100	0,537	0,547	0,550
Yamoussoukro	Eff %	2 2,1	3 3,2	38 40,4	35 37,2	51 54,3	52 55,3	3 3,2	4 4,3	94 100	94 100	0,514	0,546	0,098*
Total	Eff %	18 3,8	19 4,0	208 43,7	200 42,0	231 48,5	238 50,0	19 4,0	19 4,0	476 100	476 100	0,510	0,516	0,468

* p-value < 0,1

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité montre que de façon globale, la vulnérabilité des artisans de la CRM d'Abidjan Lagune Est a significativement baissé, tandis que ceux de la CRM de Yamoussoukro ont connu une légère hausse de leur niveau moyen de vulnérabilité sur la période d'étude. La vulnérabilité moyenne des artisans des autres CRM est restée statistiquement constante (Tableau 4 – 6).

L'analyse du mouvement des artisans par niveau de vulnérabilité dans chaque CRM montre que de très forts taux d'artisans jugés vulnérables avant la mise en œuvre du PIAAA-CI ont connu une accentuation de leur vulnérabilité passant ainsi au niveau supérieur de vulnérabilité, c'est-à-dire du niveau « *vulnérable* » au niveau « *très vulnérable* ». Par exemple sur les 43 artisans jugés vulnérables dans la CRM de Bouaké en 2015, 25 (soit 58,14%) sont passé à l'état « *très vulnérable* » ; les CRM de Yamoussoukro et d'Abidjan lagune Nord enregistrent respectivement 16 sur 38 (soit 42%) et 20 sur 60 (soit 33,3%) des artisans qui ont migré de l'état « *vulnérable* » à l'état « *très vulnérable* » sur la période d'étude (Tableau 4 - 7).

Tableau 4 - 7 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les CRM

			IVA 2017				
			Faiblm vul	Vul	Très vul	Extrêmt. vul	Tot.
IVA 2015	ABIDJAN LAGUNE EST	Faiblm vul	1	2	3	-	6
		Vul	2	18	11	-	31
		Très vul	4	15	25	1	45
		Extrêmt. vul	-	1	1	-	2
		Tot.	7	36	40	1	84
	ABIDJAN LAGUNE NORD	Faiblm vul	-	1	-	-	1
		Vul	4	34	2-	2	60
		Très vul	-	12	16	-	28
		Extrêmt. vul	1	1	5	1	8
		Tot.	5	48	41	3	97
	ABIDJAN LAGUNE SUD	Faiblm vul	1	7	-	-	8
		Vul	1	23	12	-	36
		Très vul	-	7	24	1	32
		Extrêmt. vul	-	-	1	2	3
		Tot.	2	37	37	3	79
	BOUAKE	Faiblm vul	-	1	-	-	1
		Vul	1	17	25	-	43
		Très vul	1	25	41	8	75
		Extrêmt. vul	-	1	2	-	3
		Tot	2	44	68	8	122
	YAMOOUSSOUKRO	Faiblm vul	1	-	1	-	2
		Vul	2	18	16	2	38
		Très vul	-	17	32	2	51
		Extrêmt. vul	-	-	3	-	3
		Tot	3	35	52	4	94

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

1.3. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017 suivant les branches d'activité

Il y a une forte instabilité des artisans jugés vulnérables dont de fortes proportions ont basculé dans le niveau « très vulnérable » dans chaque branche d'activité entre 2015 et 2017. Cependant la proportion des artisans jugés extrêmement vulnérable reste inférieure à 10% dans toutes les branches d'activité.

L'analyse comparée de la vulnérabilité des artisans suivant les branches d'activité révèle des résultats similaires aux précédentes analyses. En effet, l'on observe de façon générale un accroissement des proportions des artisans jugés très vulnérable sur la période 2015 –2017. En effet, à l'exception des branches « métaux et construction », « bois et assimilé » et « audiovisuel et communication » où les proportions d'artisans très vulnérables sont

respectivement passées de 52,5% à 50,3%, de 56,8% à 43,2% et de 50,2% à 42,9%, les autres branches d'activité ont connu un accroissement des proportions des artisans jugés très vulnérables sur cette période. Par ailleurs, les proportions d'artisans jugés extrêmement vulnérables restent en dessous de 10% en 2017 dans chaque branche d'activité (Tableau 4 - 8).

Tableau 4 - 8 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveaux de vulnérabilité selon les branches d'activité

BRANCHES D'ACTIVITE		CLASSEMENT IVA										IVA moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Agro- alimentaire	Eff	-	1	21	16	26	31	4	2	51	50	0,54	0,55	0,538
	%	-	2,0	41,2	32,0	51,0	62,0	7,8	4,0	100	100			
Mines et Carrières	Eff	-	2	14	13	14	15	2	2	30	32	0,52	0,52	0,950
	%	-	6,3	46,7	40,6	46,7	46,9	6,7	6,3	100	100			
Métaux et Construction	Eff	9	5	65	67	85	80	3	7	162	159	0,51	0,51	0,798
	%	5,6	3,1	40,1	42,1	52,5	50,3	1,9	4,4	100	100			
Bois et assimilés	Eff	1	1	12	20	21	16	3	-	37	37	0,56	0,51	0,124
	%	2,7	2,7	32,4	54,1	56,8	43,2	8,1	-	100	100			
Textile et Habillement	Eff	4	4	35	29	33	39	2	3	74	75	0,49	0,52	0,195
	%	5,4	5,3	47,3	38,7	44,6	52,0	2,7	4,0	100	100			
Audiovisuel	Eff	-	1	5	6	7	6	2	1	14	14	0,54	0,53	0,849
	%	-	7,1	35,7	42,9	50,0	42,9	14,3	7,1	100	100			
Hygiène	Eff	3	4	36	31	26	29	3	4	68	68	0,49	0,50	0,727
	%	4,4	5,9	52,9	45,6	38,2	42,6	4,4	5,9	100	100			
Artisanat d'art	Eff	1	1	20	18	19	22	-	-	40	41	0,49	0,51	0,477
	%	2,5	2,4	50,0	43,9	47,5	53,7	-	-	100	100			
Total	Eff	18	19	208	200	231	238	19	19	476	476	0,51	0,52	0,468
	%	3,8	4,0	43,7	42,0	48,5	50,0	4,0	4,0	100	100			

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Tout comme précédemment, l'analyse du mouvement des artisans entre niveaux de vulnérabilité montre une forte instabilité des artisans jugés vulnérables dont de fortes proportions ont basculé dans le niveau de vulnérabilité « *très vulnérable* » entre 2015 et 2017. Par exemple, plus de la moitié des artisans des branches d'activités « *Textile et habillement* » et « *Alimentation et restauration* » sont passés de l'état « *vulnérable* » en 2015 à l'état « *très vulnérable* » deux ans plus tard (Tableau 4 - 10). Toutefois, l'indice moyen de vulnérabilité restes statistiquement constant sur la période d'étude (Tableau 4 - 9).

Tableau 4 - 9 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon es branches d'activité

				IVA 2017				
				Faiblm vul	Vul	Très vul	Extrêmt. vul	Tot.
BRANCHE D'ACTIVITE	IVA 2015	Alimentation et Restauration	Faiblm vul	0	0	0	0	0
			Vul	1	8	11	1	21
			Très vul	0	8	17	0	25
			Extrêmt. vul	0	0	3	1	4
			Tot.	1	16	31	2	50
		Mines et Bâtiment	Faiblm vul	0	0	0	0	0
			Vul	1	7	6	0	14
			Très vul	1	5	8	2	16
			Extrêmt. vul	0	1	1	0	2
			Tot.	2	13	15	2	32
		Construction métallique, mécanique et électricité	Faiblm vul	1	7	1	0	9
			Vul	3	37	22	2	64
			Très vul	1	22	55	5	83
			Extrêmt. vul	0	1	2	0	3
			Tot.	5	67	80	7	159
		Bois et assimilés	Faiblm vul	0	1	0	0	1
			Vul	0	6	6	0	12
			Très vul	1	12	8	0	21
			Extrêmt. vul	0	1	2	0	3
			Tot.	1	20	16	0	37
		Textile et Habillement	Faiblm vul	1	2	1	0	4
			Vul	3	14	19	0	36
			Très vul	0	13	17	3	33
			Extrêmt. vul	0	0	2	0	2
			Tot.	4	29	39	3	75
		Audiovisuel et Communication	Faiblm vul	0	0	0	0	0
			Vul	0	3	1	1	5
			Très vul	1	3	3	0	7
			Extrêmt. vul	0	0	2	0	2
			Tot.	1	6	6	1	14
		Hygiène et soins corporels	Faiblm vul	1	1	1	0	3
			Vul	2	22	11	0	35
			Très vul	0	8	17	2	27
			Extrêmt. vul	1	0	0	2	3
			Tot.	4	31	29	4	68
		Artisanat d'art	Faiblm vul	0	0	1	0	1
			Vul	0	13	8	0	21
			Très vul	1	5	13	0	19
			Extrêmt. vul	0	0	0	0	0
			Tot.	1	18	22	0	41

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires entre t 2015 et 2017.

On observe une baisse du niveau globale de vulnérabilité professionnelle de l'ensemble des artisans enquêtés dont l'indice moyen global est passé de 0.677 à 0.6205 entre 2015 et 2017.

L'analyse comparée de la distribution des artisans par niveau de vulnérabilité montre que l'effectif des artisans jugés extrêmement vulnérable est passé de 210 en 2015 à 121 deux ans après ; soit une baisse d'environ 42,38%. Quant aux artisans jugés très vulnérables, leur effectif est passé de 156 à 241 sur la période considérée. L'indice moyen de vulnérabilité des artisans jugés extrêmement vulnérables a connu une baisse significative au seuil de 1%

passant de 0,876 à 0,8436 tandis que celui des « *très vulnérable* » a enregistré une hausse significative au seuil de 5% passant de 0,596 à 0,6063. Celui des autres niveaux de vulnérabilité resté statistiquement constant (Tableau 4 - 10). Toutefois, l'indice moyen de l'ensemble des artisans bénéficiaires a connu une baisse significative au seuil de 1% passant de 0,677 en 2015 à 0,6205 en 2017.

Tableau 4 - 10 : Distribution des artisans bénéficiaires selon les niveaux de vulnérabilité

CLASSEMENT IVP	IVP										TEM
	Eff		%		Moyenne		Minimum		Maximum		p-value
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	
Faiblement vulnérable	2	5	0,4	1,1	0,232 (0,001)	0,181 (0,003)	0,215	0,1195	0,248	0,241	n.a
Vulnérable	108	109	22,7	22,9	0,416 (0,004)	0,4247 (0,004)	0,255	0,277	0,5	0,4995	0,219
Très vulnérable	156	241	32,8	50,6	0,596 (0,003)	0,606 (0,005)	0,505	0,5005	0,75	0,7495	0,021
Extrêmement vulnérable	210	121	44,1	25,4	0,876 (0,004)	0,844 (0,003)	0,752	0,752	0,975	0,99	00
Total	476	476	100	100	0,677 (0,04)	0,6205 (0,028)	0,215	0,1195	0,975	0,99	00

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Le Tableau 4 - 11 présente les migrations survenues entre les niveaux à la suite du projet. L'effectif des artisans très vulnérables se décompose en artisans dont la situation de vulnérabilité s'est améliorée (109 artisans qui étaient extrêmement vulnérable), en 74 artisans qui demeurent très vulnérables et de ceux ayant connu une dégradation de leur situation (57 artisans qui était juste vulnérables). Malgré la baisse de l'effectif des artisans extrêmement vulnérables en 2015, ce nombre s'est accru du fait de l'accentuation de la vulnérabilité de 54 artisans (vulnérables et très vulnérables).

Tableau 4 - 11 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveau de vulnérabilité professionnelle

		IVP 2017				Total
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	
IVP 2015	Faiblement vulnérable	0	1	1	0	2
	Vulnérable	2	38	57	11	108
	Très vulnérable	3	36	74	43	156
	Extrêmement vulnérable	0	34	109	67	210
	Total	5	109	241	121	476

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.1. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires suivant les tranches d'âge

On observe une baisse de l'indice moyen de vulnérabilité professionnel dans toutes les tranches d'âge justifiée par une forte migration des artisans de l'état « extrêmement vulnérable » à l'état « très vulnérable » entre 2015 et 2017.

La majorité des artisans bénéficiaires enquêtés dans la deuxième phase de ce projet a un âge compris entre 27 et 56 ans. En effet, le mode de la distribution de l'âge de la population d'artisans enquêtés en 2017 (c'est-à-dire la tranche d'âge ayant le plus grand effectif) est la tranche des artisans dont l'âge est compris entre 37 et 46 ans, qui occupent un peu plus de 38% de l'échantillon. Le second grand nombre se trouve dans la tranche des 47 et 56 ans suivie de la tranche des 27 et 36 ans. La vulnérabilité professionnelle d'avant-projet de ces artisans dans l'ensemble était préoccupante, en effet plus de 75% de cette population était dans un état de vulnérabilité avancée (c'est-à-dire qu'ils étaient soit très vulnérables ou extrêmement vulnérables). Toutefois, ceux jugés extrêmement vulnérables du point de vue professionnel avant la mise en œuvre du PIAAA-CI ont connu une atténuation de leur niveau de vulnérabilité en 2017. En effet, en terme absolu le nombre d'artisans initialement extrêmement vulnérables logés dans chacune des tranches d'âge en 2015 a baissé. Pour la tranche d'âge dominante (ceux dont l'âge est compris entre 37 et 46 ans), le nombre d'artisans extrêmement vulnérables professionnellement est passé de 80 à 23, soit une baisse absolue de 57 artisans. Cette importante baisse est suivie de celle de la tranche des 47 et 56 ans, avec une baisse de 30 artisans et une autre de 25 artisans dans la tranche des 27 et 36 ans (Tableau 4 - 12).

Tableau 4 - 12 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les tranches d'âge

		CLASSEMENT IVP										IVP moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
[20 26]	Eff	-	1	-	4	7	19	16	10	23	34	0,791	0,6523	0,012**
	%	-	2,9	-	11,8	30,4	55,9	69,6	29,4	100	100			
[27 36]	Eff	-	-	20	31	34	42	45	34	99	107	0,682	0,6246	0,029
	%	-	-	20,2	29	34,3	39,3	45,5	31,8	100	100			
[37 46]	Eff	-	2	45	38	65	101	67	42	177	183	0,655	0,6183	0,005
	%	-	1,1	25,4	20,8	36,7	55,2	37,9	23	100	100			
[47 56]	Eff	2	2	31	28	36	56	44	24	113	110	0,651	0,6024	0,136
	%	1,8	1,8	27,4	25,5	31,9	50,9	38,9	21,8	100	100			
[57 66]	Eff	-	-	9	6	11	20	31	7	51	33	0,736	0,6287	0,017
	%	-	-	17,6	18,2	21,6	60,6	60,8	21,2	100	100			
67 ans et plus	Eff	-	-	3	2	3	3	7	4	13	9	0,72	0,6905	n.a
	%	-	-	23,1	22,2	23,1	33,3	53,8	44,4	100	100			
Total	Eff	2	5	108	109	156	241	210	121	476	476	0,677	0,6205	0
	%	0,4	1,1	22,7	22,9	32,8	50,6	44,1	25,4	100	100			

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

La baisse générale de la vulnérabilité observée est à relativiser, puisqu'en plus de ceux qui demeurent extrêmement vulnérables après le projet, certains artisans ont connu une accentuation de leur vulnérabilité. L'observation du Tableau 4 - 13 présentant la migration des artisans entre les différents niveaux de vulnérabilité permet de réaliser que le nombre de personnes extrêmement vulnérables en 2017 dans la tranche des 27 et 36 ans (34 artisans) se décompose en 19 artisans qui demeurent dans l'extrême vulnérabilité, de 11 artisans qui étaient très vulnérables et de 4 artisans qui étaient jugés vulnérables avant le projet.

La baisse importante des effectifs des artisans extrêmement vulnérables et très vulnérable semble impacter significativement l'indice moyen de vulnérabilité professionnel qui connaît une baisse dans toutes les tranches d'âge à l'exception de la tranche des 47 à 56 ans où l'indice moyen est resté statistiquement constant sur la période d'étude (Tableau 4 - 12)

Tableau 4 - 13 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les tranches d'âge

		IVP 2017				Tot.
		Faiblm vul	Vul	Très vul	Extrêmt. vul	
IVP 2015	[20 26]	Faiblm vul	-	-	-	-
		Vul	-	2	-	2
		Très vul	1	5	4	12
		Extrêmt. vul	-	12	6	20
		Tot.	1	19	10	34
	[27 36]	Faiblm vul	-	-	-	-
		Vul	-	6	4	18
		Très vul	-	19	11	45
		Extrêmt. vul	-	17	19	44
		Tot.	-	42	34	107
	[37 46]	Faiblm vul	-	-	-	-
		Vul	1	26	3	47
		Très vul	1	30	16	56
		Extrêmt. vul	-	45	23	80
		Tot.	2	101	42	183
	[47 56]	Faiblm vul	-	1	0	2
		Vul	1	18	3	31
		Très vul	1	17	9	35
		Extrêmt. vul	-	20	12	42
		Tot.	2	56	24	110
	[57 66]	Faiblm vul	-	-	-	-
		Vul	-	3	1	7
		Très vul	-	3	2	6
		Extrêmt. vul	-	14	4	20
		Tot.	-	20	7	33
	67 ans et plus	Faiblm vul	-	-	-	-
		Vul	-	2	-	3
		Très vul	-	-	1	2
		Extrêmt. vul	-	1	3	4
		Tot.	-	3	4	9

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.2. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle suivant les CRM entre 2015 et 2017

La CRM de Bouaké possède le plus grand nombre d'artisans avec 122 individus. Le nombre d'artisans extrêmement vulnérables est en net diminution dans chacune de ces CRM sauf dans celle d'Abidjan Lagune Sud où le nombre reste constant. La plus forte baisse est observée dans la CRM de Yamoussoukro avec une baisse de 43 individus de l'effectif de 63 artisans avant-projet. En outre, la plus grande proportion d'artisans extrêmement vulnérables (37,7%) reste dans la CRM de Bouaké (Tableau 1-14).

Tableau 4 - 14 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité professionnelle selon les CRM

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

CRM		CLASSEMENT IVP										IVP moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Abidjan lagune Est	Eff	-	1	23	24	24	41	37	19	84	85	0,668	0,6129	0,059
	%	-	1,2	27,4	28,2	28,6	48,2	44,0	22,4	100	100			
Abidjan lagune Nord	Eff	2	-	34	24	33	57	28	15	97	96	0,613	0,5848	0,277
	%	2,1	-	35,1	25,0	34	59,4	28,9	15,6	100	100			
Abidjan lagune Sud	Eff	-	-	20	16	38	42	21	21	79	79	0,607	0,6378	0,251
	%	-	-	25,3	20,3	48,1	53,2	26,6	26,6	100	100			
Bouaké	Eff	-	3	18	26	43	47	61	46	122	122	0,713	0,6488	0,006
	%	-	2,5	14,8	21,3	35,2	38,5	50,0	37,7	100	100			
Yamoussoukro	Eff	-	1	13	19	18	54	63	20	94	94	0,763	0,6128	0,000
	%	-	1,1	13,8	20,2	19,1	57,4	67,0	21,3	100	100			
Total	Eff	2	5	108	109	156	241	210	121	476	476	0,677	0,6205	0,000
	%	,4	1,1	22,7	22,9	32,8	50,6	44,1	25,4	100	100			

Cette proportion se répartie en 27 artisans qui demeurent dans l'état d'extrême vulnérabilité et de 19 qui ont connu une aggravation de leur niveau de vulnérabilité professionnelles (vulnérable et très vulnérable) (Tableau 1-15).

Le test d'égalité de la moyenne indique que hormis les CRM d'Abidjan lagune Nord et Abidjan lagune Sud où l'indice moyen de vulnérabilité demeure statistiquement constant, les autres CRM enregistrent une baisse significative de leur niveau moyen de vulnérabilité au seuil de 5% (Tableau 1-14).

Tableau 4 - 15 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveau de vulnérabilité professionnelle selon les CRM

CRM			IVP 2017				
			Faiblm vul	Vul	Très vul	Extrêmt. vul	Tot.
IVP 2015	ABIDJAN LAGUNE EST	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	1	9	10	3	23
		Très vul	-	6	12	6	24
		Extrêmt. vul	-	9	18	10	37
		Tot.	1	24	40	19	84
	ABIDJAN LAGUNE NORD	Faiblm vul	-	1	1	-	2
		Vul	-	11	21	2	34
		Très vul	-	7	19	7	33
		Extrêmt. vul	-	5	17	6	28
		Tot.	-	24	58	15	97
	ABIDJAN LAGUNE SUD	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	5	14	1	20
		Très vul	-	6	19	13	38
		Extrêmt. vul	-	5	9	7	21
		Tot.	-	16	42	21	79
	BOUAKE	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	7	6	5	18
		Très vul	3	11	15	14	43
		Extrêmt. vul	-	8	26	27	61
		Tot.	3	26	47	46	122
	YAMOUSOUKRO	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	1	6	6	-	13
		Très vul	-	6	9	3	18
		Extrêmt. vul	-	7	39	17	63
		Tot.	1	19	54	20	94

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

2.3. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires suivant les branches d'activité entre 2015 et 2017

On observe une baisse de l'indice moyen de vulnérabilité dans toutes les branches d'activité. La branche « construction métallique, mécanique... » qui contient la plus grande proportion de l'échantillon enregistre une forte baisse de la proportion d'artisans jugés extrêmement vulnérables entre 2015 et 2017.

Les artisans bénéficiaires du projet exercent majoritairement dans la branche « construction métallique, la mécanique et électricité » qui comprend 159 artisans sur 476. Concernant le niveau de vulnérabilité de ces artisans, le nombre d'artisans très vulnérables s'est accru passant de 55 à 83 tandis que celui des extrêmement vulnérables a connu une baisse, passant de 55 à 28. Cette situation est pareil dans toutes les autres branches d'activités (Tableau 4 – 16). Cet accroissement des effectifs des artisans initialement jugés très vulnérables dans toutes les branches d'activité est principalement dû à de forts effectifs d'artisans initialement jugés extrêmement vulnérables qui ont connu une atténuation de leur niveau de vulnérabilité basculant ainsi au niveau très vulnérables (Tableau 4 – 17).

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité professionnel montre que seul les branches d'activité « Agro-alimentaire », « Mine et carrière » et « artisanat d'art » ont enregistrent une

baisse significative de leur niveau moyen de vulnérabilité au seuil de 10%, les autres branches d'activité maintenant un niveau moyen de vulnérabilité statistiquement constant sur la période d'analyse.

Tableau 4 - 16 : Distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les branches d'activité

BRANCHES D'ACTIVITE		CLASSEMENT IVP										IVP moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Agro- alimentaire	Eff %	- -	- -	3 5,9	5 10,0	12 23,5	24 48,0	36 70,6	21 42	51 100	50 100	,798	,6939	0,002
Mines et Carrières	Eff %	- -	- -	4 13,3	5 15,6	14 46,7	20 62,5	12 40,0	7 21,9	30 100	32 100	,695	,6317	0,116
Métaux et Construction	Eff %	2 1,2	3 1,9	50 30,9	45 28,3	55 34,0	83 52,2	55 34,0	28 17,6	162 100	159 100	,625	,5846	0,056
Bois et assimilés	Eff %	- -	- -	7 18,9	6 16,2	11 29,7	19 51,4	19 51,4	12 32,4	37 100	37 100	,703	,6616	0,307
Textile et Habillement	Eff %	- -	- -	16 21,6	15 20,0	27 36,5	38 50,7	31 41,9	22 29,3	74 100	75 100	,674	,6403	0,232
Audiovisuel	Eff %	- -	- -	- -	3 21,4	4 28,6	7 50,0	10 71,4	4 28,6	14 100	14 100	,778	,6389	n.a
Hygiène et soins	Eff %	- -	1 1,5	20 29,4	20 29,4	17 25,0	27 39,7	31 45,6	20 29,4	68 100	68 100	,677	,6196	0,110
Artisanat d’art	Eff %	- -	1 2,4	8 20,0	10 24,4	16 40,0	23 56,1	16 40,0	7 17,1	40 100	41 100	,667	,5838	0,029
Total	Eff %	2 ,4	5 1,1	108 22,7	109 22,9	156 32,8	241 50,6	210 44,1	121 25,4	476 100	476 100	,677	,6205	0,000

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Tableau 4 - 17 : Migration des artisans bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité professionnelle selon les branches d'activité

			IVP 2017				
			Faiblm vul	Vul	Très vul	Extrêmt. vul	Tot.
IVP 2015	Alimentation et Restauration	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	-	3	-	3
		Très vul	-	2	4	6	12
		Extrêmt. vul	-	3	17	15	35
		Tot.	-	5	24	21	50
	Mines et Bâtiment	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	1	3	-	4
		Très vul	-	4	8	2	14
		Extrêmt. vul	-	-	9	5	14
		Tot.	-	5	20	7	32
	Construction métallique, mécanique et électricité	Faiblm vul	-	1	1	-	2
		Vul	2	19	24	5	50
		Très vul	1	14	129	10	54
		Extrêmt. vul	-	11	29	13	53
		Tot.	3	45	83	28	159
	Bois et assimilés	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	3	3	1	7
		Très vul	-	3	6	3	12
		Extrêmt. vul	-	-	10	8	18
		Tot.	-	6	19	12	37
	Textile et Habillement	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	4	9	3	16
		Très vul	-	6	12	10	28
		Extrêmt. vul	-	5	17	9	31
		Tot.	-	15	38	22	75
	Audiovisuel et Communication	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	-	-	-	-
		Très vul	-	-	1	2	3
		Extrêmt. vul	-	3	6	2	11
		Tot.	-	3	7	4	14
	Hygiène et soins corporels	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	9	10	1	20
		Très vul	1	2	6	7	16
		Extrêmt. vul	-	9	11	12	32
		Tot.	1	20	27	20	68
	Artisanat d'art	Faiblm vul	-	-	-	-	-
		Vul	-	2	5	1	8
		Très vul	1	5	8	3	17
		Extrêmt. vul	-	3	10	3	16
		Tot.	1	10	23	7	41

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

3. Analyse comparée de la distribution des ménages bénéficiaires par niveaux de vulnérabilité entre 2015 et 2017

La proportion des ménages jugés vulnérables a baissé entre 2015 et 2017. Toutefois, la proportion de ceux jugés faiblement vulnérable connaît une hausse sur la même période.

L'analyse de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires montre un accroissement des effectifs des ménages d'artisans jugés très vulnérables et faiblement vulnérables sur la période 2015 et 2017. Ces effectifs sont respectivement passés de 45 à 58 et de 107 à 123. Toutefois on note

une baisse au niveau des ménages d'artisans jugés vulnérables et extrêmement vulnérables sur la même période dont les effectifs sont respectivement passés de 296 à 270 et de 3 à 0. Malgré cette baisse de son effectif, la catégorie des ménages d'artisans jugés vulnérables occupe plus de la moitié (soit 59.9%) de l'échantillon d'étude (Tableau 4 - 18)

Tableau 4 - 18 : Distribution des ménages bénéficiaires suivant les niveaux de vulnérabilité

Classement IVM	IVM										TEM
	Eff		%		Moyenne		Minimum		Maximum		
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Faiblement vulnérable	107	123	23,7	27,3	0,182 (0,002)	0,19 (0,0022)	0,052	0,0585	0,25	0,249	0,158
Vulnérable	296	270	65,6	59,9	0,355 (0,005)	0,36 (0,0048)	0,251	0,2507	0,499	0,4994	0,297
Très vulnérable	45	58	10	12,9	0,565 (0,002)	0,56 (0,0027)	0,502	0,5001	0,685	0,7305	0,621
Extrêmement vulnérable	3	-	0,7	-	0,759 (0,013)	-	0,754	-	0,768	-	n.a
Ensemble	451	451	100	100	0,338 (0,016)	0,341 (0,0164)	0,052	0,0585	0,768	0,7305	0,794

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'analyse du mouvement des ménages entre niveaux de vulnérabilité présente de fort taux de migration des ménages jugés extrêmement vulnérable et de ceux jugés très vulnérables vers le niveau « *vulnérable* ». En effet les trois ménages jugés extrêmement vulnérables en 2015 sont tous passés dans l'état de ménages vulnérables (soit 100% de l'effectif total) tandis que 32 des 45 (soit 71%) des ménages très vulnérables sont passés dans l'état de ménages vulnérables entre 2015 et 2017. Seulement 5 de ces 45 ménages sont restés dans l'état « *très vulnérable* » (Tableau 4 - 19). Si ces mouvements montrent qu'un grand nombre d'artisans ont pu améliorer leur état de vulnérabilité, l'indice moyen total de vulnérabilité indique un léger accroissement du niveau général des ménages artisans entre 2015 et 2017. Cette situation pourrait être expliquée par le fait que bien qu'un nombre important de ménages d'artisans soit passé à des niveaux inférieurs de vulnérabilité, la valeur moyenne de l'indice de ces derniers est inférieure à celle de ceux qui ont vu leur vulnérabilité s'empirer, créant ainsi une forte dispersion des indices autour de l'indice moyen. C'est ce qui explique que la variance de l'indice moyen de vulnérabilité en 2017 soit légèrement supérieure à ce qu'il était deux ans auparavant. Par ailleurs, l'indice moyen de vulnérabilité est resté statistique constant dans chaque niveau de vulnérabilité (Tableau 4 - 18).

Tableau 4 - 19 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité

		IVM 2017				
		Faiblement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	Extrêmement vulnérable	Total
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	
IVM 2015	Faiblement vulnérable	37	63	7	0	107
	Vulnérable	78	172	46	0	296
	Très vulnérable	8	32	5	0	45
	Extrêmement vulnérable	0	3	0	0	3
	Total	123	270	58	0	451

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

3.1. Analyse comparée de la vulnérabilité des ménages d'artisans suivant les CRM entre 2015 et 2017

Seuls les ménages des CRM d'Abidjan enregistrent une baisse de leur indice moyen de vulnérabilité sur la période 2015 –2017.

L'analyse comparée de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires entre 2015 et 2017 montre que hormis les CRM de Bouaké et Abidjan lagune Nord où les proportions des ménages d'artisans jugés très vulnérable se sont accrues passant respectivement de 2,6% à 16,2% et de 13,2% à 16,7% entre 2015 et 2017, les autres CRM enregistrent une baisse des proportions des ménages de ce niveau de vulnérabilité sur cette période. Toutefois, la CRM d'Abidjan lagune nord enregistre la plus grande proportion ménages jugés très vulnérables (Tableau 4 - 20).

Le TEM montre que seule la CRM de Bouaké enregistre une hausse significative du niveau moyen de vulnérabilité des ménages d'artisans (Tableau 4 - 20).

Dans la CRM de Yamoussoukro, l'effectif des ménages bénéficiaires jugés extrêmement vulnérable est passé de 3 en 2015 à 0 deux ans plus tard, mais l'effectif des ménages jugé vulnérable s'est accru passant de 56 à 65 sur la même période. Par ailleurs, Yamoussoukro reste la seule CRM où l'effectif des ménages faiblement vulnérable a baissé entre les périodes d'avant et d'après projet (Tableau 4 - 20).

L'analyse du mouvement des ménages entre niveau de vulnérabilité indique que dans toutes les CRM de fortes proportions de ménages jugés très vulnérables ont connu une baisse de leur niveau de vulnérabilité passant ainsi soit dans l'état « *vulnérable* » pour certains, soit dans l'état « *faiblement vulnérable* » pour d'autres. En effet, dans chaque CRM, plus de la moitié des ménages sont passés de l'état « *très vulnérable* » à l'état « *vulnérable* » entre la période d'avant la mise en œuvre du PIAAA-CI et 2017. Cependant, ces différences d'effectifs dans les ménages jugés très vulnérables sur la période d'analyse sont réduites et parfois inversés par le fait que certains ménages des niveaux « *vulnérable* » et « *faiblement vulnérable* » sont devenus très vulnérables sur la même période. Ceci explique l'augmentation de l'effectif total des ménages jugés très vulnérables passant de 45 en 2015 à 58 deux ans après (Tableau 4 - 21).

Tableau 4 - 20 : Distribution des ménages bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon les CRM

CRM		Classement IVM										IVM moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Abidjan lagune Est	Eff %	23 27,4	35 41,2	51 60,7	43 50,6	10 11,9	7 8,2	-	-	84 100	85 100	,321	,2929	0,174
Abidjan lagune Nord	Eff %	19 20,9	22 24,4	60 65,9	53 58,9	12 13,2	15 16,7	-	-	91 100	90 100	,360	,3580	0,921
Abidjan lagune Sud	Eff %	22 32,8	23 34,3	40 59,7	40 59,7	5 7,5	4 6,0	-	-	67 100	67 100	,315	,3054	0,633
Bouake	Eff %	25 21,4	29 24,8	89 76,1	69 59,0	3 2,6	19 16,2	-	-	117 100	117 100	,319	,3589	0,008
Yamoussoukro	Eff %	18 19,6	14 15,2	56 60,9	65 70,7	15 16,3	13 14,1	3 3,3	-	92 100	92 100	,371	,3665	0,796
Total	Eff %	107 23,7	123 27,3	296 65,6	270 59,9	45 10,0	58 12,9	3 ,7	-	451 100	451 100	,338	,3399	0,794

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Tableau 4 - 21 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon les CRM

			IVM 2017				
			Faibmt vul	Vul.	Très vul.	Extrêmt vul	Total
IVM 2015	Abidjan Lagune Est	Faibmt vul	11	10	2	-	23
		Vul.	19	28	4	-	51
		Très vul.	4	5	1	-	10
		Extrêmt vul	-	-	-	-	-
		Total	34	43	7	-	84
	Abidjan Lagune Nord	Faibmt vul	4	13	2	-	19
		Vul.	17	31	12	-	60
		Très vul.	2	9	1	-	12
		Extrêmt vul	-	-	-	-	-
		Total	23	53	15	-	91
	Abidjan Lagune Sud	Faibmt vul	9	13	0	-	22
		Vul.	13	23	4	-	40
		Très vul.	1	4	0	-	5
		Extrêmt vul	0	0	0	-	0
		Total	23	40	4	-	67
	Bouaké	Faibmt vul	7	15	3	-	25
		Vul.	22	52	15	-	89
		Très vul.	-	2	1	-	3
		Extrêmt vul	-	-	-	-	-
		Total	29	69	19	-	117
	Yamoussoukro	Faibmt vul	6	12	0	-	18
		Vul.	7	38	11	-	56
		Très vul.	1	12	2	-	15
		Extrêmt vul	-	3	-	-	3
		Total	14	65	13	-	92

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

3.2. Analyse comparée de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires suivant les types de logement entre 2015 et 2017

L'indice moyen de vulnérabilité du ménage a connu une baisse dans tous les types de logement à l'exception des ménages vivant dans les villas et ceux vivant dans des cours communes.

Tableau 4 - 22 : Distribution des ménages bénéficiaires par niveau de vulnérabilité selon le type de logement

Type de logement		Classement IVM										IVM moyen		TEM
		Faiblement vulnérable		Vulnérable		Très vulnérable		Extrêmement vulnérable		Total				
		2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	p-value
Villa	Eff	4	13	12	27	-	3	-	-	16	43	,286	,3044	0,552
	%	25	30,2	75	62,8	-	7,0	-	-	100	100			
Appartement	Eff	16	17	20	21	1	-	-	-	37	38	,276	,2691	0,786
	%	43,2	44,7	54,1	55,3	2,7	-	-	-	100	100			
Maison en bande	Eff	12	37	58	47	3	9	-	-	73	93	,329	,3024	0,156
	%	16,4	39,8	79,5	50,5	4,1	9,7	-	-	100	100			
Cour commune	Eff	69	49	192	165	39	41	-	-	300	255	,347	,3694	0,030**
	%	23,0	19,2	64,0	64,7	13,0	16,1	-	-	100	100			
Case en paillote	Eff	0	1	6	3	2	2	-	-	8	6	,416	,3615	n.a
	%	0,0	16,7	75,0	50,0	25,0	33,3	-	-	100	100			
Autre	Eff	6	6	8	7	-	3	3	-	17	16	,362	,3421	n.a
	%	35,3	37,5	47,1	43,8	-	18,8	17,6	-	100	100			
Total	Eff	107	123	296	270	45	58	3	-	451	451	,338	,3399	0,794
	%	23,7	27,3	65,6	59,9	10,0	12,9	,7	-	100	100			

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'analyse comparée de l'évolution de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires entre les périodes d'avant et d'après projet suivant les types de logement indique que hormis les ménages vivant dans des appartements, les proportions des ménages jugés très vulnérables se sont accrues dans les autres types de logements entre 2015 et 2017. Les ménages vivant dans « autre type de logement » enregistrent le plus grand taux de croissance des ménages jugés très vulnérables passant de 0% en 2015 à 18,8% deux ans plus tard (en 2017). Toutefois, ces ménages ont enregistré une baisse de l'effectif des ménages jugé extrêmement vulnérables passant de 17,6% à 0% sur la même période. Contrairement à 2015, où les ménages vivant dans les maisons en bande enregistraient le plus fort taux (79,5%) des ménages jugés vulnérables, en 2017 ce sont plutôt les ménages vivant dans les cours communes qui enregistrent le plus fort taux (64,7%). Les proportions des « faiblement vulnérables » se sont accrues dans tous les types de logement à l'exception dans ménages vivant dans les cours communes (Tableau 4 - 22).

L'analyse de l'indice moyen de vulnérabilité montre que la vulnérabilité moyenne des ménages est restée statistiquement constante dans tous les types de logement à l'exception des ménages vivant dans des cours communes où le niveau moyen de vulnérabilité s'est accru significativement au seuil de 5% (Tableau 4 - 22).

Tableau 4 - 23 : Migration des ménages bénéficiaires entre niveaux de vulnérabilité selon le type de logement

		IVM 2017				
		Faibmt vul	Vul.	Très vul.	Extrêmt vul	Total
IVM 2015	Villa	Faibmt vul	1	3	-	4
		Vul.	5	5	-	12
		Très vul.	-	-	-	-
		Extrêmt vln	-	-	-	-
		Total	6	8	2	16

	Appartement	Faibmt vul	6	10	-	-	16
		Vul.	7	12	1	-	20
		Très vul.	-	1	-	-	1
		Extrêmt vln	-	-	-	-	-
		Total	13	23	1	-	37
	Maison en bande	Faibmt vul	7	3	2	-	12
		Vul.	17	35	6	-	58
		Très vul.	1	2	-	-	3
		Extrêmt vln	-	-	-	-	-
		Total	25	40	8	-	73
	Cour commune	Faibmt vul	22	42	5	-	69
		Vul.	47	112	33	-	192
		Très vul.	7	28	4	-	39
		Extrêmt vln	-	-	-	-	-
		Total	76	182	42	-	300
	Case en paillote	Faibmt vul	-	-	-	-	-
		Vul.	2	2	2	-	6
		Très vul.	-	1	1	-	2
		Extrêmt vln	-	-	-	-	-
		Total	2	3	3	-	8
	Autre	Faibmt vul	1	5	-	-	6
		Vul.	-	6	2	-	8
		Très vul.	-	-	-	-	-
		Extrêmt vln	-	3	-	-	3
		Total	1	14	2	-	17

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

L'analyse de la migration des ménages entre différents niveaux de vulnérabilité montre que deux des ménages vivant dans des villas et jugés vulnérables avant la mise en œuvre du PIAAA-CI sont devenus très vulnérables en 2017. Quant aux ménages vivant dans appartements, 10 des 16 d'entre eux sont passés de l'état « *faiblement vulnérable* » à l'état « *vulnérable* » tandis que 7 des 20 jugés vulnérables sont passé à l'état « *faiblement vulnérable* ». L'accroissement de l'effectif des ménages très vulnérables dans le groupe des ménages vivant dans des cours communes est fortement dû au fait qu'un grand nombre de ménages jugés faiblement vulnérables et vulnérables avant le PIAAA-CI ont connu une accentuation de leur vulnérabilité qui les a faits basculer dans le niveau « *très vulnérable* » (Tableau 4 - 23).

4. Analyse de l'évolution de la situation de vulnérabilité des artisans et des ménages.

Les sections précédentes ont permis d'analyser l'évolution des effectifs des artisans et de leurs ménages par niveaux de vulnérabilité et suivant certaines caractéristiques observables propres à ces artisans et ménages bénéficiaires. Elles ont aussi permis de voir les migrations des artisans et de leurs ménages entre les différents niveaux de vulnérabilité. Ces analyses, bien qu'étant intéressantes dans la mesure où elles donnent des informations importantes sur les niveaux de vulnérabilité qui contiennent les effectifs les plus importants d'artisans ou de ménages, restent silencieuses sur les effectifs et/ou les proportions des artisans ayant connu une amélioration ou non de leur état de vulnérabilité depuis la mise en œuvre du PIAAA-CI.

Or deux des objectifs du PIAAA-CI sont d'une part de réduire l'indice de vulnérabilité individuel de 75% des artisans et d'autre part de réduire l'indice de vulnérabilité professionnel de 80% des artisans. La présente section évalue les proportions des artisans dont l'indice de vulnérabilité a été réduit depuis la mise en œuvre du PIAAA-CI jusqu'en 2017. Elle comprend deux parties. La première partie analyse l'évolution de la situation de vulnérabilité des artisans de façon générale suivant le type de vulnérabilité considéré et la seconde partie analyse l'évolution de la situation des artisans suivant les services dont ils ont bénéficié dans le cadre de l'intervention du PIAAA-CI.

4.1. Analyse de l'évolution globale suivant l'indice de vulnérabilité

Dans l'ensemble, 45.5% des artisans ont enregistré une baisse de leur indice de vulnérabilité de l'artisan, tandis que 58.2% des artisans ont enregistré une baisse de leur indice de vulnérabilité professionnelle entre 2015 et 2017. Quant aux ménages, 47,7% d'entre eux ont vu leur indice de vulnérabilité baisser sur la même période.

Le tableau ci-dessous présente, dans l'ensemble, les effectifs ainsi que les proportions des artisans et des ménages ayant connu une amélioration de leur état de vulnérabilité sur cette période pour chacun des indices de vulnérabilité considérés : IVA, IVP et IVM. On remarque que 45,4% des artisans bénéficiaires ont enregistré une baisse de leur état de vulnérabilité en tant qu'individu (IVA), tandis que plus de la moitié de l'échantillon (soit 58,2%) ont vu leur vulnérabilité professionnelle (IVP) s'atténuer. Par ailleurs, 47,7% des ménages bénéficiaires enquêtés ont vu leur situation de vulnérabilité (IVM) s'améliorer (Tableau 4 - 24). Ces proportions montrent que les objectifs du PIAAA-CI ci-dessus mentionnés sont partiellement atteints. Toutefois, dans la mesure où bien d'actions ou services dont ont bénéficié les artisans et les ménages (notamment, l'identification et l'immatriculation des artisans, les formations, les sensibilisations, l'appui en éducation des ménages et accès à l'assurance pour le ménage) exigent un temps relativement important pour produire des effets sur la vulnérabilité des bénéficiaires, il est probable que ces proportions obtenues connaissent une amélioration à long terme. Aussi, étant donné que l'évaluation n'a pris en compte que les artisans et ménages d'artisans ayant reçu les services jusqu'en 2017 (deux ans de mise en œuvre depuis 2015), date à laquelle un grand nombre de bénéficiaires a reçu les services, d'autres artisans et ménages pourraient bénéficier des actions avec la fin de l'intervention en décembre 2017 et connaître une réduction de leur vulnérabilité. Une Réévaluation de l'évolution de la situation de vulnérabilité des bénéficiaires un ou deux ans après la fin du projet pourrait permettre de voir une évolution des proportions des artisans et ménages bénéficiaires dont la situation de vulnérabilité a connu une amélioration.

Tableau 4 - 24 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de vulnérabilité

	Situation IVA			Situation IVP			Situation IVM		
	Améliorée	Non améliorée	Total	Améliorée	Non améliorée	Total	Améliorée	Non améliorée	Total
Eff	216	260	476	277	199	476	215	236	451
%	45,4	44,6	100	58,2%	41,8%	100	47,7%	52,3%	100

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

4.2. Analyse de l'évolution de la situation de vulnérabilité suivant le service reçu par le bénéficiaire

Hormis l'adhésion à une assurance maladie dans le cas de l'indice de vulnérabilité du ménage, plus de la moitié des artisans ainsi que des ménages d'artisans ayant bénéficié des autres services ont vu la réduction de leur indice de vulnérabilité, quel que soit l'indice considéré.

4.2.1. Evolution de la vulnérabilité des bénéficiaires des services destinés à l'amélioration des compétences et aptitudes de l'artisan

Les services reçus par les bénéficiaires et destinés à l'amélioration des compétences et aptitudes de l'artisan sont *la couverture d'assurance maladie, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation en santé et sécurité au travail*. Ces services ont consisté à réduire l'indice de vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu.

La distribution des artisans bénéficiaires suivant l'évolution de l'état de vulnérabilité par rapport à ces services montre que 70,6% des bénéficiaires couverts par une assurance maladie ont vu leur vulnérabilité baisser. Quant aux artisans ayant bénéficié de l'alphabétisation et de la formation en santé et sécurité au travail, les proportions des artisans ayant connu une baisse de leur indice de vulnérabilité sont respectivement de 53,7% et 53,3% (Tableau 4-25).

Tableau 4 - 25 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVA par service reçu par l'artisan

Services destinés à l'amélioration des compétences et aptitudes de l'artisan		Situation IVA		
		Améliorée	Non améliorée	Total
Assurance maladie	Effectif	12	5	17
	%	70,6	29,4	100
Alphabétisation fonctionnelle	Effectif	29	25	54
	%	53,7	46,3	100
Santé et sécurité au travail	Effectif	24	21	45
	%	53,3	46,7	100

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

En effet, ces services destinés à l'amélioration des compétences et aptitudes de l'artisan ont suscité un intérêt certain quant à leur effet sur le recèlement du capital humain de l'artisan, quand bien même que ceux-ci jugent le nombre de bénéficiaires insuffisant. Tel qu'il ressort de la perception des bénéficiaires, ces services ont eu pour effet de permettre un changement de comportement et d'approche dans l'exercice de son métier. L'alphabétisation fonctionnelle a permis aux bénéficiaires de renforcer leur niveau de connaissances sur la lecture et l'arithmétique et de prendre plus d'initiatives dans leurs activités. La formation sur la santé et la sécurité au travail a permis une progression du niveau de connaissances et d'informations sur l'observation de bonnes pratiques dans l'exercice du métier, en termes d'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents à leurs métiers. Quant à l'accès à l'assurance, bien que l'ensemble des acteurs associés au MCMA soulignent de nombreuses

difficultés rencontrées par ce mécanisme et qui expliqueraient la faiblesse de l'adhésion sur tous les sites pilotes, des artisans ont témoigné avoir bénéficié de réels avantages liés à leur statut d'adhérent en termes d'hospitalisation, de réduction de coût sur les médicaments et aussi de confiance et réconfort psychologique liés à l'idée d'être assuré.

4.2.2. Evolution de la vulnérabilité professionnelle des bénéficiaires des services destinés à l'amélioration des conditions de travail de l'artisan

En ce qui concerne la vulnérabilité professionnelle, les services proposés pour l'améliorer sont *l'appui en équipements*, *l'éducation en gestion financière* et *l'alphabetisation fonctionnelle*. L'analyse de l'évolution du niveau de vulnérabilité des bénéficiaires par service montre que 71,70% des artisans bénéficiaires d'un appui en équipements ont réussi à faire baisser leur indice de vulnérabilité professionnel. Quant à l'éducation en gestion financière et l'alphabetisation, les proportions des artisans ayant réussi à faire baisser leur indice de vulnérabilité sont respectivement de 57,80% et 53,70% (Tableau 4 – 26).

Tableau 4 - 26 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVP par service reçu l'artisan

Services destinés à l'amélioration des conditions de travail de l'artisan		Situation IVP		
		Améliorée	Non améliorée	Total
Appui en équipements	Effectif	99	39	138
	%	71,7	28,3	100
Education financière	Effectif	100	73	173
	%	57,8	42,2	100
Alphabetisation fonctionnelle	Effectif	29	25	54
	%	53,7	46,3	100

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Une des explications à l'amélioration de la vulnérabilité pour une proportion plus importante de bénéficiaires induite par le service d'appui à l'équipement serait le fait que ce service a été au niveau professionnel, selon qu'il ressort des focus group avec les artisans, la principale réponse apportée à la fragilité de la situation professionnelle de l'artisan. En effet, ils ont témoigné de la contribution de ce service au relèvement de leur niveau d'équipements et à la réduction de la pénibilité du travail.

4.2.3. Evolution de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires des services destinés à l'amélioration des conditions de vie

Dans le cadre de la vulnérabilité des ménages des artisans, les services sélectionnés pour faire baisser l'indice de vulnérabilité ont été *l'appui en abri et soin*, *les kits scolaires*, *la formation en gestion financière* et *l'accompagnement à l'accès à une assurance maladie*. L'analyse de l'évolution de l'indice de vulnérabilité des ménages suivant le service reçu montre qu'une proportion implorante des ménages bénéficiaires de ces services a vu sa situation de vulnérabilité s'améliorer, hormis ceux couverts par une assurance maladie. En effet, 54,3%, 50% et 44% des ménages bénéficiaires respectivement des services d'appui en abris et soins, de kits scolaires et de l'éducation financière ont vu leur vulnérabilité baisser ; alors que

seulement 17,6% des ménages ayant une assurance maladie ont connu une amélioration de sa situation de vulnérabilité, contre 82,4% des ménages bénéficiaires dans lesquelles la situation sociale reste encore préoccupante (Tableau 4 – 27).

Tableau 4 - 27 : Distribution des artisans suivant l'évolution de la situation de l'IVM par service reçu par le ménage

Services destinés à l'amélioration des conditions de vie du ménage		Situation IVM		
		Améliorée	Non améliorée	Total
Abris et soins	Effectif	76	64	140
	%	54,3	45,7	100
Kits scolaires	Effectif	104	104	208
	%	50	50	100
Education financière	Effectif	73	93	166
	%	44	56	100
Assurance maladie	Effectif	3	14	17
	%	17,6	82,4	100

Sources : Données d'enquête AVSI, Juillet 2015 et Septembre 2017

Comparativement aux services destinés à l'amélioration des conditions de travail, ces services reçus par les ménages semblent avoir moins d'effets sur l'amélioration de la situation de vulnérabilité.

Diverses raisons peuvent expliquer cela. En effet, concernant l'effet du service d'appui en abris et soins sur la vulnérabilité des ménages, une des raisons pourrait être liée au fait que les ménages équipés ont vu une amélioration de leur cadre de vie par la couverture des besoins basiques indispensables au bien-être des membres : dont la possession de bassines, de chaises, de lits, de fourneaux à gaz, etc. Aussi, ce service a permis de réduire l'exposition des ménages bénéficiaires aux risques de maladies liées à l'absence de latrines et autres sanitaires offrant des conditions d'hygiène plus saines ; ce qui pourrait contribuer à la résilience du ménage.

L'effet sur la vulnérabilité de l'appui à l'éducation pourrait s'expliquer par le fait que la remise de kits scolaires a été de façon implicite une subvention à la scolarisation accordée aux ménages bénéficiaires et a ainsi contribué à améliorer la situation de scolarisation des enfants dans ces ménages. Mais d'autres facteurs tels que l'éloignement de l'école de l'habitation pourraient être un obstacle à la scolarisation des enfants pour d'autres ménages bénéficiaires et limiter ainsi l'amélioration de la situation des enfants dans ceux-ci.

S'agissant de l'effet de la formation en éducation financière sur la vulnérabilité du ménage, l'une des explications pourrait être liée au fait que les chefs de ménages ont certes été formés sur des notions d'épargne et de gestion du budget familial. Mais, il est peu probable que non seulement tous les chefs de ménages bénéficiaires aient bien assimilé ces notions du fait du faible niveau d'éducation de nombreux d'entre eux, mais surtout que tous arrivent véritablement à mettre en pratique ces enseignements dans la planification des dépenses du ménage ; ce qui ne permet pas d'améliorer la situation financière de ces ménages.

Quant à l'assurance maladie, son effet limité sur l'amélioration de la situation de la vulnérabilité du ménage s'explique par les difficultés rencontrées par le MCMA. L'acuité de ces problèmes selon les artisans est beaucoup plus ressentie au niveau des ménages qui éprouvent de réelles difficultés à bénéficier des soins médicaux malgré leur adhésion. A cet effet, les artisans, lors des focus group, ont souligné que certaines contraintes telles que l'insuffisance du panier de soins, le mauvais accueil dans les centres de santé, la méconnaissance de certains produits par les prestataires de soins sont un frein à l'extension de la couverture à plus de membres du ménage ; dans la mesure où, ces problèmes alourdissent la charge de la cotisation de ce ménage sans que celui-ci ne puisse bénéficier en retour des avantages associés.

Conclusion

De façon générale, l'analyse de l'indice de vulnérabilité de l'artisan indique que l'état de vulnérabilité des artisans est resté statistiquement inchangé entre la période d'avant-projet et la période d'après-projet. En effet, bien qu'il ait eu quelques améliorations au niveau de l'état de vulnérabilité de 45,4% des artisans bénéficiaires constituant l'échantillon d'étude, bon nombre d'entre eux restent globalement « Très vulnérables » en 2017. Ce résultat s'explique par le fait que très peu d'artisans ont bénéficié des services pouvant impacter significativement l'indice moyen de vulnérabilité des artisans en tant qu'individus. **En effet, seul l'assurance et la formation en santé et sécurité au travail sont les services pris en compte par le PIAAA-CI pouvant véritablement affecter l'indice de vulnérabilité de l'artisan. Toutefois seulement 17 artisans sur un total de 476 que constitue l'échantillon des enquêtes (soit 3,36% des bénéficiaires) sont couverts par une assurance du fait du PIAAA-CI et seulement 45 (soit 9% des bénéficiaires) ont bénéficié d'une formation en santé et sécurité au travail. Bien que 70,6% des artisans adhérents à une assurance maladie et 53,3% des bénéficiaires de la formation en santé et sécurité au travail aient connu une baisse de leur indice de vulnérabilité en tant qu'individu, leur effectif est si faible que cette baisse n'a presque pas d'effet sur l'indice moyen.**

Par ailleurs, l'analyse comparée de la situation de vulnérabilité professionnelle des artisans entre 2015 et 2017 montre une baisse du niveau général de la vulnérabilité professionnelle des artisans. Cette baisse est plus prononcée dans la CRM de Yamoussoukro où le niveau général de vulnérabilité professionnelle des artisans est passé du niveau « extrêmement vulnérable » au niveau très vulnérable. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les artisans de la branche « construction métallique, mécanique et électricité » qui représente plus du tiers des artisans bénéficiaires dans cette CRM ont bénéficié de la réhabilitation du centre de formation « Centre métaux mécanique » qui permet de leur offrir des formations pratiques de court terme. La baisse du niveau général de vulnérabilité observée pourrait être attribuée au PIAAA-CI dans la mesure où plus de la moitié des artisans bénéficiaires des services destinés à réduire la vulnérabilité professionnelle ont connu une baisse de leur indice sur la période d'analyse. Ainsi, la situation de vulnérabilité professionnelle de 71,7%, 57,8% et 53,7% des artisans bénéficiaires respectivement de l'appui en équipements, de la formation en éducation financière et de l'alphabétisation fonctionnelle a été améliorée. Ce qui se traduit dans l'ensemble par une amélioration de 58,2% des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI ayant

connu une baisse de leur indice de vulnérabilité professionnelle entre 2015 et 2017. Toutefois, malgré cette baisse générale de la vulnérabilité, les artisans restent toujours globalement « très vulnérables » du point de vue professionnel.

Quant à l'analyse comparée de la vulnérabilité des ménages des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI, elle montre que la vulnérabilité des ménages n'a pas beaucoup évolué entre la période d'avant-projet et la période de l'évaluation. Bien que, dans l'ensemble, 47,7% des ménages bénéficiaires du PIAAA-CI aient connu une baisse de leur indice de vulnérabilité, les ménages sont restés vulnérables entre 2015 et 2017.

L'analyse comparée présente un résultat mitigé de l'évolution de la vulnérabilité des artisans entre les deux périodes d'étude. Telle que menée, cette analyse présente une situation globale de l'évolution de chaque indice de vulnérabilité pour l'ensemble des bénéficiaires du PIAAA-CI entre les périodes d'avant et après projet. De ce fait, elle ne permet pas d'apprécier l'effet du PIAAA-CI sur la situation des artisans. **En effet, l'objectif du PIAAA-CI étant de réduire la vulnérabilité des artisans, tous les artisans n'ont pas reçu le même traitement. Certains services visent à réduire la vulnérabilité des artisans en tant qu'individu, d'autres à réduire la vulnérabilité professionnelle et les autres la vulnérabilité des ménages de ces artisans. Dans ces conditions, l'analyse de chaque indice, en prenant en compte l'ensemble des bénéficiaires, ne permet pas d'apprécier l'effet des actions menées sur les indices. Une telle analyse pourrait sous-estimer les effets du PIAAA-CI. L'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur chaque indice de vulnérabilité nécessite donc une analyse plus fine qui sépare les bénéficiaires en fonction des services reçus. Cette démarche est entreprise dans le Chapitre 5 du présent rapport qui tente d'établir le lien de causalité existant entre les changements observés dans les indices de vulnérabilité entre 2015 et 2017 et le PIAAA-CI.**

Chapitre 5 :

**Impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des
artisans et leurs ménages**

Introduction

Ce chapitre vise à évaluer quantitativement l'impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des artisans et de leur ménage. Il s'agit d'établir, avec un certain degré de précision, le lien de causalité existant entre le PIAAA-CI et les changements observés dans les conditions de travail et de vie des bénéficiaires (chapitre 3) et en particulier dans les indices de vulnérabilité entre 2015 et 2017 (Chapitre 4). En effet, comme indiqué dans la conclusion du Chapitre 4, l'analyse comparative de l'évolution de la vulnérabilité des artisans avant et après l'implémentation du PIAAA-CI ne permet pas de dire si les différentes évolutions de la vulnérabilité des artisans observées sont dues au PIAAA-CI. Les changements observés peuvent être dus à des facteurs autres que le PIAAA-CI, ou les effets du PIAAA-CI peuvent être annihilés par des facteurs externes. Dans ces circonstances, une simple comparaison des états moyens de vulnérabilité avant et après le projet ne permet pas de dissocier les effets du projet des effets des autres facteurs. L'évaluation de l'impact du PIAAA-CI nécessite donc une méthode plus poussée que la simple comparaison avant/après. La méthode utilisée dans ce rapport, comme ci-dessus mentionnée, est la méthode classique d'évaluation d'impact quasi-expérimentale qui compare donc la vulnérabilité des bénéficiaires du PIAAA-CI à celle d'un groupe de non-bénéficiaires (ou groupe témoin) présentant les mêmes caractéristiques que le groupe des bénéficiaires. Elle est communément connue sous l'appellation de méthode d'appariement. Toutefois, à la différence de ce qui se fait fréquemment, le PIAAA-CI a un caractère particulier : c'est un projet à multiples facettes. En effet, dans un souci d'efficacité et d'efficience, la fondation AVSI a implémenté le PIAAA-CI en fonction des besoins des individus en vue de réduire soit la vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu, soit sa vulnérabilité professionnelle, soit la vulnérabilité de son ménage. Pour chacun de ces indices, différentes actions ou services ont été entrepris, étant donné le caractère multidimensionnel de ces indices. Ainsi pour un indice donné, un artisan ou un ménage peut bénéficier d'un ou plusieurs services (traitement). Ce caractère particulier nécessite une méthode d'analyse différente de celle utilisée dans le cas d'un projet à un seul niveau de traitement.

La section suivante présente le modèle d'évaluation ainsi que les variables utilisées pour l'évaluation de l'effet du PIAAA-CI.

1. Description du mode d'analyse

Considérons un échantillon de N individus provenant d'une large population d'individus. Pour chaque individu i , ($i = 1, \dots, N$) de l'échantillon l'on observe le triplet (Y_i, T_i, X_i) où Y_i représente la variable résultat, c'est-à-dire l'indice de vulnérabilité dans le cas spécifique de ce rapport, T_i est la variable représentant le programme à multiples facettes ou traitements implémenté ; c'est-à-dire le PIAAA-CI dans le cadre de cette étude, qui prend des valeurs entières comprises entre 0 et K , K étant le nombre total de traitements du programme, et X_i représente le vecteur des variables représentant les caractéristiques de l'individu i . On définit la variable $D_{it}(T_i)$ comme l'indicateur de recevoir le traitement t . Pour l'individu i :

$$D_{it}(T_i) = \begin{cases} 1, & \text{si } T_i = t \\ 0, & \text{sinon} \end{cases}$$

Pour chaque individu, il existe un ensemble de résultats potentiels $(Y_{i0}, \dots, Y_{iK})$, où Y_{it} dénote le résultat potentiel pour chaque individu i et pour chaque $T_i = t$ avec $t \in \mathfrak{T} = \{0, \dots, K\}$. Seulement un résultat potentiel est observé, dépendamment du statut du traitement reçu par l'individu i . Ainsi pour chaque individu, le résultat observé, Y_i peut être écrit en fonction de l'indicateur de traitement $D_{it}(T_i)$ et du potentiel résultat Y_{it} comme suit :

$$Y_i = \sum_{t=0}^K D_{it}(T_i) Y_{it}.$$

Ainsi l'effet individuel du traitement pour le niveau de traitement m par rapport au niveau l est $Y_{im} - Y_{il}$, c'est-à-dire la différence entre ces deux résultats potentiels. L'effet moyen du traitement pour l'ensemble de l'échantillon est donné par la différence des moyennes des deux résultats potentiels :

$$\Delta_{ml} = E[Y_{im} - Y_{il}] = \mu_m - \mu_l$$

En pratique, on ne peut pas observer à la fois Y_{im} et Y_{il} du moment où un seul résultat potentiel est observé à la fois. Par conséquent, la situation s'apparente à celle des données manquantes, et elle peut être abordée par des méthodes d'inférence causale menées en termes de contrefactuels. La question qui se pose est celle de savoir comment le résultat d'un individu moyen ayant reçu le niveau de traitement l changerait si une telle personne recevait le niveau de traitement m . Pour résoudre le problème de variable manquante l'on a recours à un contrefactuel ; c'est-à-dire un groupe d'individu de même caractéristiques initiales que les individus soumis au programme. L'idée est que la différence entre les résultats des deux groupes est due au programme, puisque les deux groupes sont identiques au départ.

Le choix du contrefactuel se fait suivant deux groupes de méthodes : les méthodes expérimentales et les méthodes quasi-expérimentales. Les méthodes expérimentales supposent une assignation aléatoire du programme et repose, pour l'essentiel, sur l'utilisation d'un tirage au sort pour désigner les bénéficiaires de chaque niveau du programme parmi une population d'unités tout aussi éligibles les unes que les autres. La probabilité d'être sélectionnée pour un niveau quelconque du programme est alors la même pour toutes les unités éligibles (une personne, un ménage, une communauté, une école, un hôpital, etc.). Par contre les méthodes quasi-expérimentales utilisent les caractéristiques observées des inscrits et non-inscrits pour générer un groupe de comparaison. Fondamentalement, elles utilisent des techniques statistiques pour produire un groupe de comparaison artificiel en cherchant, pour chaque participant, une observation (ou une série d'observations) du groupe de non-inscrits qui présente des caractéristiques observables les plus semblables possible. Ces méthodes reposent donc sur l'hypothèse très forte qu'il n'y a pas de différence non observée corrélée aux résultats entre le groupe de traitement et le groupe de comparaison. Dans le cas spécifique du

PIAAA-CI, les bénéficiaires sont choisis en fonction de leur indice de vulnérabilité, tandis que les non-bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de certaines caractéristiques de bénéficiaires telles que l'âge, le sexe, la branche d'activité et la CRM. Dans ces conditions, une méthode quasi-expérimentale est mieux indiquée pour évaluer l'effet du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des artisans. Les méthodes d'estimation retenues dans ce rapport sont le « *Augmented Inverse probability of treatment weighting (aipw)* » et le « *Inverse probability of treatment weighted regression adjustment (ipwra)* » qui sont mieux indiqués pour estimer l'effet des programmes à multiples facettes et lorsque l'assignation du programme n'est pas indépendante de la variable de résultat comme c'est le cas ici (voir Lindel et. Al (2015) pour plus de détail sur ces estimateurs). Leur avantage est qu'elles utilisent le score de propension (probabilité de participation au projet) pour appairer les bénéficiaires et les non-bénéficiaires tout comme le « *propensity score matching* » utilisé pour les programmes à une seule facette. En effet, elles permettent de créer des sous-groupes de comparaison entre groupe bénéficiaire et groupe non-bénéficiaire à partir de la probabilité de participation au programme et engendrent de ce fait moins de biais que l'appariement manuel qui se fait à partir de caractéristiques observables

2. Description des échantillons et des variables d'étude.

2.1. Description des échantillons

Tous les services ne sont pas retenus dans l'analyse du fait de la faiblesse des effectifs de certains.

Comme décrit plus haut, l'assignation du PIAAA-CI ne s'est pas faite de façon aléatoire. Les bénéficiaires ont été choisis en fonction de leurs différents indices de vulnérabilités et pour chaque indice, ils n'ont pas tous bénéficié du même traitement. Eu égard au caractère multidimensionnel des indices, chaque bénéficiaire, en fonction de l'indice de vulnérabilité a reçu un ou plusieurs traitements.

Les Tableaux ci-dessous présentent pour chaque indice les traitements ou services retenus par le PIAAA-CI pour réduire la vulnérabilité des artisans et ménages bénéficiaires. Pour des raisons statistiques, tous les traitements ne seront pas inclus dans l'évaluation de l'impact du PIAAA-CI. Ne sont retenus que ceux dont l'effectif des bénéficiaires est supérieur ou égal à 30 bénéficiaires, c'est-à-dire ceux dont l'effectif est marqué par un Astérix (*) comme indiqué dans le Tableaux 5-1 ; 5-2 et 5-3.

Tableau 5 - 1 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVA

Indice de vulnérabilité de l'artisan	Traitements (services)	Fréquences.	Percent	Cum.
IVA	Assurance maladie (AM)	11	1.18	1.18
	Alphabétisation (ALPHABET)	40*	4.27	5.45
	Formation en santé et sécurité au travail (STE_SECUR)	31*	3.31	8.76
	AM + ALPHABET	2	0.21	8.97
	AM + STE_SECUR	2	0.21	9.18
	ALPHABET + STE_SECUR	10	1.07	10.25
	Tous les traitements	2	0.21	10.46
	Non bénéficiaires (NON-BEN)	838*	89.54	100
	Total	936	100	

Source : Données d'enquête AVSI, septembre 2017

Tableau 5 - 2 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVP

Indice de vulnérabilité professionnelle	Traitements	Fréquences.	Percent	Cum.
IVP	Appui en équipement (APP_EQUIP)	89*	7,92	7,92
	Formation en éducation financière (ED_FIN)	107*	9,52	17,44
	ALPHABET	22	1,96	19,4
	APP_EQUIP + ED_FIN	36*	3,2	22,6
	APP_EQUIP+ ALPHABET	2	0,18	22,78
	ED_FIN + ALPHABET	19	1,69	24,47
	Tous les traitements	11	0,98	25,45
	NON-BEN	838*	74,56	100,01
	Total	1,124	100	

Source : Données d'enquête AVSI, septembre 2017

Tableau 5 - 3 : Répartition des artisans bénéficiaires des services visant à réduire l'IVM

Indice de vulnérabilité du ménage	Traitements	Fréquences.	Percent	Cum.
IVM	Abri et soin (ABS)	60*	6.25	6.25
	Kits scolaires (KIT)	113*	11.77	18.02
	ED_FIN	82*	8.54	26.56
	ABS + KIT	34*	3.54	30.1
	ABS + ED_FIN	20	2.08	32.18
	KIT + ED_FIN	37*	3.85	36.03
	Tous les traitements	24	2.5	38.53
	NON-BEN	590*	61.46	99.99
	Total	960	100	

Source : Données d'enquête AVSI, septembre 2017

2.2.Description des variables

Le Tableau ci-dessous présente les variables intervenant dans le modèle d'estimation. TREAT représente la variable de traitement à multifacette. Pour tenir compte du niveau général de prix dans chaque région enquêtée, nous utilisons le prix moyen des logements comme Proxi. Cette dernière variable est calculée à partir des données de l'Enquête du Niveau de vie des Ménages (ENV) 2015.

Tableau 5 - 4 : Variables intervenant dans les modèles d'estimation

Niveau de vulnérabilité	Modèle de résultats		Modèle d'appariement	
	Variable dépendante	Variables indépendantes	Variable dépendante	Variable indépendante
Vulnérabilité de l'artisan	IVA	Nombre de repas par jours ; Formation professionnelle dans l'activité exercée ; Sexe.	TREAT	Tranche d'âge ; branche d'activité ; Sexe ; CRM
Vulnérabilité professionnelle	IVP	Age ; Niveau d'éducation ; formation professionnelle ; Prix de logement ; Rendement de l'activité ; santé générale au travail.	TREAT	Tranche d'âge ; branche d'activité ; Sexe ; CRM
Vulnérabilité du ménage	IVM	Taille de ménage ; Statut matrimonial du chef de ménage ; Nombre de participants au programme dans le ménage ; Niveau d'éducation du chef de ménage.	TREAT	Tranche d'âge ; branche d'activité ; Sexe ; CRM

3. Résultats

3.1. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité de l'artisan

L'alphabetisation et la formation en santé et sécurité au travail réduisent significativement l'indice de vulnérabilité de l'artisan au seuil de 1%

Tableau 5 - 5 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVA

Treatment-effects estimation	Number of obs	=	909			
Estimator : augmented IPW						
Outcome model : linear by ML						
Treatment model: (multinomial) logit						
		Robust				
IVA	Coef.	Std. Err.	z	P>z	[95% Conf.	Interval]
ATE						
TREAT						
(ALPHABET vs NON-BEN)	-.1298539***	.027939	-4.65	0.000	-.1846133	-.0750945
(STE_SECUR vs NON-BEN)	-.1110156***	.0340133	-3.26	0.001	-.1776804	-.0443507
POmean						
TREAT						
NON-BEN	.5021885	.0049426	101.60	0.000	.4925012	.5118759
*** $p < 0.01$	** $p < 0.05$	* $p < 0.1$				

L'indice moyen de vulnérabilité potentiel de l'artisan des non-bénéficiaires du PIAAA-CI est estimé à environ 0.502. C'est-à-dire qu'en moyenne les artisans non-bénéficiaires du PIAAA-CI sont potentiellement jugés très vulnérables.

L'effet moyen de l'alphabetisation sur l'indice potentiel moyen de vulnérabilité de l'artisan initialement analphabète est estimé à – 0.06 au seuil de 1%. C'est-à-dire si l'on parvient à maintenir les autres facteurs constants, alors après avoir reçu des cours d'alphabetisations avec des modules de formation tels que ceux délivrés par le PIAAA-CI les artisans analphabètes voient leur indice potentiel moyen de vulnérabilité passer de 0.5 à 0.44, passant ainsi de l'état « très vulnérable » à l'état « vulnérable » avec une probabilité d'erreur de 1%.

De même, l'effet moyen de la formation en santé et sécurité au travail sur l'indice de vulnérabilité de l'artisan de l'ensemble des bénéficiaires de ce service est estimé à environ – 0.047. Ce qui signifie que toutes choses étant égales par ailleurs, donner une formation en santé et sécurité au travail à des artisans non formés permet de réduire leur vulnérabilité potentielle moyenne de 0.047 avec une probabilité d'erreur de 1%.

3.2. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité professionnel de l'artisan

L'appui en équipement et la formation en éducation financière réduisent significativement la vulnérabilité professionnelle des artisans au seuil de 1%.

Tableau 5 - 6 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVP

Treatment-effects estimation		Number of obs	=	1,070			
Estimator: IPW regression adjustment							
Outcome model: linear							
Treatment model: (multinomial) logit							
		Coef.	Robust Std. Err.	z	P>z	[95% Conf. Interval]	
IVP							
ATE							
TREAT							
(APP_EQUIP vs NON-BEN)		-.1082303***	.0191492	- 5.65	0.000	-.145762	-.0706987
(ED_FIN vs NON-BEN)		-.1072621***	.0170094	- 6.31	0.000	-.1405999	-.0739242
(APP_EQ + ED_FIN vs NON-BEN)		-.0120414	.0433327	- 0.28	0.781	-.0969718	.072889
POmean							
TREAT							
NON-BEN		.6452508	.0061383	105.12	0.000	.6332201	.6572816
***	$p < 0.01$	**	$p < 0.05$	*	$p < 0.1$		

Les résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité professionnel des artisans montrent que l'indice potentiel moyen des artisans non-bénéficiaires est statistiquement égal à 0.645. Ce qui montre que de façon moyenne, les artisans n'ayant pas participé au PIAAA-CI sont potentiellement jugés très vulnérables.

L'effet moyen de l'appui en équipement sur l'indice de vulnérabilité professionnelle est estimé à - 0.108, tandis que celui de la formation en éducation financière est estimé à - 0.107 au seuil de 1%. C'est-à-dire qu'en maintenant les autres facteurs constants, l'on pourrait faire baisser l'indice de vulnérabilité professionnel moyen des artisans de 0.108 ou de 0.107 en leur apportant un appui en équipement ou en leur apprenant à gérer leurs finances à travers une formation telle que celle dispensée par le PIAAA-CI. Par ailleurs, l'effet de la combinaison des deux services n'est pas significatif. Ce résultat est contre intuitif dans la mesure où chaque service pris séparément réduit significativement la vulnérabilité des artisans. Cela pourrait être dû à la faiblesse de l'effectif des bénéficiaires de ce service. Toutefois, le signe négatif du coefficient relié à ce service indique que ce service a tendance à réduire la vulnérabilité des artisans bénéficiaires.

3.3. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité des ménages d'artisans

L'offre des kits scolaires, l'éducation en éducation financière et la combinaison de ces deux services permettent de réduire significativement la vulnérabilité des ménages.

Tableau 5 - 7 : Résultats de l'estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'IVM

Treatment-effects estimation	Number of obs	=	916			
Estimator: IPW regression adjustment						
Outcome model: linear						
Treatment model: (multinomial) logit						
		Robust				
IVM	Coef.	Std. Err.	z	P>z	[95% Conf.	Interval]
ATE						
TREAT						
(ABS vs NON-BEN)	-.0229041	0.0274278	-0.84	0.404	-.0766616	.0308534
(KIT vs NON-BEN)	-.05635***	.0182275	-3.09	0.002	-.0920753	-.0206247
(ED_FIN vs NON-BEN)	-.0507374**	.0220248	-2.30	0.021	-.0939052	-.0075696
(ABS+KIT vs NON-BEN)	.0001691	.0253792	0.01	0.995	-.0495732	.0499114
(KIT+ED_FIN vs NON-BEN)	-.0768752***	.0188469	-4.08	0.000	-.1138145	-.0399359
POmean						
TREAT						
NON-PART.	.2557743***	.0104951	24.37	0.000	.2352042	.2763444
***	$p < 0.01$	**	$p < 0.05$	*	$p < 0.1$	

Les résultats de l'estimation du modèle indiquent que l'indice moyen de vulnérabilité potentiel des non-participants au PIAAA-CI est statistiquement estimé à environ 0.256. Ce qui signifie que les ménages d'artisan non bénéficiaires sont statistiquement jugés vulnérables.

L'estimation de l'effet moyen du PIAAA-CI indique qu'au seuil de 1%, l'indice potentiel moyen de vulnérabilité des ménages bénéficiaires de kits scolaires décroît de 0.056 comparativement à celui des ménages non-bénéficiaires. Autrement dit, en maintenant tous les autres facteurs constants le programme de kits scolaires a fait passer l'indice moyen de vulnérabilité des ménages bénéficiaires de 0.256 à 0.2 avec une probabilité de 1% d'erreur.

Quant à la formation en éducation financière, son effet sur l'indice moyen de vulnérabilité des ménages bénéficiaires est estimé à – 0.05 au seuil de 5%. C'est-à-dire que toutes choses égales par ailleurs, la formation en éducation financière a fait passer l'indice de vulnérabilité des ménages bénéficiaires de 0.256 à 0.206 avec une probabilité de 5% d'erreur.

De même. L'effet du PIAAA-CI sur les ménages ayant bénéficié à la fois de kits scolaires et de la formation en éducation financière est estimé à – 0.077 et est statistiquement significatif au seuil de 1%. Ce qui veut dire que toutes choses égales par ailleurs, l'indice moyen de ces ménages est passé de 0.256 à 0.179 avec une probabilité d'erreur de 1%.

Par contre les indices moyens des ménages ayant bénéficié à la fois du service abri et soin et des kits scolaires ne sont pas statistiquement différent de celui des ménages non-bénéficiaires. Ce qui signifie que d'un point de vue statistique ces services n'ont pas eu d'effet sur la vulnérabilité des ménages bénéficiaires. Cette situation peut être justifiée par le fait qu'aucun critère objectif ne permet d'apprécier ou de mesurer l'apport du service abri et soins. En effet, cet apport est capté par la réponse des bénéficiaires à une série de questions leur demandant s'ils possèdent un certain nombre de biens durables. Le problème qui se pose est que le bénéficiaire ayant déjà participé à ce programme des années plus tôt peut penser qu'il pourrait recevoir encore d'autres biens et n'a donc aucun intérêt à répondre « Oui » à ces questions.

Conclusion

L'objet de ce chapitre était d'évaluer quantitativement l'effet du PIAAA-CI sur les niveaux de vulnérabilité individuelle, professionnelle et familiale des artisans bénéficiaires. Cette analyse qui se veut plus concluante que l'analyse comparative effectuée aux chapitres précédents s'est appuyée sur un modèle économétrique utilisant une méthode d'évaluation d'impact quasi-expérimentale des programmes à multiples facettes. Les résultats des estimations du modèle pour chaque indice indiquent que la plupart des services retenus pour l'analyse ont un impact statistiquement significatif sur la vulnérabilité des artisans. En effet, hormis le service « abris et soins », les autres services éligibles pour l'évaluation de l'impact du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité du ménage réduisent significativement la vulnérabilité des ménages des artisans. Le même constat se fait pour l'indice de vulnérabilité professionnelle où les résultats révèlent que seule la combinaison des services « appui en équipements » et « formation en gestion financière » n'a pas été assez importante pour impacter significativement la vulnérabilité professionnelle des artisans, quand bien même que l'effet de cette combinaison ait une tendance à la réduire. Quant aux services retenus pour l'estimation du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité de l'artisan, ils ont tous été reconnus comme réduisant significativement la vulnérabilité moyenne des artisans entant qu'individus.

Conclusion générale et recommandations

Cette étude est une évaluation du Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI). Elle a pour objectif d'apprécier, deux ans après la mise en place des actions du PIAAA-CI dans les localités des CRM couvertes par le projet, les améliorations induites dans: (i) les conditions de travail des artisans, (ii) les conditions de vie des artisans et de leur, (iii) la situation de la vulnérabilité des artisans (vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et vulnérabilité du ménage), (iv) l'impact du PIAAA-CI sur l'état de vulnérabilité des artisans (vulnérabilité de l'artisan, vulnérabilité professionnelle et vulnérabilité du ménage), afin de (v) tirer les leçons apprises dans la mise place des actions. Elle s'appuie sur une démarche méthodologique qui combine à la fois une démarche d'évaluation qualitative (à partir d'une revue de la documentation existante, d'entretien semi structurés et des focus groupes auprès de l'ensemble des parties prenantes au projet) et quantitative (s'appuyant sur une enquête auprès des artisans et ménage d'artisans bénéficiaires) Ce choix répond à un besoin d'information plus approfondie du projet pour cerner la perception d'ensemble des principaux acteurs et de fournir des éléments d'explication sur des causes cachées de certains résultats qui pourraient être observés dans l'analyse quantitative. Cette conclusion générale fait le bilan de la discussion portée sur ces questions en quatre points et présente les limites de l'analyse. Le premier point restitue les principaux résultats de l'évaluation. Le deuxième point tire les leçons apprises et relève les acquis de la mise en œuvre du projet. Le troisième point identifie les bonnes pratiques en vue de la pérennisation des acquis. Le quatrième point fait des recommandations, à partir d'une matrice d'actions, pour l'adoption coordonnée d'un ensemble de mesures complémentaires pour la viabilité des dispositifs d'autonomisation mis en place par le PIAAA-CI, Le dernier point relève les limites de l'étude d'évaluation.

2. Principaux résultats de l'évaluation du PIAAA-CI

Pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI

L'assignation des traitements (ou services proposés) aux bénéficiaires par le PIAAA-CI s'est, dans l'ensemble, alignée sur les principaux déterminants qui rendent compte de la vulnérabilité des artisans et des ménages. Cette assignation a permis un ciblage des artisans tenant compte du besoin exprimé par la branche d'activité, le niveau d'éducation, le sexe, l'âge, le type et le niveau de formation et la région d'exercice de l'activité (CRM) et qui fragilise sa situation professionnelle. De même, le ciblage des ménages pour l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de vie des artisans a tenu compte du besoin exprimé par la taille du ménage, le type de logement et la région de résidence. Suivant cette logique, l'assignation des services reste globalement pertinente et constitue une réponse à la réduction de la vulnérabilité des artisans et des ménages.

Perception du PIAAA-CI et de ses effets sur les conditions de travail et de vie des bénéficiaires par les parties prenantes

La perception des principaux acteurs parties prenantes du PIAAA-CI a montré que l'initiative d'AVSI, à travers les différents dispositifs d'autonomisation mis en place, a pu apporter, dans

une certaine mesure, un début de réponse à l'amélioration des conditions précaires de travail et de vie des artisans et contribuer à réduire leur vulnérabilité.

Le PIAAA-CI a dynamisé les structures d'encadrement (CRM, CS et ONG, et OPA) par (i) les appuis en équipements, (ii) les formations sur diverses exigences du métier et autres initiatives de renforcement des capacités, compétences et aptitudes, (iii) les sensibilisations et par (iv) les initiatives sociales (GESCO, mécanisme de couverture maladie, soutien aux ménages vulnérables, etc.). Il a ainsi permis, malgré les difficultés persistantes, d'améliorer la situation des artisans. Si ces effets perçus par toutes les parties prenantes, peut être attribués au caractère participatif du PIAAA-CI, ceux-ci ont été notamment le résultat de l'adhésion des bénéficiaires (OPA et artisans) qui s'est traduite par un accueil favorable au projet, le maintien de rapports cordiaux avec AVSI et les structures accompagnateurs (les CRM, les ONG et les CS) et surtout une forte implication et collaboration des artisans pour une meilleure mise en œuvre des actions et activités d'autonomisation du projet dans ces différents axes pendant deux ans. Cet engouement est en effet le fruit des fortes attentes suscitées par le PIAAA-CI et ses activités pour des travailleurs informels livrés à eux-mêmes.

Ces attentes ont été en partie comblées à niveau institutionnel, professionnel et social. Au niveau institutionnel, le processus d'identification et d'immatriculation quoique rencontre des difficultés a levé, pour de nombreux artisans, la méfiance envers la formalisation des activités. Les sensibilisations sur le code de l'artisanat et la réglementation en matière du travail des enfants ont comblé un manque d'informations et de connaissances des OPA et des artisans sur l'environnement du métier en faveur de sa professionnalisation et les sanctions encourues en cas d'exploitation des enfants. Au niveau professionnel, les différents services, notamment, l'appui en équipement, les ateliers d'échanges d'expériences, les formations thématiques sur la gestion de leurs activités, l'alphabétisation, les sensibilisations sur les bonnes pratiques ont contribué au relèvement du niveau d'équipements, des compétences et aptitudes techniques. Ces actions ont également faire progresser les niveaux de connaissances et d'informations sur les opportunités du secteur et l'observation de bonnes pratiques dans l'exercice du métier, en termes de protection des droits des enfants et d'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents au métier. Au niveau social, les initiatives d'appui en abris et soins ont comblé un manque de besoins en commodités basiques et en sanitaires indispensables au bien-être des membres du ménage. D'autres actions telles que les sensibilisations dans les ménages et la remise des kits scolaires ont permis d'assurer aux enfants des artisans une protection de leurs droits face aux risques d'exploitation et de déscolarisation et ont élargir l'accès aux services sociaux de base aux ménages.

La participation au GESCO a permis aux artisans de bénéficier d'assouplissement de certaines contraintes à l'exercice des activités et de bien d'autres avantages sociaux : facilités d'accès au crédits, mise à disposition de matériels de travail, formations des membres, appui à la recherche de marchés, entraide et solidarité entre membres, etc. Cette participation leur offre également un cadre d'expression et d'épanouissement pour leurs activités qui les rend moins vulnérables aux multiples chocs de l'environnement informel dans lequel ils opèrent.

Le MCMA focalise toutes les attentes des artisans compte tenu de l'énorme coût social que représente la prise en charge des soins face à l'instabilité du revenu tiré de l'activité. Malgré les difficultés, il apporte un début de réponse aux préoccupations liées à la prise en charge des soins de santé, en termes de réduction des frais de santé et des coûts des médicaments, d'hospitalisation et aussi de réconfort psychologique pour les adhérents. La levée de nombreuses difficultés qui fragilisent ce mécanisme reste la préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs associés.

Ces transformations résultent d'un ensemble de stratégies mise en place et qui figurent parmi les facteurs de succès du PIAAA-CI. Il s'agit de : (i) l'expression des besoins par les bénéficiaires eux-mêmes (OPA et artisans) ; (ii) le transfert de compétences par la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs (maîtres artisans, promoteurs des OPA et des GESCO) ; (iii) la centralisation de l'intervention sur la valorisation de l'artisan et de son métier; (iv) l'accompagnement psychosocial des chefs de ménages par les visites à domicile ; la promotion de la bonne gouvernance, de la redevabilité, de l'entente, la franchise, le respect mutuel, la solidarité et l'entraide entre les membres des OPA et GESCO. Ces éléments constituent une opportunité pour le renforcement de la collaboration et une plus grande synergie d'action entre les artisans et la CNMCI

Malgré ces résultats positifs enregistrés par les différents dispositifs d'autonomisation, de profondes préoccupations restent insatisfaites et focalisent toujours les attentes des artisans. Au premier niveau de ces préoccupations se trouve l'acquisition d'un site d'activité définitif pour les artisans. L'inexistence de site a été un des obstacles à la pleine participation des artisans aux activités du projet. L'obtention d'un site sécurisé pour l'activité est d'un si grand enjeu que les artisans sont disposés à apporter leur contribution financière. Les microcrédits et les prêts bancaires demeurent d'un accès limité pour la majorité des artisans. La plupart des ateliers restent sous équipés. Les structures d'encadrements sont insuffisantes et sous-équipées. Le niveau d'éducation de la majorité des artisans demeure faible et le niveau de formation professionnelle médiocre.

A ces préoccupations s'ajoutent certains points faibles de la mise en œuvre du projet qui amplifient les attentes des artisans. Au niveau institutionnel, cela se traduit par le manque de suivi du processus d'identification et d'immatriculation des artisans à la CNMCI. La lourdeur administrative qui en résulte constitue un obstacle à la reconnaissance du statut de l'artisan (inaccessibilité aux cartes professionnelles et aux registres du métier). Aussi, le coût de l'opération d'identification et d'immatriculation et la durée de validité de la carte professionnelle et du registre du métier sont encore perçue par des artisans comme des obstacles à la formalisation des activités. Au plan professionnel, l'indisponibilité de certains maîtres artisans ont été une limite à la restitution des formations. Par ailleurs, les formations n'ont pas tenu compte des différents niveaux d'éducation et de la dispersion des sites. Au niveau social, ces éléments de faiblesse résultent notamment du fonctionnement du MCMA. La lenteur du processus de production des cartes d'adhésion est décrite en ce sens qu'elle reporte le droit d'accès aux soins de quelques artisans adhérents à une date indéterminée. D'autres préoccupations telles que l'insuffisance du panier de soins, le mauvais accueil dans

les centres de santé, la méconnaissance de certains produits par les prestataires de soins sont un frein à l'extension de la couverture à plus de membres dans les ménages ; ce qui participe à la démotivation des artisans et au manque de confiance du MCMA.

Évolution des conditions de travail et de vie des artisans bénéficiaires et leurs ménages

L'analyse menée sur l'évaluation des conditions de travail des artisans et de vie dans les ménages deux ans après la mise œuvre du PIAAA-CI concluent sur un changement globalement positif. Dans les conditions de travail des artisans bénéficiaires, ces principaux changements s'observent, d'une part, au niveau de l'environnement institutionnel et dans l'inclusion financière des artisans et, d'autre part au niveau professionnel.

- Au niveau de l'environnement institutionnel et financier,

On observe un accroissement encourageant des inscrits à la Chambre Nationale des Métiers (CNMCI) de 7 points de pourcentage (de 32% en 2015 à 39% en 2017). On note également un engouement en faveur des organisations et autres associations professionnelles des artisans dans le cadre de leurs activités, avec un taux d'adhésion à une organisation professionnelle en progression (de 62% en 2015 à 64% en 2017). Concernant l'accessibilité à une institution financière, la proportion des artisans possédant un compte d'épargne dans une institution financière a évolué (passant de 35% en 2015 à 49% en 2017). Ceci s'est accompagné d'une hausse du plus du double (de 13% à 27%) de la proportion de ceux qui participent désormais à une mutuelle d'épargne et de crédit. Tout cela a eu pour effet d'entraînement une amélioration dans la gestion des revenus chez les artisans avec la proportion de ceux qui gèrent leur revenu en fonction d'une planification passant de 17% à 48% entre 2015 et 2017.

- Au niveau Professionnel

On note une amélioration du niveau d'équipement des bénéficiaires avec des proportions des artisans équipés (« moyennement » ou « bien équipés ») et sous-équipés passant respectivement de 21% à 43% et de 79% à 57% entre 2015 et 2017. Dans le statut professionnel, l'on observe également une évolution chez les artisans bénéficiaires avec une proportion plus grande des Maître-artisans qu'en 2015 (21% contre 16%). Aussi, l'accès à la formation des artisans s'est amélioré en 2017, portant désormais la proportion des artisans ayant bénéficié des séances de formation sur la gestion de leurs activités à 11%, contre 6% en 2015.

Par rapport au revenu de l'activité et à l'emploi dans le secteur, l'on note que le revenu mensuel titré de l'activité artisanale par les bénéficiaires s'est accru dans les CRM couvertes par le PIAAA-CI, quoiqu'il soit encore inférieur au SMIG²². Il est passé en moyen de 43 341 FCFA par mois en 2015 à 56 629 FCFA en 2017 ; soit une hausse de 30,65% par rapport au revenu mensuel procuré par l'activité en 2015. Cet accroissement du revenu de l'artisan est associé à une création de d'emplois chez dans les CRM bénéficiaires à deux niveaux. A un

²² Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est de 60.000 FCFA en Côte d'Ivoire depuis novembre 2013.

premier niveau, cela s'est traduit par la création d'unités de production artisanale (UPA), chez près de 3 bénéficiaires sur 5 (58%), désormais propriétaires d'ateliers en 2017, contre seulement 13,7% artisans possédant un atelier artisanal en 2015. Au deuxième niveau, l'on enregistre un accroissement, de la main d'œuvre de 3,12 employés par entreprise artisanale en 2015 à 3,50 en 2017 ; ce qui permet de maintenir le niveau de la main d'œuvre dans les entreprises artisanales des bénéficiaires. Cela s'est accompagné d'une amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur se traduisant par un accroissement de la proportion des artisans bénéficiaires exerçant des « emploi personnel bien structuré » passant de 16% (en 2015) à 37% (en 2017) et par une baisse de celle de ceux exerçant des « emploi occasionnel » passant de 26% (en 2015) à 12% (en 2017). Cependant, l'emploi reste encore dominé par le « petit métier personnel » dans la mesure où la proportion des bénéficiaires exerçant ce type d'emploi s'est accrue entre 2015 et 2017 en passant de 75% à 81 %.

S'agissant des conditions de vie dans les ménages bénéficiaires, ces principaux changements s'observent d'une part au niveau du cadre de vie du ménage, du revenu du ménage et de l'accès aux services sociaux de base dans le ménage et d'autre part au niveau de la situation de l'enfant dans le ménage.

- *Au niveau du cadre de vie du ménage, du revenu du ménage et de l'accès aux services sociaux de base dans le ménage*

A ce niveau, divers changements rendent compte de transformations positives des conditions de vie dans les ménages des artisans bénéficiaires du PIAAA-CI. D'une part, un premier aspect de ces transformations renvoie à une amélioration du niveau d'équipement (en biens et actifs divers) au sein des ménages bénéficiaires notamment pour la possession d'un fourneau traditionnel (de 4% à 24% de ménages), d'un fourneau à gaz (de 9% à 59% de ménages), d'une armoire (de 0% à 34% de ménages), d'un lit (58% à 69% de ménages) entre 2015 et 2017. D'autre part, on enregistre une transformation des conditions d'hygiène et sanitaires avec 46% de ménages disposant en 2017 de latrines modernes contre 29% en 2015. Un autre aspect de cette transformation des conditions sociales concerne le revenu du ménage pour lequel la proportion des ménages bénéficiaires avec un revenu du ménage inférieur à 30 000 FCFA par mois a diminué de 49% à 34% et celle de ceux dont le revenu se situe dans la tranche 100 000 FCFA à 150 000 FCFA s'est accru de 5% à 10%. Si on considère la situation nutritionnelle dans le ménage, 62% des ménages bénéficiaires ont désormais un repas équilibré, contre 56% en 2015. Les commodités basiques et les services sociaux sont également de plus en plus accessibles aux ménages bénéficiaires. Cela s'est traduit notamment d'une part par un approvisionnement en eau de SODECI touchant désormais près de 3 ménages bénéficiaires sur 5 (58%), contre 1 ménage sur 2 (50%) en 2015 ; et d'autre part, par une prise en compte désormais d'une assurance contre le risque de maladie chez 9% de ménages bénéficiaires par rapport leurs préoccupations sociales en 2015.

- *Au niveau de la situation de l'enfant dans le ménage*

La situation des enfants dans les ménages bénéficiaires s'est nettement améliorée dans divers dimension de son état de bien-être. Leur état général de santé (en termes de « santé normal »,

« bonne santé » ou « très bien ») s'est amélioré dans 64% de ménages bénéficiaires, contre 51% en 2015. On enregistre également en 2017 plus de 9 ménages bénéficiaires sur 10 (92%) dans lesquels les enfants sont déclarés à l'état civil, contre 84% en 2015. Aussi, 72% des ménages d'artisan ont des enfants tous scolarisés, contre 54% en 2015 et la proportion des ménages dont aucun enfant n'est scolarisé a sensiblement diminué passant de 8% en 2015 à 3% en 2017. Les activités récréatives pour enfants sont observées en 2017 dans 34% des ménages bénéficiaires, contre 20% en 2015. Cela s'accompagne d'une amélioration des comportements des enfants avec désormais 3% de ménages bénéficiaires abritant des enfants se comportant encore violemment avec les membres du ménage, contre 20% en 2015.

Evolution de la situation la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages

L'analyse à ce niveau conclue sur des changements globalement positifs par rapport à l'état initial de vulnérabilité des bénéficiaires, mais qui diffèrent selon la nature de leur vulnérabilité.

Si on considère l'indice de vulnérabilité de l'artisan en tant qu'individu (IVA), la situation s'est améliorée chez 45.5% des artisans bénéficiaires. Cette amélioration de la situation de vulnérabilité s'est traduite par une baisse des effectifs des artisans bénéficiaires jugés « très vulnérables » entre 2015 et 2017.

Au regard des caractéristiques sociotechnique et démographiques, l'on note que ces effectifs dans les catégories « extrêmement vulnérables » et « très vulnérables » ont connu une baisse, dans la plupart de ces branches, bien qu'il ait eu un basculement de fortes proportions de bénéficiaires de la catégorie jugée « vulnérable » à celle jugées « très vulnérable ». Si on considère les CRM, on note une nette amélioration de la situation de vulnérabilité dans la CRM d'Abidjan Lagune Est, dans laquelle, on observe un passage des bénéficiaires de l'état « très vulnérable » à l'état « vulnérable », quoique, la situation n'a pas beaucoup évolué dans les autres CRM.

Rapport aux services reçu, on enregistre 70,6% des bénéficiaires couverts par une assurance maladie ont vu leur vulnérabilité en tant individu baisser. Quant aux artisans ayant bénéficié de l'alphabétisation et de la formation en santé et sécurité au travail, respectivement 53,7% et 53,3% de bénéficiaires ont enregistré l'amélioration de leur situation de vulnérabilité de l'artisan.

Concernant la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires, l'indice moyen de la vulnérabilité professionnelle (IVP) des artisans bénéficiaires en tant que travailleur informel a baissé (en passant de 0.677 à 0.6205) se traduisant par amélioration de la situation de vulnérabilité professionnelle de près de 3 artisans bénéficiaires sur 5 (58.2%).

Cette baisse de l'indice moyen de vulnérabilité professionnel s'est opérée chez les bénéficiaires de toutes les tranches d'âge sans discrimination. Aussi, en se référant aux branches d'activité des bénéficiaires, l'indice moyen de vulnérabilité professionnelle enregistre une baisse dans toutes les branches d'activité. Cette baisse du niveau de

vulnérabilité a été la plus forte pour la catégorie jugée « extrêmement vulnérables » dans la branche « construction métallique, mécanique... » qui abrite le plus grand nombre d'artisans.

Suivant le service reçu par les artisans, la situation de vulnérabilité s'est beaucoup plus améliorée chez les artisans bénéficiaires de l'appui en équipements (71,70%) comparativement à ceux ayant bénéficié des services de l'éducation financière (57,80%) et de l'alphabétisation fonctionnelle (53,70%).

Quant à la vulnérabilité sociale du ménage des artisans, ce sont 47,7% ménages bénéficiaires qui ont vu leur situation de vulnérabilité s'améliorer entre 2015 et 2017. Cela s'est traduit par une baisse de la proportion des ménages bénéficiaires pour les catégories jugées « vulnérables » et « entraînement vulnérable ».

Au regard des type de logement habité par les bénéficiaires, la vulnérabilité a connu une baisse dans presque tous les types de logement, à l'exception des ménages vivant dans les villas et dans les cours communes. Par rapport aux CRM, on note que la vulnérabilité sociale a baissé dans l'ensemble des ménages des CRM du projet, à l'exception de celle de Bouaké, bien qu'elle a vu une réduction de la proportion des ménages de la catégorie jugée « vulnérable ».

Suivant le service reçu par le ménage, cette amélioration de la vulnérabilité a concerné 54,3% des ménages bénéficiaires du service d'appui en abris et soins, 50% des bénéficiaires des kits scolaires, 44% des ménages bénéficiaires de l'éducation financière et seulement 17,6% des ménages couverts par une assurance maladie.

Impact du PIAAACI sur la vulnérabilité la vulnérabilité des artisans et leurs ménages

Les résultats de l'analyse de l'impact indiquent que les évolutions globalement observées à la fois dans la situation de vulnérabilité des artisans et ménages bénéficiaires et associées aux changements positifs apparus dans leurs conditions de travail et de vie ont été induits par les actions du PIAAA-CI.

Pour l'impact du PIAAACI sur la vulnérabilité de l'artisan (IVA), il ressort que les services retenus ont réduit la vulnérabilité moyenne des artisans en tant qu'individus. Les services tels que l'alphabétisation et la formation en santé et sécurité au travail se sont révélés être ceux qui ont le plus participé à la réduction de la vulnérabilité de l'artisan.

Concernant l'impact du PIAAACI sur la vulnérabilité professionnelle (IVP), il ressort que les services d'appui en équipement et la formation en gestion financière ont réduit la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires.

Quant à de l'impact du PIAAACI sur la vulnérabilité du ménage, seuls les services d'aide en éducation des enfants et la formation en éducation financière du chef de ménage ont permis de réduire l'indice de la vulnérabilité du ménage. L'appui en abris et soins, bien que présentant une tendance à réduire la vulnérabilité du ménage, n'a pas été assez suffisant pour induire une baisse conséquente de la vulnérabilité dans les ménage des artisans. Lorsqu'on tient compte

de la combinaison des traitements, le fait pour un ménage de bénéficier à la fois d'un appui en éducation dans le ménage et d'une formation en éducation financière pour le chef de ménage a induit un effet sur la vulnérabilité plus important que les services pris isolément et pour toute autre combinaison des services.

2. Leçons apprises et acquis

Au vu des changements positifs qui découlent de l'évaluation qualitative et quantitative, cette étude a montré que l'appui d'AVSI dans le cadre du PIAAA-CI a produit des résultats encourageants sur les conditions de travail et de vie des artisans. Ceux-ci ont permis de :

- relever le capital humain (compétences et aptitudes professionnelles) des artisans par la formation (en gestion d'une activité, éducation financière, comptabilité simplifiée, et santé et sécurité au travail) et par des cours d'alphabétisation fonctionnelle ;
- relever le niveau d'équipement des artisans,
- rendre les artisans plus résilients à des éventuels chocs dans le ménage.
- contribuer à l'amélioration de la situation des enfants des artisans par la scolarisation et la déclaration à l'état civil.

Le PIAAA-CI enregistre des acquis en faveur de sa viabilité à chaque niveau d'intervention.

Au niveau institutionnel, ces acquis se traduisent par :

- la mise en place du processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI qui est une avancée notable dans la dimension réglementaire de la formalisation des activités;
- une bonne compréhension de ce processus de formalisation et une volonté des OPA et des artisans à s'approprier les textes qui régissent leur métier et ;
- une ouverture sur les opportunités du secteur offertes par cette formalisation en termes d'acquisition de marchés et la progression des connaissances et des informations sur le code de l'artisanat.

Au niveau professionnel, il s'agit de:

- la valorisation du métier de l'artisanat et de l'artisan en tant que travailleur ayant droit à des privilèges (formations, reconnaissance par l'Etat);
- un relèvement du niveau de compétences et aptitudes techniques des artisans ;
- un transfert de compétences, notamment la formation des acteurs accompagnateurs (CRM, ONG et SC) et la formation des formateurs (maîtres artisans chargés de la sensibilisation et la restitution de la formation des artisans) ;
- l'appropriation et la reconduite de certaines actions et services du projet par des GESCO et des OPA et ;
- la réhabilitation du centre métaux mécanique de Yamoussoukro et la mise en place du guichet d'informations de la CNMCI.

Au niveau social, ces acquis rendent compte de:

- une bonne perception des sensibilisations sur la déclaration à l'état civil et la scolarisation des enfants aux ménages des artisans ;
- une meilleure compréhension de l'idée de groupement de solidarité à base professionnelle et communautaire ;
- l'existence « de bons élèves ou de GESCO champions », malgré les difficultés, s'érigeant ainsi en modèle de réussites pour d'autres groupements et ;
- la mise en place d'une couverture assurance maladie et l'intérêt que celle-ci suscite pour les artisans, en dépit des difficultés auxquelles ce mécanisme fait face.

Toutefois, pour rendre les artisans plus résilients, le projet devra réussir à les autonomiser dans le long terme. Ce qui n'est pas véritablement encore le cas étant donné la persistance des problèmes structurels qu'il faut nécessairement résoudre. Et pour cela, il serait préférable que les actions des différentes structures impliquées dans le PIAAA-CI (CRM, CS, ONG, OPA, autres associations), ne prennent pas fin en même temps que le projet, au risque de retomber dans la situation déshumanisante d'avant le PIAAA-CI. La pérennisation de ces activités permettra d'accompagner effectivement les artisans dans le processus de leur autonomisation entamé avec AVSI. Les actions de pérennisation devront s'appuyer sur les acquis enregistrés à chaque niveau d'intervention.

3. Les bonnes pratiques

Les actions ou services en guise de « bonnes pratiques » sur lesquels il faudra mettre l'accent sont énumérés ci-dessous. En plus de leur contribution à l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans, le choix porté sur ces actions milite en faveur de leurs effets potentiels à long terme sur le revenu tiré de l'activité et sur le bien-être dans le ménage.

Pour les actions d'autonomisation en faveur des conditions de travail, les cinq appuis suivants se sont révélés indispensables.

- l'alphabétisation

En tant que fondement de relèvement du capital humain, elle constitue une action de développement dans la mesure où elle a permis d'accroître la participation du bénéficiaire à la vie professionnelle et sociale.

- l'appui en équipements

En tant que moyen de renforcement des capacités techniques, l'appui en matériels de travail a assoupli les contraintes de production de l'artisan et a permis d'accroître sa productivité.

- les formations professionnelles et techniques

En que des actions de renforcement des compétences et aptitudes techniques, ces formations, notamment sur la mise à jour des techniques dans chaque corps de métiers (la gestion d'une activité professionnelle, l'éducation financière et la comptabilité simplifiée), ont fait évoluer le regard de l'artisan sur son activité : du petit métier à une entreprise artisanale individuelle, pour laquelle il doit prendre plus d'initiatives pour sa professionnalisation.

- la sensibilisation sur le code de l'artisanat et ses opportunités et sur la santé et la sécurité au travail

En tant qu'un apport d'informations et de connaissances, ces sensibilisations ont comblé un manque d'informations sur des réalités évidentes de leur environnement de travail de l'artisan. Ceci a induit un changement de comportement en termes de prise de conscience sur l'importance de l'immatriculation à la CNMCI et de l'adoption des mesures contre les risques sanitaires et sécuritaires inhérents à leurs métiers.

- les ateliers d'identification et de diffusion de bonnes pratiques ;

En tant que des occasions d'échanges et de mutualisation des connaissances techniques, ces ateliers ont favorisé la mise en place du réseautage entre OPA dans différents corps de métiers; ce qui constitue une stratégie pour dynamiser les activités du secteur de l'artisanat.

S'agissant de l'intervention en faveur des conditions de vie des ménages, les actions à maintenir sont :

- l'aide à l'éducation (kits scolaires) ;

Elle a permis d'accroître la scolarisation des enfants dans les ménages des artisans. En plus, elle permet à long terme de briser le cercle vicieux pouvant entretenir l'analphabétisme générationnel, étant donnée la précarité des conditions de vie des parents.

- la formation des formateurs

Elle assure l'appropriation des activités par les bénéficiaires et produit des effets à long terme sur ceux-ci. Les maîtres artisans et les promoteurs des OPA et des GESCO ainsi formés sur diverses techniques ont transmis les connaissances à d'autres artisans dans le cadre des activités des GESCO ; ce qui participe à la pérennisation des activités.

- la formation sur la gestion des ressources familiales

Elle accroît les compétences familiales au profit du bien-être du ménage dans la gestion du revenu. Elle a permis à des membres dans certains groupements de femmes artisanes à la rationalisation des dépenses et d'entreprendre des AGR.

- la déclaration à l'état civil

Elle élargit l'accès aux services sociaux de base (éducation, soins de santé adéquat, etc.) aux enfants dans le ménage.

- l'accompagnement dans l'accès à l'assurance maladie des artisans et leur famille

En tant qu'une protection contre les risques de maladie notamment pour les femmes et les enfants. La mise en place du MCMA a apporté la protection et le réconfort moral à des artisans.

4. Recommandations

Pour préserver les acquis et assurer une viabilité des différents dispositifs d'autonomisation, en faveur d'une amélioration durable des conditions de travail et de vie des artisans, il est primordial d'adopter un ensemble de mesures recommandées dans la matrice ci-dessous. La mise en œuvre de ces mesures devra s'appuyer sur une stratégie d'intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs identifiés afin d'agir de façon efficace sur les facteurs de la vulnérabilité multidimensionnelle qui fragilisent encore la situation de l'artisan d'une part en tant qu'individu et travailleur du secteur informelle et en tant que chef de ménage d'autres part.

Matrice de recommandations d'actions pour l'autonomisation à long terme des artisans

Domaine d'intervention	Problèmes persistants	Recommandation générale	Actions spécifiques à mener	Acteur(s) à impliquer
Capital humain	La majorité des artisans reste analphabète ou n'a pas été au-delà de l'éducation primaire.	Mettre en place des actions dont les effets pourraient avoir une portée à long-terme telles que des programmes d'alphabétisation et des formations spécialisées et qualifiantes qui donnent plus de professionnalisme aux artisans et qui leur permettent de profiter des opportunités du secteur	Poursuivre les programmes d'alphabétisation au sein des OPA et des GESCO	Centre d'Alphabétisation des Métiers(CAM), CRM, OPA, GESCO, etc.
	La majorité des artisans reste sans formation professionnelle et continue de se former sur le tas		Poursuivre la formation technique et professionnelle des artisans et orienter ces formations sur les besoins des différents corps de métiers à travers leur plus forte implication à la définition, à la mise en place des programmes et au déploiement des activités sur le terrain	FDGP, AGEFOP, DAFC, CNMCI, DAEMSI, OPA, GESCO, et Etablissements de formations techniques ²³
	La dispersion des sites d'activité n'a pas favorisé le regroupement des artisans		Procéder à des regroupements de proximité qui puissent permettre de rassembler les artisans par zone d'activité ne nécessitant pas de longs déplacements	CRM, OPA, GESCO, etc.
	Absence d'infrastructures et équipements appropriés pour la restitution des cours d'alphabétisation et des formations à la masse		Accompagner les OPA et les GESCO à entreprendre des démarches auprès des mairies et du Ministère de l'éducation nationale pour l'utilisation des infrastructures municipales et éducatives de proximité dans la restitution des activités d'alphabétisation et de formation	Ministère de l'éducation nationale, Mairies, CRM, OPA, GESCO, etc.
	La restitution des formations n'a pas tenu compte des différents niveaux d'éducation des artisans		Mettre en place un plan de restitution qui regroupe les artisans selon leur niveau d'éducation :	CAM, CRM, OPA, GESCO, etc.
	Faible niveau d'information et de connaissance sur les opportunités du secteur maintenant les artisans dans une vulnérabilité au niveau professionnel		Poursuivre les actions de promotion du cadre institutionnel par la diffusion du code de l'artisanat et des principes sur les droits fondamentaux au travail	CNMCI, CRM, OPA, GESCO, DEAMSI, Inspection Générale du travail, etc.
Environnement institutionnel	Faible niveau de coordination du processus d'identification et d'immatriculation	Mettre en place un plan d'action commun de formalisation des activités avec une plus forte implication de la CNMCI et une prise en compte des suggestions des artisans au déploiement des activités sur le terrain	Poursuivre le processus d'identification et d'immatriculation via une implication plus forte de la CNMCI	DEAMSI, CNMCI, CRM, OPA, GESCO, etc.
	Manque de suivi et lourdeur administrative du processus et d'identification et d'immatriculation des artisans		Impliquer plus fortement les structures publiques (DEAMSI), la CNMCI et les OPA.	DEAMSI, CNMCI, etc.
			Simplifier le processus d'identification en le centrant sur des documents administratifs accessibles à tous les artisans et produire les cartes professionnelles et les registres du métier dans un délai d'un mois au plus	DEAMSI, CNMCI, CRM, OPA, etc.
	La proportion des artisans inscrits à la CNMCI (39%) en 2017 reste encore faible		Poursuivre la sensibilisation sur le bienfondé de l'immatriculation et le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI	DAEMSI, CRM, OPA, CNMCI, etc.
			Impliquer fortement les OPA et les autres coopératives artisanales à la sensibilisation des artisans de leur corps de métiers	CNMCI, CRM, OPA, DAEMSI, etc.
Environnement professionnel	Les artisans occupent encore des sites provisoires et sujets à des déguerpissements fréquents	Trouver un site définitif d'exercice de l'activité artisanale dans chaque commune et impliquer plus fortement, les OPA, l'administration publique et les collectivités territoriales dans la définition de site	Appuyer la poursuite du plaidoyer pour l'acquisition d'un site définitif d'exercice de l'activité regroupant les artisans selon les corps de métiers	Ministère de la salubrité Mairie, DAEMSI, CRM, CNMCI, OPA, GESCO, etc.
			Diffuser les bonnes pratiques des GESCO ayant réussi à se doter de matériel de travail et à les mettre à la disposition de leurs membres	CRM, OPA, GESCO
	La majorité (57%) des ateliers reste sous-équipée en 2017		Sensibiliser par la même occasion les artisans à la participation aux activités des GESCO afin de développer des projets de groupe permettant de réduire la pénibilité de l'activité	MEMEASFP, AGEFOP, etc.
			Mettre en place une politique de subvention ou de crédit d'appui en équipements des ateliers	OPA, CNMCI, GESCO, IMF, etc.
			Equiper les structures d'encadrement des artisans (CRM, les OPA, les ONG et les SC) en matériels roulants notamment afin de permettre la poursuite des actions d'autonomisation	MEMEASFP (DAEMSI), etc.
	Les structures d'encadrements insuffisantes et sous-équipées		Initier des partenariats extérieurs avec les Organismes en faveur de la formalisation et le développement du secteur informel tels que le BIT, et l'UE afin de mettre en place des projets de renforcement des capacités opérationnelles des structures d'encadrement des activités artisanales	MEMEASFP, CNMCI, OPA, etc.

²³ Il s'agit de centres de formations tels que le CELIA, CPM/Bois, CPMME, CPME, CPMA, et EIBM.

Gouvernance des Organisations professionnelles (OPA et GESCO)	Absence de structuration de la plupart des OPA et des GESCO (statut et règlement intérieur inexistant)	Poursuivre les actions de structuration des OPA et des GESCO par l'appui à l'adoption de statuts et règlements intérieurs et des principes élémentaires de gouvernance	Aider les OPA et GESCO à se doter de statuts et règlement;	CNMCI, OPA, GESCO, etc.
	Associer tous les membres à l'élaboration ou l'amendement des statuts et règlement de sorte à les amener à les observer		Responsables des OPA et des GESCO, et les artisans membres, etc.	
	Former les responsables des OPA et GESCO sur l'amélioration des modes de gouvernance par l'observation des principes élémentaires		CNMCI, CRM, OPA, GESCO, etc.	
Inclusion financière et mode de Gestion des revenus	Niveau de compréhension du fonctionnement des services financiers encore faible	Renforcer le niveau de compréhension et les compétences des artisans sur les notions d'épargne, de gestion et de planification financière afin de lever les attitudes de méfiance et de réticence à l'encontre de leur inclusion financière	Poursuivre les activités de sensibilisations sur les avantages de l'ouverture d'un compte bancaire et promouvoir la diffusion du modèle Mobile Money comme tremplin vers l'inclusion financière en zones rurales	Opérateurs Mobile Money, OPA, GESCO, CRM, etc.
	Faible inclusion financière avec 27% qui participent en 2017 à une mutuelle d'épargne et de crédit		Etablir des partenariats entre les organisations d'artisans et les établissements financiers	CNMCI, OPA, GESCO, IMF, etc.
	Moins de la moitié (49%) des artisans possèdent en 2017 un compte d'épargne dans une institution financière		Concevoir des plans de formation et des modules de formation sur les notions de finance et d'épargne qui tiennent compte du faible niveau d'éducation des artisans	CNMCI, DAEMSI, IMF, OPA, GESCO, etc.
	Moins de la moitié (49%) des artisans gèrent en 2017 les revenus avec une planification (suivi des entrées/sorties)		Maintenir les actions collectives et communautaires des OPA et des GESCO afin de permettre la formation d'un plus grand nombre d'artisans et de promouvoir l'accès au crédit via des mécanismes de solidarité	CRM, GESCO, OPA, ONG, SC, etc.
Inclusion sociale et risques sanitaires sécuritaires liés à l'environnement de travail	Persistance de nombreux risques sécuritaires et sanitaires liés au faible niveau d'aménagement des ateliers	Assurer une meilleur prise en charge sociale et médicales des artisans afin de réduire les facteurs de risque sanitaires et sécuritaires qui les affectent	Poursuivre les sensibilisations sur l'adoption des mesures de santé et sécurité au travail politique au sein des branches d'activité afin de réduire les facteurs de risques sanitaires et sécuritaires	DEAMSI, OPA, CRM, DSST-, ONG et SC, etc.
	Seuls 9% des artisans bénéficient de la couverture d'assurance maladie		Redynamiser les mutuelles d'assurance pour garantir aux artisans et à leur famille une sécurité sociale réelle en sensibilisant davantage les artisans sur les principes de fonctionnement et le bienfondé de la couverture d'assurance maladie	Ministère de la protection sociale, CNPS, STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, GESCO, CNMCI, etc.
			Négocier des produits d'assurance à coût réduit couvrant à la fois les artisans et certains membres de leur ménage.	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, etc.
			Intégrer les mutuelles dans les mécanismes de déploiement de la CMU	CNPS, STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
	Difficulté pour la majorité des adhérents au MCMA d'avoir accès aux soins médicaux		Respecter les engagements vis-à-vis des mutualistes et des prestataires.	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Informar les prestataires sur l'existence des mutuelles	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Augmenter le nombre de centres de santé et pharmacies conventionnés	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
			Trouver des prestataires crédibles et qui disposent d'un minimum de plateau technique	STANE, CIDR, MUTREPCI, OPA, CNMCI, GESCO, etc.
Situation des enfants dans les ménages des artisans	La situation des enfants dans les ménages en matière de déclaration à l'état civil et de scolarisation ne s'est pas améliorée dans certaines CRM	Poursuivre les actions d'accompagne ment des ménages à l'accès aux services sociaux de base	Identifier les pesanteurs à l'encontre de l'amélioration de la situation des enfants dans les ménages des CRM de Yamoussoukro et de Bouaké notamment	MPFES, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC
			Poursuivre les activités de sensibilisation et d'information sur le droit des enfants par les Visites à Domicile notamment dans les CRM de Bouaké et Yamoussoukro	Ministère de la femme et de l'enfant, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC
			Maintenir les actions d'appui à la déclaration à l'état civil et d'éducation dans les GESCO et initier des programmes de promotion de l'éducation préscolaire à grande échelle dans les ménages notamment dans la CRM de BOUAKE et Yamoussoukro	Ministère de la femme et de l'enfant, CRM, DLTE, CNS, OPA, GESCO, ONG, SC

1. Limites

Cette étude d'évaluation souffre cependant d'une limite. Celle-ci relève de la nature qualitative des données. En effet, certains critères tels que le niveau d'équipements des ateliers de travail des artisans qui rentrent dans le calcul de l'indice de vulnérabilité professionnel des artisans se mesurent à partir de la réponse à la question « comment jugez-vous le niveau d'équipements de votre atelier ? ». Etant donné qu'il n'y a pas de référentiel défini de façon objective à partir duquel l'atelier est reconnu comme sous-équipé ou bien équipé, l'artisan donne la réponse suivant sa perception de son état d'équipements. Cet état de fait rend les résultats sensibles à la perception de l'artisan qui change d'un individu à un autre. Pour atténuer le caractère subjectif qui en résulte, l'évaluation quantitative a été combinée avec une évaluation qualitative auprès des principaux acteurs parties prenantes du projet afin de disposer d'éléments de réponses beaucoup plus approfondis sur les résultats qui sortent de l'analyse quantitative. Malgré cela, ces résultats devront être pris avec un minimum de retenu.

Références

Abou, P. E., 2017. Education et travail des enfants en Côte d'Ivoire. Abidjan : Thèse unique de doctorat en sciences économiques, Université Félix Houphouët Boigny.

Atim, C., 2000. Contribution financière des mutuelles de santé au financement à la fourniture et à l'accès aux soins de santé : Synthèse de travaux de recherche menés dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du centre. Genève : Bureau international du travail.

AVSI, 2015. Etude de base sur les conditions de travail et de vie des artisans et leur famille, Abidjan : Fondation AVSI Côte d'Ivoire.

AVSI, 2017. Atelier de présentation et de partage de l'initiative de la couverture médicale des artisans, Abidjan, CERAO : s.n.

Banque mondiale, 2012. data.worldbank. [En ligne]
Available at: <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/04/19/new-database-shows-three-quarters-of-worlds-poor-are-unbanked>
[Accès le 08 Novembre 2017].

BARUSSAUD S. 2018. Etude-diagnostic sur le fonctionnement des filières commerciales informelles et la promotion de l'emploi décent : exemple de la commercialisation du vivrier marchand en Côte d'Ivoire, *Working paper*, Abidjan, 2018.

Basaza, R., Criel, B. & Van, D. S., 2008. Community health insurance in Uganda: Why does enrolment remain low? A view from beneath. *Health Policy*, 87(2), pp. 172-184.

Coase, R., 1937. The nature of the Firm. *Economica*, 4(16), pp. 331-351.

Defourny, J. & Failon, J., 2011. Les déterminants de l'adhésion aux mutuelles de santé en Afrique subsaharienne: un inventaire des travaux empiriques. *Monde en développement*, 1(153), pp. 7-26.

Eloi, L., 2012. L'économie de la confiance. Paris : La découverte.

Fournier, Y. & Ouedraogo, A., 1996. Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique. Historique et évolutions récentes. *Tiers Monde*, 37(145), pp. 67-83.

Gorgz, A., 2003. L'immatériel. Paris : Galilée.

Hardin, R., 2006. Trust. Cambridge : Plity Press.

Jutting, J., 2005. Health insurance for the poor in developing countries. Ashgate Publishing éd. s.l.:s.n.

Linden A.; Uysal, S. D.; Ryan, A. et Adams, J. L., 2015. Estimating causal effects for multivalued treatments: a comparison of approaches, *Statistics in Medecine*, DOI: 10.1002/sim.6768

Sen, A., 2008. Éthique et économie. Paris : PUF.

Waelkens, M. & Criel, B., 2004. Les mutuelles de santé en Afrique subsaharienne : État des lieux et réflexions sur un agenda de recherche, Washington DC : Banque mondiale.

Table des matières

Sommaire	Erreur ! Signet non défini.
Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	10
Sigles et abreviations	12
Avant-propos.....	13
Remerciements.....	15
Résumé exécutif	17
Introduction générale	33
1. Contexte et justification de l'étude	34
1.1. Artisanat ivoirien un secteur fortement informel	34
1.2. Projet d'autonomisation des artisans	35
1.3. Etude de base sur les conditions de travail et de vie des artisans	36
1.4. Exécution du PIAAA-CI	38
1.5. Actions recommandées par la « mission ROM »	41
1.6. Questions de discussion	41
1.7. Objectifs de l'étude	42
1.8. Intérêt et portée de l'étude.....	43
2. Démarche méthodologique	44
2.1. Revue documentaire.....	44
2.2. Visite des sites du PIAAA-CI.....	44
2.3. Combinaison d'une évaluation qualitative et quantitative	44
Chapitre 1 : Pertinence de l'assignation des services aux bénéficiaires du PIAAA-CI ..	52
1. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de travail des artisans.....	54
1.1. Pertinence de l'assignation du service « Appui en équipement des artisans ».....	54
1.2. Pertinence de l'assignation du service « Formation en santé et sécurité au travail »	59
1.3. Pertinence de l'assignation du service « Alphabétisation fonctionnelle ».....	64
2. Pertinence de l'assignation des services destinés à l'amélioration des conditions de vie des ménages des artisans	68
Chapitre 2 : Perception du PIAAA-CI et de ses effets sur les conditions de travail et de vie des bénéficiaires par les parties prenantes.....	76
1. Perception des acteurs accompagnateurs	77
1.1. Appréciation de l'initiative « PIAAA-CI »	78
1.2. Diagnostic de la mise en œuvre du PIAAA-CI par les acteurs accompagnateurs..	78
2. Perception des bénéficiaires	91
2.1. Perception du point de vue des OPA	91
2.2. Perception du point de vue des Artisans	103
3. Bilan du projet d'autonomisation des artisans	115
3.1. Analyse SWOT du PIAAA-CI	116
3.2. Acquis du PIAAA-CI en faveur de sa vitalité*	122

Chapitre 3 : Evolution des conditions de travail et de vie des artisans bénéficiaires et leur ménage.....	128
1. Evolution des conditions de travail des artisans bénéficiaires	129
1.1. Encadrement professionnel et inclusion financière.....	130
1.1.1. Encadrement professionnel	130
1.1.2. Inclusion financière.....	132
1.2. Formation professionnelle	135
1.2.1. Statut professionnel.....	135
1.2.2. Formation des artisans	135
1.3. Equipement, emploi et revenu	136
2. Evolution des conditions de vie dans les ménages des artisans	141
2.1. Biens durables possédés et actifs divers	141
2.2. Revenu du ménage.....	142
2.3. Situation de santé dans le ménage	143
2.4. Situation nutritionnelle dans le ménage	144
2.5. Accès aux commodités basiques	145
2.6. Situation de l'enfant dans le ménage	148
Chapitre 4 : Evolution de la situation de la vulnérabilité des artisans et de leurs ménages	156
1. Analyse comparée de la distribution des artisans bénéficiaires par niveau de vulnérabilité entre 2015 et 2017.	158
1.1. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017 suivant les tranches d'âge	159
1.2. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans entre 2015 et 2017 suivant la CRM	161
1.3. Analyse comparée de la vulnérabilité des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017 suivant les branches d'activité.....	163
2. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires entre 2015 et 2017.	165
2.1. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires suivant les tranches d'âge	167
2.2. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle suivant les CRM entre 2015 et 2017.....	169
2.3. Analyse comparée de la vulnérabilité professionnelle des artisans bénéficiaires suivant les branches d'activité entre 2015 et 2017.....	170
3. Analyse comparée de la distribution des ménages bénéficiaires par niveaux de vulnérabilité entre 2015 et 2017	172
3.1. Analyse comparée de la vulnérabilité des ménages d'artisans suivant les CRM entre 2015 et 2017	174
3.2. Analyse comparée de la vulnérabilité des ménages bénéficiaires suivant les types de logement entre 2015 et 2017	175
4. Analyse de l'évolution de la situation de vulnérabilité des artisans et des ménages...177	
4.1. Analyse de l'évolution globale suivant l'indice de vulnérabilité	178
Chapitre 5 :Impact du PIAAA-CI sur la vulnérabilité des artisans et leurs ménages..	184

1. Description du mode d'analyse	185
2. Description des échantillons et des variables d'étude.....	187
2.1. Description des échantillons.....	187
2.2. Description des variables	189
3. Résultats	190
3.1. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité de l'artisan	190
3.2. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité professionnel de l'artisan	191
3.3. Estimation de l'effet du PIAAA-CI sur l'indice de vulnérabilité des ménages d'artisans	192
Conclusion générale et recommandations	194
Références.....	209
Annexes	213

Annexes

Annexe 1 : Répartition des échantillons selon les CRM

CRM	Artisans					Ménages				
	Localités Bénéficiaires	Bénéficiaires	Localités Témoins	Témoins	Taille Echantillon	Localités Bénéficiaires	Bénéficiaires	Localités témoins	Témoins	Taille Echantillon
Abidjan lagune Est	Abobo, Cocody	85	Agboville	123	208	Abobo, Cocody	85	Agboville	92	177
Abidjan Lagune Nord	Adjamé, Attécoubé, Plateau, Yopougon	96	<u>Lakota (1)</u> Divo (2)	237	333	Adjamé, Attécoubé, Plateau, Yopougon	90	Lakota (1), Divo (2)	145	235
Abidjan Lagune Sud	Koumassi, Marcory, Port Bouët, Treichville	79	Aboisso	119	198	Koumassi, Marcory, Port Bouët, Treichville	67	Aboisso	69	136
Bouake	Bouake, Djébonoua	122	Dabakala (1), M'bahiakro (2)	220	342	Bouake, Djébonoua	117	Dabakala (1), M'bahiakro (2)	152	269
Yamoussoukro	Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro	94	Bongouanou	139	233	Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro	92	Bongouanou	51	143
Total		476		838	1314		451		509	960

Annexe 2 Profil de la Zone du Projet

PROFIL DE LA ZONE D'INTERVENTION

Introduction

Ce document de quelques lignes, est réalisé dans le cadre de la mission de reconnaissance de la zone d'intervention, couplée avec la mission de supervision de la phase de collecte de l'étude d'évaluation du « Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire (PIAAA-CI) » de la fondation AVSI-Côte d'Ivoire exécutée par le CREMIDE. Il est produit en prélude à l'élaboration du rapport final d'évaluation du PIAAA-CI, pour lequel plusieurs livrables sont attendus dont ce rapport du profil socio-économique de la zone du projet. Ce profil ne prétend pas faire une description exhaustive des réalités socioprofessionnelles et économiques qui environnent la mise en place du PIAAA-CI ; étant donnée qu'il ne peut que rendre compte de ce qui a pu être observé, en quelques heures de passage, dans quelques localités visitées et de quelques entretiens qualitatifs isolés réalisés, ça et là, sur quelques sites, avec quelques artisans, dans des zones bénéficiaires et témoins. Visant à aider à l'orientation de l'intervention d'AVSI sur le terrain, il s'intéresse notamment à quelques caractéristiques professionnelles et socio-économiques des artisans, qui peuvent expliquer leur niveau de vulnérabilité, mais que l'étude de baseline n'a pas suffisamment exploité ; et qui, par conséquent pourraient rester sans intérêt pour l'étude d'évaluation.

1. Description de la zone du projet

La zone d'intervention du PIAAA-CI est composée de plusieurs sites repartis dans trois grandes régions de la Côte d'Ivoire que sont : Lagunes, Béliér et Gbêkê. Ceux visités, lors de cette mission de reconnaissance, dont Abobo et Yopougon, pour la ville d'Abidjan, et Yamoussoukro et Bouaké, pour l'intérieur du pays, laissent entrevoir de fortes disparités en termes d'habitat et de population ; et de la façon dont celle-ci a accès aux infrastructures économiques, aux services sociaux de base, et aux biens et services, dans ces trois régions ; et qui témoignent du niveau de développement économique différencié de celles-ci. Ces disparités ne sont pas sans effet sur les activités économiques auxquelles s'adonne la population. Le constat général est que les zones d'interventions telles que les communes d'Abobo et Yopougon qui bénéficient d'un peu plus d'infrastructures économiques marchandes et services sociaux de bases, les activités informelles telles que le petit commerce et l'artisanat y sont beaucoup plus développés ; alors dans celles des communes de Yamoussoukro et Bouaké, la combinaison des moyens d'existence concernent principalement l'agriculture et l'artisanat. La commune de Bouaké tout particulièrement, présente un secteur informel artisanal beaucoup plus développé en plus des activités telles que la poterie et la sculpture. Dans les zones témoins (Bongouanou, Agboville, Aboisso, et Lakota), bien que l'agriculture demeure la principale source de revenu des populations, le secteur de l'artisanat reste très présent et représente un potentiel important pour ces villes qui méritent d'être soutenu ; dans la mesure où, les biens et services artisanaux localement produits constituent la principale offre disponible pour les consommateurs représentés par une forte population. Dans ces localités principalement, qui font office de zones témoins, la collaboration et notamment les liens professionnels entre artisans et leurs institutions d'encadrement (notamment les CID) sont restées très faibles. Ce qui ne permet pas d'accompagner les industries artisanales locales dans leur recherche de solutions face aux défis qu'elles essaient de surmonter afin de booster leur potentiel..

2. Profil de l'artisan

Les artisans rencontrés en zone bénéficiaire et témoin sont aussi bien des hommes que des femmes dont l'âge est compris entre 30 et 70 ans, de religion musulmane ou chrétienne. Ils sont à la fois de nationalité ivoirienne et étrangère (CEDEAO). Ils sont mariés coutumièrement ou religieusement. Certains vivent en concubinage ; d'autres sont des veufs (femmes de plus de 40 ans). Leurs ménages sont composés de 6 à 14 personnes incluant des enfants de moins de 5 ans. Ils sont d'un niveau d'éducation primaire, secondaire ou analphabète.

3. Conditions de vie des artisans

La mesure des conditions de vie est appréciée à partir du niveau de pauvreté des ménages. Ce niveau de pauvreté renvoie à une situation indiquant une insuffisance de ressources matérielles (manque d'argent) et qui rend compte de plus en plus des situations intégrant les conditions qui ne permettent pas à des individus de vivre aisément (conditions de logement ; la nutrition, les biens et actifs possédés; le niveau d'instruction, l'état de santé, la participation à la vie sociale et économique etc.). Le pauvre rencontre de ce fait des difficultés à bien se nourrir, bien se vêtir, bien se loger et bien se soigner et à participer à la vie économique.

Sous cet aspect multidimensionnel, le constat suivant a été fait ;

- les artisans assurent à leur ménage 2 à 3 repas par jour ;
- malgré le faible niveau d'éducation des parents, les enfants ayant l'âge d'aller à l'école fréquentent tous, notamment en zone bénéficiaire ;
- certains ménages d'artisans en zone témoin notamment ont accès à l'eau potable en dehors de leur ménage ; ou pour en disposer, certains ménages parcourent quelques kilomètres ;
- certains ménages d'artisans partagent leur compteurs d'électricité avec d'autres ménages ;
- des ménages d'artisans partagent leur toilette avec d'autres ;
- Les artisans en zone témoins accordent moins d'importance à la vie associative ;
- Les artisans en zone témoin ne possèdent généralement pas de biens durables tels que des terres cultivables ou de maison ;
- les artisans ne disposent pas de comptes en banque notamment en zone témoin ;

les artisans en zone bénéficiaires et témoins des supportent des dépenses de santé de leur ménages très élevées relativement à leur revenu.

Conclusion et recommandations

Cette mission de reconnaissance de la zone du projet a permis d'observer de nombreuses difficultés liées notamment aux conditions d'exercer des activités des artisans en zones bénéficiaires et témoins. Celles-ci bien évidemment entretiennent un lien avec les difficultés de prises en charges sociales de leurs familles. Bien que certains artisans bénéficient déjà du soutien d'AVSI, notamment en zones bénéficiaires, il ressort que certaines difficultés persistent et limitent le déploiement de leurs réelles potentialités. Face à un tel constat, il convient pour AVSI d'aider à la création au profit des artisans, d'un cadre formel et dynamique, favorable au développement de leurs activités. Ce cadre devra contribuer à l'amélioration de leur condition de vie. AVSI doit faire preuve de plus d'imagination et de créativité pour inciter davantage les artisans à adhérer au projet, afin de leur permettre d'entamer le processus de formalisation de leurs entreprises. Ces efforts devront privilégier davantage

- l'alphabétisation comme préalable à des formations plus pratique en atelier alignées sur le bas niveau d'instructions des artisans ;
- la construction ou réhabilitation d'autres centres pour les artisans des autres corps de métiers (métier du bois, mécanique auto, etc.) à l'image du centre métaux-mécanique de Yamoussoukro ;
- l'accompagnement des efforts des artisans auprès des autorités municipales aussi bien dans leur recherche de sites que pour une imposition soignée des faibles niveaux des chiffres d'affaire
- la sensibilisation à la vie associative et aux groupes d'épargne notamment en zones témoin,
- le renforcement de l'appui en matériel ou la mise en place une politique de subvention ou de crédit d'appui en équipement.

Annexe 3 : Organisations Professionnelles Artisanes (OPA) interviewées

CORP DE METIER	NOM DE L'OPA	DENOMINATION	LOCALITE	CRM
COIFFURE	ACERG	Association des coiffeurs et esthéticien de la région de Gbeke	BOUAKE	BOUAKE
PEINTURE	APPB	Association des peindre professionnels de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
MECANIQUE AUTO	UAMMB	Union des artisans metaux mecanique de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
MENUISIERIE	AAMTPBCI	Association des artisans menuisier tapisseries de Cote d'Ivoire	BOUAKE	BOUAKE
SCULPTURE	ASB	Association des Sculpteurs de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
ELECTRONIQUE	AAEB	Association des artisans électroniciens de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
COUTURE	AFACI	Association des femmes artisanes de Côte d' Ivoire	ABOBO-DOKUI	ABIDJAN LAGUNE EST
SAVONNERIE	AFSCI	Association des femmes solidaire de Côte d'Ivoire	ABOBO	ABIDJAN LAGUNE EST
ELECTRICITE	ATCI	Association des Technicien de Côte d'Ivoire	ABOBO	ABIDJAN LAGUNE EST
BOUCHERIE	UBOPROVI	UBOPROVI	ADJAME	ABIDJAN LAGUNE NORD
COIFFURE	ACCTT	Association des Coiffeurs, Coiffeuses et Tresseuses de Tiebissou	TIEBISSOU	YAMOOUSSOUKRO
COUTURE	ACCA	Association des Couturiers de la Commune d'Abobo	ABOBO CENTRE	ABIDJAN LAGUNE EST
MENUISIERIE	2AMB	2AMB	MARCORY	ABIDJAN LAGUNE SUD
PEINTURE	AAM	AAM	MARCORY	ABIDJAN LAGUNE SUD
BRONZIER	ABN	Association des Bronzier de N'GATTADOLIKRO	N'GATTADOLIKRO	BOUAKE
COUTURE	ACDT	Association des Couturiers de Tomoudi	TOUMODI	YAMOOUSSOUKRO
COUTURE	ACN	Association des Couturiers de Niagon	YOPOUGON NIANGON	ABIDJAN LAGUNE NORD
MENUISIERIE	ADAZUCI	ADAZUCI	ZOO	ABIDJAN LAGUNE EST
BIJOUTERIE	AFABCI	AFABCI	TREICHVILLE	ABIDJAN LAGUNE SUD
FERRONNERIE	AFY	Association des Ferronnier de Yamoussoukro	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO
ELECTRICITE BATIMENT	APBCI	Association des professionnels du Bâtiment	ABOBO DOKUI	ABIDJAN LAGUNE EST
PHOTOGRAPHE	ASPHODY	ASPHODY	ADJAME 220	ABIDJAN LAGUNE NORD
COUTURE	ATRA	Association des Tailleurs de Riviera Anono	ANONO	ABIDJAN LAGUNE EST
SCULPTURE	AVAB	Association du Village des artisans de Grand Bassam	BASSAM	ABIDJAN LAGUNE SUD
RESTAURATION	CBS	Coopérative Bonne Semence	YOPOUGON KOUTE	ABIDJAN LAGUNE NORD
MECANIQUE HYDROLIQUE	CGCI	Confédération des Garagistes de Côte d'Ivoire	ABOBO BANCO	ABIDJAN LAGUNE EST
TISSERAND	EBOHEKOUN	EBOHEKOUN	BOMIZAMBO	YAMOOUSSOUKRO
MENUISIERIE	GAMBY	GAMBY	YOPUGON	ABIDJAN LAGUNE NORD
SCULPTURE	GASC-CI	Groupement des Artisans sculpteurs de Côte d'Ivoire	ANYAMA	ABIDJAN LAGUNE EST
MENUISIERIE	GIA	GIA	MARCORY	ABIDJAN LAGUNE SUD
CONFECTIOD ATTIEKE	EYC	EKLWA YO COMATRICE	SEMAN	YAMOOUSSOUKRO
ELECTRICITE	UECI	UECI	YOPOUGON BANCO 2	ABIDJAN LAGUNE NORD
TISSERAND	GITTCO	Groupement Ivoirien de Tissage Traditionnel et de la Confection	BOUAKE	BOUAKE
COUTURE	UFCB	Union des Femmes Couturières de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
TISSERAND	ATSB	Association des Tisserand Senoufo de Bouake	BOUAKE	BOUAKE
TECHNICIEN DU FROID	ATFB	Association des Techniciens du froid de Bouake	BOUAKE	BOUAKE

Annexe 4 : Guide d'entretien semi-directif avec les responsables des CRM et ONG

Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF **ENTRETIEN AVEC LES CRM ET LES ONG**

I-Initiative AVSI

1.1. Quelle est votre appréciation de l'initiative PIAAA-CI ?

- *du PIAAA-CI en tant que processus d'autonomisation des artisans*
- *de la mise en œuvre du PIAAA-CI*
- *de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes (AVSI, CNMCI et les CRM, ONG, SC, Opérateurs d'assurance, OPA, artisans)*
- *de l'engagement des artisans*

1.2. Quelle appréciation faites-vous des différents dispositifs d'autonomisation mis en place par le PIAAA-CI ?

- *Au plan institutionnel, notamment le processus d'identification et d'immatriculation*
- *Au niveau professionnel notamment l'appui en équipements, les formations et les atelier d'échanges entre artisans*
- *Les dispositifs GESCO*
- *Au niveau social, notamment l'accompagnement psychosocial et d'accès à l'assurance maladie.*

II. Effets du PIAAA-CI

2.1. Quels changements le PIAAA-CI a-t-il apporté aux structures accompagnateurs ?

- *dans le secteur de l'artisanat de votre point de vue en tant qu'acteur clé ?*
- *à la CNMCI et aux CRM*
- *aux ONG et aux SC*

2.2. Quels changements le PIAAA-CI a-t-il apporté aux bénéficiaires ?

- *aux OPA et GESCO*
- *aux artisans.*

2.3. Quelles sont les attentes qui demeurent notamment dans les conditions de travail des artisans ?

III. Difficultés rencontrées et suggestions

3.1. Quelles sont les difficultés et contraintes dans la mise en œuvre du projet ?

4. *Au plan institutionnel*
5. *Au plan opérationnel*
6. *Administratif*
7. *Au plan financier*

3.2. Quelles suggestions faites-vous en tant qu'acteur clé pour lever ces difficultés et contourner les contraintes structurelles à la mise en œuvre des activités du projet ?

IV. Bilan du projet

4.1. Quelles sont les forces du projet et les acquis qu'ils laissent ?

4.2. Quels sont les bonnes pratiques qui peuvent contribuer à la viabilité des actions entreprises en faveur de l'autonomisation ?

4.3. Quels sont les points faibles du projet et les ratés dans sa mise en œuvre ?

4.4. Quelles sont les opportunités qui s'offrent au projet pour la pérennisation des actions en faveur de l'autonomisation des artisans ?

4.5. Quelles sont les menaces qui pèsent sur le processus d'autonomisation ainsi initié ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Annexe 5 : Guide d'entretien directif avec les responsables des OPA



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

FORMATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES ARTISANS (OPA) **ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES OPA**

Date :

Lieu:.....

I. IDENTIFICATION

- 1.1. Nom et Prénoms:
- 1.2. Contact:
- 1.3. Fonction exercée:
- 1.4. Le corps de métier:
- 1.5. Dénomination de l'OPA:
- 1.6. Siège de l'OPA (Adresse géographique)?

II. GENERALITES SUR LE PROJET

- 2.1. Pouvez-vous nous rappeler l'objectif du projet artisan ?
- 2.2. Quelles étaient vos attentes avant la mise en œuvre du projet ?
- 2.3. Le projet a-t-il comblé vos attentes ?
1. Au-delà de nos attentes 2. Entièrement 3. Un peu 4. Pas du tout

III. RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DES ARTISANS

- 3.1. Connaissez-vous les textes réglementaires qui régissent l'exercice de vos activités ?
1. Oui 2. Non (Allez à 3.3)
- 3.2. Si oui, lesquels ?
- 3.3. Comment avez-vous reçu ces textes ?
- 3.4. Que pensez-vous en particulier du code de l'artisanat ?
- 3.5. Que pensez-vous des guichets d'informations de la CNMCI ?
- 3.6. Quelles relations avez-vous avec les structures d'encadrement du secteur ?
- 3.7. Selon vous, les thématiques développées lors des formations répondent-elles au besoin d'amélioration du cadre de travail des artisans ?
1. Oui 2. Non
- 3.8. Quelles thématiques vous ont vraiment intéressées ?
- 3.9. Les formations thématiques que vous avez reçues ont-elles facilitées les relations extérieures de l'atelier ?
1. Oui 2. Non
- 3.10. Si oui, Comment?

IV. AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, DES COMPETENCES ET DES APTITUDES

- 4.1. Le projet a-t-il permis d'améliorer les conditions sanitaires et sécuritaires de vos sites ?
1. Oui 2. Non
- 4.2. Si oui, comment?
- 4.3. Les CRM (Centre Régionales des Métiers) sont-elles aujourd'hui fréquentées par vos membres ?
1. Très fréquentés 2. Assez fréquentés 3. Peu fréquentés 4. Pas du tout fréquentés

4.4. Les informations auxquelles vous y accédez vous aident-elles vraiment à améliorer l'exercice de votre métier ?

1. Oui 2. Non

4.5. Si oui, comment ?

4.6. Selon vous, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail des membres de votre OPA sont-elles améliorées après les sensibilisations effectuées par AVSI ?

1. Oui 2. Non

4.7. Si non, pourquoi ?

4.8. Que vous ont-ils apporté les ateliers d'échanges d'expériences, d'identification et de diffusion de bonnes pratiques ?

4.9. Les équipements que vous avez reçus, vous ont-ils permis d'accroître les rendements au niveau des ateliers ?

1. Oui 2. Non

4.10. De manière générale les revenus des artisans ont-ils accrus après les activités liées au renforcement des capacités ?

1. Oui 2. Non

V. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'INCLUSION FINANCIERE

5.1. Les mutuelles de santé ont-elles reçu l'adhésion massive des membres de votre OPA ?

1. Oui 2. Non

5.2. Si non pourquoi ?

5.3. Les dispositions juridiques en matière de mise en apprentissage des enfants sont-elles observées par les artisans aujourd'hui ?

1. Oui 2. Non

5.4. La création des groupements d'épargne et de solidarité a-t-elle bousillé l'accès au crédit des membres de votre OPA ?

1. Oui 2. Non

5.5. Si oui, combien de personnes ont-elles bénéficié de crédit au sein de votre OPA ?

5.6. Avez-vous observé une nette amélioration de la qualité de vie des artisans vulnérables en particulier de ceux affectés par le VIH/SIDA au sein de votre OPA après le renforcement de compétences familiales ?

1. Oui 2. Non

5.7. Quelles ont été les réactions des membres des familles des bénéficiaires des petites réparations et interventions pour l'amélioration du cadre de vie ?

VI. PERCEPTION DE LA VULNERABILITE

Dans le cadre des plans de renforcements des capacités (PRC), un certain nombre d'artisans ont été identifiés parmi les plus vulnérables pour bénéficier d'appui matériel

6.1. Quelle est votre appréciation de ce volet du programme (soutien aux artisans les plus vulnérables) ?

6.2. Selon vous qu'est-ce qu'un artisan vulnérable ?

6.3. Quelles sont les causes de la vulnérabilité des artisans ?

6.4. En dehors des actions d'AVSI, quelles sont vos propres stratégies pour réduire votre vulnérabilité ?

VII. ANALYSE SWOT DU PROJET

Forces du projet

(Succès, réussites, objectifs réalisés, points forts, plaisir, amusement, épanouissement, atouts...)

Faiblesse du projet

(Échecs, anxiétés, goulots d'étranglement, difficultés, dépression, problèmes, antécédents, représailles, incapacités, insuffisances...)

Opportunité du projet

(Souhaits, tendance, potentialités, idées, capacités inexploitées, avantages comparatifs...)

Menace du projet

(Obstacles, résistance, conditions de cadre défavorables, contraintes, forces majeures...)

VIII. APPRECIATIONS ET RECOMMANDATIONS

8.1. De façon générale, quelle appréciation portez-vous sur le projet intégré d'appui à l'autonomisation des artisans en Côte d'Ivoire ?

8.2. Quelles sont les principales leçons que vous avez tirées de ce projet ?

8.3. Quelles sont vos recommandations pour la pérennisation des acquis de ce projet ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Annexe 6 : Guide d'entretien semi-directif avec les acteurs associés au MCMA



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

MECANISMES DE COUVERTURES MALADIE DES ARTISANS (MCMA) **ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Date :
Lieu :
Nom et Prénoms du répondant :
Fonction occupée :
Tél :

I. CONDITIONS AVANT D'INTEGRER LE MCM

I.1. D'où est partie l'idée de la mise en place d'une Couverture Maladie pour Artisans (MCMA)?

I.2. Comment vos artisans adhérents ont-ils été sélectionnés (Processus et critères)

1.
2.
3.

II. GOUVERNANCE DU MCMA

2.1. Quel a été le rôle d'AVSI dans le MCMA ?

2.2. En quoi est ce que le mécanisme mis en place peut être durable à votre avis ?

2.3. Quels ont été les avantages, et les difficultés rencontrées dans la collaboration sur le MCM?

Avec les Artisans

Avantage :

.....

Difficultés

.....

.....

Avec les assureurs

Avantage :

.....

Difficultés

.....

.....

Avec la CNMCI

Avantage :

.....

Difficultés

.....

.....

Avec autres acteurs pivots dans la viabilité du MCM (à préciser).....

Avantage :

.....

Difficultés

.....

.....

2.4. Quelles appréciations faites vous de vos rapports avec vos artisans adhérents dans :

Le respect des textes qui régissent le MCM :	
L'engagement pour le MCM:	
Appréciation sur autres aspects des rapports avec vos artisans adhérents:	

2.5. Quelles appréciations faites vous de vos rapports avec les assureurs dans :

Le respect des textes qui régissent le MCM :	
L'Engagements pour le MCM:	
Appréciation sur autres aspects des rapports avec assureurs:	

2.6. Quelles appréciations faites vous de vos rapports avec la CNMCI dans

Le respect des textes qui régissent le MCM :	
L'engagement pour le MCM:	
Appréciation sur autres aspects des rapports avec la CNMCI:	

2.7. De quelle assistance particulière les artisans ont-ils bénéficié de la part d'AVSI dans le cadre du MCM ?

3. APPRECIATION DU MCMA

3.1. Quelles est la particularité des produits que les Etablissement d'Assurance proposent à vos artisans ?

3.2. Appréciation de la motivation des artisans adhérents

1-Motivé 2- moyenne 3-Pas de motivation

3.3. Si pas de motivation, quels sont selon vous les principales raisons ?

.....

3.4. Quelles sont les difficultés que vous rencontrées avec le MCMA ?

a. Au niveau opérationnel :

.....

b. Au niveau institutionnel :

.....

c. Au niveau administratif :

.....

d. Au niveau financier :

.....

4. ANALYSE SWOT DU MCMA

Points Forts

.....

Points faibles :

.....

Opportunités

.....

Menaces :

.....

5. RECOMMANDATIONS

5.1. Quelles sont vos propositions pour contourner les difficultés rencontrées dans le programme ?

a. Au niveau opérationnel :

.....

b. Au niveau institutionnel :

.....

c. Au niveau administratif :

.....

d. Au niveau financier :

.....

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Annexe 7 : Guide de discussion de groupe avec les membres des OPA



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

FORMATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES ARTISANS (OPA)

FOCUS GROUP MEMBRE DES OPA

Date

Localité :

IDENTIFICATION DE L'OPA	
Nom de l'OPA	
Identifiant de l'OPA	
Responsable de l'OPA	
Nombre de membre	
Année de création	

GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS-GROUPE OPA		
QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AUX THEMATIQUES		ELEMENTS DE REPONSES
GOUVERNANCE	Q1. Comment votre OPA est-elle structurée (Assemblée générale, organe de gestion et contrôle) ?	
	Q2. Quel est le mode de désignation des dirigeants de l'OPA ?	
	Q3. Que pouvez-vous nous dire sur la relation (confiance, rapprochement) qui existe entre les membres et les dirigeants de l'OPA ?	
	Q4. Existe-t-il une synergie d'action entre les membres du groupe ? Justifier votre réponse.	
	Q5. Avant le projet AVSI, quel était l'état concernant : la structuration, la désignation des dirigeants ?	
	Q6. Avant le projet AVSI, quel était l'état concernant : la désignation des dirigeants ?	
	Q7. Avant le projet AVSI, quel était l'état concernant : la relation (confiance, rapprochement) entre les membres et les dirigeants ?	
	Q8. Avant le projet AVSI, quel était l'état concernant : la relation entre les membres ?	
	Q9. Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de	

	gouvernance des OPA ?	
	Q10. Quelles solutions proposez-vous pour palier à ces difficultés ?	
REINFORCEMENT DES CAPACITES (PRC)	Q11 Comment les équipements reçus ont amélioré vos conditions de travail suite à l'innervation d'AVSI dans le cadre du projet?	
	Q12. Comment la formation a amélioré les performances techniques de vos membres OPA ?	
	Q13 Comment les équipements reçus ont amélioré vos conditions de vie suite à l'innervation d'AVSI dans le cadre du projet?	
	Q14. Quel a été l'apport de AVSI dans la gestion financière de vos ressources familiales ?	
	Q15. Quelles sont vos perceptions sur de la vie associative de votre OPA?	
	Q16. Quelles étaient les attentes de votre structure avant le démarrage du volet formation du projet ?	
	Q17. Comment ces renforcements de capacités ont satisfait vos attentes ?	
	Q18. Quels autres besoins estimez-vous utiles à l'amélioration de vos conditions de travail?	
	Q19. Quelles sont vos perceptions concernant les relations entre votre OPA et la CRM ?	
	Q20. Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de renforcement de capacités des OPA ?	
	Q21. Quelles solutions proposez-vous pour palier à ces difficultés ?	
SENSIBILISATIONS	Q22. Comment jugez-vous le processus d'identification et d'immatriculation à la CNMCI?	
	Q23. Que proposez-vous pour améliorer l'inscription massive des artisans à la CNMCI	
	Q24. Comment jugez-vous les sensibilisations sur les pires formes du travail des enfants organisées par AVSI dans le cadre du projet ?	
	Q25. Que proposez-vous pour réduire le travail des enfants ?	
	Q26. Quelles thématiques vous a vraiment intéressée lors des formations ?	
	Q27. Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de sensibilisation des OPA ?	
	Q28. Quelles solutions proposez-vous pour palier à ces difficultés ?	
RECOMMANDATIONS GENERALES	Q29. Quels sont vos recommandations et suggestions à l'égard du projet dans son ensemble ?	

Annexe 8 : Guide de discussion de groupe avec les membres des GESCO



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

GROUPEMENT D'EPARGNE ET DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (GESCO) FOCUS GROUP MEMBRE DES GESCO

Date

Localité :

GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS-GROUPE GESCO		
QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AUX THEMATIQUES		ELEMENTS DE REPONSES
PERCEPTION DU DISPOSITIF	Q1. Quels sont les critères pour adhérer au GESCO?	
	Q2. Comment appréciez-vous ces critères ?	
	Q3. Quels sont les conditions pour bénéficier d'un prêt dans la cadre de votre groupement ?	
	Q4. Quelle est la situation en termes de cohésion au sein de votre groupement ?	
	Q5. Quelle est la force du dispositif GESCO?	
	Q6. Quelles sont les faiblesses qui fragilisent le dispositif GESCO?	
	Q7. Quelles sont les opportunités qui s'offrent au dispositif GESCO pour sa viabilité dans le cadre vos activités ?	
	Q8. Quelles sont les menaces qui pèsent sur le dispositif GESCO pour sa viabilité dans le cadre de vos activités ?	
APPORT DES GSCO	Q9. Quel appui vous a apporté AVSI dans le cadre de la mise en place du dispositif GESCO ?	
	Q10. Que vous a apporté le dispositif GESCO dans le cadre de vos activités professionnelles ?	
	Q11. Quelles sont les facilités que les GESCO vous a ouvert par rapport aux microfinances existants ?	

	Q12. Quel avantages social le GESCO vous apporté en qu'une OPA ?	
	Q13. Quel avantages social le GESCO vous apporté en qu'un travailleur du milieu informel?	
	Q14. Quel avantages social le GESCO vous apporté en qu'une unité familiale (ménage)	
	Q15. Quelles sont les perspectives nouvelles qu'ouvrent à vous avec les GESCO ?	
	Q17. Quelles sont les principales contraintes (insuffisances) du dispositifs qui limitent le développement de vos activités ?	
	Q18. Quelles sont vos attentes qui demeurent au niveau professionnel malgré votre adhésion au GESCO ??	
	Q19. Quelles sont vos attentes qui demeurent au niveau social malgré votre adhésion au GESCO ?	
	Q20. Quelles sont les principales contraintes pour vos activités d'épargne?	
DIFFICULTES	Q21. Quelles sont les difficultés dans le fonctionnement de votre groupement au niveau opérationnel ?	
	Q22. Quelles sont les difficultés dans le fonctionnement de votre groupement au niveau institutionnel ?	
	Q23. Quelles sont les difficultés dans le fonctionnement de votre groupement au niveau financier?	
PROPOSITIONS	Q24. Quelles sont vos propositions au niveau opérationnel pour la viabilité du dispositif GESCO?	
	Q25. Quelles sont les propositions au niveau institutionnel pour la viabilité du dispositif GESCO ?	
	Q26. Quelles sont les propositions au niveau financier pour la viabilité du dispositif GESCO ?	

Annexe 9 : Guide de discussion de groupe avec les adhérents au MCMA



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans

MECANISMES DE COUVERTURES MALADIE DES ARTISANS (MCMA) FOCUS GROUP ADHERENTS

Date

Localité :

GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS-GROUPE ADHERENTS MECANISME DE COUVERTURE MALADIE (MCM)		
QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AUX THEMATIQUES		ELEMENTS DE REPONSES
PERCEPTION DU MCM	Q1. Quels ont été les critères pour adhérer le mécanisme de la couverture maladie ?	
	Q2. Comment appréciez-vous ces critères ?	
	Q3. Quelles sont les caractéristiques particulières des produits d'assurance santé ?	
	Q4. Quels appuis vous a apportés AVSI dans le cadre du MCMA?	
	Q5. Quel est votre appréciation de ces appui(s)?	
APPORT DU MCA	Q6. Quelles sont vos attentes les plus importantes en adhérant au mécanisme ?	
	Q7. Quels résultats positifs avez-vous obtenus du MCMA ?	
	Q8. Quelles sont les principales attentes qui demeurent malgré votre adhésion au mécanisme ?	

	Q9. Selon vous, quelles sont les principales raisons qui expliquent cela ?	
	Q10. Quelles sont vos propres stratégies faces a ces préoccupations ?	
ANALYSE SWOT DU MCMA	Q11. Quelles sont les Points Forts en faveur du MCMA pour sa viabilité (durabilité) ?	
	Q12. Quelles sont les Points faibles qui fragilisent le MCMA pour sa viabilité	
	Q13. Quelles sont les opportunités qui s'offrent aux MCMA pour sa viabilité	
	Q14. Quelles sont les menaces qui pèsent sur la viabilité du mécanisme ?	
DIFFICULTES	Q15. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées avec le mécanisme au niveau opérationnel?	
	Q16. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées avec le mécanisme au niveau institutionnel?	
	Q17. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées avec le mécanisme au financier ?	
PROPOSITIONS	Q18. Quelles sont les propositions pour la viabilité du MCMA au niveau opérationnel?	
	Q19. Quelles sont les propositions pour la viabilité du MCMA au niveau institutionnel?	
	Q20. Quelles sont les propositions pour la viabilité du MCMA au niveau financier ?	

Annexe 10 : Questionnaire de l'évaluation d'impact



Projet Intégré d'Appui à l'Autonomisation des Artisans de Côte d'Ivoire IDENTIFICATION / QUESTIONNAIRE DE BASE

S'assurer que la présente fiche n'aie pas déjà été administrée à l'intéressé par une autre structure (ONG/ Corporation / Chambre).
Si oui : Par quelle structure ?..... Quand ?.....
Si non : Procéder au remplissage du questionnaire

1. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Date :

N°	Question	Réponse	N°	Question	Réponse
1.1	Nom de l'enquêteur		1.2	Structure de l'enquêteur	
1.3	ID ARTISAN				
1.4	Région		1.5	Département	
1.6	Commune		1.7	Quartier/Village	
1.8	Milieu de résidence	1 – Urbain 2 – Rural	1.9	Code Avsi (si existant)	
1.10	Code Oev National (si existant)		1.11	Code Sad (si existant)	
1.12	Nom de l'artisan :		1.13	Type d'activité	
1.14	Statut professionnel	1-Maitre artisan 2-Artisan 3-Compagnon Artisan	1.15	Âge	/ _ / _ ans
1.16	Statut matrimoniale	1-Célibataire 2-Concubin 3-Marié (monogame) 4- Marié (polygame) 5-Divorcé 6-Séparé 7- Veuf	1.17	Sexe	1 – M 2 – F
1.18	Structure :	A - Association b - Coopérative c - OPA d - Autre _ _ _ _			
1.19	Nom de la structure				

2. MEMBRES DU MENAGE

N°	Questions	Réponses	N°	Questions	Réponse
2.1	Combien de personnes vivent dans le ménage?	/ _ / _	2.2	Hommes (adultes de 18 ans et +)	/ _ / _
				Femmes (adultes de 18 ans et +)	/ _ / _
2.3	Combien d'enfants de 0 à 5 ans il y a-t-il dans le ménage?	/ _ / _	2.4	Garçons (0 – 5 ans)	/ _ / _
				Filles (0 – 5 ans)	/ _ / _
2.5	Combien d'enfants de 6 à 17 ans il y a-t-il dans le ménage?	/ _ / _	2.6	Garçons (6 – 17 ans)	/ _ / _
				Filles (6 – 17 ans)	/ _ / _
2.7	Combien de personnes, parmi les adultes qui vivent dans votre ménage, travaillent ?	/ _ / _	2.8	Êtes-vous le Chef de ménage ?	1 – Oui 0 – Non
2.9	Combien d'artisans de votre ménage ont bénéficié du projet AVSI ?	/ _ / _			

3. SITUATION DE LA PERSONNE (Santé, Education, Formation)

N	Questions	Réponses (entourez la réponse)	Points
3.1	Comment définiriez-vous vos conditions générales de santé ?	5-Très fragiles 4-Fragiles 3-Normales 2-Bien 0-Très bien	
3.2	Est-ce que vos conditions de santé ont eu une influence sur votre présence au travail ?	5-Très souvent 4-Souvent 3-Moyen 2-Presque jamais 0-Jamais	
3.3	Statut VIH	5 - Positif 3 - Inconnu 0 - Négatif	
3.4	Statut Tuberculose	5-Positif 3-Inconnu 0-Négatif	
3.5	Souffrez-vous d'autres maladies longues et coûteuses, (diabète, hypertension, hypotension etc.)	5 - Oui 0 – Non	
3.6	3.6.a Est-ce que vous avez un Handicap ? (poser la question si le handicap n'est pas visible)	1 - Oui 0 – Non (Aller à 3.7)	
	3.6.b Si oui, précisez le handicap ?	5-Mental et physique 3-Mental ou physique	
3.7	Quel est votre niveau scolaire ?	5 - Aucun (y compris école coranique) 4-Primaire 3 - Secondaire 0 - Bac 0 - Universitaire	
3.8	Avez-vous reçu une formation professionnelle ?	5 – Non (Aller à 3.10) 0 – Oui	
3.9	Précisez la modalité :	0 - Diplômante 3 - Qualifiante 5-Sur le tas	
3.10	Etes-vous couvert par une assurance maladie ?	0 - Oui 5 – Non (Aller à 3.13)	
3.11	L'assurance couvre-t-elle les maladies telles que :	A -Tuberculose typhoïde D - Hyper/hypotension b - Diabète e - Cancer c - Fièvre f - aucune	NO
3.12	Cette assurance couvre-t-elle d'autres membres du ménage ?	0 - Oui (Aller à 4.1) 5 – Non (Aller à 4.1)	
3.13	Pourquoi ?		

4. SITUATION PROFESSIONNELLE

N	Questions	Réponses (entourez la réponse)	Points
4.1	Quel type de travail exercez-vous ?	5 - Petit métier personnel 4 - Employé occasionnel 2 - Employé permanent 0 - Emploi personnel bien structuré	
4.2	Combien d'argent avez-vous gagné lors des 4 dernières semaines ? (en FCFA) Essayer d'apprécier la réponse en fonction de la détermination d'une moyenne	10 - inférieur à 30.000 3 - entre 30.000 et 50.000 2 - entre 50.000 et 100.000 1 - entre 100.000 et 150.000 0 - supérieur à 150.000	
4.3	Pouvez-vous préciser combien ?	/ / / / . / / / / / FCFA	NO
4.4	4.4 a – Précisez modalité de calcul	A - Somme encaissé (revenu) B - Somme encaissé moins dépenses liées au travail (bénéfice) C - Somme encaissé moins autre dépenses (préciser) <u>Commentaire :</u>	
	4.4 b – Bénéfice journalier	/ / / / . / / / / / FCFA	
4.5	Est-ce que dans le ménage il y a d'autres sources de revenus ? (Est-ce que d'autres personnes travaillent ?)	5 - Aucune (Aller à 4.7) 2 - Une autre personne - Plusieurs autres personnes (préciser nombre)	
4.6	4.6 .a Pouvez-vous préciser combien ces personnes rapporte au total?	/ / / / . / / / / / FCFA	NO
	4.6 .b Périodicité de ce montant	A - Journalier b - Hebdomadaire c - Mensuel D - Trimestriel e -Semestriel f - Annuel	
4.7	Est-ce que vous êtes inscrit à la chambre nationale de métiers ?	3 – Non 0 – Oui	

N	Questions		Réponses (entourez la réponse)		Points	
4.8	Est-ce que vous participez à une mutuelle d'épargne et de crédit ?		5 – Non 0 – Oui			
4.9	Comment jugez-vous niveau général d'équipement?		5- Sous équipé 3-Moyennement équipé 0-Bien équipé			
4.10	Enumérez les principaux outils de travail que vous possédez					
4.11	4.11.a	Nombre totale de personnes travaillant dans l'atelier	/_/_/_		NO	
	4.11.b	Répartition du nombre de personnes selon le statut professionnel	A - Maître artisan _/_/_ B - Artisan _/_/_ C - Compagnon Artisan _/_/_			
4.12	Est-ce que vous avez reçu des formations concernant votre métier dans la dernière année (12 derniers mois) ?		5 – Non 0 – Oui			
4.13	Avez-vous un compte épargne ?		5 – non 0 – oui			
4.14	Comment gérez-vous vos revenus ?		10 - Sans calcul 1 - En fonction d'une planification			
4.15	Vos revenus vous permettent-ils de faire face aux besoins de votre ménage ?		5 – Non 0 – Oui			
4.16	Etes-vous propriétaire de votre atelier / lieu de travail ?		5 – Non 0 – Oui			
4.17	REGARD DE L'ENQUETEUR Comment définirez-vous les conditions de travail dans l'atelier ? (seulement si l'interview se fait à l'atelier)		4.18.a	Emplacement	5 – Air libre 0 - Couvert	
			4.18.b	Dimensions	5 – Inapproprié 0 - Approprié	
			4.18.c	Propreté	5 – Mauvaise 0 – Bonne	
			4.18.d	Equipement	5 – Insuffisant 0 - suffisant	

5. SITUATION DU MENAGE

N	Question	Réponses	Points
Santé			
5.1	5.1.a	Est-ce que les enfants vont à l'école ? <i>(pour les ménages ayant au moins un enfant)</i> 5 - Aucun <i>(Aller à 5.3)</i> 3 - Certains Oui/Certains Non 0-Tous	
	5.1.b	Parmi ceux qui vont à l'école combien sont ceux dont l'âge est compris entre 6 et 17 ans / _ / _ / _	
5.2	Les enfants pratiquent-ils des activités récréatives ? <i>(pour les ménages ayant au moins un enfant)</i>	5- Jamais 4-Presque jamais 3 – Normalement 2-Souvent 0- très souvent	
5.3.a	Est-ce que les enfants sont tous déclarés à l'état civil ? <i>(pour les ménages ayant au moins un enfant)</i>	5 - Non 0 - Oui <i>(vérifier l'existence de l'extrait de naissance) (aller à 5.4)</i>	
5.3.b	Sinon, pourquoi ?		
5.4	Comment évaluez-vous la santé globale des enfants ?	5-Très fragiles 4-Fragiles 3-Normales 2-Bien 0-Très bien	
5.5.a	Les vaccins des enfants de moins de 5 ans sont-ils à jour ? <i>(Poser la question pour les ménages ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans)</i>	5 – Non 0 – Oui <i>(demander le carnet de vaccination si possible) (aller à 5.6.a)</i>	
5.5.b	Sinon, pourquoi ?		

N	Question	Réponses				Points
5.6.a	Jugement du répondant des conditions d'hygiène/salubrité de votre ménage ? (Toilettes / propreté / conservation de l'eau / préparation des repas / évacuation des eaux usées)	5- Mauvaises 3- Acceptables 0- bonnes				
5.6.b	Jugement de l'enquêteur des conditions d'hygiène/salubrité de votre ménage ? (à renseigner si l'interview à lieu dans le ménage)	5 - Mauvaises 3 - Acceptables 0 - bonnes				
5.7	Est-ce qu'il y a quelqu'un dans le ménage qui est atteint par le VIH ? Ou souffre d'une autre maladie longue et coûteuse (diabète, cancer, ..) (pour les ménages de plus d'une personne)	5 - Oui 0 – Non 9 – Ne sait pas				
5.8	Combien de fois dans les 4 dernières semaines se sont produites les maladies suivantes dans le ménage ?	Paludisme	5 - Plus de 3 cas	3 - de 1 à 3 cas,	0 - 0 cas	
5.9		Fièvre Typhoïde	5 - Plus de 3 ca	3 - de 1 à 3 cas,	0 - 0 cas	
5.10		Diarrhée	5 - Plus de 3 cas	3 - de 1 à 3 cas,	0 - 0 cas	
Relations à l'intérieur du ménage et avec les autres						
5.11	Comment définiriez-vous le comportement général des enfants dans le ménage ? (Seulement pour les ménages ayant au moins un enfant)	5 - Violent 3 - Normal 0 - Calme				
5.12	Comment définiriez-vous votre relation avec les autres membres du ménage ?	Avec votre conjoint (seulement celui qui vit en couple) : 5 - Violente 3 - Normale 0 - Calme				
5.13		Avec vos enfants (seulement celui qui a au moins un enfant): 5 - Violente 3 - Normale 0 - Calme				
5.14		Avec les autres membres (ménage de plus d'une personne) : 5 - Violente 3 - Normale 0 - Calme				
5.15	Comment définiriez-vous votre relation avec vos voisins ?	5 - Violente 3 - Normale 0 - Calme				
Abri, actifs et consommations						
5.16	Le local où vous vivez est il	5 – En occupation 3 - En location 0 - Votre propriété				
5.17	Quel type de logement ?	0 - Villa 2 - Appartement 3 - Maison en bande 4 - Cour commune 5 - Case en paillote / banco 6 =Autre à préciser				
5.18	Combien de pièces ?	5 - Une 3 - deux 2 - Trois 0 - plus de trois				
5.19	De quel matériel est fait le toit ?	5 – Plastique 3 – Paille 1 – Tôle 0 – Dur (ciment) / dalle				
5.20	De quel type de latrines dispose le ménage ?	5 - Aucune/brousse 3 - Traditionnel 0 - Moderne				
5.21	Si la latrine existe, elle est	5 - Collective 0 – Individuelle				
5.22	Comment vous vous approvisionnez en eau potable ?	5 - Puits/marigot 4 - Achat d'eau 2 - Source amélioré/puits amélioré 0 - SODECI				

Quels sont les actifs du ménage ? (pour chaque bien possédé/question 1 point) Observation et enquête

N°	Item	Point	Item	Point	Item	Point	Item	Point
5.23	Au moins une chaise par personne : 5 - Non 0 - Oui		Au moins 1 Table 5- Non 0- Oui		Armoire 5- Non 0- Oui		Au moins 1 lit 5 - Non 0 - Oui	
5.24	Au moins 1 matelas 5 – Non 0 - oui		Au moins 3 Bassines 5 - Non 0 - Oui		Télévision 5 - Non 0 - Oui			
5.25	Fourneau traditionnel 3 – Oui 0 - Non		Fourneau à gaz 5 – Non 0 - Oui					

Consommations du ménage

N	Question	Réponses	Points
5.26	De combien de repas dispose le ménage par jour ?	5 – Un 1 – Deux 0 – Trois	
5.27	Comment jugez-vous le contenu de votre repas ?	0 - Equilibré (<i>viandes/poisson au moins trois fois par semaine, légumineuses</i>) 5 - Non équilibré	
5.28	Comment jugez-vous la quantité de votre repas ?	5 - Insuffisante (on a toujours faim) 0 - Suffisante	
5.29	Fourneau principalement utilisé	5 - Charbon 0 - Gaz	
5.30	Combien dépensez-vous par semaine pour ces combustibles ?		NO

6. INTERVENTIONS AVSI

N	Question	Réponses (encerclez les réponses)	Points
6.1	Avez-vous bénéficié au moins d'un service de AVSI ?	1 – Oui 0 – Non (<i>Fin de l'interview</i>)	
Appui en équipement			
6.2	Avez-vous reçu un appui en équipement ?	1 - Oui 0 - Non (<i>Aller à 6.17</i>)	
6.3	Quel est l'état actuel du (des) matériel(s) reçu(s) ?	1 - Fonctionnel(s) 2 - En panne 3 - Hors usage(s)	
6.4	Comment jugiez-vous votre niveau d'équipement avant d'avoir reçu les équipements de AVSI?	1 - Sous équipé 2 - Moyennement équipé 3 - Bien équipé	
6.5	A quel niveau d'importance situez-vous les équipements reçus ? (<i>Ensemble des équipements</i>)	1 - Très important 2 - Important 3 - Pas important	
6.6	Ces équipements répondent-ils à vos attentes ?	1- Oui (<i>Aller à 6.8</i>) 0 - Non	
6.7	Si Non, pourquoi ?		
6.8	Ces équipements vous ont-ils permis d'accroître votre production ?	1- Oui (<i>Aller à 6.10</i>) 0 - Non	
6.9	Si Non, pourquoi ?		
6.10	Ces équipements vous ont – ils permis d'améliorer la qualité de votre travail ?	1– Oui 0 – Non (<i>Aller à 6.12</i>)	
6.11	Comment ?		
6.12	Pourquoi ?		
6.13	Ces équipements reçus de AVSI vous ont – ils permis d'augmenter vos revenus ?	Oui 0 - Non (<i>Aller à 6.15</i>)	
6.14	De combien environ par mois?	/ / / / . / / / / . / / / / / FCFA	
6.15	Pourquoi ?		
6.16	Souhaiteriez-vous avoir d'autres équipements ?	1- Oui 0 - Non	
Couverture d'assurance maladie			
6.17	Avez-vous adhéré à une assurance maladie dans le cadre du projet ?	1- Oui 0 - Non (<i>Aller à 6.19</i>)	
6.18	Laquelle	1 - MUTREPCI 2- CIDR 3- STANE INTERNATIONAL (<i>Aller à 6.20</i>)	
6.19	Pourquoi ?	(<i>Aller à 6.38</i>)	
6.20	Comment appréciez-vous le niveau de prise en charge ?	5- Mauvais 0- Bon	

N	Question	Réponses (encerclez les réponses)	Points
6.21	Etes-vous toujours adhérent de cette assurance ?	1- Oui 0 - Non	
6.22	L'assurance couvre –t – elle les maladies telles que ?	A– Tuberculose b – Diabète c– Fièvre typhoïde d– Cancer e– Aucune	
6.23	Avez – vous déjà bénéficié des services de cette assurance ?	1 – Oui 0 – Non (Aller à 6.25)	
6.24	Concernant quelle(s) maladie(s) ?	(Aller à 6.26)	
6.25	Pourquoi ?		
6.26	A quel taux l'assurance vous couvre – t – elle ?	A – 70% b – 80% c – 100% d – Autre à préciser _____	
6.27	L'assurance couvre – t – elle d'autres membres de votre ménage ?	1 – Oui 0 – Non (Aller à 6.29)	
6.28	Qui ?	A– Conjoint b – Enfant (s) c – Autre à préciser _____	
6.29	Envisagez-vous ?	Continuer avec cette assurance Souscrire à une autre assurance	
6.30	Pourquoi ?		
6.31	Selon vous, quels sont les avantages liés à la couverture maladie ?	A - Dépenses en santé réduites b - Santé psychologique assurée C - Accès aux soins de qualité D - Autre à préciser _____	
6.32	Selon vous, quels sont les difficultés liées à la couverture maladie ?	A - Centre de santé trop loin b- Pharmacie partenaire trop loin C - Liste restreinte de médicaments D - Autre à préciser _____	
6.33	Que proposez-vous pour corriger ces difficultés ?		
6.34	Avant le projet, étiez-vous intéressé par une assurance maladie ?	1 – Oui (Aller à 6.36) 0 – Non	
6.35	Pourquoi ?	(Aller à 6.38)	
6.36	Aviez-vous souscrit à cette assurance maladie ?	1 – Oui (Aller à 6.38) 0 – Non	
6.37	Pourquoi ?		
Abri et soins des ménages des artisans			
6.38	Avez-vous reçu un appui en abri et soins ?	1 - Oui 0 - Non (Aller à 6.45)	
6.39	A quel niveau d'importance situez-vous les appuis en abri et soins reçus ? (Ensemble des abris et soins)	1– Très important 2– Important 3– Pas important	
6.40	Ces appuis en abris et soins répondent-ils à vos attentes ?	1 - Oui (Aller à 6.42) 0 - Non	
6.41	Pourquoi ?		
6.42	Comment jugez-vous vos conditions de vie après avoir reçu ces biens ?	A– Très Bonnes b– Bonnes c– Mauvaises d – Très mauvaises	
6.43	Seriez-vous en mesure de remplacer ces biens reçus s'ils ne sont plus fonctionnels ?	1 - Oui 0 - Non (Aller à 6.45)	
6.44	Par quel(s) moyen(s) ?		
Kits scolaires des enfants des ménages artisans (débuté en 2015, en cours)			
6.45	Vos enfants ont-ils reçu des kits scolaires dans le cadre du projet ?	Oui 0 - Non (Aller à 6.57)	

N	Question	Réponses (encerclez les réponses)	Points
6.46	Combien de vos enfants ont-ils reçu de kits scolaires ?	/ _ / _ / enfants	
6.47	A quel niveau d'importance situez-vous les appuis en kits scolaires reçus ? (<i>Ensemble des kits scolaires</i>)	1 - Très important 2 - Important 3 - Pas important	
6.48	Ces kits scolaires répondent-ils à vos attentes ?	Oui (<i>Aller à 6.50</i>) 0 - Non	
6.49	Pourquoi ?		
6.50	Comment jugez-vous les résultats scolaires de vos enfants après avoir reçu ces kits ?	A - Très Bonnes b - Bonnes c - Mauvaises d - Très mauvaises	
6.51	Seriez-vous en mesure de remplacer ces kits reçus de vous – mêmes s'ils arrivaient à l'usure ?	1 - Oui 0 – Non (<i>Aller à 6.53</i>)	
6.52	Par quel(s) moyen(s) ?		
6.53	Continuerez-vous de scolariser tous vos enfants si AVSI arrêta le service de Kits scolaires ?	1 - Oui (<i>Aller à 6.55</i>) 0 - Non	
6.54	Quelle(s) activité(s) exerceraient les enfants non scolarisés ?		
6.55	Avez-vous bénéficié des sensibilisations sur les différentes formes de travail des enfants ?	1 – Oui 0 – Non (<i>Aller à 6.57</i>)	
6.56	Si Oui, quel en est le contenu ?	A-Notions d'enfant B-Notions de travail des enfants C-Notions sur l'âge légal de mise en apprentissage D-Notions sur les travaux dits dangereux pour les enfants E-Notions sur les mécanismes de protection des droits des enfants	
Formation			
Education Financière			
6.57	Avez-vous reçu une formation en éducation financière dans le cadre du projet ?	1 – Oui 0 – Non (<i>Allez à 6.62</i>)	
6.58	La (les) quelle (s) ?	A - Budgétisation (<i>planification financière</i>) b - Epargne C - Gestion des dettes (<i>mode de remboursement des dettes</i>)	
6.59	Cette (ces) formation (s) vous a (ont)-t-elle été ?	1 – Bénéfique 0 – Non bénéfique	
6.60	Cette (ces) formation (s) répond(ent)-elle à vos attentes ?	1 – Oui 0 - Non	
6.61	Comment appréciez-vous votre niveau de connaissance en éducation financière après cette formation ?	A-Pas amélioré b-Amélioré c-Très amélioré	
B. Alphabétisation			
6.62	Avez-vous reçu des cours d'alphabétisation dans le cadre du projet ?	1 – Oui 0 – Non (<i>Allez à 6.66</i>)	
6.63	Ces cours d'alphabétisation vous ont-ils été ?	1 – Bénéfique 0 – Non bénéfique	
6.64	Ces cours d'alphabétisation répondent-ils à vos attentes ?	1 – Oui 0 - Non	
6.65	Comment appréciez-vous votre niveau de connaissance en alphabétisation après ces cours ?	A-Pas amélioré b-Amélioré c-Très amélioré	
C. Santé et la sécurité au travail			

VÉRIFIÉ PAR LE SUPERVISEUR : Signature _____ Date _____ (jj/mm/aa)
 Commentaires :

Impression générale de l'assistant social ou du Conseiller Communautaire ou de l'évaluateur
Spécifier ici le regard social, humain, le regard de l'observation